

RECUEIL
DES
Notices et Mémoires

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

11^e VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1908



CONSTANTINE

IMPRIMERIE D. BRAHAM, 2, RUE DU PALAIS

ALGER

JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

Place du Gouvernement

PARIS

R^{ue}

Libr

1908

965.5
S678r
V. 42

UNIVERSITY
OF FLORIDA
LIBRARIES



1



RECUEIL
DES
Notices et Mémoires

DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU
DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

11^e VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

QUARANTE DEUXIÈME VOLUME DE LA COLLECTION

ANNÉE 1908



CONSTANTINE

IMPRIMERIE D. BRAHAM, 2, RUE DU PALAIS, 2

ALGER
JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place du Gouvernement

PARIS
RENÉ ROGER
Librairie africaine et coloniale
38, rue de Fleurus

1909

Avis important

ARTICLE 29 DES STATUTS. — « La Société laisse aux
« auteurs la responsabilité des faits et déductions histori-
« ques, archéologiques, scientifiques ou autres, exposés
« dans les mémoires imprimés dans son *Recueil*. »

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. JONNART, Gouverneur Général de l'Algérie.

PHELUT, ✻, Préfet du Département.

MORINAUD, ✻, Maire de Constantine.

Composition du Bureau pour 1909

Président : M. MAGUELONNE.
1^{er} Vice-Président : M. HINGLAIS.
2^e Vice-Président : M. Gustave MERCIER.
Secrétaire : M. VEL.
Trésorier : M. DEBRUGE.
Bibliothécaire : M. BUSQUET.
Secrétaire-Adjoint : M. COUDRAY.
Trésorier-Adjoint : M. DE GUIBERT.

Commission des Manuscrits

MM. MAGUELONNE, *Président* ;

HINGLAIS,

MERCIER (Gustave),

DEBRUGE.











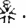


VEL.

} *Membres*





MEMBRES HONORAIRES

-
- 1904 MM. BABELON, ☼, membre de l'Institut, Conservateur à la Bibliothèque nationale, rue de Vermeuil, 30.
- 1893 BERGER (Philippe), O ☼, I ☼, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, Quai Voltaire, 3.
- 1894 BRÉAL (MICHEL), C ☼, I ☼, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, 70, rue d'Assas, Paris.
- 1893 CAGNAT (René), O ☼, I ☼, membre de l'Institut, professeur d'épigraphie au Collège de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Stanislas 10, Paris.
- 1885 HÉRON DE VILLEFOSSE, O ☼, I ☼, membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, président du Comité des travaux archéologiques, 16, rue Washington, Paris.
- 1904 MASPÉRO, ☼, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
- 1904 REINACH (Salomon), ☼, O I ☼, membre de l'Institut, conservateur du Musée de Saint-Germain, rue de Traktir, 4, Paris, (xvi^e ar.).
- 1904 SAGLIO (Edmond), ☼, membre de l'Institut, directeur des Thermes de Cluny, rue de Sèvres, 85.
- 1904 SCHLUMBERGER (Gustave), ☼, membre de l'Institut, Avenue d'Antin, 37.
- 1904 BALLU, O ☼, O I ☼, inspecteur des Monuments historiques de France, rue Blanche, 80.
-




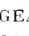

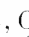






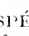

MEMBRES TITULAIRES









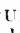




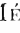
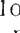
- 1892 MM. ARRIF, O I , vice-président du Conseil de Préfecture, à Constantine.
- 1892 AUBRY (D^r), , OA , sénateur.
- 1903 BÉROS, professeur à l'école primaire supérieure, Constantine.
- 1903 BRAHAM (David), O A , éditeur, Constantine.
- 1907 BRAHAM (Marius), O A , éditeur, Constantine.
- 1896 BUSQUET, O I , proviseur du Lycée, Constantine.
- 1895 CAMBUZAT-ROY, propriétaire, Boulevard du Temple, Auxerre (Yonne).
- 1876 CARBONNEL, O A , imprimeur, Constantine.
- 1883 CHARRIER, O A , sous-chef de bureau de Préfecture, en retraite, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 58, rue Michelet, Alger-Mustapha.
- 1902 COUDRAY, professeur au Lycée, Constantine.
- 1902 DEBLUGE, OA , commis principal des Postes, correspondant du Ministère, Constantine.
- 1903 DESJARDINS, , OA , directeur des Contributions diverses, en retraite, Constantine.
- 1908 D'HELIE, rédacteur principal à la Préfecture de Constantine.
- 1892 ESCURRÉ, O I , directeur de l'école primaire supérieure en retraite, Constantine.
- 1906 GASTU, O A , avoué à Constantine.




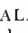




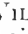
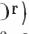
- 1891 MM. GSELL, ☀, O I ☞, professeur à l'Ecole supérieure des Lettres, inspecteur des Antiquités algériennes, Alger-Mustapha.
- 1903 GUIBERT (DE), avocat, Constantine.
- 1874 HINGLAIS, O I ☞, proviseur en retraite, conservateur du Musée, bibliothécaire de la ville, correspondant du Ministère, Constantine.
- 1899 JAUBERT (l'abbé), O A ☞, chanoine honoraire, secrétaire général de l'évêché, Constantine.
- 1904 JOLY, architecte, délégué financier, Guelma.
- 1908 JOLY, professeur à la Chaire d'arabe, à Constantine.
- 1907 JONCHAY (DU), ☀, chef d'escadrons au 3^e Chasseurs d'Afrique, à Constantine.
- 1903 LEROY, ☀, O I ☞, docteur en médecine, conseiller municipal, Constantine.
- 1878 LUCIANI, ☀, O I ☞, conseiller du Gouvernement, Alger.
- 1892 MAGUELONNE, O I ☞, directeur des Domaines, Constantine.
- 1907 MARÇAIS, professeur à la Médersa, Constantine.
- 1891 MEJDOUB KALAFAT, O I ☞, professeur d'arabe au Lycée, Constantine.
- 1896 MERCIER (Gustave), O A ☞, avocat au barreau de Constantine, officier interprète de réserve, conseiller général de Constantine, correspondant du Ministère.
- 1904 MONTAGNON (l'abbé), O A ☞, à Duzerville.
- 1890 MORINAUD (Emile), ancien député, maire de Constantine, conseiller général, délégué financier.
- 1908 NARBONI (Elie), à Constantine.
- 1878 PAPIER, ☀, O I ☞, chef du Service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone, Bône.

- 1903 MM. PIQUET, O I , docteur en médecine, Constantine.
- 1903 RIBET, O A , administrateur de la commune mixte d'Oum-el-Bouaghi (Canrobert), correspondant du Ministère.
- 1881 ROBERT, O I , administrateur de commune mixte, correspondant du Ministère, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
- 1903 SABATIER, conducteur des Ponts et Chaussées, à Bône.
- 1907 SAINT-CALBRE, O A , directeur de la Médersa, à Constantine.
- 1905 VEL, sous-inspecteur du service des enfants assistés, Constantine.
- 1906 VIGNON, Lycée de Constantine.
- 1891 VILLA, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre, Constantine.
-

MEMBRES CORRESPONDANTS

- 1900 MM. BARRY, O I , inspecteur des fouilles de Timgad, correspondant du Ministère, Timgad, (Constantine).
- 1889 BERNARD, architecte, 3, rue des Cordeliers, Compiègne.
- 1891 BERTRAND (Louis), O I , conservateur du Musée de Philippeville, correspondant du Ministère.
- 1898 BESNIER (Maurice), O A , ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé de cours à l'Université, rue Pesmagnie, 14, Caen (Calvados).
- 1903 BIGEARD, , commandant d'infanterie hors cadres, commandant supérieur, Khenchela.
- 1903 BRUNACHE, , O A , administrateur de commune mixte, 82, rue Michelet, Alger
- 1900 CARTON (Dr), , O I , médecin-major de 1^{re} classe, président de l'Institut de Carthage et de la Société d'archéologie de Sousse, membre non résident du Comité, La Goulette.
- 1903 CHERBONNEAU, O A , avoué, Sétif.
- 1907 CHOISNET, O A , sous-Préfet à Bougie.
- 1888 DELATTRE (le R. P.), , O I , prêtre missionnaire d'Alger, membre correspondant de l'Institut, conservateur du Musée de St Louis de Carthage, La Goulette (Tunisie).
- 1890 DOMERGUE, topographe principal en retraite, correspondant honoraire du Ministère, Saint-Geniès (Aveyron).
- 1890 ESPÉRANDIEU, , O I , commandant d'Infanterie en retraite, membre non résident du Comité, 37, rue de Bellechasse, Paris.

- 1878 MM. FARGES, O , O I , commandant en retraite, correspondant du Ministère, Amplepuis (Rhône).
- 1906 FLAMAND, , O I , chargé du cours à l'école supérieure des sciences d'Alger. directeur-adjoint de la carte géologique, Alger-Mustapha.
- 1905 FRANÇOIS (l'abbé), curé à Constantine (Coudiat)
- 1894 GAUCKLER, , O I , correspondant de l'Institut, Tunis.
- 1907 GAUTHIER, Joseph (l'abbé), curé à Tocqueville.
- 1892 GÆTSCHY, O , O I , général de brigade, adjoint au Gouverneur de Nice, commandant la subdivision.
- 1874 GOYT, topographe principal en retraite, 31, rue Saint André, Grenoble.
- 1893 GUÉRIN, O A , sous-directeur des Contributions diverses en retraite, avocat, 4, rue de Constantine, Alger.
- 1892 HANNEZO, , O I , commandant aux Tirailleurs, correspondant du Ministère, Bizerte.
- 1890 JACQUOT, O A , juge honoraire, 6, rue Fantin-Latour, Grenoble.
- 1897 LEROY (Louis), O I , explorateur, Biskra.
- 1901 LOIZILLON, administrateur à Sédrata.
- 1895 MÉNÉTRÉ, O A , administrateur de commune mixte, El-Milia (Constantine).
- 1888 MILVOY, architecte, rue Dijon, 1, Amiens.
- 1907 MORRIS, O A , administrateur de la commune mixte de La Meskiana (Constantine).
- 1908 MERLIN, directeur des Antiquités, à Tunis.
- 1908 MAITROT, lieutenant au 105^e de Ligne, à Riom (Puy-de-Dôme).
- 1908 NICLOUX, lieutenant aux Affaires indigènes, à Biskra.

- 1888 MM. PALLU DE LESSERT, avocat, rue de Tournon, 17, Paris.
- 1902 ROUQUETTE (Dr), O A , médecin-major au 13^e Bataillon d'Artillerie à pied, Nice.
- 1875 ROY, O , O I , ministre plénipotentiaire, secrétaire général du gouvernement tunisien, Tunis.
- 1885 SALADIN, , O I , architecte, diplômé par le Gouvernement, 69^{bis}, boulevard de Courcelles, Paris.
- 1904 SANREY, , docteur en médecine, maire Batna.
- 1908 SOLIGNAC (Marcel), à Constantine.
- 1892 TOUTAIN, O I , professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, 25, rue du Four, Paris.
- 1903 VALLET, O A , ancien publiciste, Fedj-M'zala.
- 1893 VIRÉ (C.), avocat à Bordj-Menaïel (Alger).
- 1902 WILLIGENS (Dr), O , O A , médecin principal de 1^{re} classe en retraite, Versailles.

Admis à l'échange :

- 1907 SCHUTTER, professeur d'histoire à l'Université d'Erlangen (Bavière).
-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- AGEN. — Société d'agriculture, sciences et arts.
- AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
 — Société d'études provençales.
 — Annales des facultés de droit et de lettres.
- ALAIS. — Société scientifique et littéraire.
- ALGER. — École supérieure des Lettres.
 — Société historique algérienne.
 -- Société de géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord.
- AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
- ANGOULÈME. — Société archéologique et historique de la Charente.
- AUTUN. — Société éduenne.
- AVALLON. — Société d'études.
- AVIGNON. — Académie de Vaucluse.
- AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
- BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.
- BEAUNE. — Société d'archéologie.
- BEAUVAIS. — Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.
- BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.
- BÔNE. — Académie d'Hippone.
- BORDEAUX. — Société archéologique.
 — Société de géographie commerciale.
- BOURG. — Bulletin de la Société de géographie de l'Ain.
- BOURGES. — Société historique, littéraire et artistique du Cher.
- BREST. — Société académique.
- CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
- CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir.

- DAX. — Société de Borda.
- DOUAI. — Union géographique du nord de la France.
- ÉPINAL. — Société d'émulation des Vosges.
- GAP. — Société d'études des Hautes-Alpes.
- GRENOBLE. — Académie delphinale.
- GUÉRET. — Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
- LANGRES. — Société historique et archéologique.
- LAON. — Société académique.
- LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin.
- LYON. — Société littéraire, historique et archéologique.
 — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
 — *Bulletin historique du diocèse de Lyon.*
- LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine.
- MARSEILLE. — Société de statistique.
 — Société archéologique de Provence.
- MONTAUBAN. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne.
- MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.
- MONTPELLIER. — Société languedocienne de géographie.
- NANCY. — Académie de Stanislas.
 — Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain.
 — Société de géographie de l'Est.
- NANTES. — Société archéologique.
- NARBONNE. — Commission archéologique.
- NICE. — Société des lettres, sciences et arts.
- NIMES. — Académie du Gard.
- ORAN. — Société de géographie et d'archéologie.
- ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
- PARIS. — Institut de France.
 — Comité des travaux historiques et scientifiques.
 — Bulletin de l'École des Chartes.
 — Société des antiquaires de France
 — Société d'ethnographie.
 — Société de géographie.

- PARIS. — Société d'anthropologie.
- Association pour l'encouragement des études grecques.
 - Société des études historiques.
 - *Revue géographique internationale.*
 - Musée Guimet.
 - Société académique indo-chinoise de France.
 - *Revue des Colonies et des Protectorats*, ministère des Colonies.
 - *Revue de statistique.*
 - Réunion d'études algériennes, 12, galerie d'Orléans.
 - *Journal asiatique.*
 - Bulletin de la Société des études coloniales et maritimes.
 - *Revue archéologique.*
 - *Revue des études historiques.*
- PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire.
- POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest.
- REIMS. — Académie nationale.
- RENNES. — Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
- ROCHECHOUART. — Société des Amis des sciences et des arts.
- RODEZ. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
- ROUEN. — Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
- SAINT-BRIEUC. — Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
- SAINT-DIÉ. — Société philomathique.
- SAINT-MALO. — Société historique et archéologique.
- SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.
- SEMUR. — Société des sciences historiques et naturelles.
- SENS. — Société archéologique.
- SOISSONS. — Société archéologique, historique et scientifique.
- SOUSSE. — Bulletin de la Société archéologique.
- TOULON. — Académie du Var.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.

— Bulletin de la Société de géographie.

— Société archéologique du Midi de la France.

TOURS. — Société d'archéologie de la Touraine.

— Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

— Société de géographie.

TUNIS. — Institut de Carthage. — Association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tunis.

VALOGNE. — Mémoires de la Société archéologique.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERVINS. — Société archéologique.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

- ALLEMAGNE. — Société d'anthropologie de Berlin.
- ALSACE-LORRAINE. — Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, à Metz.
- Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace, à Strasbourg.
- AMÉRIQUE DU SUD (LA PLATA). — Direction générale de statistique de la province de Buenos-Ayres.
- ANGLETERRE. — Société des antiquaires de Londres.
- Écosse. — Société des Antiquaires, Edimbourg.
- Société des antiquaires de Cambridge.
- Institut canadien de Toronto (Canada).
- Société de numismatique et d'archéologie de Montréal.
- BELGIQUE. — Société des Bollandistes, Bruxelles.
- Société d'archéologie de Bruxelles.
- BRÉSIL. — Musée national de Rio-Janeiro.
- ÉGYPTE. — Institut égyptien, au Caire.
- Comité de conservation des monuments de l'art arabe.
- Société khédivale de géographie, au Caire.
- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Musée Paebody d'archéologie et d'ethnographie américaine de Cambridge.
- Institut Smithsonian de Washington.
- Commission d'inspection géologique des États-Unis (Département de l'Intérieur), à Washington.
- Société d'anthropologie, à Washington.
- Académie des sciences naturelles de Davenport, Iowa.

- ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Université de Californie, à Berkeley.
Musée américain d'histoire naturelle, à New-York.
— Association américaine pour l'avancement des sciences, à Washington.
- ITALIE. — Institut archéologique d'Allemagne, à Rome.
— École française de Rome.
— Société africaine d'Italie, à Naples.
— Société africaine d'Italie, à Florence.
— Académie des Lincei, à Rome.
- NORVÈGE. — Université royale, à Christiania.
- PÉROU. — Bulletin de la Société de géographie de Lima.
- SUÈDE. — Académie royale archéologique de Stockholm.
— Institut géologique de l'Université d'Upsala.
- SUISSE. — Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société de géographie de Berne.



MONOGRAPHIE
DU
THÉÂTRE ROMAIN
DE
PHILIPPEVILLE (*Rusicade*)

Plusieurs savants archéologues, et non des moindres, se sont occupés des belles ruines du théâtre romain de *Rusicade*, entre autres le Commandant Ad.-II.-Al. Delamare, le Comte de Clarac, A. Ravoi-sié, Léon Renier, Joseph Roger, Albert Ballu, René Cagnat, Stéphane Gsell, Charles Vars, Jules Chabas-sière, etc.,.

Je vais m'efforcer de réunir à ce qu'ils en ont dit mes notes et remarques personnelles dans cette monographie qui sera, je l'espère, utile aux amis de l'antiquité.

Le théâtre de Rusicade a été assez longtemps pris pour un cirque. Ainsi, dans le *Recueil archéolo-gique de Constantine*, de l'année 1863, M. Léon Renier fait l'observation suivante :

« Sans les révélations de l'épigraphie locale, l'erreur qui a fait de ce monument un cirque romain se serait aisément ac-créditée parmi nous. Mais le doute est inadmissible en pré-sence de trois stèles recueillies à Rusicade et transportées au

musée du Louvre, vers l'année 1844. La première, consacrée au Génie de la Colonie de Vénus (*Genio coloniae Veneriae Rusicadis*), mentionne la libéralité de M. AEMILIVS BALLATOR, qui dépensa une somme de dix mille sesterces pour les frais de construction et de décoration du théâtre (*in opus cultumve theatri*). La seconde, qui a trait à l'achèvement du même édifice (*ad perfectionem operis theatri*), perpétue le souvenir de la munificence de C. ANIVS, pontife et décurion des quatre Colonies (Cirta, Rusicade, Milev et Chulla). Dans la troisième, que de graves lésions ont entamée en différents endroits, sont énumérés les travaux d'ornementation du théâtre, tels que les gradins (*gradus*), les voûtes peintes (*concamarationes XIII inluminauerunt*), les balustres de marbre (*cancellis marmoreis exornaverunt*), les deux dauphins placés côte à côte dans les couloirs du théâtre (*delphinis binis per vias theatri adjunctis*) et les balcons de marbre établis de chaque côté des couloirs (*podis marmoreis vias dextra laevaue*). »

J'ajouterai qu'en outre on distingue parfaitement dans notre vieux monument, et sans qu'il puisse exister la moindre ambiguïté, le corps de l'édifice (*cava*), où étaient assis les spectateurs et qui se composait d'un certain nombre de rangées semi-circulaires de sièges formés par de hautes marches (*gradus*) s'élevant en lignes concentriques les unes au-dessus des autres. Ces rangées de sièges, dont on aperçoit encore quelques vestiges, sont divisées horizontalement en étages (*maeniana*), qui en contiennent chacun plusieurs, et se trouvaient séparées par de larges corridors (*praecinctiones*), et verticalement en compartiments cunéiformes (*cunei*) par un certain nombre d'escaliers (*scalae*) servant aux spectateurs à descendre jusqu'à la rangée, où étaient situées leurs places respectives, quand ils avaient débouché

dans l'enceinte par les portes (*romitoria*) se trouvant en haut de chaque escalier, portes qu'ils atteignaient au moyen de passages et de couloirs couverts ménagés dans l'épaisseur du bâtiment.

Au bas de la *cavea* était l'*orchestra*, facile à reconnaître encore aujourd'hui et formant une demi-circonférence exacte, qui contenait les sièges destinés aux magistrats et aux personnes de distinction.

Un peu en arrière de l'*orchestra* existait un mur bas (*pulpitum* ou *proscenii pulpitum*), qui formait le devant de la scène (*proscenium*, du côté des spectateurs et la séparait de l'*orchestra*).

D'autres preuves de l'existence en cet endroit d'un théâtre et non d'un cirque sont les inscriptions suivantes que mentionne Léon Renier, sauf une :

Sur un dé de piédestal en marbre blanc, aujourd'hui à Paris, au musée du Louvre. Hauteur, 1^m28; largeur, 0^m85. (1)

Genio Coloniae Veneriae Rusicadis Augusto sacr(um). Marcus Aemilius Ballator, praeter sestertium decem millia n(ummum), quae in opus cultumre theatri postulante populo dedit, statuas duas, genium patriae n(ostrae) et Annonae sacrae Urbis, sua pecunia posuit, ad quarum dedicationem diem ludorum cum missilibus edidit.

L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

Sur une table de marbre blanc, bordée d'une moulure, en haut, à gauche et en bas; aujourd'hui à Paris, au musée du Louvre. Hauteur de l'inscription, 0^m70; largeur, 0^m80. (2)

C(aius) Aunius, C(aii) fil(ius), qu(irina) tribu) dec(urio) quatuor col(oniarum), pont(ifex, praeter)

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 2171.

(2) *Id.* n° 2175.

sestertium viginti (millia) n(ummum), quae ob honorem d(ecurionatus, et) sestertium quinquaginta quinque (millia) n(ummum), quae ob honorem pon(tificatus dedit), et statuas aeneas duas, Vic(toriam et For)turnam riducis (sic), quas ob (hono)rem pont(ificatus) pollic(itus) est (sestertium..... millia nummum dedit ad per)fectionem operis t(theatri, et ad exornationem) amphitheatri po(rticum cum tetras)tylo, ex sestertium tringenta tribus (millibus nummum, sua pecunia fecit) ad cujus d(edicationem.....).

Sur une table de marbre blanc, bordée d'une moulure en haut et en bas, trouvée dans le théâtre; aujourd'hui à Paris, au musée du Louvre. Hauteur, 0^m90; largeur, 1^m10. (1)

..... Libe)ralis Jun(ior) et Liberia f(ili) ejus..... g)radusque concamarationes XIII inluminaverunt easque cancellis marmoreis (..... exorna)verunt, delphinis binis per vias theatri adjunctis.... quatuordecim lapidibus ejus per antigrados stratis marmo(reis.....) podiis marmoreis vias dextra lae(va)que feceru)nt (de)dicaverunt q(ue).

L(ocus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

Sur un dé de piédestal en marbre blanc, au musée de Philippeville. Hauteur, 0^m60; largeur, 0^m60. 2

D'un côté :

M(arcus) Fabius Fronto, augur. p(raefectus) j(uri) d(icundo), cum ludis scaenicis dedit, praeter denarios mille ad opus theatri, n(omine) filii sui senecionis.

De l'autre côté :

Pollicitus Fusco II et Dextro co(n)s(ulibus) tertio non(as) jan(uarias), dedicavit (i)isdem co(n)s(ulibus) prie(die) Kal(endas) april(es).

Cette inscription a été trouvée, en 1852, rue Nationale, sur l'emplacement du théâtre moderne.

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 2181.

(2) Id. n° 2166.

Sur une table de marbre blanc, entourée d'une grecque, au musée de Philippeville. Hauteur, 0^m90; largeur, 0^m75. ⁽¹⁾

Ca(eio, Ca(ecilio) Soricio(ni) eq(uo) publico O(rnato), (auris) et portis O(muibus) Soricioni(s) triumphatu (refectis).

Cette inscription a été trouvée dans la propriété Brochini, près de l'Église, sur l'emplacement du forum.

Dans un cartouche incomplet du côté droit, trouvé au théâtre; aujourd'hui à Paris, au musée du Louvre. Hauteur du cartouche, 0^m20; largeur, 0^m58. ⁽²⁾

M(arcus) Fabius, L(ucii) fil(ius), Qui(n) (ina tribu), F(r)on(to), augur, (praefectus juri dicundo, ludos scaenicos ob) honorem praefecturae, et) Imp(eratoris) C(aesaris) Marci Aurelii Sereri Alexandri Augusti statuan) dedit, praeter oblationem den(arium) mille, nomine) fili(i) sui senecionis, ad cultum thea(tri, decreto decurionum).

Sur un fragment de table de marbre blanc, bordé d'une moulure en bas; aujourd'hui à Paris, au musée du Louvre. Hauteur de l'inscription, 0^m35; largeur, 0^m59. ⁽³⁾

..... sua p(ecunia) fec(it) idemq(ue) (dedicavit; ad cujus dedicationem et)iam ludos scaenicos eum m(issilibus edidit).

Sur une table de marbre blanc, bordée d'une moulure en haut et à droite, trouvée dans le théâtre;

(1) Charles Vars, *Ruisirade et Stora*, page 107.

(2) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 2167.

(3) *Id.* n° 2176.

aujourd'hui à Paris, au musée du Louvre. Hauteur, 0^m47; largeur, 0^m85. ¹

... *Liberalis Junior et L)iberia, filii ejus (...m)ajore parte mundatas...* *desuper, primum mar(more.....) retustate dilapsum in..... medio..... us(que)* *L(ocus) d(atus) d(ecreto d(ecurionum).*

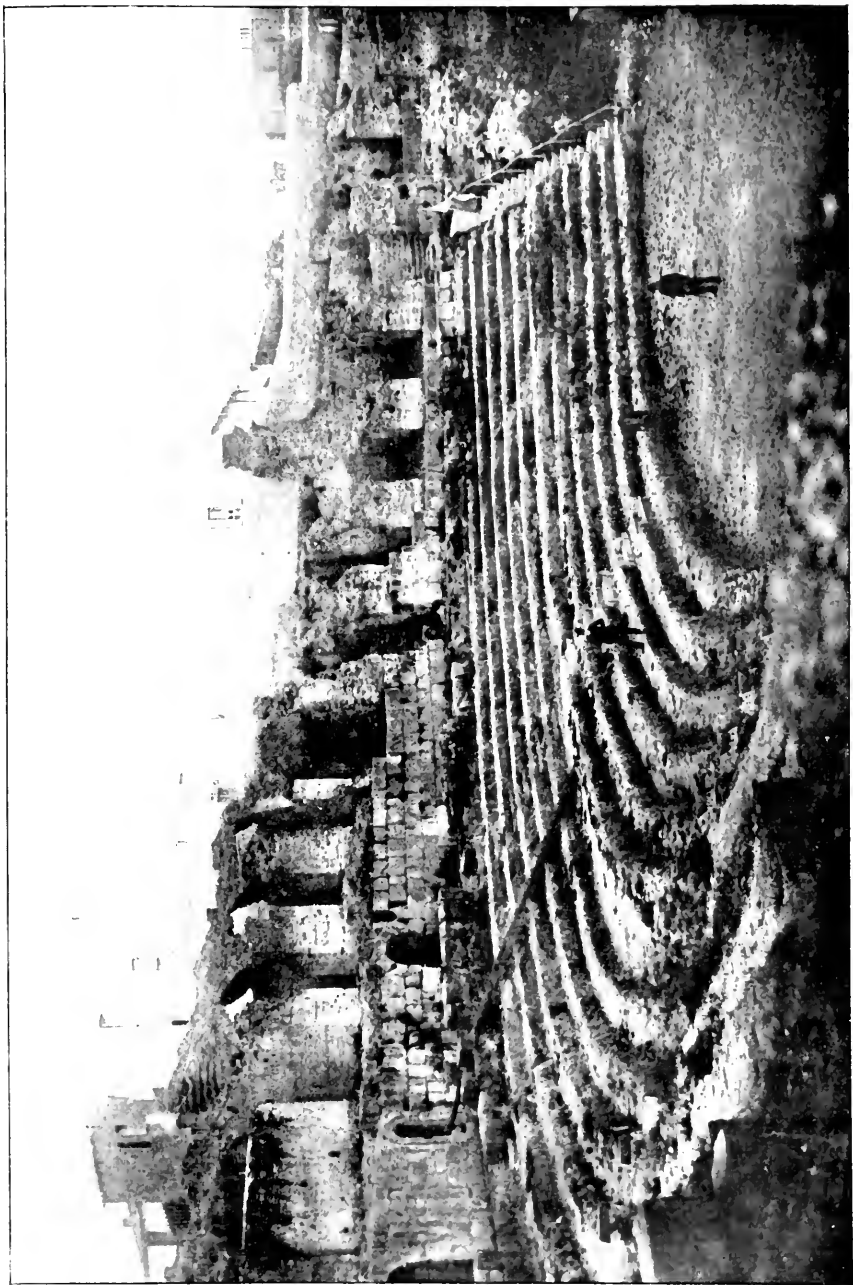
Malgré toutes ces certitudes, la place située devant l'édifice et la rue y aboutissant portèrent le nom de place et de rue *du Cirque* depuis le 8 décembre 1849 jusqu'au 6 juin 1885, date à laquelle la place prend le nom de place *Victor Hugo* et au 16 décembre 1882, où la rue est dénommée rue *Gambetta*.

L'entrée du théâtre se trouvait rue Scipion et la scène où est actuellement édifiée la partie nord-ouest du collège. C'est d'ailleurs pour construire cet établissement scolaire que le service des bâtiments civils de l'époque a démoli la partie du théâtre romain qui comprenait la scène et utilisé les gradins comme pierre à bâtir.

Derrière la scène était un mur élevé qui formait le fond du théâtre. C'est sur les ruines de ce mur romain, qui existaient place Victor Hugo, que j'ai vu construire le mur de clôture de la façade d'entrée du collège.

Le théâtre romain aurait peut-être subi le même sort que l'amphithéâtre situé au sud-est de la ville, près du cimetière, dont la conservation était parfaite et qui fut détruit jusqu'aux fondations par le Génie militaire pour en employer les matériaux dans la construction des remparts de la jeune cité française. Mais, fort heureusement pour notre théâtre antique,

(1) *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 2180.



LE THÉÂTRE ROMAIN EN 1908

les terres schisteuses descendues de la colline du *Bou-Yala* et les déblais qui y furent jetés plus tard par les propriétaires du sol supérieur l'avaient presque recouvert. C'est ce qui le sauva en partie ; ce fût une chance.

En 1860, Roger fit des déblais sérieux dans la partie nord.

Depuis, à trois reprises différentes, en 1883, en 1891 et en 1907, une grande quantité de terres fut enlevée, ce qui a considérablement mis au jour les ruines.

En septembre 1899, j'ai fait pratiquer des fouilles contre le mur du collège, côté de la scène, à l'effet de retrouver les premiers gradins. Le sondage a atteint 4^m10 au-dessous du niveau actuel du sol. A cette profondeur, et dans l'angle sud, j'ai découvert le premier gradin d'en bas, ce qui indique que le dallage de l'*Orchestra* se trouvait à environ 4 mètres au-dessous des premiers gradins reconstitués actuellement.

Je n'ai trouvé, en dégageant ce premier gradin et d'autres à côté, ni carrelage, ni pavage en marbre, mais seulement de grandes pierres carrées en grès qui devaient faire partie des fondations de la scène. Il y avait là autrefois un dallage ou un enduit qui n'a pu résister à l'action des temps ou a été détruit par la main des hommes.

La foule, ainsi qu'on peut le constater encore aujourd'hui, avait accès par six escaliers, dont les principaux comptent de 19 à 20 marches d'une hauteur moyenne de 20 centimètres et d'une largeur de 30 centimètres. Leur développement entre les parois est de 3 mètres. Une cinquantaine de spectateurs pou-

vaient descendre à la fois, sans embarras, par chacun de ces escaliers.

Voici ce que dit S. Gsell à ce sujet :

« Six escaliers, avec des marches de pierre, commencent au delà du couloir supérieur, traversent six des chambres (substructions qui soutenaient les gradins) et débouchent sous des portes à arcades dans le couloir voûté; plus bas, ils se prolongeaient dans la direction de l'orchestre. »

La superficie du théâtre romain était approximativement de 4,900 mètres carrés; celle des ruines actuelles est de 2,740 mètres carrés.

La surface occupée par les substructions des gradins supérieurs, et appelées à tort loges, est de 914 m. carrés

Les ruines des gradins couvrent un espace de 1.215

Le parterre avait 611

La superficie couverte par la scène et ses accessoires était de. 2.160

Soit au total..... 4.900

S. Gsell, dans son *Musée de Philippeville*, écrit au sujet des prétendues loges dont je viens de parler :

« C'est une série de chambres, longues de 4^m50, larges en moyenne de 3 mètres, bâties en moellons et en briques; elles étaient surmontées de voûtes en blocage, dont quelques-unes subsistent en partie, et qui, inclinées vers l'intérieur du théâtre, devaient soutenir des gradins, probablement en bois. Cependant, quatre de ces voûtes sont, au contraire, penchées vers le dehors; elles supportaient sans doute des escaliers permettant l'accès aux places supérieures. On passait, pour s'y rendre, par un couloir, large de trois mètres, qui s'étend derrière les chambres et qui est à ciel ouvert; il est coupé au centre par deux murs, à peu

près parallèles, qui ont peut-être appartenu aux soubassements d'une vaste loge ou plutôt d'un *sacellum* contenant une grande statue. Il y a, en avant des chambres, un autre couloir large de 2^m50, dont les murs sont en belle pierre de taille et dont la voûte, presque entièrement détruite, était en blocage.

« Ravoisié a vu des restes de la murette qui bordait la scène du côté de l'*orchestra*. Elle présentait des niches semi-circulaires et rectangulaires, comme à Djemila et à Khamissa. Par derrière, des cubes de pierre, percés de mortaises carrées, étaient destinés à recevoir des mâts qui soutenaient peut-être le rideau, ou qui portaient une décoration d'avant-scène. (S. GSELL, *Les monuments antiques de l'Algérie*). »

Le théâtre romain de Rusicade pouvait contenir environ six mille spectateurs. Il est, dit M. Stéphane Gsell, plus grand que les théâtres de Djemila et de Timgad. Sa largeur maxima est de 82^m40, tandis que celui de Timgad n'a que 63^m60 et celui de Djemila 62 mètres.

Il a été en partie creusé, en partie construit sur la pente de la colline du Bou-Yala, à l'ouest de la ville, de manière que le public fût tourné vers l'orient.

Ce monument date probablement de l'époque de l'empereur Hadrien (117-138). En effet, Roger, faisant diviser en 1861 un énorme quartier de voûte en tuf, découvrit, maçonnée dans ce bloc, une médaille de bronze d'un module de 0^m032, représentant à l'avers le buste de Sabine regardant à gauche, avec cette légende : SABINA AVGVSTA HADRIANI AVG. P. P. et au revers la Pudeur assise, portant la main droite à sa bouche, avec la légende PVDI *citia*) et en exergue les lettres S. C.

On admet d'ailleurs généralement que Rusicade a été fondée par les Romains en 45 avant J.-C., sous

la dictature de Jules César, et qu'elle n'existait plus en l'an 484 de notre ère, sous l'empereur d'Orient Zénon ; elle a donc duré environ 450 ans. L'époque de sa splendeur fut le règne des Antonins, de l'an 96 (Nerva) à l'an 192 (Commode). Sa population devait être d'environ cent mille habitants.

Le théâtre de Rusicade fut embelli et restauré à plusieurs reprises dans le cours des II^e et III^e siècles, ainsi que l'indiquent les inscriptions citées plus haut.

Le musée de Philippeville renferme plusieurs fragments provenant de l'édifice même du théâtre romain ou s'y rapportant :

Trois grands morceaux d'une belle corniche de marbre.

Trois fragments de barrières en marbre.

Deux petits piliers en marbre qui ont dû appartenir à ces barrières ; l'un d'eux est surmonté d'un amortissement en forme de pomme de pin.

Une base en marbre, datant de l'année 225 de notre ère, sous le règne d'Alexandre Sévère, et relatant la générosité d'un *Fronto* qui donna mille deniers pour les travaux du théâtre, au nom de son fils Senecio (Voir plus haut, n^o 2167 de Léon Renier).

Une inscription en marbre blanc, en mémoire des murs et des portes du théâtre qui ont été rétablis ou réparés pendant le triumvirat de Soricio (Voir plus haut. Charles Vars, *Rusicade et Stora*, page 107).

Une inscription en marbre blanc, citant la libéralité d'un *Fronto* qui, en l'honneur de son flaminat, organisa des représentations théâtrales avec distribution de cadeaux aux spectateurs. (N^o 241 de mon catalogue). Elle doit dater du règne d'Elagabale (218 ou 219).

Une statue en toge, marbre, mal sculptée, flanquée à droite de deux objets devenus très frustes ; c'est, semble-t-il, un coffre à manuscrits, de forme cylindrique, sur lequel est posé un masque de théâtre.

Une petite tête, marbre, d'acteur ou de bouffon, provenant d'une statuette ou d'un buste.

Une statuette, marbre, sans tête et sans bras. La draperie est très belle. Elle date du II^e siècle environ et devait être placée sous le portique du théâtre.

Une grande jarre à ensevelissement, d'une époque plus tardive et dans laquelle se trouvait un squelette d'homme. C'est la seconde que j'ai trouvée dans notre vieux monument ; la première, plus petite, contenait un squelette d'enfant.

Le théâtre romain de Philippeville est classé parmi les monuments historiques, depuis 1875 ; il reçoit la visite de nombreux touristes.



Le *Comité des Fêtes* de notre ville, composé d'hommes ayant l'ardent désir de rendre le séjour de l'antique Rusicade agréable à nos hôtes et à nos concitoyens, a décidé de remettre en état notre théâtre romain dans le but d'y donner des réjouissances publiques. Sans avoir la prétention de faire une œuvre complète comme à Guelma, il s'attache à reconstituer les deux parties essentielles : la scène et les gradins.

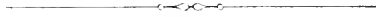
Déjà, le 16 décembre 1907, une fête sportive y a eu lieu ; elle a été très réussie. Le Comité n'en restera pas là.

En effet, après de longs pourparlers et sur les ins-

tances de la municipalité, M. et M^{me} Silvain, de la Comédie Française, et leur excellente troupe ont inauguré, le 19 mai 1908, les représentations dramatiques dans notre théâtre antique. Ils ont joué *Electre* devant une foule de 1,500 spectateurs qui ne leur ont pas ménagé leurs applaudissements.

LOUIS BERTRAND,

Conservateur du Musée et du Théâtre romain



FOUILLES
D'UN
CIMETIERE ROMAIN
à COLLO

M. Luciani mentionnait, en 1883, les nombreux dolmens qui se trouvent aux portes de Collo et dans les environs. La nécropole mégalithique de Souk-el-Youd, composée de 26 tombeaux, fut décrite par ce haut fonctionnaire ⁽¹⁾. Quelques années plus tard, en 1894, le capitaine Hélo découvrait à quelques mètres de Collo, sur le flanc oriental du Coudiat-es-Snad, la nécropole liby-phénicienne. Une notice que nous a laissé cet archéologue nous détaille les divers objets trouvés dans les 22 tombeaux qu'il a fouillés. En 1903, MM. Barry et Régulato firent aussi des recherches dans la même nécropole. Il reste encore beaucoup à faire sur ce point.

Mais, tandis que les nécropoles antiques étaient connues, le cimetière romain était encore ignoré. Ce ne fut que vers la fin de 1905 qu'il fut découvert d'une façon toute fortuite.

(1) *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 23^e vol., p. 103.

A quelques pas de l'ancien château d'eau romain, sur le versant nord d'une petite élévation appelée aujourd'hui " Mont Bocquillon ", à 300 mètres de la ville, sur la route dite de Djidjelli, est située la nécropole romaine que l'on avait vainement cherchée jusqu'à ce jour.

Il y a 15 ans, lorsqu'on traça le chemin vicinal qui fait suite à la rue de Djidjelli et conduit à Aïn-Zida, les cantonniers trouvèrent bien quelques briques et poteries diverses, mais l'attention d'aucun archéologue ne fut mise en éveil. On ne se douta pas que cette route traversait un cimetière d'une assez grande étendue et intéressant sous bien des rapports ⁽¹⁾.

Le 12 janvier 1906, M. Bocquillon sachant que je m'occupais un peu d'archéologie m'informa qu'en creusant des fosses pour planter des oliviers, ses ouvriers venaient de découvrir quelques tombes qui lui paraissaient très anciennes.

Je me rendis aussitôt à l'appel de ce colon laborieux, et ce fut une vraie joie pour moi de me trouver en présence de ces antiques sépultures. Le lieu paraissant favorable à l'emplacement d'un cimetière, j'eus de suite la conviction qu'il y avait là des fouilles à faire.

Vu mon peu de compétence en la matière, il ne me fut pas tout d'abord possible de déterminer l'âge de ces tombeaux. Mais, comme il était facile de le voir, ils différaient essentiellement de ceux du Cou-

(1) L'ancienne voie romaine devait passer un peu au-dessous de cette nécropole. Il ne us semble que pour sortir de Collo et gagner les crêtes, la route avait un tracé plus naturel sur ce point que sur tout autre; deux fortins que nous avons relevés indiqueraient cette direction.

diat-Es-Snad par le mode de sépulture et la nature des objets ⁽¹⁾.

Les fouilles ont été faites tout d'abord par le propriétaire du fonds qui a bien voulu me laisser suivre tous les travaux exécutés et noter toutes les découvertes.

Les premières tombes rencontrées, à 1^m50 de profondeur, sont de forme rectangulaire en briques rouges non liées avec du ciment.

Longueur des tombes, 0^m70; largeur, 0^m50; hauteur, 0^m50; épaisseur des briques, 0^m07.

Ces tombeaux ont l'apparence de coffres sans fond; les urnes et autres objets reposent ainsi sur le sol. Ils renferment généralement deux urnes ou vases cinéraires, une lampe romaine, plusieurs fioles, coupes, cuvettes en verre de formes diverses. Le verre ne manque pas de finesse. Il est très léger.

Nous avons ainsi fouillé cinq ou six tombeaux rapprochés, sur une même ligne de l'est à l'ouest. Cependant, dans l'une de ces sépultures, les urnes au lieu d'être en terre, étaient en plomb de la grandeur de seaux ordinaires, cylindriques, sans anse, et avec un couvercle ⁽²⁾.

Les urnes et les seaux renfermaient des cendres, des ossements calcinés mélangés à la terre qui, par infiltration, remplissait tous ces vases.

Généralement en terre rouge ordinaire, les amphores ont une ou deux anses; elles ont 0^m25 à 0^m30 de

(1) La nature du terrain n'aurait pas permis de construire des tombes analogues, car le Coudiat Es-Snad est une sorte de granit feldspathique tandis que le terrain du mont Boequillon est plutôt argileux-schisteux. On n'y pourrait pas creuser des chambres funéraires.

(2) Dans les diverses descriptions de cimetières romains qu'il m'a été donné de lire, il n'est jamais question, ce me semble, de ces sortes de vases cinéraires en plomb.

hauteur ; le col est plus ou moins étroit ; l'une de ces urnes a l'ouverture aussi évasée que celle de nos marmites de ménage. Quelques-unes sont unies sur la panse, d'autres portent des lignes horizontales. On en remarque de piriformes tenant difficilement debout ; une est dentelée sur les bords.

Les anthropoïdes assez communs à Collo manquent complètement dans les sépultures. Cela se conçoit aisément, ces derniers vases étant d'un âge bien plus reculé⁽¹⁾. J'ai trouvé, cependant, les débris d'une urne dite à queue qui a dû faire double emploi.

En somme, la facture des urnes cinéraires est des plus ordinaires ; leur dimension est toujours à peu près la même.

La lampe que l'on rencontre dans chaque tombe est romaine, teinte en rouge, en jaune clair ou en brun foncé ; elle est très simple et petite. Ce qu'il y a de plus particulier dans ces sépultures, c'est le grand nombre de vases en verre qu'elles renferment. Malheureusement, dès qu'on les touche, ils se brisent. Nous avons pu cependant en retirer quelques-uns intacts ou pouvant être recollés. Tous ces vases sont de formes différentes. Ce sont de petites coupes sans pied (lacrymatoires ?), des caraffons, des gutturiums avec anse et goulots bien façonnés, des fioles à long col ; d'autres n'ayant qu'une large panse et un col très court. Le verre est, nous l'avons dit, très léger ; quelques vases en verre opaque ont des reflets de cristallisation⁽²⁾.

(1) Il n'est pas rare cependant de trouver dans les tombeaux des objets ayant fait double emploi.

(2) Remarqué des vases en verre qui ont la forme de certaine poterie carthaginoise mais dont nous n'avons pu avoir que l'anse et le goulot.

Un certain nombre de vases en verre portent des inscriptions latines. Je ne mentionnerai que la suivante gravée sur le fond d'une petite fiole à long col. On lit : LVCRIO (*homme de gain*). C'est sans nul doute la marque de l'atelier. Cette fiole est parfaitement conservée.

Les petits vases en terre, peu nombreux il est vrai, que nous avons trouvés (le verre remplaçant ici les nombreux petits vases en terre que l'on rencontre dans les sépultures phéniciennes ou romaines) sont assez élégants ; ils sont à anse, à goulot et en terre généralement très rouge ; ce sont de petites aiguères servant aux libations, elles ont leur cupule.

A côté de ces premières sépultures construites, comme nous l'avons dit en grandes briques, nous avons rencontré une tombe d'une forme toute différente (1).

Elle était formée par deux murettes en briques jaunes striées. Sur certaines briques, les stries sont horizontales et sur d'autres, verticales. Quelques-unes portent sur le même côté des stries verticales et horizontales. Elles ont (les briques) 0^m15 de longueur sur 0^m12 de large et 0^m03 d'épaisseur. Ces deux murettes avaient environ 0^m40 de hauteur sur 1^m80 de longueur. Dans cette tombe, large de 0^m70, reposait un squelette, vers la tête se trouvait une amphore assez grande, jaune ; 12 lamelles (2) en plomb pliées à angle droit de 0^m10 de largeur sur 0^m09 de

(1) Ces sortes de sépulture sont assez nombreuses comme j'ai pu m'en rendre compte par la suite.

(2) Dans sa *Notice sur la nécropole Liby-Phénicienne de Collo*, page 24, le Capitaine Hélo s'exprime ainsi . « On a relevé à l'entrée de la première chambre, des lamelles de plomb ne paraissant offrir aucun caractère gravé. »

longueur, étaient placées au fond contre les murettes et de chaque côté à égale distance.

Ces lamelles portaient des clous très oxydés. Elles servaient à tenir les planches du cercueil; quelques vestiges de bois pétrifié ont été recueillis. Cette tombe était recouverte par de grandes tuiles jaunes, à rebord; elle ne contenait aucun vase en verre et rien autre de particulier.

Auprès de cette sépulture d'un nouveau mode, nous avons rencontré deux ou trois types des premières avec le même mobilier ⁽¹⁾.

Parmi les menus objets découverts et qui n'ont pas été mentionnés au cours de cette étude, je citerai : 1^o un dé à jouer; 2^o un petit vase cylindrique en plomb avec couvercle percé d'un petit trou carré; à côté, un clou à grosse tête qui devait servir de fermoir.

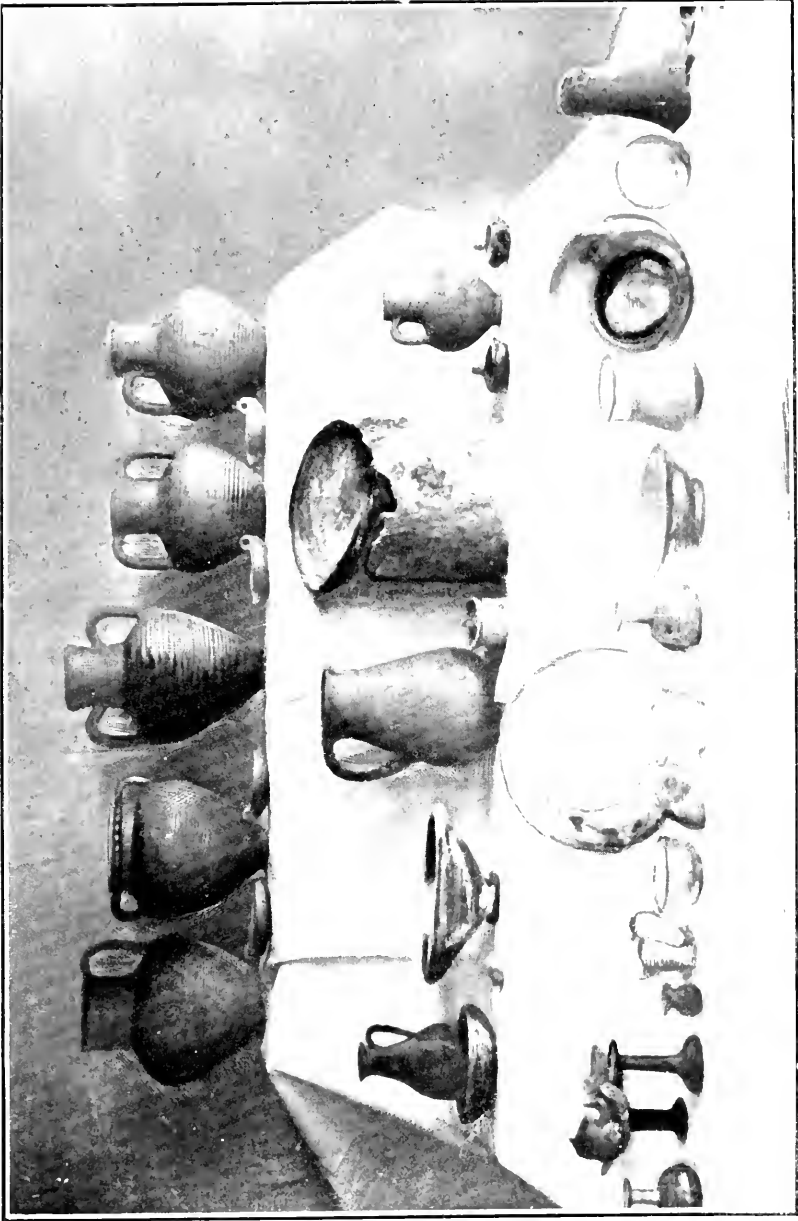
Ce qui paraîtra extraordinaire, c'est que nous n'avons jusqu'ici découvert aucune monnaie antique dans ces tombes ⁽²⁾ pas plus que des pierres portant des signes épigraphiques.

Comme il m'était difficile de déterminer l'époque où les habitants de Collo avaient enterré leurs morts sur ce point, j'assemblai tous les objets découverts et en fis tirer une photographie par M. Ellul. J'en envoyai une épreuve au savant Père Delattre pour avoir des renseignements. Il me fut répondu comme suit :

« La description des sépultures que vous avez explorées,

(1) Le mode de sépulture en grosses et grandes briques rouges est apparemment antérieur à celui construit en briques jaunes.

(2) Le capitaine Hélo a recueilli dans la nécropole qu'il a fouillée, un certain nombre de monnaies de l'époque carthaginoise et les autres appartenant à l'époque des Rois Numides (Massinissa, Micipsa, Jugurtha, etc.)



OBJETS TROUVÉS DANS LA NÉCROPOLE ROMAINE DE COLLO

la vue des objets photographiés, la présence de verrerie et de grandes briques indiquent que vous êtes dans un cimetière romain qui peut dater du II^e siècle peut-être du III^e autant que je puis en juger par ce que j'aperçois de la forme des lampes. Dans tout ce que vous m'écrivez et ce que me montre la photographie, je ne crois rien de punique. D'ailleurs, l'inscription que vous avez relevée sur la fiole en verre confirme que vous êtes en pleine période romaine...

La seconde inscription latine que j'ai relevée par la suite, sur une lampe romaine, corrobore aussi les données du savant archéologue.

En mai 1906, toujours aidé du bienveillant M. Bocquillon, je voulus me rendre compte de la superficie de la nécropole. Pour cela, je fouillai à 40 mètres plus à l'ouest de nos premiers travaux. Je rencontrai encore quelques tombes de modes divers où l'incinération et l'inhumation sont mélangées. (1) Une seule lampe et quelques vases cinéraires brisés ont été recueillis. La lampe romaine portait un petit cupidon ailé et un rameau autour de l'ouverture ; sur le fond, on lisait l'inscription MVNI...

La plupart des tombes, sur ce point, au lieu d'être construites en grosses briques sont formées par de grandes tuiles jaunes à rebord recouvrant parfois des squelettes, parfois des ossements calcinés. Ces deux modes de sépultures sont adoptés presque indifféremment. Les tombeaux étaient superposés autant que nous permet d'en juger le bouleversement du sol.

Ce genre de sépulture, au moyen de tuiles à rebord, avait été observé par le capitaine Hélo et voici com-

(1) Le P. Delattre dans une brochure intitulée : *Fouilles d'un cimetière romain à Carthage*, II^e siècle de notre ère, écrit : « Tous les corps déposés dans ce cimetière n'ont pas subi la crémation. On rencontre aussi quelques squelettes (Page 10). »

ment il s'exprime dans sa notice sur la *Nécropole Liby-Phénicienne*, page 7, en parlant des vases anthropoïdes qu'il a trouvés :

« Ce n'est pas seulement dans les tombeaux dont la description sommaire va suivre qu'on rencontre ces urnes funéraires, j'en ai trouvé un peu partout dans le sous sol de Collo à des profondeurs variant entre 0^m20 et 0^m30 dans la nécropole et allant jusqu'à 2 et 3 mètres, comme dans les fouilles faites pour la construction de la nouvelle église et de la mairie. Les urnes sont alors généralement recouvertes de deux ou quatre grandes tuiles à rebord (1) butées l'une contre l'autre par leur partie supérieure et formant une sorte de toit au-dessus du vase cinéraire. C'est surtout sur les pentes de la nécropole Liby-Phénicienne et sur les pentes du Darksaïm qu'on les rencontre en grand nombre. On démontrera peut-être que ce genre de sépulture plus simple était celui réservé aux esclaves et affranchis ou même simplement utilisé pour les pauvres alors que les tombeaux creusés étaient employés pour les familles riches. »

Tout nous porte à penser que le cimetière romain (l'expression de cimetière des romanisés serait plus vraie) sur lequel nous sommes actuellement était réservé aux pauvres. Des urnes ordinaires, des vases de diverses formes et grandeurs, quelques débris de bracelets en cuivre, c'est tout ce que nous avons pu découvrir.

La présence de nombreux vases en verre est seulement remarquable. Nous savons qu'instruits par les Egyptiens, les Romains, vers le II^e siècle avant notre ère, s'adonnèrent à la fabrication du verre, mais ce n'est que vers le III^e siècle de notre ère que la

(1) Les tuiles qu'on rencontre sont de forme rectangulaire et non trapézoïde : longueur, 0^m50 ; largeur, 0^m40 ; rebord, 0^m05.

verrerie devient d'un emploi assez commun et voilà pourquoi nous rencontrons des vases en verre dans cette nécropole de romanisés.

Les Phéniciens avaient acquis une très grande célébrité dans l'industrie du verre et comme Collo fut avant tout une ville punique, on peut encore expliquer par là, la présence de nombreux objets de verre apportés de Tyr ou de Sidon. Cependant, la nécropole Liby-Phénicienne en paraît dépourvue.

« J'ai rencontré, dit le capitaine Hélo, de ci, de là, quelques petits débris de verre, mais à part une petite fiole provenant du tombeau n° 7 et les quelques perles qui ont été recueillies en divers endroits, je n'ai trouvé aucun objet fait de cette matière, qui vaille la peine d'être mentionné (*Notice sur une nécropole Liby-Phénicienne*, p. 9.)

En novembre 1906, je repris les recherches archéologiques sur un troisième point du même cimetière romain.

C'est toujours le même genre de sépultures. Les premières tombes, à 1^m50 de profondeur, sont construites en grandes tuiles jaunes et ne contiennent que des squelettes. Nous avons, cependant, trouvé dans l'une de ces tombes, un certain nombre de lamelles de plomb avec des clous pour fixer le bois du cercueil. Les tombes du premier type observé, c'est-à-dire construites en grosses et grandes briques rouges, sont placées à 0^m25 au-dessous ; elles renferment toujours le même mobilier, deux urnes cinéraires, une lampe, des fioles en verre ; l'un de ces petits vases portait les lettres latines : LVMNITANV//// et un petit dessin, la marque du verrier. A signaler aussi : 1° une lampe en terre jaune portant un aiglon

au-dessus et sur le fond une inscription illisible ; 2° une sorte de vase en forme de biberon ; 3° une lampe plus grande que les lampes précédemment découvertes, avec un corps de femme en relief. Cette lampe en argile est brisée.

Les divers objets recueillis sont chez M. Bocquillon et constituent les premiers éléments d'un petit musée qui, nous l'espérons, deviendra un jour intéressant.

CONCLUSION

La nécropole de la période romaine que nous venons d'explorer par nos propres moyens et ceux mis à notre disposition par le Gouvernement Général (200 fr.) n'a pas encore dit son dernier mot. On y rencontrera des indications qui permettront de lui assigner une époque certaine.

Ce cimetière fut plutôt celui réservé aux autochtones, aux romanisés que celui des maîtres du pays, je veux parler des Romains proprement dits.

Nous n'avons, en effet, découvert aucune épitaphe, alors que dans les nécropoles romaines les simples esclaves ont presque tous une inscription marquant leur nom.

Ce cimetière nous indique les limites de l'antique Chullu au nord-ouest. On sait, en effet, que les Romains enterraient leurs morts en dehors des remparts.

La proximité du cimetière romain de la ville actuelle, bâtie sur l'emplacement de la ville phénicienne dans un cadre naturellement très restreint, nous fait

demander à des personnes plus autorisées pourquoi Ptolémée appelait l'ancienne cité “ Collops Magnus ” et pourquoi encore Strabon la considérait comme “ Oppidum Magnum ? ”.

Collo, 25 novembre 1907.

ABBÉ FRANÇOIS.



FOUILLES
à Tahara-li-Chetaïba
(COLLO)

J'avais été informé que des fragments de mosaïques existaient au nord-ouest de Collo, sur le plateau dominant les "Eucalyptus" au lieu dit : *Tahara li Chetaïba*, non loin des sources qui approvisionnent notre ville en eau potable.

Après une première visite à l'endroit indiqué, je crus devoir signaler à M. l'Administrateur ⁽¹⁾ l'intérêt qu'il y aurait à faire des recherches sur ce point. Je fus autorisé à y engager une partie du crédit alloué par le Gouvernement Général pour études archéologiques à Collo.

Au début de mes recherches, une mosaïque brisée par suite de l'affaissement du sol, fut mise à jour ; elle ne comportait aucun signe symbolique mais simplement des figures géométriques. Je fis fouiller tout autour de cette mosaïque. Rien d'intéressant ne fut découvert.

(1) M. Philipon.

Plusieurs endroits voisins furent explorés. J'y remarquai des ruines et plusieurs vestiges de mosaïques, mais il eut fallu employer la totalité du crédit pour enlever seulement les hautes broussailles qui recouvraient tout cela.

Le point marqué 105 sur la carte d'Etat-Major, situé à quelques centaines de mètres du lieu de mes premières fouilles, me paraissant offrir de sérieuses espérances, j'y conduisis les ouvriers. Cet endroit avait été d'ailleurs désigné par M. Luciani et le capitaine Hélo comme intéressant à étudier. C'est là, en effet, que fut découvert en 1858, si je ne me trompe, un magnifique sarcophage chrétien en marbre blanc, dont il ne reste plus trace à Collo. On voit, sur ce petit mamelon, les fondements d'un édifice ayant la forme d'un parallélogramme, mesurant 24 mètres de long sur 12 mètres de large. Les assises de ce que je pensais, tout d'abord, être l'abside d'un temple, peut-être même d'une basilique chrétienne, sont très apparentes. On peut en dire autant des assises du Narthex.

Des fûts de colonnes, en marbre assez grossier et en serpentine, quelques chapiteaux (style Corinthien), des fragments de corniches, des morceaux de plomb pour scellements furent mis à jour, après avoir remué un certain nombre de mètres cubes de terre. Je fis creuser assez profondément sur plusieurs points de l'édifice pour en trouver le dallage ; je ne rencontrai que des briques rouges très ordinaires.

Malgré le travail considérable exécuté, je ne pus rien découvrir me permettant de déterminer la destination de cet édifice. Je ne crois pas utile que l'on revienne fouiller cet emplacement, mais les environs

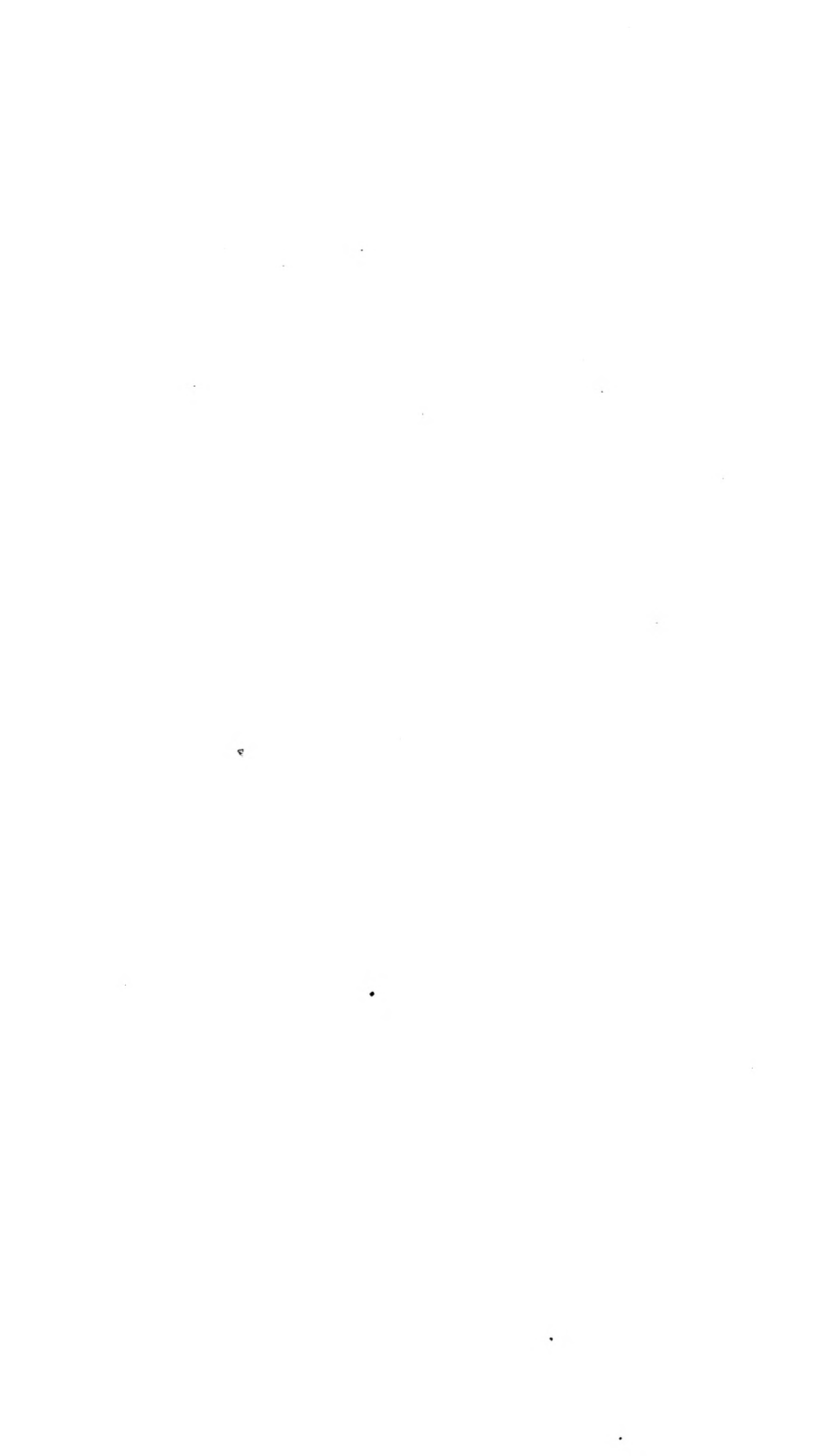
du Tahara li Chétaïba encore inexplorés au point de vue archéologique, possèdent de nombreuses ruines aussi bien que tout le sous-sol de Collo.

L'antique Chullu n'a encore presque rien dévoilé de son passé, illustre pourtant d'après tous les historiens anciens.

Collo, 4 décembre 1907.

ABBÉ FRANÇOIS.





NOMENCLATURE
DE
VESTIGES ANCIENS
RELEVÉS
DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE
(1907-1908)

PAR
L. JOLEAUD ET A. JOLY



Au cours de plusieurs voyages dans la province de Constantine, soit seul, soit avec mon collègue à la carte géologique d'Algérie, M. Joleaud, j'ai eu l'occasion de relever un certain nombre de vestiges anciens. D'autre part, M. Joleaud a fait, de son côté, des constatations analogues qu'il a bien voulu me communiquer. En son nom, comme au mien, je pré-

(1) L'énumération suivante comprend seulement, parmi les vestiges anciens que nous avons reconnus, ceux qui ne sont pas signalés dans l'*Atlas archéologique de l'Algérie*, ou, quelquefois, qui y sont cités incomplètement.

Nous avons usé des abréviations suivantes :

R. R. : Ruines romaines.

R. I. : Ruines indigènes. Sous cette rubrique, nous rangeons tout ce qui n'est pas romain, ou pas sûrement d'origine ou d'influence romaines, pas *romanisé*, en un mot ; il y a, dans le nombre, des vestiges qui peuvent être préhistoriques, d'autres contemporains des Romains et dus aux indigènes soumis à leurs armes ; d'autres, enfin, qui leur sont sûrement postérieurs.

R. P. : Ruines préhistoriques.

senterai donc à la *Société archéologique* la liste suivante ⁽¹⁾ :

I. — **De Sétif au Guergour**

(Feuille Sétif au 1/50,000^e)

1° Pierres de taille éparses entre les kilomètres 13 et 14, à droite (Est) de la route, indiquant l'existence de petits établissements romains ;

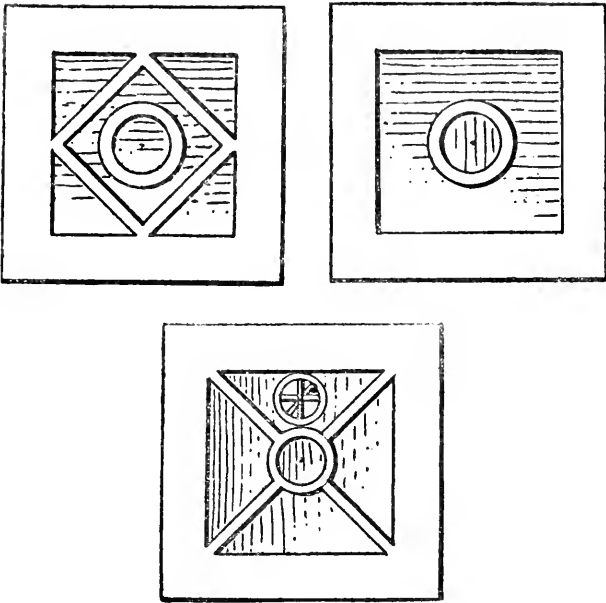
2° Restes analogues au point kilométrique 16 + 4, à droite (Est) de la route.

II. — **Montagnes du Guergour**

(Feuille Bou-Sellem au 1/50,000^e)

1° *Teniet-Elkroute* entre *Kef-Semmah* et *Kef-Taffate*, R. R., pierres de taille, murs en moellons et pierres de taille ; murs de jardins et de champs étagés en terrasses, en pierres sèches ; agglomération étendue, couvrant toute la largeur du col, bien groupée sur son flanc Est, ailleurs répartie un peu irrégulièrement au milieu des jardins anciens. Restes d'une route empierrée, sur 100 mètres de longueur, au flanc ouest du col, traversant l'agglomération d'ouest en est ;

2° *Pied ouest du mamelon 961 du Kef-Semmah*. R. R. Tombes chrétiennes découvertes en faisant le chemin de la mine à une laverie ; ce sont des coffres rectangulaires en dalles debout, recouvertes par d'autres grandes dalles à plat et orientées est-ouest. Elles sont recouvertes de 1 mètre à 1^m50 de terre. Beaucoup sont pleines de chaux qui a détruit jusqu'aux moindres restes organiques. Pierres tombales ;



3° A 100 ou 150 mètres plus bas, sur la même croupe, en suivant la ligne de plus grande pente, R. R., murs en moellons et pierres de taille, restes d'un édifice orienté sud-ouest-nord-est, de 30 à 40 mètres de longueur, couronnant la crête d'une petite déclivité et portant la trace d'un fort redan carré au milieu de l'étendue de son mur nord-ouest ;

4° A quelques centaines de mètres plus loin, vers l'Est, dans le flanc de la montagne, carrière romaine, blocs prêts à être détachés, avec la place des coins qui servaient à l'exploitation ;

5° Flancs Est du *Kef-Semmah*, R. I., restes de murs de terrasses étagées pour cultures, un peu partout ;

6° Chemin du *Kef-Semmah* à *Aïn-Tagrout*, au

sud de mechta Cherchar, sur un plateau face à *Mechta-el-Achécha*, et à son Est (150 mètres environ), *Kherbat-el-Achécha*. Vestiges d'une agglomération moyenne, en moellons.

III. — Feuille Sidi-Merouane

(au 1/50,000^e)

1^o *Col du Sidi-el-Maarouf* (au tiers environ de la longueur de la crête en partant de l'ouest), entre les côtes 1268 et 1106, R. I., murs de jardins en terrasses ;

2^o *Souk-el-Arba*, un peu à l'ouest de *R'dir-el-Braïla*, et au sud-ouest de *Kef-Eddarja*, R. I., murs de jardins en terrasses. R. R. étendues (autres que celles indiquées sur la carte et situées un peu plus à l'ouest) ; murs de jardins dessinant des rectangles parfaitement réguliers ;

3^o *Fedj-Forous*, col entre le *Kef-Darja* et la chaîne du *Zouara*, R. I., murs doubles ayant pu servir à barer le col ;

4^o *Bir-Bab-Allah* (que la carte donne sous le nom fantaisiste de *Aïn-Arhebala*), quelques pierres de taille romaines au pied nord du *Kef-Darja*.

IV. — Feuille Sidi-Dris

(au 1/50,000^e)

1^o *Haute vallée de l'Oued-Rarraf* (affluent de l'*Oued-el-Kebir*), au nord-ouest du *Kef-Berra* (*Beni-Tulen*), sur le mamelon coté 322 aux bords de la rivière, R. R. (ferme) ;

2^o *Mechta Ark-el-Kebir*, sur le bord nord-ouest de la feuille, à 2 kilomètres Est de l'*Oued-el-Kebir*, R. R. (fermes) ;

3° *Mechta El-Kalaïne*, au nord du *Meid-Aïcha*, au pied du rocher le plus septentrional, R. R., (groupes de fermes) (*L'Atlas archéologique*, feuille Philippeville, donne seulement : nécropole, épitaphe latine, quelques dolmens, n° 73);

4° *Elbenia*, à mi-chemin entre la forêt des Mouiya et l'Oued-Smendou, douar Guettara. Les R. R. indiquées par l'*Atlas archéologique* (feuille Philippeville, n° 151) consistent en nombreuses fermes éparées, sur 500 mètres de long et 150 ou 200 de large. Plus haut, sur les pentes, mur en brique long de 7 mètres, haut de 4^m50, de l'épaisseur de deux briques placées en long, côte à côte. Ce mur n'est pas indiqué dans la notice de l'*Atlas*; nous ne saurions préciser son origine. Peut-être est-ce le reste d'un établissement turc? Il ne paraît, en tous cas, ni romain ni arabe.

V. — Feuille Jemmapes

(au 1/50,000^e)

1° *Gastu*, à l'ouest du village, sur la première traverse gravissant les pentes de *Echchebika*, à 7 ou 800 mètres du village, et après avoir dépassé le mamelon portant les R. R., au sud du sentier, mais tout près de celui-ci, tombes creusées dans le calcaire, en forme de sarcophage. Il y en a de toutes tailles, les unes pour enfants, les autres pour adultes; tantôt elles sont isolées, tantôt groupées par deux ou trois. Elles sont plus larges à la tête qu'aux pieds, avec un léger rétrécissement vers le tiers de la longueur à partir de la tête; les angles sont arrondis. Entaille à contour rectangulaire pour placer des couvercles; pas d'inscription.

Ces tombes sont analogues à celles qui ont été signalées en d'autres endroits et considérées souvent comme phéniciennes. (1)

VI. — Feuille Smendou

(au 1/50,000*)

Sainte-Wilhelmine, R. R., à 100 mètres au sud du village; ces ruines se continuent sur 3 à 400 mètres vers le sud.

L'*Atlas archéologique* ne les mentionne pas; il indique seulement la trouvaille faite à Sainte-Wilhelmine d'une épitaphe latine.

VII. — Vallée du Rhumel au nord de Constantine

(feuille Constantine au 1/50,000*)

Aïn-Kerma, grand coude de la route de Constantine à Mila, après avoir dépassé le cimetière en venant de Constantine, au pied du mamelon coté 595, *Kjoekænmædding*; amas de coquilles d'hélix ayant servi à la nourriture et passées au feu; silex, ossements.

VIII. — Djebel-Kellal et ses abords

(feuille El-Aria au 1/50,000*)

1° *Angle du Djebel-Kellal et de Coudiat-Karafat*, source aménagée avec des pierres romaines taillées, si même elle n'est d'aménagement romain. R. R., — murs doubles en blocs, — vestiges de tumuli ou de bazinas; (2)

(1) Notamment, A. DERRUGE, *Tombeau phénicien à Rouffach* (Bulletin de la Soc. arch. de Const., XXXI, 1907).

Du même, *Un Tombeau à Bougie* (Bulletin de la Soc. arch. de Constantine).

Du même, *Tombeau présumé phénicien à Bougie* (Bulletin de la Soc. arch. de Sousse, 1905).

(2) La carte au 1/50,000* indique des R. R. au col du Kellal que ne mentionne pas l'*Atlas archéologique*.

2° *Flanc sud du Kellal en face Mechta-Tafrent*, R. I., murs de jardins en terrasses;

3° *Djebel-Kellal*, flancs nord et pied nord, surtout vers la pointe ouest, R. I., murs de jardins en terrasses;

4° *Djebel-Kellal*, col qui partage la crête vers sa terminaison ouest, murs de jardins en terrasses.

IX. — **Du Djebel-Kellal à Bokeïra et plateau de Bokeïra**

1° Entre le *Kellal* et *Bokeïra* (El-Aria 1/50,000°), flancs ouest du *Djebel-Salah*, R. I., murs de jardins en terrasses, mais peu distincts;

2° *Montée du col de Bokeïra* (Constantine 1/50,000°) du côté du nord, à mi-côte, R. R., pierres de taille, un chapiteau brisé;

3° *Revers sud de Bokeïra* (Constantine 1/50,000°) au pied des crêtes, R. I., murs de jardins en terrasses. Plus bas, aux jardins et à la mechta R. R. éteudues, bien nettes.

X. — **Djebel-Ouahche et ses abords**

(feuille El-Aria au 1/50,000°)

1° *Sommet côté 1020*, au-dessus de la pépinière, enceinte formée d'un mur double, rectangulaire, irrégulier, à tracé un peu sinueux, de 40×50 mètres environ, allongée est-ouest; le mur est formé de gros blocs. A l'intérieur, tumulus assez grands; les deux principaux ont été fouillés. Restes d'un mur romain en grosses pierres de taille, paraissant plus ancien que certains au moins de ces tumulus; c'est le vestige, sans doute, d'un poste-vigie. A l'entour de l'enceinte, sur le plateau, vestiges de quelques tumulus;

2° *Pied des crêtes* au-dessus des lacs, restes nombreux d'agglomérations arabes; dans le nombre, il y a aussi des traces de constructions en gros blocs qui paraissent anciennes;

3° *Pointe sud-ouest de la crête du Djebel-Ouahche*, à peu de distance de la pépinière, au pied des premiers reliefs de poudingues, un ravin paraît avoir été longé sur un côté (nord) par un mur en grosses pierres et en blocs et barré, en outre, en travers, par un mur analogue;

4° *Coteaux au sud de mechta Tafrent*; vestiges très frustes de tumulus;

5° *Chaabet-el-Berda* (flanc droit), affluent de *Oued-ben-Jelloul*, entre Constantine et le Djebel-Ouahche; sur un mamelon, R. R. (ferme);

6° Un peu plus au sud-ouest, à un kilomètre environ, dans un petit ravin, deux débris d'un piédestal avec soubassement et corniche; — crêtes du ravin et plateau, vestiges de tumulus;

7° *Sentier de Constantine à Hajra-Çafra* par le Mañoura en abordant les premières nappes de grès, vestiges vagues de tumulus, tracés de quelques murs anciens, R. I. au hameau arabe;

8° Même sentier, à deux kilomètres sud-ouest environ de *Hajra-Toula*, sur le flanc sud d'un ressaut, tas de cailloux ovales, peut-être arabes, mais à coup sûr anciens et du type de ceux qu'élèvent encore les Arabes du sud oranais pour perpétuer le souvenir d'un événement important (Ils les appellent *Keraker*). Les indigènes musulmans du Constantinois n'en font plus usage depuis longtemps;

9° A mi-chemin entre les deux points, quelques tas de cailloux analogues sur un ressant du terrain;

10° *Pied sud-est de l'escarpement de Hajra-Çafra*, R. I., restes de murs de jardins (peut-être aussi d'habitations en pierres sèches) envahis par les ronces;

11° *Plateau de Hajra-Çafra*, vestiges vagues de tumulus;

12° *Ferme Lamblèche*, R. R. à l'emplacement même de la ferme, différentes de celles qui sont indiquées plus à l'est par les cartes; elles dominent presque directement la berge du ravin;

13° Bord de la route, à environ 200 mètres à l'ouest de la ferme Lamblèche, fragment d'inscription romaine qui n'est probablement pas en place.

XI. — **Abords de Constantine**

(Feuille El-Aria au 1/50,000°)

1° *Pointe nord du rocher de Sidi-M'cid*, au col qui la sépare du rocher calcaire du second tunnel de la voie ferrée; R. I., traces d'habitations carrées ou rectangulaires à base en gros blocs, murs épais. Restes de murs de jardins. Peut-être le col était-il en partie barrée et y avait-il un poste de vigie? (traces très frustes) sur le rocher du deuxième tunnel;

2° *Rocher de Sidi-M'cid*. Autour des escarpements de la pointe nord et à leurs pieds, parmi les éboulis naturels, on relève aussi des traces de murs épais qui ont dû délimiter des jardins étagés en terrasses. Vestiges probables, aussi, d'habitations. Il y eut là des jardins et des huttes arabes, il y a une trentaine d'années. Mais bon nombre de vestiges trahissent une origine beaucoup plus ancienne;

3° *Mamelon argileux à l'est immédiatement du rocher de Sidi-M'cid*. Vestiges de constructions, débris de briques et tuiles, les unes européennes, les autres beaucoup plus anciennes, vraisemblablement romaines.

XII. — Plateau d'Elhadj-Baba et abords

(feuille Constantine au 1/50,000^e)

1° *Pied de l'escarpement*, au nord-est, parmi les éboulis, vestiges de tumulus ronds ou ovales. L'un d'eux, rond, paraît avoir été construit avec plus de soin et muni au nord d'un appendice comme ceux qui encadrent les orifices de certaines bazinas;

2° *Sur le plateau*, autour de l'ancien télégraphe, vestiges de cabanes et parcs à bestiaux arabes. Certains vestiges sont plus anciens et paraissent avoir appartenu à des bazinas ou à des tumulus;

3° *Versant sud-ouest*, à 5 ou 600 mètres du télégraphe et à la naissance d'un ravin; sur ses bords, vestiges d'une habitation rectangulaire à base formée de blocs de 6 mètres de long sur 4 mètres de large. De l'autre côté du ravin, vestiges d'un tumulus elliptique;

4° *Col* entre le plateau et le Chettaba; la ferme européenne est bâtie en partie avec des pierres de taille romaines;

5° *Source* entre l'escarpement et l'Oued-Rummel, au hameau arabe, grottes, murs de jardins en terrasses, en grosses pierres;

6° Murs analogues, moins distincts, dans le grand canyon au sud du hameau, et, au-delà, sur le flanc sud-ouest du plateau;

7° *Mamelon 585*, à quelques mètres au nord du sentier allant de la ferme (route de Constantine à Aïn-Smara) à la *mzara* de l'Oued-Mraouel; vestiges d'un petit établissement romain;

8° *Mamelon de la Mzara* (signalé par un pied d'aubépine qui sert de repère) à 2 ou 300 mètres de cette *m'zara*, vestiges analogues.

XIII. — Plateau d'Aïn-el-Bey et abords

(El-Aria au 1/50,000°)

1° *Montée de l'Oued-Yacoub à Aïn-Jordel*, (point ainsi connu depuis Thomas qui lui a imaginé ce nom, on ne sait pourquoi); bord est du sentier arabe, vestiges d'une ferme romaine;

2° *Même sentier*, flanc sud du grand ravin avant la jonction du sentier et de la route de Constantine à Guettar-el-Ayech, à quelques centaines de mètres du sentier, vestiges analogues utilisés presque complètement pour la construction d'une ferme européenne;

3° Chemin de traverse allant du grand coude de la route (de Constantine à Guettar-el-Ayech) à *Aïn-Kerma*, à mi-côte, R. R., débris de colonne et pierres de taille;

4° *Aïn-el-Kerma* (l'*Aïn-Four* de la carte), contre l'escarpement calcaire regardant le nord, à une centaine de mètres de la source à l'ouest, R. R., pierres de taille, vestiges de murs, etc.;

5° *Route de Guettar-el-Ayech*, entre *Fedj-Allah-Akbeur* et l'*Oued-Yacoub*, à environ 2 ou 300 mètres nord de celui-ci, bord de la route; kjoekænmcødding important; silex, hélix passées au feu, ossements;

6° *Oued-Yacoub*, bord sud, à quelques mètres de la route vers l'est, tête d'épieu en calcaire dur;

7° *Même bord*, à 5 ou 600 mètres de la route vers l'est, R.R., carré fermé de 25 mètres de côté; une pierre énorme $(2^m \times 1^m \times 0^m 90)$, entaillée d'augettes pour gonds de porte, attire particulièrement l'attention.

Autour, décombres d'une agglomération en pierres sèches sur un demi-hectare.

XIV. — **El-Merij et abords**

(El-Aria au 1/50,000*)

1° *Flanc est*, R. I., traces d'un grand mur double qui descend la pente en dehors de la forêt, à quelques centaines de mètres à son sud, jusqu'au tiers de la montée à partir du sommet;

2° *Puits* dans la forêt au-dessus de la maison forestière. La margelle est faite en pierres de taille anciennes, romaines, qui n'ont pas été préparées pour cet usage ou qui ont été imparfaitement retaillées ensuite pour y servir. Quelques pierres de taille alentour, probablement romaines;

3° *Sommet coté 678*, au nord-ouest du Merij, près de *Mzaret-Sidi-Abd-el-Malek*, vestiges d'un important tumulus circulaire sur l'éperon de la colline qui domine la vallée du Rummel.

XV. — **alentours du Khroub**

1° *Entre le Khroub et Haouch-Ettebbal*, près du point coté 675 (feuille le Khroub 1/50,000*), restes de murs de jardins en terrasses appuyés à une petite crête calcaire, sur le flanc nord de cette crête;

2° *Haouch-Ettebbal*, (feuille El-Aria 1/50,000*)

R. R. couvrant plusieurs hectares. A la source, une pierre, qui sert actuellement de marche, porte une inscription; c'est une tumulaire sans intérêt.

A N V Réduit carré de 40 à 50 mètres de
A MARTI côté, au nord de la source, avec des
V AN LV traces de murs en son intérieur
· II · S · EST · aussi bien que tout autour;

3° *Haouch-el-Kaouach* (El-Aria) R.R. moins importante, mais encore assez étendue, sur un mamelon au pied duquel jaillit une source. Celle-ci a été aménagée avec des pierres romaines; l'une de ces pierres, qui sert de fond au caniveau d'écoulement, est une tumulaire très abimée qui semble avoir été utilisée plusieurs fois car elle est couverte d'inscriptions en différents sens. On y lit encore :

V I X I T

L X I I

le reste est illisible.

Sarcophages brisés à la source. Murs de jardins dans l'Oued, à quelques centaines de mètres plus bas. Autres murs de jardins sur la colline autour des ruines;

4° *Haouch-ben-Cherif-el-Foukani* (El-Aria) bâti sur et en partie avec des pierres prises à une R.R. (groupe de fermes ou hameau).



Fragment de sarcophage
avec moulure très fruste.

Fragment de moulin du type habituel.

5° *Colline en face* (El-Aria) de l'autre côté du ravin, vestiges de R. R., murs de jardins ou de champs;

6° *Sentier du Khroub à l'Oum-Settas par Aïn-Fattoum*, entrée du col entre les collines calcaires, sous la cote 659 (feuille El-Aria); restes de bazinas et cromlechs;

7° *Aïn-Fattoum* (feuille El-Aria). Vestiges romains (pierres de taille), murs de jardins en terrasses;

8° *Butte 685* (feuille El-Aria) au-delà, au centre d'un cirque argileux, vestiges de ferme romaine.

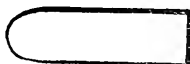
XVI. — Oum-Settas et abords

1° *Vallée de l'Oued-et-Tarf*, entre celui-ci et l'Oum-Settas, sur un mamelon un peu au nord-est du point coté 181 (feuille Khroub), R. R. (ferme ou hameau);

2° *Oum-Settas*, flanc ouest (feuille Khroub). Au sommet, grottes; sur les ravins, au pied des escarpements et sur les pentes raides qui viennent plus bas, R. I., murs de jardins en terrasses, barrages et ter-



rasses dans le lit des ravins; restes de fondations d'habitations en gros blocs, murs épais de 1 mètre à 1^m50, de la forme ci-contre en plan.



3° *Oum-Settas*, corne nord-ouest (feuille Khroub). R. I. Un alignement de grosses pierres et de blocs, base sans doute d'un ancien mur, descend des escarpements rocheux, coupe la vallée au puits, remonte sur l'autre flanc de la vallée jusqu'à une butte de grès surmontée des restes d'un gros tumulus, tourne à angle droit pour barrer le col séparant cette butte des crêtes gréseuses du *Kerbous*.

Ce mur est double sur le flanc ouest de la vallée;

les blocs qui le composent mesurent parfois plusieurs mètres cubes. A l'endroit où la carte indique *mechta*, il y a eu autrefois des huttes arabes; mais, il y a aussi des restes de fondations d'habitations en gros blocs, rectangulaires ou des formes signalées au numéro précédent.

S'agissait-il de protéger la partie amont de la vallée contre les incursions de gens venus de l'aval, c'est-à-dire du sud? Où était-ce le contraire? Complété par d'autres murs (nous en signalerons un plus loin), celui-ci limitait-il un réduit central, tout un canton, où la population pouvait se réfugier à l'abri des montagnes et de ces murs barrant les passages praticables?

Une partie du mur, en place, rappelle les constructions cyclopéennes;

4° *Djebel-Krouma* (feuille El-Aria). Grottes au sommet; traces de murs de jardins en terrasses, formés de blocs ou de très grosses pierres, sur les flancs.

Vestige de bazinas ou de tumulus; ruines arabes aussi.

5° *Col au nord du Krouma* (El-Aria) fermé à l'est par un mur analogue à celui du n° 3 de ce paragraphe.

6° *Route d'El-Aria à Aïn-Abid* (El-Aria), entre les nos 173 et 174 de la carte archéologique (feuille Constantine), murs de jardins en grosses pierres et blocs; vestiges de tumulus nombreux;

7° *Même route, au pied du Kef-el-Amour* (le Khroub) à l'est, sur toutes les collines et dans la vallée, vestiges analogues aux précédents;

8° *Route du Khroub à El-Aria*, après avoir dépassé, vers le nord, la corne nord-ouest de l'Oum-Settas, à l'est du point coté 724 (El-Aria), R. R., (fermes);

9° Ravin sous le point coté 746, R.R. (ferme) (El-Aria);

10° Au flanc de la colline cotée 758, R.R. (ferme) (El-Aria);

11° Au sud de la route, au point coté 713, près de la ferme arabe Ben-el-Kaouach, R. R. (ferme) (El-Aria);

12° *Cirque de Maafouna et Mahdjiba* (le Majiba de la carte) (El-Aria), chaussée romaine en talus partant du voisinage du pont du chemin de Mahdjiba sur l'*Oued-Tarf* et se dirigeant sur *Henchur-Mahdjiba*; elle est affectée d'un décrochement très net un peu avant Mahdjiba. Des murs de propriété s'y appuyent par leur extrémité et courent normalement à sa direction; d'autres les recoupent à angle droit.

Murs de jardins sur tout le bord de la montagne, dans la partie est du cirque de Mahdjiba.

13° *Aïn-Ettine* (Le Khroub), vestiges romains, pierres de taille, murs de jardins.

14° *Sentier de Mahdjiba à Aïn-Ettine* (El-Aria), au nord de ce sentier, un dolmen.

15° *Elmahdjiba et alentours* (Elaria). Les dolmens ont été signalés déjà, mais ils sont bien plus nombreux que ne le portent les cartes. Ils sont de plusieurs types; depuis le vrai dolmen fruste jusqu'au dolmen en pierres dégrossies et presque taillées. Dans la colline des ruines, à son pied sud, niche

assez profonde, en moellons d'appareil et pierres de taille, que l'on a généralement considérée comme une fontaine. Or, il n'y a pas d'eau en cet endroit ; ne serait-ce pas encore un genre de sépulture dérivé du dolmen ?

XVII. — **Elgueraa (Elguerrah) et abords**

1° *Elgueraa* (Khroub 1 50,000'). R. P., R. R. et R. I., plateau pliocène, à quelques centaines de mètres sud-est de la gare, dominant la dépression d'Aïn-Mlila. Quantité considérable de vieux murs de jardins doubles, étagés en terrasses ; vestiges d'habitations à fondations formées de deux rangs de dalles debout ; quelques vestiges romains (pierres de taille) ; silex et une pointe de flèche calcaire.

Les vestiges anciens signalés couvrent tout le plateau et s'étendent jusqu'aux abords de l'*Aïn-Ras-bou-Merzoug* ;

2° *Aïn-Ras-bou-Merzoug* (Khroub). Entre El-Gueraa et Er-Rahmoumniya (Ouled-Rahmoun), sur la rive gauche de l'Oued-bou-Merzoug, tous les petits plateaux calcaires entre le chemin de fer, la route et la montagne sont couverts de cercles de dalles debout, vestiges de tumulus, de tumulus, etc.

Cette nécropole, où le nombre des tombes est considérable, diffère de celle qui est signalée par l'*Atlas archéologique* dans ces parages et qui se trouve plus au sud-est ;

3° *Route d'El-Gueraa à Aïn-Mlila* (Oued-Athménia 1 50,000'). Premiers puits et premiers groupes d'habitations indigènes, vestiges romains (pierres de taille).

XVIII. — **Abords d'Aïn-Mlila**

(Feuille Aïn-Mlila au 1/50,000*)

1° *Djebel-bou-Zebaouine* Le Bou-Zabine de la carte), mamelon terminal, à l'est; vestiges d'une grosse bazina, sur laquelle a été élevé un signal togographique;

2° Pied du même mamelon, au nord, dans la plaine; vestiges analogues, mais peu nets;

3° Entre la ferme du lieu dit *Essetah* et le puits du même lieu, sis plus près de la route, R. R. (ferme ou petit édifice), entre Bou-Zebaouine et Aïn-Mlila;

4° *Entre Aïn-Mlila et Dréa-Ouled-Rennam*, au nord du village, quelques silex à fleur de sol;

5° *Entre le Dréa-Elkebir et la route de Batna*, au nord du village, quelques silex à fleur de sol;

6° *Elbordj-Elkebir*, route de Constantine à Biskra, vestiges romains (pierres de taille);

7° *Entre Bou-Zebaouine et Arkane*, à l'ouest de Aïn-Mlila, traces de murs de jardins, étagés en terrasses sur les pentes et autres en plaine;

8° *Arkane* (le djebel *Err-Kene* de la carte), cromlechs, sans doute restes de chouchets ou de tumulus. Nombreux petits barrages en gros blocs sur les ravins, quelques-uns n'ayant pas plus de quelques mètres de longueur, analogues à ceux que font encore les indigènes du sud tunisien (Matmata et Djebel-Labioud). Murs de jardins en terrasses;

9° *Bir-Farhate*, au nord-est d'Arkane; R. R. Pierres de taille, sarcophages, etc.

XIX. — **Nif-Enneceur**

(Feuille Aïn-Mlila au 1/50,000^e)

1^o Pied est, un peu au sud de *Djid-Malou*, à une centaine de mètres ouest de la route, et au-delà, vers l'ouest, vestiges de tumulus et vestiges romains (pierres de taille) ;

2^o Entre la pointe nord-est et la source unique du flanc ouest, à peu près à mi-chemin, vestiges de murs de jardins en terrasses et d'un petit établissement, peut-être romain.

XX. — **Plaine d'Aïn-Kercha**

(Feuille Aïn-Fakroun au 1/50,000^e)

1^o Profusion de R. R. à chaque pas ; le détail n'a pu en être encore relevé.

XXI. — **Massif du Fortas des Ouled-Khaled**

1^o Entre *Tagza* (le *Texas* des cartes) et *Sigus*, sur les pentes caillouteuses, au pied est du massif (feuille Aïn-Fakroun), vestiges de jardins en terrasses et de tumulus ;

2^o Eperon rocheux à la pointe nord-est du *Bou-Chareb*, au tournant de la route de *Sigus* à *Tagza*, mais dans la plaine où s'élève la station de *Tagza*, à 2 kilomètres est environ de *Sigus* (feuille Khroub), vestiges romains (pierres de taille).

XXII. — **Guerioune et abords**

(Feuille Aïn-Fakroun)

1^o *Maison forestière*, au pied ouest du massif ; à 100 mètres au nord-ouest, R. R. (petite agglomération) ;

2° A 500 mètres plus à l'est, R. R. 'ferme' ;

3° *Teniet-Elalègue*, débouché à l'ouest, pentes de la montagne ; murs de jardins en terrasses ; barrages sur les ravins ; vestiges de tumulus et de demeures rectangulaires à fondations en grosses pierres frustes.

4° *Aïn-Fesguiya*, R. R. éparses, sur une grande étendue. Belles pierres de taille ;

5° *Aïn-Kerbouch*. Tout autour, sur une vaste étendue, restes de murs de jardins et de champs, étagés en terrasses, délimitant des espaces quadrangulaires bien réguliers ; voie d'accès médiane, pavée, dirigée nord-sud, et paraissant romaine ;

6° *Majen-Dahri*, au sud du point précédent, R. R. importantes par leur étendue. Colonnes éparses.

XXIII. — **Toussalite et abords**

(Feuille Aïn-Fakroun)

1° *Au sud de Toussalite-Kebira*, la plaine est couverte de murs de jardins, limitant des rectangles réguliers d'un hectare environ d'étendue ;

2° *Route romaine*, pavée de moellons, entre les R. R. de *Bir-Gasriya* et celles de *Henchir-Chegref* ; elle passe à mi-chemin des points cotés 896 et 912 au sud de Toussalite Kebira, se prolonge sur plusieurs centaines de mètres, à peu près est-ouest, comme pour recouper obliquement le tronçon de route romaine indiquée par la feuille Aïn-Fakroun, à la corne ouest de Toussalite-Kebira. Les murs de jardins qui couvrent la plaine venaient s'y appuyer ; ces murs sont disposés de façon à épouser, dans les parties déclives, les lignes de plus grande pente ou les courbes de niveau ;

3° *Chaabet-Oum-Ettouag*, entre *Bir-Seddiq* et

Toussalite-Kebira, au nord-ouest de cette colline, R. R. (ferme) :

4° *Entre Toussalite et le Guerioune*, la carte au 1 50,000^e indique les restes d'une muraille ancienne. En réalité, il y a un grand nombre de murailles semblables, d'une étendue considérable (elles dépassent souvent 1 ou même 2 kilomètres de longueur); formées de deux rangées de gros blocs écartées l'une de l'autre d'environ 2^m50. Des tumuli les jalonnent par place, sis à leur intérieur, généralement, de sorte que l'on peut se demander si ce ne sont point les restes d'*allées couvertes*? les tumulus, les plus grands, paraissent s'être trouvés au point d'intersection de ces allées. Celles-ci, allant d'un sommet de butte à un autre, découpent dans la plaine de grands espaces irréguliers, à leur tour divisés par des murs qui paraissent plus récents, ou, tout au moins, construits avec des matériaux moins volumineux, en espaces quadrangulaires, ayant pu correspondre à des champs ou des jardins ;

5° *Chaabet-oum-Ettouag*, à l'aval du n° 3 et à 900 mètres de lui environ, R. R. (ferme).

XXIV. — Fortas des Ouled-Aziz

(Feuille Aïn Fakroun)

1° *Pourtour de la montagne* et notamment dans le col qui le sépare de *Elkalaa*, murs de jardins ; sur le versant sud du col, vestiges de tumulus nombreux. A *Kessar-Ettouajen* (et non *Ksar-Ettouajen*, comme le porte la carte), murs et tumulus nombreux ;

2° *Coudiat-Elleham*. Au point marqué par la carte

au 1/50,000^e ruines mégalithiques (tumulus), il y a aussi des R. R.

XXV. — Plaine de Tagza (Aïn-Fakroun)

(Le Texas des cartes et des indicateurs de chemin de fer)

R. R. innombrables, à chaque pas. Le détail n'en a pu être relevé encore.

XXVI — Elhaïrech (Aïn-Fakroun)

1^o *Enchir Elbaroud* (à l'est du Haïrech). Silos, citernes de même forme, maçonnées; murs délimitant des espaces quadrangulaires, de 30 à 50 mètres de côté; murs de maisons rectangulaires, adossées généralement par leur petit bout à l'abrupt du mamelon, assez grandes, en grosses pierres; murs formés à la base de deux parements en dalles debout avec blocage intérieur en moellons; quelques pierres taillés, rares, peut-être romaines, mais de petite, taille.

2^o *Pointe sud* de la montagne; murs de jardins.

XXVII. — Aïn-Fakroun et abords

A la source, R. R. Kjæckænmcædding; ossements (cheval, notamment), cendres, hélix grillées, silex, etc.

XXVIII. — Chebka des Sellaoua

(Extrémité occidentale, feuille Aïn-Fakroun)

1^o *Bir-Lakehal*, sentier de Aïn-Fakroun à Ourkis; vestiges de murs de jardins en terrasses autour de la R. R. indiquée par la carte au 1/50,000^e mais non relevée dans l'*Atlas archéologique* (au sud-ouest du n^o 514 de ce dernier);

2° *Dréa-Elhadjar* (même sentier), vestiges de jardins en terrasses;

3° *Djebel-Ferroukh*, gorges de l'*Oued-Slime*, murs de jardins autour des R. R. indiquées par la carte au 1 50,000^e et par l'*Atlas archéologique*, sous le n° 513.

XXIX. — **Tébessa et abords**

1° *Chemin de fer du Kouif*, à l'endroit où la ligne cesse d'être parallèle à la route de *Temlouka kjækœnmœdding*;

2° *Sommet du plateau du Dr.* Rognons de silex naturels, mais choisis parmi ceux qui sont ellipsoïdes; sur une face, traits parallèles au petit axe, régulier, continus, de nombre variable et d'origine intentionnelle. Ne seraient-ce point des marques de propriété sur des balles de fronde ?

XXX. — **Vestiges d'anciens travaux miniers**

Mine des Achaïche (feuille Aïn-Kechra), au voisinage de Dréa-Tameroun.

Elouanza. Passim.

Sigus. Une mine de cuivre a été signalée par Fournel, mais n'a pas été retrouvée. Il y aurait eu des traces d'anciens travaux.

Nous aurons l'occasion de signaler encore à l'avenir, — du moins nous l'espérons, — nombre de vestiges anciens analogues, dont nos derniers voyages nous ont permis de constater l'existence. Nous espérons aussi pouvoir, un jour, exposer les idées que suggèrent et la répartition de ces ruines et leur

groupement, et leur nature ainsi que les conclusions que l'on peut en tirer au sujet de la mise en valeur rationnelle du pays.

Constantine, le 31 juillet 1908.

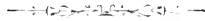
L. JOLEAUD ET A. JOLY.



DEUX LAMPES CHRÉTIENNES

ET

UNE AMPOULE DE SAINT MENNAS



Parmi les 237 lampes antiques de notre collection, dont 72 chrétiennes et la plupart africaines, on a bien voulu nous dire que certaines méritaient une mention spéciale, mais, comme nous espérons pouvoir donner un jour le catalogue complet de ces lampes et de notre collection archéologique, nous nous bornerons ici à signaler deux lampes chrétiennes, du IV^e siècle probablement, et une ampoule de Saint Mennas, que nous attribuerions volontiers au VII^e siècle, offrant, croyons-nous, une variante avec les ampoules du même genre connues jusqu'à ce jour.

I.

LAMPES CHRÉTIENNES

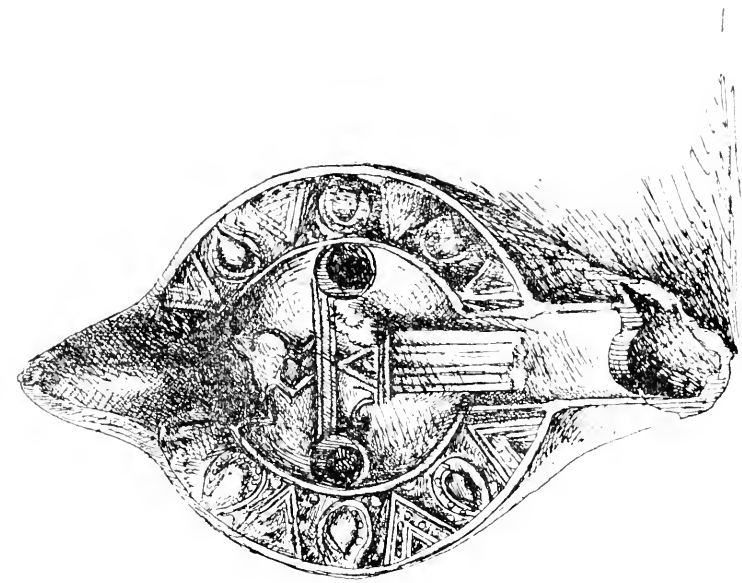
La première des lampes chrétiennes que nous reproduisons ici (planche I, n^o 1) représente le calice, symbole connu de l'Eucharistie, et le cerf ou la biche également connus dans le symbolisme chrétien comme l'image du fidèle. Nombreuses sont les lampes

chrétiennes des IV^e et V^e siècles portant le cerf ou le calice et parfois l'un et l'autre symboles combinés.

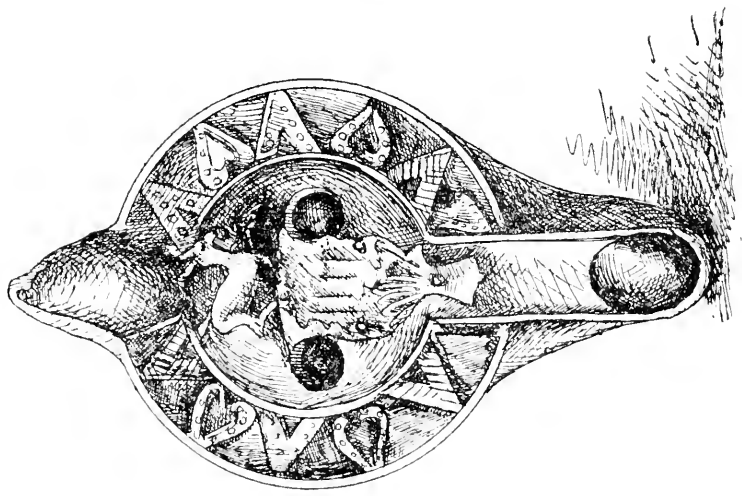
Pour ne parler que de l'Afrique du Nord, il suffit de jeter un coup d'œil sur la superbe collection du musée de Carthage en particulier, sur le catalogue des divers musées algériens et tunisiens et sur celui de la collection Farges pour se convaincre de la fréquence de ces deux symboles sur nombre de lampes chrétiennes de l'Afrique. Tantôt le calice y est représenté seul, tantôt il figure accosté de colombes qui becquettent une grappe de raisin, tantôt avec le cerf qui s'y désaltère, mais, nulle part nous n'avons rencontré le sujet de notre lampe que M^{gr} Toulotte nous déclarait à Rome, en 1904, très curieux et inconnu de lui, malgré les nombreux types de lampes chrétiennes qu'il avait vus et les dessins qu'il en avait recueillis par centaines.

Cette lampe, en terre d'un rouge très vif, mesure 0^m14 de long, sur 0^m08 de large et 0^m04 de hauteur. Comme le plus grand nombre des lampes chrétiennes elle a une queue pleine et la forme très allongée. Le sujet central de la lampe est un calice avec ciselures orné de gemmes, au-dessus duquel galope un cerf ou une biche. Le galop de l'animal est très accentué, beaucoup plus que dans la reproduction que donne notre planche. Les deux trous qui se trouvent à droite et à gauche du calice remplacent les anses de ce calice.

Il n'y a pas à s'y méprendre, c'est bien le calice eucharistique au-dessus duquel galope avec empressement la biche ou le cerf symbole du chrétien qui recherche avec ardeur la céleste boisson destinée à éteindre sa soif et à le fortifier. Le psalmiste avait



2



1

dit et le fidèle répète avec plus de vérité encore : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus* (Ps. XLI, v. 1). C'est ce désir ardent qu'a voulu exprimer l'auteur de la lampe par le galop de la biche ou du cerf représenté au-dessus du calice. Cela peut signifier encore, nous disait M^r Toulotte, la marche ferme et rapide dans la course de ce monde vers le but final qui est Dieu, force et rapidité qui triomphent des obstacles grâce au breuvage de salut contenu dans le calice de la loi nouvelle.

Autour du sujet central se trouvent alternativement quatre cœurs et six motifs, sorte de triangles; de chaque côté, les dix dessins qui ornent le pourtour de la lampe sont complétés vers le bec par une feuille de lierre. Peut-être pourrait-on voir dans ces divers motifs une allusion à l'attachement que professent les cœurs chrétiens pour le mystère de la Sainte Trinité dont la Seconde Personne, le Fils de Dieu fait Homme, leur a donné son sang précieux dans le calice eucharistique, calice du salut vers lequel ils soupirent et courent avec empressement.

Le revers ne porte qu'un simple cercle.

Cette lampe, qui nous paraît être du IV^e ou du V^e siècle, vient des environs de Tébessa où elle fut recueillie, en 1899, par le si distingué archéologue, alors curé de cette ville, l'abbé Delapard, fondateur et conservateur du musée de Tébessa. C'est à lui que nous la devons; il se l'était procurée de ses propres deniers à notre intention.

L'autre lampe, dont nous donnons ici la reproduction (Planche I, n^o 2) provient de Cherchell, où elle fut trouvée, il y a deux ou trois ans, avec une autre

lampe également chrétienne, mais d'un type plus connu. Nous la devons à M. A. Papier, l'érudit président de l'*Académie d'Hippone*. Comme la précédente elle est à queue pleine et d'une forme allongée. Elle mesure 0^m14 de long sur 0^m08 de large et 0^m03 de hauteur. La terre cuite dont elle est faite est d'un rouge tirant plutôt sur la couleur brune. Le sujet en est rare et nous ne croyons pas que jusqu'à aujourd'hui on en ait trouvé de semblable en Afrique. C'est une belle colonne cannelée surmontée par un chapiteau d'ordre ionique un peu agrémenté. Il n'y a pas à s'y tromper, c'est l'Eglise catholique qui est ici symbolisée par la grande et belle colonne sur laquelle repose la colombe, image du Saint-Esprit qui l'inspire.

Saint Paul appelle l'Eglise : *Ecclesia Dei Vivi, columna et firmamentum Veritatis* (I, Timoth., II, 15). On trouve l'Eglise représentée par une colonne sur divers monuments de l'antiquité chrétienne. Buonarroti (*Vetri Tav.* xiv, n° 2) reproduit un fond de verre où l'on peut voir l'Eglise symbolisée par une colonne surmontée du monogramme constantinien du Christ et flanquée à droite et à gauche de deux personnages qui ne sont autres que Saint Pierre et Saint Paul, selon toute probabilité. Sur une pierre gravée, publiée par le P. Garrucci (*Hagioglypta*, p. 222), la colonne dont le fût est orné de douze pierres précieuses, images des douze apôtres, sert de piédestal à l'Agneau divin. Dans son *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, l'abbé Martigny rapporte que, d'après M. E. Le Blant, ⁽¹⁾ on aurait trouvé jadis à

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, p. 167.

Lyon une lampe en terre cuite ayant, comme la nôtre, une colonne surmontée d'une colombe. Nous avons eu vain cherché dans tout l'ouvrage de M. Le Blant la mention de cette lampe. En tout cas nous ne saurions voir dans la colombe l'image du Christ, mais bien celle de l'Esprit Saint, malgré l'opinion du savant abbé qui nous semble s'être égarée dans la circonstance.

On pourrait encore voir dans la colombe posée sur la colonne un symbole du chrétien qui se repose sur la colonne inébranlable de l'Église où il trouve, avec la règle de ses croyances et de sa conduite, le repos de l'esprit et du cœur. On sait que les fidèles des premiers siècles aimaient les symboles à sens multiple, aussi verrions-nous volontiers dans le sujet de cette lampe le double symbolisme indiqué ci-dessus.

Six dessins de forme ovale et huit triangles entourent le sujet principal. Le revers ne porte, comme celui de la première, qu'un simple cercle. Nous croyons cette lampe de la même époque que la précédente.

II.

AMPOULE DE SAINT MENNAS

Les ampoules à eulogies, en particulier celles de Saint Mennas, ont fait l'objet de nombreuses études de la part des archéologues⁽¹⁾. On sait que les chré-

(1) Voir en particulier : E. Michon, *Bulletin de la société des Antiquaires de France*, 1892, 1893, 1897. — Du même, *La collection d'ampoules à eulogies du Musée du Louvre, Mélanges De Rossi*, supplément, t. XII. — De Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 1869, 1872, 1879, 1894. — *Bulletin de l'Institut égyptien* 1874, 1875. — E. Le Blant, *Revue archéologique*, 1878. — Garrucci, *Storia della arte cristiana*, t. vi, p. 52-53. — Reusens, *Éléments d'archéologie chrétienne* t. I, p. 241-45. — Gsell, *Bulletin du Comité*, 1903. — Dom Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. II, ch. 41 et *Dict. d'arch. chrétienne*, de Dom Cabrol, etc., etc.

tiens des premiers âges aimaient à recueillir et à garder précieusement dans de petites ampoules, en terre cuite le plus souvent, de l'huile recueillie des lampes qui brûlaient dans les sanctuaires renommés ou auprès des tombeaux des Saints. C'étaient des eulogies ou souvenirs heureux (on pourrait traduire porte-bonheur pieux) qu'ils emportaient ou qu'ils envoyaient en signe d'amitié. Parfois, ces huiles étaient appliquées avec confiance aux malades qui en éprouvaient du soulagement et, dans plus d'un cas, la guérison.

Les ampoules de Saint Mennas sont les plus nombreuses parmi celles qui sont parvenues jusqu'à nous ; plusieurs musées et collections particulières en possèdent. On en a trouvé en France, en Italie, en Grèce, en Asie et en Afrique. La plupart viennent d'Égypte. Les unes portent sur les deux faces Saint Mennas entre deux chameaux posternés à ses pieds, les autres plus anciennes, au jugement de M. de Rossi,⁽¹⁾ ont au revers, soit en quatre lignes, soit autour d'une croix encadrée d'une couronne, la mention : ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ, ou encore ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ ΕΥΛΟΓΙΑ. Deux de ces eulogies à inscriptions grecques furent trouvées, avec d'autres objets de provenance égyptienne, dans les terrains de l'ancien cimetière Saint-Charles désaffecté, à Marseille. L'abbé Arnaud d'Agnel qui les possédait peu après leur découverte les a très bien décrites, en 1899, dans *l'Echo de Notre-Dame de la Garde*. D'autres

(1) La succession chronologique paraît être la suivante : Les ampoules avec la légende complète, celles avec la légende abrégée et enfin les ampoules complètement anépigraphes (De Rossi, *Bulletino* 1872). La dévotion devenant très répandue, il était inutile de mettre une légende sur des ampoules dont le sujet représenté sur une face ou même sur les deux faces était amplement connu des fidèles.

portent sur l'un des côtés une tête de nègre représentant le Saint, qui était éthiopien selon la tradition, et de l'autre la mention : ΑΠΘΥ ΜΗΝΑ ΕΥΛΟΦΙΑ ou : ΕΥΛΟΦΙΑ ΑΠΘΥ ΜΗΝΑ, etc. Une de ces ampoules, à la tête de nègre, fut trouvée à Hippone, en 1892; elle a été publiée par le commandant Farges qui l'avait acquise pour sa collection (C. I. L. VIII, supplément 22, 646; n° 19). Deux autres ampoules de Saint Mennas, du type le plus commun et sans inscriptions furent aussi trouvées à Hippone, en 1897, (C. I. L. VIII, supplément 22, 646; n° 19).

La présence des chameaux, assez rudimentaires du reste, sur les ampoules de ce Saint, s'explique par la légende orientale. Ainsi que Saint Mennas l'avait recommandé avant sa mort, disent les Actes de l'Eglise Copte, le corps du martyr fut enseveli là où s'arrêta le chameau sur lequel on l'avait placé. « Des phénomènes surnaturels et des guérisons « miraculeuses signalèrent bientôt le tombeau du « Saint sur lequel s'éleva une église à l'époque d'Ar- « cadius et d'Honorius, près du lac Mariout. Une « basilique plus grande succéda à cette première « église et fut l'objet de nombreux pèlerinages et « d'une grande vénération jusqu'à la conquête mu- « sulmane. » (1)

On a discuté au sujet de l'attribution de ces ampoules au Saint Mennas, martyrisé sous Dioclétien et dont la mémoire est honorée par les Grecs et les Latins le 11 novembre, par les Abyssins et les Jacobites le 4 octobre. Il y a, en effet, un autre Saint Mennas, égyptien aussi, d'après le P. Garrucci (*Storia*

(1) E. Michon, *Nouvelles ampoules à Eulogies*, p. 10. Extrait des *Mémoires des Antiquaires de France*, tome LVIII.

della arte cristiana, t. VI, p. 61.) Athénien, d'après d'autres (mais ce n'est pas certain), et de l'avis de tous martyrisé à Alexandrie. Ce dernier que les Grecs et les Jacobites célèbrent le 10 décembre, et que le Martyrologe romain mentionne à la même date comme ayant été mis à mort sous Galère-Maximien, aurait été Préfet d'Égypte d'après Borghesi, (*opere* t. VII, p. 242.) et c'est à lui qu'il faudrait attribuer les ampoules, affirme Garrucci (*op. cit.*), car c'est lui qui aurait été *enseveli en Égypte* et non pas à Constantinople, tandis que le Saint Mennas qui fut soldat du *Numerus Rutilianorum* (Vid. Borghesi, *op. cit.*) et martyrisé à Coticeum, en Phrygie, aurait été *transféré à Constantinople* et *non en Égypte*, d'après Garrucci (*op. cit.*), d'accord en cela avec le bréviaire romain.

Il est certain que dans les actes il s'est fait une confusion entre les deux Saints dont la distinction a été sagement rappelée par M. de Rossi (*Bulletino*, 1869), par le P. Garrucci (*op. cit.*), par Borghesi, (*op. cit.*) et après eux confirmée d'une façon fort remarquable par M. Neroutsos-Bey, dans le *Bulletin de l'Institut Égyptien* de 1874-75. Il semble plus rationnel de voir le martyr de Phrygie transporté à Constantinople et celui d'Alexandrie porté par un chameau au lieu de sa sépulture en Égypte. D'autre part, les ampoules à eulogies représentent le plus souvent le martyr en habit militaire (tunique courte et manteau) et proviennent pour la plupart de l'Égypte. Le Saint le plus populaire semble avoir été le soldat et c'est de lui que l'on fait mémoire, chez les Latins comme chez les Grecs, à la date du 11 novembre. Comment expliquer ce culte universel et le costume militaire

que l'on retrouve sur le plus grand nombre des ampoules rapportées d'Égypte, si le Saint Mennas dont le tombeau fut en si grande vénération dans ce pays n'est pas le *miles numeri Rutilianorum* martyrisé en Phrygie sous Dioclétien ?

Nous n'avons pas la prétention de trancher une question aussi complexe. On remarquera, toutefois, que la confusion qui s'est introduite dans les actes et de là dans la dévotion aux Saints Mennas doit dater d'une époque fort ancienne. En effet, d'une part, à la date du 11 novembre, le martyrologe romain et après lui le bréviaire romain célèbrent le soldat martyrisé en Phrygie sous Dioclétien et *transféré à Constantinople* ; d'autre part, le martyrologe Hiéronymien, le plus ancien de tous, ne porte à la même date que ces simples mots : *Alexandria Metropoli, natalis S. Minatis*, ce qui semblerait devoir s'appliquer de préférence au Saint Mennas d'Alexandrie dont ce martyrologe ne fait du reste mention, ni au 10 décembre, ni à aucune autre date, si ce n'est, semble-t-il, à ce jour du 11 novembre. Il faut ajouter que le Saint Alexandrin devait être probablement un *praefectus militum* à Alexandrie et non le *Préfet d'Égypte*, le nom de Mennas ne figurant dans aucune liste des préfets d'Égypte, dressées par les divers érudits⁽¹⁾. S'il en était ainsi, cela expliquerait le costume militaire du Saint sur les ampoules, ce qui aurait facilité la confusion dans l'esprit des

(1) On sait que le préfet d'Égypte avait des pouvoirs de Proconsul depuis Auguste et possédait une autorité militaire. Toutefois, Dioclétien lui enleva ses pouvoirs militaires en créant le diocèse d'Asie dont le préfet d'Égypte dépendait. Maximin-Daza eut précisément la Vicairie d'Asie et la conserva quelque temps. En 382, le préfet d'Égypte retrouva les pouvoirs militaires comme Vicaire du préfet du prétoire de Rome.

fidèles frappés surtout par l'action d'éclat de l'*ancien soldat de Cotæum*, martyrisé pour avoir protesté publiquement contre les fêtes célébrées en l'honneur de l'anniversaire des empereurs Dioclétien et Maximien-Hercule. Nous disons l'*ancien soldat de Cotæum*, en effet, il faut faire ici une observation qui a son importance à savoir que le martyr de Phrygie *avait été soldat*, mais *ne l'était plus* au moment où il subit son supplice. Ce saint était ermite depuis un certain temps lorsqu'il vint dans le théâtre de la ville voisine de sa solitude, au moment où le peuple était assemblé pour l'anniversaire des Empereurs en l'honneur de qui on offrait de l'encens, et provoqua son arrestation, suivie de son martyre, en condamnant publiquement les rites du paganisme. On ne saurait dire s'il avait quitté l'armée avant la fin de son service pour se retirer dans la solitude, ou si, *Emerite*, il avait fait ses quinze ans de service dans le *Numerus Rutilianorum*, mais le fait est *qu'il n'était plus effectivement dans les rangs de l'armée* et qu'il sortit de la solitude pour protester contre le culte des empereurs. Le martyr d'Alexandrie, dont la mort eut lieu peu après, sous Valère-Maximien et Maximin-Daza, aurait vu son culte se confondre avec celui de Phrygie dans l'esprit des pèlerins et serait le vrai Patron de l'Égypte. La confusion est d'autant plus possible que le Saint d'Alexandrie, grand personnage, après qu'on lui eut crevé les yeux et coupé les mains (Surius, 10 décem.), avait converti Hermogène, son juge, lequel, après avoir ordonné la mort de Mennas, embrassa la religion du martyr et devint son compagnon de supplice, ce qui ne manqua pas de rendre Mennas très célèbre dans toute l'Égypte et dans l'univers entier.

Quoiqu'il en soit, le culte de Saint Mennas, et plus spécialement celui du martyr dont le tombeau était en Égypte, devint très populaire dans tout le monde chrétien et les ampoules à eulogies le concernant se répandirent parmi les fidèles. Au commencement du VIII^e siècle, Sainte Appollinaire ou Appollinée, fille de l'empereur Arthémios-Anastase II, se rend au tombeau de ce Saint. On lit, en effet, dans la vie de cette pieuse princesse, publiée par Surius, au chapitre iv : *Emus ad Alexandriam usque et S. Menam adoremus*. Ces expressions peuvent signifier que le tombeau du martyr célèbre était dans la ville ou dans la région d'Alexandrie. Il est même fort possible que Saint Mennas eut son tombeau dans la région et une église dans la ville, puisque le sanctuaire célèbre élevé sur le lieu de sa sépulture était un peu plus dans les terres, comme l'a sagement rappelé M. Michon, mais toujours dans la province d'Alexandrie.

Un oratoire en l'honneur de Saint Mennas s'élevait à Rome hors la porte de Saint-Paul et probablement aussi dans la ville d'Arles.

Le Saint qui nous occupe n'est nullement étranger à l'Afrique romaine; il y fut aussi en honneur. Outre les trois ampoules à eulogies le concernant, ampoules trouvées toutes trois près de Bône, sur l'emplacement de l'ancienne Hippone, en 1892 et en 1897, on a trouvé dans notre Afrique du Nord des traces de son culte. D'après M. Paul Monceaux, dans son *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 533, on aurait trouvé deux inscriptions se rapportant probablement à ce Saint, l'une à Henchir-Zirara (C. I. L. viii, 17746), l'autre à Henchir-Fel-

louz (*Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1901). Mais il faut surtout citer l'inscription de Kerbet-el-ma-el-Abiod, aujourd'hui au Louvre, publiée par M. Cagnat dans le *Bulletin du Comité* de 1895, p. 319.

IN HOC LOCO SVNT MEMO
RIE SANC. MARTIRVM (palme)
(palme) LAVRENTI. IPPOLITI
(palme) EVFIMIE (palme) MINNE
ET DE CRVCE DNI
DEPOSITE DIE III NO
NAS FEBRARIAS ♠ AN P
CCCC XXXV

L'identification de Saint Mennas a été faite par M. Clermont-Ganneau⁽¹⁾, lequel remarque fort judicieusement que si la forme la plus fréquente en grec est MHNAC, on trouve aussi MHNNAC qui donne naturellement *Minna*. A l'appui de cette interprétation, rappelons-nous que le Martyrologe Hiéronymien donne *Minatis*. Adon écrit *Mennatem*. Le *Mscr* d'Anvers, porte *S Minates*. Ajoutons encore que le Martyrologe et le Bréviaire romains écrivent *Mennas*, aussi est-ce l'orthographe que nous avons adoptée, comme on l'aura remarqué dès le début de ces notes. Au reste, dans le nom de Sainte Euphémie, l'E est aussi changé en I, sur le marbre de l'église maurétanienne, on lit : EVFIMIE, MINNE pour Eufemie, Menne.

M. Michon (*op. cit.*) fait remarquer avec juste raison que l'inscription de la région de Sétif de l'an 474 de notre ère « offre un intérêt tout particulier puis-

(1) *Le culte de Saint Mennas en Maurétanie (Recueil d'archéologie orientale, t. II, p. 180 et suiv.)*.

qu'elle constate qu'à cette date une petite ville de Maurétanie se faisait gloire de posséder, à côté des reliques de la Vraie Croix, des Saints Laurent et Hippolyte et de Sainte Euphémie, quelques restes de Saint Mennas, de ce Saint à qui le plus grand nombre de ces ampoules à eulogies a été consacré. »

De son côté, M. Cagnat fait ressortir fort à propos que ce document épigraphique permet de rectifier le tracé de la province de Numidie vers l'ouest. En effet, le marbre en question est daté de l'ère provinciale : *Anno provinciae 435*, donc la région voisine d'Aziz-ben-Tellis et de Bordj-Mamma était comprise dans la Maurétanie Sifilienne puisqu'on s'y servait de l'ère Maurétanienne.

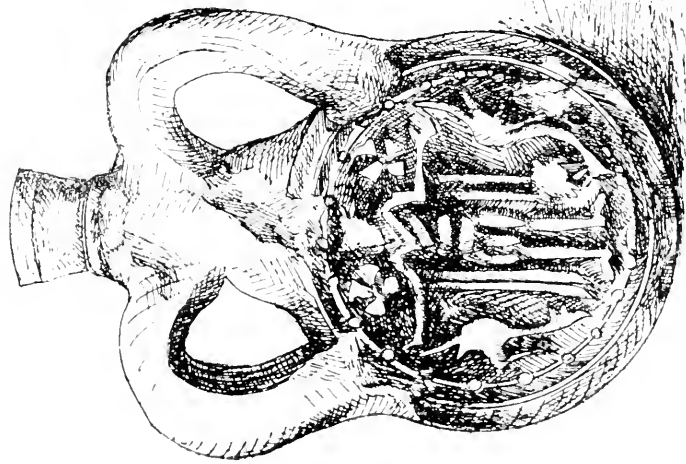
Deux lampes en terre cuite, provenant de Carthage, reproduisent de tout point le type ordinaire de Saint Mennas entre les deux chameaux ; elles paraissent être du V^e siècle et peuvent se rattacher encore au culte de ce Saint dans l'Afrique du Nord. L'une de ces lampes est au *British-Museum*, elle faisait partie de la collection Davis (Michon *op. cit.*) L'autre lampe figure au Musée de Carthage sous le n^o 697 des lampes chrétiennes (1). Elle porte Saint Mennas, debout, *vêtu seulement de la courte tunique, la tête nimbee et radiée*, ce qui est assez rare, et les bras étendus en croix. A ses pieds, se prosternent les deux chameaux rudimentaires ; au-dessous du Saint se trouve un motif en forme de fer à cheval, et tout autour de la lampe courent onze motifs de même forme.

L'ampoule que nous reproduisons ici (planche II,

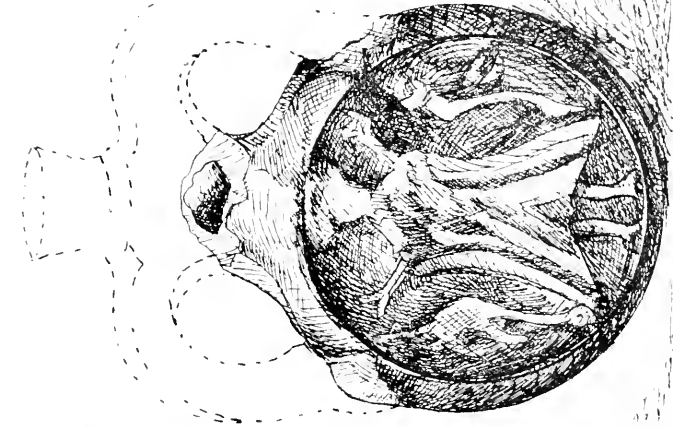
(1) Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*, 1890.

n^{os} 2-3) offre diverses variantes par rapport à celles déjà connues. D'abord, elle n'est point plate, mais bien renflée. Elle porte d'un côté le Saint les bras en croix, avec les deux chameaux traditionnels, mais son costume est différent en ce sens que non seulement il ne porte pas le manteau, mais encore au lieu de la tunique courte qui s'arrête à mi-jambe, il est vêtu d'une tunique assez ample qui descend au-dessous du genoux. L'ensemble de son vêtement affecte, du reste, une forme byzantine qui dénote un travail de basse époque. Le revers porte une grande croix ornée de gemmes et pattée à ses quatre extrémités. Entre les bras de cette belle croix, on peut voir quatre colombes qui doivent symboliser ici les pèlerins venant se placer sous la protection de la croix et du Saint Martyr.

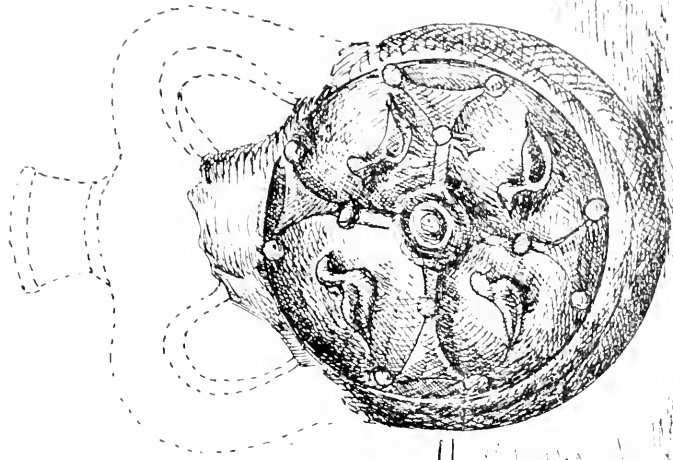
Nous possédons six fioles ou ampoules de Saint Mennas. Deux sont semblables au n^o 1 de notre planche. Une autre porte la tête de nègre et au revers : ΑΠΘΥ ΜΗΝΑ ΕΥΛΟΓΙΑ. Sur une quatrième, où le Saint est représenté comme de coutume, on voit, au centre du revers, une petite croix pattée suspendue dans un cercle à une sorte de bouton, croix et cercle sont entourés d'une couronne formée par deux grandes branches de palmier qui ornent les contours de l'ampoule. Sur la cinquième eulogie Saint Mennas est représenté beaucoup plus en relief et en plus grandes dimensions que sur les autres, ainsi que les deux chameaux qui sont bien plus caractérisés, ce sont de vrais chameaux couchés du haut en bas de l'ampoule, la tête vers les pieds du Saint, lequel est cantonné de deux croisettes aussi très en relief et porte simplement la tunique courte et les bras en



1



2



3

croix. Au revers de cette cinquième ampoule se trouve, comme ornement central, une croix pattée plus grande et plus en relief que dans l'ampoule quatrième. Autour de la croix, on lit : ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ. L'ensemble est entouré d'une couronne fermée faite avec deux palmes. La sixième de nos ampoules est celle que nous avons décrite en premier lieu et reproduite planche II, n^{os} 2-3.

Cette ampoule fut acquise à Alger en 1906 avec quatre autres ; elles provenaient toutes les cinq de la succession d'une personne ayant longtemps habité l'Égypte. La seconde des ampoules, genre du n^o 1, une des plus communes, provient aussi de l'Égypte ; nous la devons à l'obligeance de M. le commandeur Schiaparelli, le savant directeur du beau musée égyptien de Turin, lequel voulut bien nous en faciliter l'acquisition à l'Exposition de cette ville, en 1898, nous en garantissant du reste l'authenticité, comme M. Gsell voulu bien nous certifier l'authenticité des autres, à Alger, en 1906.

Nous terminerons ces trop longues notes en empruntant à M. Michon, dont les travaux nous ont été fort utiles, les renseignements suivants sur les sujets variés qui ornent les ampoules connues de Saint Mennas. Outre que le martyr est représenté tantôt avec le manteau, tantôt vêtu de la simple tunique, les sujets suivants se trouvent sur diverses ampoules de la forme des ampoules égyptiennes, soit seuls, soit au revers de l'image de Saint Mennas ou d'une inscription, en son honneur, soit encore accompagnant cette inscription : une barque à la proue re-

courbée munie d'une grande voile vue de face; une amphore entre deux croix et un vase à deux anses, ⁽¹⁾ sur deux exemplaires du *British Museum*; plus souvent sur de nombreuses ampoules du Louvre ou de diverses collections, une croix simple gemmée ou pattée, seule ou cantonnée, tantôt de petits triangles, tantôt des lettres Λ et Ω et de fleurs trifoliées, tantôt enfin des mots |IC|XC|NI|KA. |Ιησοῦς Χριστός νικῶν. Jésus-Christ triomphe! On y voit encore une fleur épanouie, un palmier à six branches avec des régimes de dattes, une étoile à six rayons, une autre à huit rayons cantonnée de cônes et de triangles.

Sur les ampoules à eulogies de ce genre il faut mentionner encore. La croix accostée de deux quadrupèdes d'une part et de deux oiseaux de l'autre, sur une ampoule du Louvre; sur une autre, la croix surmontant un autel est placée sous une arcade portée par deux colonnes torsées à riches chapiteaux. La même arcade se voit également sur l'autre face de cette ampoule, et, dans l'intérieur, est figurée semble-t-il, une porte double, ouverte, qui serait celle du sanctuaire dans lequel brûlaient les lampes dont l'huile était recueillie dans les ampoules à eulogies. Les palmes, les ornements en forme de coquilles complètent enfin la série de ces représentations et de ces ornements.

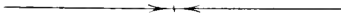
Comme on le voit notre ampoule offre une nouvelle variante parmi les ampoules si diverses de Saint Mennas. Le culte dont ce Saint fut l'objet en Afrique

(1) Nesbitt, *Archcologia*, t. XLIV, p. 333, n° 15

nous a autorisé à donner ici ces quelques notes, capables, nous l'espérons, d'intéresser les archéologues qui étudient l'hagiologie catholique.

HENRI JAUBERT,

Chanoine honoraire.



LE RÉGIME
DES
Biens vacants et des Successions en déshérence
EN DROIT ROMAIN
et au Moyen âge en France.



CHAPITRE PREMIER

Les biens vacants et les successions en déshérence
en droit romain.



SECTION 1^{re}. — *Droit primitif.*

1. *La Gens romaine.* — « Dans les législations primitives, a dit Montesquieu, l'ordre des successions dépend des principes du droit politique civil et non pas des principes du droit naturel. »¹ Il en fut surtout ainsi à l'origine du peuple romain où la famille (*gens*) n'était pas seulement un rapport pur de droit privé, mais une puissance publique, un rouage, une fraction de l'État.

La *gens* romaine comprenait la totalité des personnes composant une même famille, tant hommes que femmes⁽²⁾. Lorsqu'il s'agissait de l'organisation

(1) *Histoire des Peuples.*

(2) Th. Mommsen et J. Marquardt, *Manuel des Antiquités romaines*, t. VI, première partie, p. 8 et note 3. — Fustel de Coulanges, *La Cité antique*, liv. II, chap. X, § 3.

politique, le mot *gens* (γενος) désignait habituellement les individus politiquement unis par la communauté d'origine; mais relativement aux choses de l'extérieur, il désignait tous les individus qui, d'après leur conformation physique, paraissaient avoir une origine commune.

C'était un usage constant chez les membres d'une *gens* de reconnaître un ancêtre commun et de lui rendre un culte; le chef de chaque famille (*pater familias*) revêtait ainsi un caractère à la fois religieux et politique : il avait la garde des *Sacra*, il offrait, au nom de tous, des sacrifices aux ancêtres, et il devait transmettre intacts aux descendants les rites du culte privé; il composait la famille à sa guise, adoptant qui bon lui semblait et excluant, par l'émancipation, la *conventio in manum*, la *datio in adoptionem*, tous ceux dont il désirait se séparer; possédant sur tous les membres de la *gens* un droit de vie et de mort, il personnifiait la puissance, la *potestas*. Avec une organisation civile et religieuse aussi forte, l'Etat, dont la famille constituait un des éléments essentiels d'existence, avait, dès lors, tout intérêt à conserver la *gens* intacte et à lui assurer la conservation des biens en sa possession.

2. — *Loi des XII Tables*. — Aussi n'était-ce pas à cette époque le lien du sang qui formait la base de la loi *successorale*, mais celui de la parenté civile, un lien politique par conséquent. D'après la loi des XII tables⁽¹⁾, le *père*, maître de tous les biens, avait

(1) En voici le texte tel qu'il est généralement constitué : « *Pater familias uti legasset super pecunia tutelave suae rei, ita jus esto. Si intestato moritur cui suus haeres nec sit, adgnatus proximus familiam habeto. Si Adgnatus nec escit gentilis familiam nancitor.* (Mayuz., *Cours de droit romain*, t. III, p. 200, note 4. — Ortolan, *Histoire de la législation romaine*, p. 108).

pour héritiers nécessaires (*heredes sui*), à l'exclusion, des enfants émancipés ou de la fille *convoluta in manum*, uniquement, les personnes qu'il avait sous sa puissance, sans distinction de sexe, celles qui avaient, pour ainsi dire, un droit de quasi-propriété, *quodammodo domini* (Gaius, II, § 157), et au sujet desquelles Justinien dit : *continuatur dominium*. (Inst. III - 1, § 3).

A défaut des *héritiers nécessaires*, l'*agnat* le plus proche était appelé, c'est-à-dire celui qui portait le même nom, qui avait le même culte, la même tradition, le même ancêtre; mais s'il refusait ou s'il restait dans l'inaction, l'*agnat* du degré suivant n'était pas admis à réclamer la succession; la dévolution à un *agnat* plus éloigné ou aux *gentiles* n'existait pas et l'hérédité était *vacante*, ou du moins il y avait suspension des *Sacra* et du droit de poursuites des créanciers. Quant aux enfants émancipés et aux femmes mariées *sans manus*, sans titre par conséquent aux yeux de la loi, ils en étaient réduits à l'*usucapio pro herede*.

S'il n'y avait pas d'*agnats*, l'hérédité était dévolue aux *gentiles*⁽¹⁾; c'était donc la parenté civile ou même un simple lieu politique qui déterminait, dans ce cas, la vocation héréditaire.

Lorsque ces trois ordres d'héritiers venaient à manquer, l'hérédité devenait *vacante* et appartenait au premier occupant.

Cette organisation dura tant que la famille fut la seule forme de la société. Mais, peu à peu, sans cependant rien sacrifier de la religion particulière

(1) Th. Mommsen, *Le droit public romain*, t. VI, p. 29 et note 1.

propre à chacune d'elles, plusieurs familles s'unirent dans un intérêt commun et formèrent des groupes appelés "*phraties*" ou "*curies*", qui conçurent une divinité supérieure à leurs dieux domestiques et à laquelle fut élevé un autel le culte de ces divinités, qui consistait en un repas en commun accompagné de prières, subsista longtemps à Rome⁽¹⁾. Un peu plus tard, plusieurs curies se groupèrent et formèrent la *tribu* qui eut aussi sa religion et sa divinité protectrice.

3. -- Enfin se constitua la *cité* qui ne fut au début qu'une sorte de confédération respectant l'indépendance religieuse et civile des tribus, des curies et des familles; c'est ainsi qu'aux premiers temps de Rome le peuple assemblé votait par *curies* et par *gentes* (2).

Mais à la longue, la cité se développant brisa les liens de la famille; l'ancienne *gens*, avec son foyer unique, son chef souverain, son domaine indivisible, ne pouvait exister qu'avec l'état d'isolement, et tant qu'il n'y avait pas d'autre société qu'elle; mais, dès que les hommes se réunirent en cité, l'autorité de l'ancien chef diminua parce qu'en même temps qu'il était souverain chez lui, il était également membre d'une communauté et qu'il devait obéir à des lois générales.

D'autre part, le *client*, qui à l'origine vivait dans la maison du maître, cultivant le domaine commun, devint à son tour d'abord possesseur et plus tard

(1) Cicéron, *de orat*, 1-17. — Ovide, *Fast*, vi, 305. — Denis d'Halic., II-65.

(2) *Aulu-Gelle*, xv, 27. — Fustel de Coulanges, *Cité antique*, liv. III, chap. III. — Th. Mommsen, *Le droit public romain*, t. VI, p. 98 et suiv.

propriétaire d'un lot de terre; dès lors l'ancienne *gens* se trouva affaiblie; les hommes de la classe inférieure, cessant d'en faire partie, vécurent en dehors et formèrent un corps entre eux, les *plébéiens*. Deux sociétés distinctes, on peut dire presque ennemies, se trouvèrent en présence, l'une luttant pour maintenir l'ancienne constitution familiale, religieuse et politique, l'autre voulant briser les vieilles barrières; peu à peu, la fortune passa de l'une à l'autre, au point que les *gentes* patriciennes recherchèrent l'alliance de l'aristocratie plébéienne⁽¹⁾. A partir de ce moment, la *gens* disparut pour faire place à la *Cité*.

4. — *Droit prétorien*. — Cet état de choses devait nécessairement apporter des modifications radicales aux dispositions d'une loi vieillie comme celle des douze tables et qui n'était plus en harmonie avec les mœurs nouvelles; ce fut le préteur, qui le premier, porta atteinte à sa stricte exécution et qui, sans aborder une réforme des anciens principes, créa néanmoins, en accordant aux héritiers du sang et au conjoint la *bonorum possessio*, un régime successoral entièrement nouveau. La parenté naturelle l'emporta par suite sur la parenté civile; en outre, la dévolution d'un degré à l'autre fut non seulement permise, mais aussi la dévolution d'un ordre à l'autre; les cas de *déshérence* devinrent beaucoup plus rares et un des vices les plus saillants de la législation de la loi des douze tables se trouva ainsi corrigé.

(1) *Tite-Live*, v. 12; — vi, 31, 39; — Fustel de Coulanges, *Cité antique*, liv. iv. chap. vii.

Le droit prétorien resta en vigueur jusqu'à l'avènement de Justinien. Par la Nouvelle 118, *de hereditibus ab intestato venientibus et de agnatorum jure sublato*⁽¹⁾, ce prince, renversant l'antique monument de la loi des XII tables n'établit pas, à proprement parler, une règle successorale nouvelle, mais posa franchement les principes appliqués jusque là soit par les préteurs, soit par les empereurs qui l'avaient précédé.

En fait, en vertu de la nouvelle législation, la parenté du sang assura les droits héréditaires comme la parenté civile et les règles du droit naturel furent presque toujours appliqués.

5. — *Hérédites vacantes*. — Originellement, les hérédites vacantes étaient attribuées à la *gens*, d'abord parce que ses membres avaient collectivement la possession indivise de tous les biens mobiliers et immobiliers⁽²⁾, et aussi parce qu'elle détenait la souveraineté. A sa disparition, c'est à la *Cité*, c'est-à-dire au *peuple romain*, et par conséquent à l'*Etat* qu'en vertu du même principe de *souveraineté* furent attribuées les *successions en déshérence*. La Cité était rangée au nombre des héritiers *ab intestat*, ainsi que le démontre le cas des Vestales, dont la fortune, à défaut de testament, tombait dans l'*Ærarium* ⁽³⁾.

Cependant, le préteur permit aux créanciers de

(1) *Corpus Juris civilis academicum parisiense*, 16^e édit. 1878, p. 998. — Voir sur la Nouvelle 118, M. Jarriaud, thèse pour le doctorat, avr. 1889, Faculté de Paris.

(2) Th. Mommsen, *Le Droit public romain*, t. VI, p. 30.

(3) Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, traduction d'Albert Vigié, p. 368 et 371.

vendre les biens composant une *hérédité vacante* ⁽¹⁾, mais ceux-ci n'usaient de cette faculté que lorsque la succession était insuffisante pour couvrir le passif; dans le cas contraire, et lorsque personne n'en avait pris possession, ils s'en emparaient et avaient recours à l'*usucapio pro herede* qui leur permettait de bénéficier du surplus de l'hérédité.

En cet état du droit, étaient donc considérés comme *vacants* (*bona vacantia*) les biens compris dans une succession à laquelle *personne n'était appelé ni selon le droit civil, ni selon le droit prétorien ou qui avait été successivement répudiée par tous les appelés* ⁽²⁾.

SECTION II. — Droit impérial

6. - Les derniers temps de la République avaient été marqués par une dépravation de mœurs extraordinaires; les justes noces avaient disparu pour céder la place au libertinage favorisé par des divorces annuels. On pouvait dire des dames romaines qu'« elles ne comptaient point les années par les Consuls, mais par leurs maris. » ⁽³⁾

D'autre part, le célibat était de mode, et, enfin, la race des citoyens disparaissait par suite des vides creusés dans les familles par les guerres civiles et les proscriptions, et par suite aussi de l'envahissement des esclaves, des affranchis ou des pérégrins.

Auguste se préoccupa de remédier à cet état de choses, d'abord par la loi *Julia, de maritandis ordi-*

(1) *Gaius*, III, § 73.

(2) *Acarias, Précis de droit romain*, t. II, n° 472^a, p. 148.

(3) *Ortolan, Histoire de la législation romaine*, p. 293.

nibus ⁽¹⁾ (en 757), qui créa les *caduca* et fut appelée pour ce motif *lex Julia caducaria* ⁽²⁾, et un peu plus tard, en 762 (9 ans après J.-C.), par la loi *Julia et Papia Poppæa*, qui eut principalement pour but d'inviter au mariage légitime et à la procréation des enfants et subsidiairement de donner des ressources au Trésor public, à l'*Ærarium*.

Cette dernière loi, si conforme à l'idée romaine, qui faisait de la propriété individuelle une émanation du *droit supérieur* de l'Etat, enlevait en principe aux célibataires (*cœlibes*) et aux personnes mariées qui n'avaient pas d'enfants (*orbi*), le droit de profiter des libéralités testamentaires auxquelles ils pouvaient être appelés. Elle déterminait exactement l'ordre dans lequel les pères (*patres*) inscrits dans le testament devaient être appelés à recueillir, comme prix de leur paternité, les libéralités dont les *cœlibes* et les *orbi* ne pouvaient profiter, et qui, par suite, devenaient *caduca*; à défaut de tout héritier ou légataire ayant des enfants, les *caduca* étaient dévolus au *peuple* en qualité de père commun, dit Tacite ⁽³⁾, et en conséquence à l'*Ærarium*. Par *caduca* on désignait donc des libéralités faites valablement par un testateur, mais qui, ne pouvant être recueillis par les destinataires, devenaient caduques.

Quelques années après les lois caducaires, en 772 disent certains auteurs, une loi *Junia Norbana* divisa les affranchis en deux classes : les affranchis citoyens

(1) Ulpien, 28, 7; — Gaius, 2, 450.

(2) Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, p. 363; — Acariás, *Précis de droit romain*, t. II, 472^a, p. 148.

(3) Ann. 3, § 28 : « *Ut si a privilegiis parentum cessaretur, velut parens omnium populus vacantia teneret.* »; — Gaius, 2, § 286, dit de son côté : « *Aut, si nullos liberos habebunt, ad populum.* »

et les affranchis Latins Juniens, fit une application nouvelle de la distinction entre la capacité d'être institué héritier ou légataire, et celle d'être admis à recueillir les libéralités de cette nature; elle créa par conséquent une nouvelle source de *caduca*, dont profita encore l'*Erarium*.

Les lois caducaires ne produisirent pas l'effet attendu et elles ne pouvaient pas d'ailleurs le produire puisque, des deux objets que se proposait la loi *Julia* et *Papia Poppæa*, l'un ne pouvait se réaliser que si l'autre n'était pas atteint; les ressources du Trésor ne pouvaient augmenter, en effet, que tout autant que subsisteraient dans les mœurs l'éloignement du mariage et l'opposition à la procréation des enfants.

Un autre inconvénient apparut bientôt dans l'application. Caracalla, préoccupé de remplir son Trésor, doubla l'impôt du *vingtième* sur les hérédités, sur les legs et sur les donations à cause de mort (*vice-sima hereditatum*), ainsi que celui sur les affranchissements, et compléta son système fiscal en attribuant au *fiscus*⁽¹⁾ tous les *caduca*, écartant les *patres*, pour qui les *præmia* furent supprimés⁽²⁾. Mais l'iniquité de cet excès de fiscalité et l'intervention des délateurs qui recevaient une part considérable des successions attribuées au fisc sur leur dénonciation, jetèrent un grand discrédit sur les lois caducaires, et pour ces causes, ces lois tombèrent bientôt en

(1) *Hodie ex constitutione imperatoris Antonini, Omnia caduca fisco vindicantur, sed sercato jure antiquo liberis et parentibus; — Ulpien, fr. 17, 2.*

(2) Ortolan, *Histoire de la législation romaine*, p. 382.

désuétude. Elles furent partiellement abrogées par Constantin ⁽¹⁾ et définitivement par Justinien ⁽²⁾.

Les ressources qui en provenaient n'avaient jamais eu d'ailleurs une grande importance pour le Trésor public; il en fut autrement lorsque ces ressources vinrent grossir le Trésor particulier du prince. L'usage s'était établi que toute personne qui faisait un testament devait laisser un legs à l'empereur; Auguste ³ et Tibère ⁴ furent ainsi appelés à recueillir de nombreuses libéralités. Plus tard cet usage devint pour ainsi dire une règle et les empereurs n'hésitèrent pas à considérer comme coupables d'ingratitude ceux qui ne leur avaient rien laissé en mourant; ils firent même déclarer non valable tout testament qui ne contenait aucune disposition en leur faveur, et firent attribuer la succession au fisc ⁽⁵⁾.

7. — *Des dispositions in causa caduci.* — On désignait ainsi toutes les nullités ou déchéances provenant de l'ancien droit civil, c'est-à-dire les dispositions qui, valablement écrites, restaient cependant sans effet, mais par une circonstance indépendante des lois nouvelles, des lois caducaires. Si, par exemple, l'institué ou le légataire renonçait à la disposition faite en leur faveur, s'ils mouraient avant le testateur, la libéralité s'évanouissait sans toutefois avoir été atteinte par les innovations des lois *Julia*

(1) Code Théodosien, liv. 8, tit. 16, — *De infirmandis penis cælibatus et orbitatis*; — Constitution de l'an 320.

(2) *De caducis tollendis*; Code Justinien, liv. 6, tit. 51; Constitution de l'an 534, § 2 et § 10.

(3) Suet. *Aug.* 66.

(4) Suet. *Tib.* 15; Tacite, *Ann.* 2-48.

(5) Marquardt, *Organisation financière chez les Romains*, p. 372.

et Papia Poppæa : « *Quod quis sibi testamento relictum, ita ut jure civile capere possit, aliqua ex causa non ceperit, caducum appellatur, veluti ceciderit ab eo* ⁽¹⁾. » Des dispositions de cette nature étaient assimilées aux *caduca*, parce qu'elles étaient dévolues aux mêmes personnes dans le même ordre et selon les mêmes règles.

8. — *Ereptoria*. — Une autre branche de ressources du fisc, l'*ereptorium* ⁽²⁾, qu'on appelait aussi quelquefois improprement *caducum*, mérite également une mention spéciale.

L'*ereptorium* était la portion de la succession qu'un héritier ne pouvait recueillir à cause de son indignité. Il ressemblait au *caducum* en ce qu'il faisait comme lui l'objet d'une acquisition *lege*, et comme lui laissait subsister les charges; mais il en différait en ce que la caducité empêchait l'incapable d'hériter et rendait nulle l'acceptation du legs ou l'addition d'hérédité, tandis que l'indignité n'opérait qu'après une acceptation valable ⁽³⁾.

Étaient notamment réputés indignes : ceux qui se chargeaient de restituer un fideicommiss à un incapable; si celui-ci renonçait, ils étaient déchus du droit de succéder aux biens faisant l'objet du fideicommiss; — les condamnés pour adultère; — les femmes notées d'infamie; — les héritiers qui avaient laissé mourir le *de cujus* faute de soins, qui avaient porté contre lui une accusation calomnieuse. . . .

Sauf quelques cas fort rares, les *ereptoria* ainsi

(1) Ulp. Reg. 17, § 1 et § 18.

(2) Ulp. XIX, § 17.

(3) Accarias, *Précis de droit romain*, t. 1^{er}, p. 1062.

arrachés à leurs destinataires, profitaient au fisc ⁽¹⁾. On trouve dans le *Sénatus-Consulte Juventien*, sous *Adrien*, une allusion aux *partes caducæ* revendiquées par le fisc, lesquelles n'étaient sans nul doute que des *ereptoria* ⁽²⁾.

En ce qui concerne les *successions vacantes* proprement dites, l'État n'y était appelé que lorsqu'il était certain que la succession ne serait recueillie par aucun héritier ou *bonorum possessor*, et qu'il était à présumer qu'il n'en existait pas ⁽³⁾. Le droit de succéder, restreint d'abord au septième degré de parenté ⁽⁴⁾, fut porté par *Auguste* jusqu'au dixième inclus ⁽⁵⁾. A défaut de parent de ce dernier degré, la succession était attribuée au conjoint ⁽⁶⁾.

Du jour où la vacance était connue, commençait à courir un délai de quatre années pendant lesquelles elle pouvait être dénoncée par toute personne aux agents du fisc ⁽⁷⁾, et, pendant ces quatre ans, personne ne pouvait s'emparer à son encontre, des biens délaissés ⁽⁸⁾; mais si ce délai s'écoulait sans dénonciation, le fisc n'avait plus qualité pour élever des prétentions contre ceux qui étaient en possession ou qui exerçaient les droits du défunt à un titre quelconque ⁽⁹⁾; il était déchu. Si une dénonciation se

(1) D. *De his que ut indignis auferuntur*, liv. 31, t. 9; — Liv. 1, pr. 2, § 11; — 5, § 6, 13, 16, 18, 25. — Code, livre 6, t. 5 — 4, 3, 4.

(2) L. 20, § 6 : *De hered. pet.* V. 3.

(3) D. *Ad leg. Jul. Maj.* 48, 4.

(4) L. 4, Dig. : *De gradibus et affnibus*.

(5) Instil § 5, *De successione cognatorum*.

(6) C. 1. 6, t. 18 : *Undè vir et uxor*.

(7) L. 10, § 1 : *De div. temp. præscr.* 44-3; — L. 1, § 2 : *De jure fisc* 41, 44.

(8) D. L. 49, t. 14; — L. 1, § 2.

(9) L. 1. C. *De quadr. præscr.* 7, 37.

produisait dans le délai de quatre années, le fisc ne devenait pas de plein droit propriétaire, mais il pouvait revendiquer ¹ ; il ne succédait pas, en effet, malgré lui et il avait la faculté de renoncer à son droit ², il succédait seulement aux biens, non à la personne; et il n'était, par suite, appelé à recueillir que l'excédent de l'actif sur le passif ³ ; si le passif dépassait l'actif, il ne pouvait l'acquérir, à moins de s'engager à payer toutes les dettes, que du consentement des créanciers, qui avaient le droit de s'opposer à la mise en possession de l'Etat et de mettre eux-mêmes les biens en vente, afin d'essayer d'en tirer un meilleur parti que si cette vente était poursuivie à la requête du fisc, et, d'autre part, pour éviter toute contestation sur la valeur réelle de l'actif ⁴. Mais lorsque le fisc se trouvait en présence d'un testament laissé par le défunt, tous les legs, fideicommiss et affranchissements valablement faits sortaient à effet ⁵. Du reste, l'Etat n'était, dans aucun cas, tenu *ultra vires* des charges de l'hérédité ⁶ et le bénéfice d'inventaire ne lui était pas applicable.

9. — En dehors des *caduca*, ou *in causa caduci* et des *ereptoria*, l'Etat recueillait aussi les biens des barbares ou étrangers qui n'avaient pas le *jus civile*, mais seulement le *jus gentium* s'éteignant par la mort, et, en outre, ceux des prisonniers de

(1) L. 50, pr. : *De manum. test.* XL, 4.

(2) Gaudry (*Traité du Don.* t. 3, p. 122) cité par Ed. Tassaint : *Le droit de déshérence*, thèse de doctorat, p. 12, note 3.

(3) L. 11 : *De jure fisc.*

(4) L. 1, § 1 : *De jure fisc.*

(5) L. 96, § 1 : *De lege*, 1^o, xxv ; — L. 4, § 17, *De fid. lib.* XL, 5.

(6) D. 19, 11, L. 11.

guerre⁽¹⁾. Enfin, une certaine partie des hérédités des affranchis impériaux revenait au fisc.

SECTION III. — *De l'administration des Bona Vacantia, des Caduca et des Ereptoria*

10. — Sous la République, l'*Ærarium Saturni* constituait la seule et l'unique caisse de l'Etat ; elle était administrée et gérée par deux questeurs ; à elle étaient, par suite, attribués les *bona vacantia* et les *caduca*. Mais à la suite de la division du territoire de l'Empire romain entre le Sénat et l'Empereur, Auguste dut créer deux caisses principales, une pour le Sénat, l'autre pour lui-même⁽²⁾. La première, qui conserva le nom d'*Ærarium Saturni*, était alimentée par les anciennes ressources et par les recettes des provinces sénatoriales, et le Sénat en avait, en principe, la libre disposition ; la seconde, *Fiscus Cæsaris*, forma la caisse impériale et reçut les impôts des autres provinces et bientôt aussi les *caduca*. L'Empereur en disposait exclusivement⁽³⁾ et en était le représentant légal⁽⁴⁾, comme le *Populus* était celui de l'*Ærarium*⁽⁵⁾.

Administré jusqu'à Auguste par des questeurs, l'*Ærarium populi romani* fut soumis par ce prince à la juridiction d'un *procurator* qui prit plus tard le nom de *rationalis*, mais sans qu'aucune modification fut apportée à son caractère. Cependant, à l'oc-

(1) D. L. 49, 11, loi 31.

(2) Dio. Cass. 53, 16.

(3) Ulpien, Dig. 43, 8, — fr. 2, § 61 : — *Res enim fiscales quasi propria et privata principis sunt.*

(4) Dio. Cass. 71-32.

(5) Gaius, C. 2, 150, 286 ; — Ulpien, fr. 28, 7.

casion de la grande guerre de Pannonie, fut fondé, à côté, un second Trésor d'Empire, l'*Erarium militare* (au 6 après J.-C.), alimenté plus particulièrement par l'impôt des successions : *Vigesima populi romani*, qui aurait dû cependant, sa dénomination officielle l'indique, être perçu au profit du *populus romanus* et non du *fiscus Cæsaris*.

11. — *Patrimonium Cæsaris*. — A côté de ces caisses publiques, existaient encore, d'une part, le *patrimonium Cæsaris* qui comprenait les *revenus des domaines*, des mines, des entreprises industrielles, et qui était administré par des *procuratores patrimonii*, et, d'autre part, le Trésor particulier de l'Empereur, ou *res privata*, placé sous la direction d'un *procurator* résidant à Rome. Ce fonctionnaire avait plus particulièrement l'administration des hérédités auxquelles les empereurs étaient appelés et était en même temps chargé d'en prendre possession ¹ ; il était placé sous l'autorité directe du *comes rei private*. Dès qu'une *succession vacante* était dénoncée, le *comes* nommait des délégués (*palatini*) qui, après avoir prêté serment, se rendaient sur les lieux pour prendre possession des biens de l'hérédité ; en leur présence, et en la présence de l'avocat du fise, le Gouverneur de la province (*præses provincie*) ² faisait rechercher les causes de la vacance, la nature et l'importance de la succession dont il était dressé inventaire. Sommation était faite aussitôt après aux héritiers connus, et, à défaut, on procédait par voie d'affiches pour informer les intéressés de la prise de

(1) Marquardt, *op. cit.* p. 399.

(2) Code I. x. tit. x, 5.

possession de l'Etat; un double de l'inventaire était envoyé aux *rationalis* de la province dans laquelle se trouvaient les *biens vacants*, et une ordonnance du Gouverneur l'envoyait en possession. Le Gouverneur et l'avocat du fisc étaient responsables des erreurs ou des omissions commises dans l'inventaire ⁽¹⁾.

12. — *Formes de procédure.* — D'après le système d'Auguste, les procès intéressant le *fisc* étaient suivis dans les formes de la procédure civile ordinaire ⁽²⁾; ils étaient donc portés, à Rome et en Italie, devant les préteurs, en province, devant le Gouverneur et renvoyés devant les jurés.

Selon la rigueur du droit, le prince n'était pas libre d'évoquer l'affaire devant lui, mais dans la dernière période du règne de Tibère des modifications essentielles furent apportées à cette procédure, et sous Claude, en l'an 53, un Sénatus-Consulte confia à la juridiction des procurateurs impériaux, principalement à ceux qui étaient chargés de l'impôt des successions (*procuratores hereditatium*) les difficultés survenues entre le fisc et les particuliers ⁽³⁾.

13. — A l'époque postérieure, les Préfets de l'*Ærarium* paraissent avoir eu toute compétence, même dans les procès concernant le fisc ⁽⁴⁾.

La *Gallia Narbonensis*, appelée aussi *provincia Narbonensis* et les *Tres Gallie* (*Lugdunensis*,

(1) Code L. x, tit. x, 5.

(2) Tacite, Ann. 4, 7, et 4-15, sur l'an 23 : *Si quando* (Tibère) *cum privatis disceptaret, forum et jus*, et Ann. 4, 15.

(3) Témoignages nombreux : Suetone, *Claud.* 12; — Tacite, Ann. 42, 60; — Code Justinien, 10, 1, 2. Dig. 39, 1, 16, 4; — 49, 14, 47, — 1 liv. 48 L. 50; — 2, 15, 8, 19.

(4) Th. Mommsen, *Le droit public romain*, t. v., p. 319, note 4.

Aquitana et *Belgica*) étaient soumises, en ce qui concerne les *bona vacantia* et les *caduca*, au régime qui vient d'être développé.

Il en était de même de la *province d'Afrique* (chef-lieu : Carthage), de la *Namidie*, dont Cirta (Constantine) était la capitale et de la *Maurétanie* qui comprenait la *Maurétanie Tingitane* (chef-lieu : Tanger), la *Maurétanie Césarienne* (chef-lieu : Cherchel), et la *Maurétanie Setifienne* (chef-lieu : Sétif). Il existait des *procuratores hereditarium* à Burza (Turza), à Tanger, à Cherchell, et une inscription trouvée récemment à Bougie établit qu'il en existait également un dans cette ville⁽¹⁾.

Dans la province d'Égypte, qui faisait partie des domaines patrimoniaux de l'Empereur, c'est à la *rei private* qu'étaient versés les *caduca* qui dans les autres provinces appartenaient au fise⁽²⁾. Les possessions domaniales y avaient pris, du reste, une grande importance par suite de la délation des *bona vacantia*, qu'amenaient fréquemment le système successoral du pays³.

CHAPITRE II

Les biens vacants et le droit de déshérence au Moyen âge en France

SECTION I^{re}. — *Le Régime féodal*

14. — Tout en conservant, comme les autres parties de l'ancien Empire romain, d'importantes

(1) *Recueil de la Société arch. de Constantine*, 1893, p. 196.

(2) Marquardt, *De l'organisation financière chez les Romains*, p. 393-394.

(3) Th. Mommsen, *Le droit public romain*, t. v., p. 298, note 2.

coutumes provinciales, la Gaule avait été promptement romanisée.

Au moment de l'invasion barbare, les Gallo-Romains avaient été nécessairement dépossédés partiellement de leurs biens, car le but des conquérants était surtout d'obtenir des terres, la terre constituant alors la principale richesse; mais cette dépossession ne fut ni aussi considérable ni aussi violente qu'on pourrait tout d'abord le supposer. Le fisc impérial romain avait, en effet, dans la Gaule, d'immenses domaines qui, passant au monarque barbare par le fait de la conquête, lui permettaient de faire des largesses; ils suffirent le plus souvent à lolir les nouveaux maîtres. Du reste, les Gallo-Romains qui supportaient avec peine, comme les populations berbères de l'Afrique septentrionale, l'intolérable fiscalité de l'Empire romain, virent presque avec satisfaction l'établissement des barbares, et consentirent à payer leur libération par le sacrifice d'une partie de leurs propriétés⁽¹⁾. Quant aux colons, attachés à la glèbe, il leur importait peu, leur condition restant la même, de changer de maîtres. Il est, au surplus, établi aujourd'hui que, sur plusieurs points de la Gaule, des partages amiables intervinrent entre les conquérants et les populations gallo-romaines. Les Burgondes, notamment, devinrent des concessionnaires de l'Empire, des *federati*, et leurs rois reçurent des Empe-reurs les plus hautes dignités de la hiérarchie impériale, telles que *Magister militum* et *Patrice*. Après la chute de l'empire d'occident, les empereurs de Byzance affectèrent, quoique ce fut une pure fie-

(1) Esmeiu, *Histoire du droit français*, p. 51.

tion, de conserver les anciennes provinces romaines, maintenant soumises aux barbares, comme faisant toujours partie de l'Empire et relevant de leur domination ; c'est ainsi que Sigismond, roi des Burgondes, reçut le titre de *Patrice* et Clovis celui de *Consul*⁽¹⁾.

Les rois barbares ne songèrent en aucune façon à renverser radicalement l'ordre établi par les Romains. Ils cherchèrent simplement à se substituer à la puissance impériale et c'est pour cela qu'ils maintinrent aux peuples conquis la jouissance de leur droit national. Ce principe est d'ailleurs une nécessité qui s'est imposée en tous temps au vainqueur et la France l'applique dans une large mesure aux populations de l'Algérie, comme les Anglais l'ont fait eux-mêmes dans l'Inde. Ainsi s'implanta l'idée de la *personnalité des lois*, grâce à laquelle chaque race conserva d'une façon générale, quant au droit privé et criminel, ses lois et ses coutumes propres²⁾. Mais peu à peu la race germanique devint tributaire du droit romain pour diverses causes, notamment en ce qui concerne l'usage des actes écrits, qui, inconnu chez les Germains, était très répandu chez les Romains, et les barbares prirent l'habitude de contracter selon la loi romaine ; d'autre part, l'Église, qui jouait un rôle important dans la pratique des actes du droit romain, contribua, pour conserver son influence, à répandre parmi les conquérants l'usage des lois romaines, principalement celles relatives aux testa-

(1) Esmein, *Histoire du droit romain*, p. 76.

(2) *Lex Ripuariorum*, xxxi, 3 : « Hoc autem constitutum est ut infra pagos Ribuario tam Franci, Burgundionis, Alamani, seu de quacunque natione commoratus fuerit, in iudicio interpellatus sicut lex loci continet, ubi natus fuit, sic respondeat » Esmein, *op. cit.*, p. 59.

ments qui contenaient d'ordinaire des legs pieux soit en sa faveur soit au profit des pauvres.

15. — Aux VI^e et VII^e siècles, les rois *Mérovingiens* cherchèrent à maintenir les impôts établis par les Romains sans abolir néanmoins les prestations attribuées au roi d'après le système Germain, ni les dons coutumiers qu'on avait l'habitude de lui offrir ainsi qu'aux *principes*. Sous les *Carolingiens*, les impôts directs disparurent presque complètement pour faire place aux redevances coutumières; mais les impôts indirects prirent un développement considérable surtout sous la forme de péages locaux.

Comme héritiers du *fisc impérial*, les rois francs recueillirent tous les droits que la loi romaine lui attribuait et par conséquent les droits régaliens de *varance* ⁽¹⁾, de *déshérence*, de confiscation, et le produit des amendes ⁽²⁾, fort nombreuses et très importantes, auquel s'ajouta, provenant de la loi germanique, *le droit de succéder aux étrangers et aux affranchis décédés sans héritiers* ⁽³⁾.

Suivant en cela l'exemple des derniers empereurs d'Occident, les rois francs abandonnèrent à leurs fonctionnaires les recettes du fisc, mais ils créèrent le privilège de *l'immunité* qui conférait à *l'immuniste* l'exemption de l'impôt et lui permettait même de le percevoir à son profit. La perception de l'impôt perdit ainsi le caractère de fonction publique, et *l'immuniste*, cessant de rendre des comptes, s'attribua la totalité

(1) Loi des Ripuaires, t. 59, §§ 1 et 2.

(2) Id. t. 9, §§ 1 et 2.

(3) Id. t. 57, § 1; — t. 61, § 1.

des droits fiscaux qu'aucun contrôle ne vint plus ni régler ni modérer.

Le domaine de l'Etat et le domaine du Prince déjà confondus en fait depuis les successeurs d'Auguste, perdirent, sous la monarchie franque, tout caractère distinctif, et le roi, considérant le fisc comme propriété privée, fit rentrer dans son Trésor la totalité des impôts; mais l'exemption de l'impôt foncier et la délégation d'un grand nombre de péages lui enlevèrent la plus grande partie de ses ressources; d'autre part, l'hérédité des fonctions publiques⁽¹⁾ le dépouillèrent de l'administration, et enfin les concessions territoriales diminuèrent son patrimoine. L'état d'anarchie qui en fut la conséquence amena la féodalité.

Insensiblement, les grands propriétaires fonciers arrivèrent à se rendre indépendants et souverains, et, de leur côté, les officiers de justice, à la faveur de l'hérédité de leurs charges, tendirent à considérer comme leur propriété non seulement les profits attachés à leurs fonctions, mais le territoire soumis à leur autorité. Ainsi se formèrent côte à côte deux féodalités, l'une politique, l'autre foncière⁽²⁾, empiétant réciproquement sur leurs prérogatives et finissant par se confondre en dépit de la maxime : *fief et justice n'ont rien de commun*.

Le fief était une terre ou une seigneurie, ou parfois un autre droit réputé immobilier, concédés moyennant certaines obligations par une personne qui prenait le nom de *Seigneur de fief*, à une autre

(1) Consacrée par le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877).

(2) Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, t. III, 696.

personne désignée sous le nom de *Vassal*. Il fut à l'origine et dans sa forme première une tenure attachée à la personne du vassal, viagère et inaliénable, mais il devint bientôt héréditaire et plus tard librement aliénable, ce que constataient les auteurs des XIII^e et XIV^e siècles en disant que tous les fiefs en France étaient *patrimoniaux*.

16. — Sous l'Empire Romain et dans les premiers temps de la conquête franque, le fisc avait été créé dans l'intérêt public et pour la satisfaction des besoins généraux ; dans la société féodale où la notion de l'Etat, s'était profondément dénaturée, les impôts, quelle que fût leur forme, étaient prélevés dans l'intérêt particulier des seigneurs et pour leur profit personnel, et, ainsi qu'il a été dit, le roi n'avait d'autres revenus que ceux qu'il percevait sur ses propres biens. Le seigneur, *haut justicier*, qui était arrivé à se faire reconnaître propriétaire de sa justice, finit par s'approprier les choses sur lesquelles elle lui donnait autorité : les forêts, le rivage de la mer, les rivières navigables, les routes, etc. ; et, en vertu des droits de souveraineté qu'il avait usurpés, il s'arrogea le droit de lever les impôts et de percevoir les droits et revenus fiscaux résultant des droits régaliens. Ainsi substitué aux droits du fisc romain, il s'attribua les « *hérédités jacentes* », les *successions des bâtards*, les *droits d'épave*, *d'aubaine* et *de déshérence*.

Cette situation dura jusqu'au X^e siècle. Les rois de la troisième race prirent à cœur de reconquérir sur les seigneurs les prérogatives de la souveraineté, de reconstituer l'unité nationale et de faire revivre la notion de l'Etat.

A la fin de la dynastie carolingienne, le roi de France n'exerçait ses droits que sur une très minime partie du territoire, et si la plupart des grands fiefs relevaient encore nominalement de la couronne, un bon nombre de seigneuries importantes jouissaient d'une indépendance absolue. Hugues Capet, qui possédait en propre le duché de France et d'importantes seigneuries, commença la reconstitution du royaume; son œuvre, poursuivie avec persévérance et un grand esprit de suite jusqu'au VIII^e siècle, fut surtout pacifique, en ce sens que les principes juridiques y jouèrent le rôle le plus important.

Invoquant la plénitude de l'autorité royale, les légistes firent du roi le représentant et le gardien de la paix publique, investi du droit de réglementation et de surveillance, même en dehors des provinces rattachées à la couronne⁽¹⁾, et, partant de cette idée que toute justice émanait du roi, que le roi était *le Souverain fiefieux de tout le royaume*, ils déclarèrent toute justice tenue de lui en fief ou en arrière-fief⁽²⁾. Grâce à cette fiction, la royauté profitant des manquements, des abus ou des négligences des seigneurs justiciers, put reprendre peu à peu les privilèges de la justice et les faire exercer pour son compte, et c'est ainsi que le domaine royal put s'attribuer les rivières navigables, la voirie, les trésors, les mines, les monnaies, les péages et marchés, en même temps que *les biens vacants, les successions en déshérence, les droits d'aubaine et de bâtardise*.

(1) Beaumanoir. *Sur Braucaisis*, chap. xxxiv.

(2) id. id. chap. xi, n^o 12.

SECTION II. — *Des biens vacants*

17. — On appelait *biens vacants*, dans l'ancien droit français :

1^o Ceux que laissent des personnes décédés sans dispositions testamentaires et sans laisser de parents habiles à leur succéder ; ils appartenait au seigneur *haut-Justicier par droit de déshérence* ;

2^o Les biens abandonnés et délaissés par le propriétaire qui les possédait ; ils revenaient au seigneur *féodal* et étaient réunis à son fief (V. Déclarations du Roi des 9 octobre 1684 et 20 août 1728, relatives à la province du Languedoc) ;

3^o Les terres vaines et vagues, appelées aussi *garrigues*, qui n'avaient jamais été cultivées ; elles étaient également la propriété du seigneur *féodal* ou *foncier* du territoire dans lequel elles étaient situées et ce seigneur pouvait les bailler à fief comme bon lui semblait (1).

Mais n'étaient pas compris parmi les *biens vacants*, les communaux tels que les bois, pacages ou prairies qui avaient originairement été laissés aux habitants d'une ville ou d'un village pour être possédés par eux en commun. Ces biens dont la propriété n'était, il est vrai, à personne, mais dont l'usage appartenait à la communauté des habitants, étaient appelés *res universitatis* (2).

D'après Harrion du Pansey (3), les *Successions vacantes* étaient plus particulièrement connues sous

(1) Loyseau, *Des Seigneurs*, chap. XII, n^o 122.

(2) Claude Serres, *Institution du droit français*, liv. II, tit. 1^{er}, p. 133.

(3) Dissertations féodales, *Biens vacants*.

le nom de « *déshérences* » (1). Néanmoins, selon plusieurs auteurs (2), par *déshérence*, il fallait non seulement entendre le droit de *déshérence proprement dit* mais aussi les droits d'*aubaine* et de *bâtardise*.

Tous les autres biens vacants, c'est-à-dire ceux qui n'avaient jamais été cultivés, ou ceux dont la culture avait été abandonnée, appartenaient au *seigneur direct* du territoire où ils étaient situés.

18. — *Droit d'aubaine*. — On entendait par droit d'*aubaine* le droit de succéder : 1° aux étrangers décédés sans enfants nés en légitime mariage (3) ; 2° aux étrangers naturalisés qui n'avaient pas disposé de leurs biens et qui ne laissaient pas de parents *régnicoles* ou naturalisés ; 3° aux *régnicoles* qui, s'étant établis dans un pays étranger, y avaient obtenu des lettres de naturalisation et avaient par suite renoncé à leur patrie.

Sous les premiers rois de la troisième race, ce droit, qui était considéré comme une suite des servitudes personnelles, appartenait aux seigneurs qui se l'étaient attribué. Mais les rois le réunirent bientôt à leur couronne par le motif que l'étranger ne pouvait devenir capable des effets civils qu'au moyen de lettres de naturalisation que seule la royauté pouvait concéder (4).

(1) Voir le *Droit de Déshérence*, par Ed. Tassinat, p. 33.

(2) Notamment Lefebvre-Laplanché ; mais Ferrière (p. 516) est d'un avis contraire, et Loyseau (*Traité des Seigneuries*, chap. 12, n° 106) les considère comme des exceptions au droit des déshérences.

(3) *Est justici, cui peregrinorum in hoc regno decedentium bona adveniunt* (Ferrière, *D et. de droit et le pratique*, édit. 1771, p. 543).

(4) Le Bret, *Traité de la souveraineté du roi*, liv. 2, chap. 8 ; — Le Brun, *Traité des successions*, liv. 1, chap. 7.

Toutefois, dans la province de Languedoc, le droit d'aubaine n'existait pas par suite des privilèges qui lui avaient été accordés par les rois Louis XI et Charles XII ⁽¹⁾, et plusieurs autres villes du royaume étaient également exemptes de ce droit ⁽²⁾. On en exceptait encore les étrangers qui venaient fréquenter les foires de Lyon et autres, dans les conditions spéciales prévues par les ordonnances de 1463, 1569 et 1583.

La veuve d'un étranger *non naturalisé* ne pouvait lui succéder à l'exclusion du roi par la raison que le droit d'aubaine excluait même les parents de l'étranger, et à plus forte raison la veuve, qui aurait été exclue elle-même par les parents ⁽³⁾; mais il n'en était pas de même de la veuve de l'étranger *naturalisé*, qui succédait à l'exclusion du roi, lorsque son mari mourait sans héritiers apparents ⁽⁴⁾.

Le droit d'aubaine était imprescriptible et frappait tous les étrangers *non naturalisés*, car c'était par la grâce du roi qu'ils étaient autorisés à résider en France et le roi était en droit de les en empêcher. (Ord. Louis XIV, 9 novembre 1697).

19. — *Droit de bâtardise*. — Le *bâtard*, dit Bacquet ⁽⁵⁾, est celui qui n'est pas né en légitime mariage ⁽⁶⁾, et le droit de bâtardise est le droit de suc-

(1) Maynard, liv. 4, chap. 57; — Laroche et Graverol, liv. 6, tit. 9.

(2) Bacquet, *Traité du droit d'aubaine*, 1^{re} partie, chap. 8 et suiv.

(3) Bacquet, *Traité du droit d'aubaine*, 1^{re} partie, chap. 33 et 34. — Louet et Brodeau, lett. v, chap. 13; — De Boularic, *Les instit. de Justinien comparées avec le droit français*, liv. 3, tit. 10, § 4, p. 411.

(4) Louet, lett. F, sommaire 22.

(5) Page 145.

(6) Voir Nouvelle, 18, *Justinien*.

céder à un bâtard décédé sans enfants légitimes et sans testament ¹⁾.

Dans la plupart des provinces du royaume, les bâtards ne succédaient ni à leur père, ni à leur mère, ni aux parents de leur père ou de leur mère. Comme conséquence, lorsque les bâtards mouraient sans enfants légitimes et sans avoir disposé de leurs biens, leur succession devait appartenir au roi, parce que le roi seul pouvait légitimer les bâtards ; telle était la loi générale ²⁾. Toutefois, dans la province du Dauphiné, on observait la disposition du Sénatus-Consulte Tertullien qui autorisait les bâtards à succéder à leur mère, même en concours avec des enfants légitimes, et les mères à succéder à leurs bâtards, à l'exclusion du roi et des seigneurs justiciers.

Les seigneurs hauts-justiciers prétendirent que la succession des bâtards décédés dans leurs seigneuries leur appartenait, mais les officiers du roi opposèrent que les seigneurs hauts-justiciers, n'étant que vassaux du roi, ne pouvaient légitimer un bâtard, que ce droit appartenait spécialement au souverain et qu'à lui seul revenaient, par suite, les successions des bâtards. Néanmoins, les rois consentirent à ce que le seigneur haut-justicier succédât au bâtard décédé *ab intestat* : 1° si le bâtard était né dans la terre du seigneur ; 2° s'il y avait eu son domicile pendant sa vie ; 3° s'il y était décédé.

En outre, le seigneur ne succédait qu'aux biens trouvés ou situés dans l'étendue de sa juridiction ;

(1) Ferrière, *Dict. de droit et de pratique*, p. 517.

(2) De Boularic, *Les institutes de Justinien comparées avec le droit français*, liv. 3, tit. 3, § 7, p. 401.

quant aux biens situés dans une juridiction autre que celle où le bâtard était né, domicilié et décédé, ils appartenait au roi ⁽¹⁾, puisque le roi ne pouvait être exclu que par le seigneur du lieu où le bâtard était né, où il avait été domicilié et où il était décédé ⁽²⁾. Une ordonnance, que Bacquet dit avoir vérifiée et qui existait dans les registres de la Chambre des Comptes, portait : « au roi appartiennent les succés-
« sions de tous bâtards, s'ils n'ont enfants légitimes procréés de loyal mariage, toutefois, aucuns
« hauts-justiciers en ont joui; mais avant qu'ils doivent avoir la succession, il convient qu'il y ait trois
« choses concurrentes ensemble; c'est à savoir :
« 1^o que les bâtards soient nés en leurs terres;
« 2^o qu'ils y soient demeurants; 3^o qu'ils y trépassent; *aliàs non audiuntur.* »

Enfin, le mari et la femme se succédaient réciproquement dans le cas de bâtardise, à l'exclusion du fisc et du seigneur haut-justicier ⁽³⁾.

Les bâtards légitimés et les parents qui avaient consenti à la légitimation succédaient les uns aux autres, mais un fait singulier, c'est que les parents qui n'avaient pas consenti à la légitimation succédaient au bâtard à l'exclusion du fisc, quoique le bâtard ne pût pas leur succéder ⁽⁴⁾.

(1) Bacquet, *Traité du droit de bâtardise*, 1^{re} partie, chap. 8, n^o 48 et *Traité des droits de justice*, chap. 23, n^o 3; — De Ferriere, *op. cit.*, p. 547; — De Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux*, éd. 1758, p. 474 et 475.

(2) De Boutaric, *Les institutes de Justinien comparées avec le droit français*, liv. 3, tit. 3, § 7.

(3) Loyseau, *Des seigneuries*, chap. 18; — Loysel et ses *Institutes*, tit. 1.

(4) Le Bret, *Traité de la souveraineté*, liv. 2, chap. 12; — Bacquet, *Du droit de bâtardise*, 2^e partie, chap. 13 et 14; — Le Brun, *Des successions*, liv. 4, chap. 1; — De Boutaric, *op. cit.*, p. 478.

SECTION III. — *Droit de déshérence proprement dit.*

20. — « Le droit de déshérence, dit Claude Ferrière ¹⁾, est le droit de succéder à un régnicole né en légitime mariage, décédé sans avoir testé et sans héritier apparent, c'est-à-dire sans aucun héritier procréé de lui ou de son lignage, habile par les lois de France et par les coutumes des lieux à être héritier du défunt. »

En vertu du droit commun, ce droit appartient au roi seul, mais sous les rois de la troisième race, les seigneurs hauts-justiciers s'en emparèrent, et il leur fut laissé plus tard en conséquence des charges qui étaient annexées aux hautes justices. C'est ce qui résulte des dispositions de l'article 167 de la coutume de Paris et de la plupart des autres coutumes de France; c'est aussi ce qu'avait décidé un arrêt du Parlement du 11 mars 1606 ⁽²⁾.

Il en était autrement toutefois dans quelques provinces, notamment dans celle de Normandie, dont l'article 146 ³⁾ appelait les seigneurs féodaux à l'exclusion des justiciers : « Aux seigneurs féodaux, porte cet article, appartiennent les héritages de leurs vassaux après leurs décès, à droit de *déshérence* et ligne éteinte, aux charges de droit, s'il ne se présente hoirs habiles à succéder dans le *septième degré* inclusivement. » ⁽⁴⁾ C'était aussi la

(1) *Dict. de droit et de pratique*, éd. 1771, t. 1^{er}, p. 546.

(2) Claude Ferrière, *op. cit.*, p. 222.

(3) Cité par Claude Ferrière, *op. cit.*, p. 222, et par De Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux*, éd. 1758, p. 460.

(4) Dans la province de Normandie, du reste, les biens des bâtards appartenaient aussi aux seigneurs féodaux; Bacquet, chap. 11, p. 222.

doctrine de Dargentré sur la Coutume de Bretagne (art. 511); la succession vacante par déshérence devait, disait-il, appartenir au seigneur *direct* ou *feodal*, parce que les baux à censive ou à fief prenaient fin, d'après une clause expresse, sitôt qu'il ne se trouvait plus d'héritiers ou de successeurs ⁽¹⁾.

Quant au seigneur bas et moyen justicier, il ne succédait par déshérence que lorsque la coutume lui accordait expressément ce droit, ce qui était très rare.

Les biens vacants par déshérence, meubles ou immeubles, appartenaient au seigneur dans la juridiction duquel ils étaient situés, à l'exclusion du seigneur du domicile du défunt ⁽²⁾. Mais les auteurs étaient très partagés sur le point de savoir à qui revenaient les dettes actives. D'après Loyseau ⁽³⁾, elles appartenaient au seigneur du domicile du défunt et non à celui « du lieu où les obligations, cédules ou papiers justificatifs d'icelles seraient « trouvés », et son opinion était généralement suivie. Cependant, la jurisprudence du Parlement de Toulouse les attribuait au seigneur du lieu où les débiteurs résidaient ⁽⁴⁾.

Chaque seigneur supportait les dettes passives proportionnellement à la part qu'il recueillait dans la succession, mais ni le roi, ni les hauts-justiciers n'étaient tenus au paiement des dettes du défunt ou

(1) Fr. de Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux*, éd. 1758, p. 460.

(2) Bacquet, *Traité du droit de déshérence*, chap. 3, n^{os} 3 et 4; — Ferrière, *Dict. de droit et de pratique*, t. 1, p. 546; — Despeilles, t. 3, p. 131; — Pothier, *Coutume d'Orléans*, tit. 17, n^o 131; — De Boutaric, *op. cit.*, p. 461.

(3) *Traité des seigneuries*, chap. 12, n^o 91.

(4) Claude Serres, *Les institutions du droit français*, liv. 3, tit. 5.

des legs testamentaires qu'il avait faits que *prorata emolument*,⁽¹⁾ c'est-à-dire à concurrence des biens *qui ad eos pervenerunt*. Ils n'étaient pas d'ailleurs héritiers, mais *successors aux biens : non sunt heredes, nec universales successores, sed successores bonorum*, disait un arrêt du 20 mars 1543, rendu au profit des religieux du couvent de Saint-Germain-les-Prés. Un autre arrêt du jeudi 26 février 1552 (contre Messieurs les gens du Roy) déclarait le roi et le seigneur haut-justicier héritier anormal et irrégulier.

A part ce qui a été dit de la coutume de Normandie et de celle de Bretagne, le seigneur haut-justicier n'était pas seulement exclu par les parents nés ou conçus, de quelque degré qu'ils fussent⁽²⁾, mais aussi par le mari et par la femme, en vertu de la règle *undè vir et uxor*⁽³⁾ qui appelait réciproquement la femme à la succession du mari et le mari à la succession de la femme, lorsque l'un ou l'autre venait à mourir sans héritiers.

La parenté se prouvait par des titres authentiques et par les actes inscrits sur les registres tenus dans les paroisses; à défaut, par la preuve testimoniale au moyen d'un acte de notoriété⁽⁴⁾ et enfin par des

(1) Le Bret, *Traité de la souveraineté*, liv. 3, chap. 13.

(2) *Fiscus*, disait-on, *post omnes parentes, etiam in centesimo gradu*; V. art. 330 de *La Coutume de Paris*, Brodeau sur Louet, lett. F, n° 21; — Le Brun, *Traité des successions*, p. 108; — Maynard, liv. 6, chap. 99; — Dumoulin, *Sur la coutume de Paris*, art. 43, n° 131; — Arrêt de Paris, 17 mai 1572; — Merlin, *Rép. de jurispr.* V° *Successions*; — Claude Serres, *Les institutions du droit français*, liv. 3, tit. 5; — Fr. de Bontaric, *Les institutions de Justinien comparées avec le droit français*, liv. 3, tit. 5, § 5.

(3) *Coutume du Poitou*, art. 299; — *du Berry*, chap. 9, art. 8; — Cl. Serres, *op. cit.*, liv. 3, tit. 10, p. 432; — Brodeau sur Louet, lett. F, chap. 22.

(4) *Arrêt rapporté par Bordet*, t. 1, p. 379; — De Bontaric, *loc. cit.*

registres et papiers domestiques, lettres, actes de famille, etc. Le droit de déshérence ne s'ouvrait d'ailleurs qu'à défaut d'héritiers testamentaires ou de légataires universels, car il était permis de disposer de ses biens au préjudice du fisc et par conséquent du seigneur haut-justicier. Mais celui-ci excluait le bailleur à rente du fonds, en lui payant ce qui lui était dû et en prenant l'engagement de supporter à l'avenir les arrérages de la rente.

D'après Lebret ⁽¹⁾, le droit de déshérence se prescrivait contre le fisc lorsque quatre ans s'étaient écoulés à compter du jour où la vacance était connue, publique et notoire, par application de la loi 1^{re}, § 2 : *de jure fisci* et de la loi 10 : *de diversis temporibus prescriptionibus*. Mais l'opinion la plus répandue, et que Bacquet ⁽²⁾ affirme avoir été suivie dans l'usage, est celle qui prorogeait l'action du seigneur jusqu'à trente ans ⁽³⁾.

21. *Administration des successions vacantes et en déshérence.* — D'après l'article 167 de l'ancienne coutume de Paris, lorsqu'une personne mourait sans héritier habile à lui succéder, le seigneur haut-justicier faisait procéder à la saisie des biens délaissés par le défunt; les héritiers pouvaient former opposition à la saisie. Le plus souvent le roi et le haut-justicier concouraient aux scellés et revendiquaient l'un et l'autre l'hérédité vacante. Dans ce cas, les officiers du roi devaient faire l'inventaire et le haut-justicier était tenu de venir plaider devant le

(1) *Traité de la souveraineté du roi*, liv. 3, chap. 12.

(2) *Droit de déshérence*, chap. 7, n° 20, p. 248 (de la Justice).

(3) De Boutaric, *Traité des Droits seigneuriaux*, chap. 4, p. 462.

juge royal; mais quand le seigneur haut-justicier ou ses officiers avaient mis la main sur les biens composant la succession, les officiers du roi n'avaient pas à intervenir et devaient se borner à la conservation des droits de sa Majesté. Cependant, toutes les fois que le droit de justice était révoqué en doute par le roi, la possession et la jouissance devaient demeurer au roi; au moyen des scellés qu'ils faisaient apposer, les juges royaux épiétaient ainsi sur les droits des seigneurs hauts-justiciers.

Au moyen âge, le seigneur faisait habituellement nommer un curateur à la succession, mais plus tard un arrêt du 30 décembre 1734 du parlement de Bretagne décida que cette formalité était inutile, et en proscrivit l'emploi par l'article 2 d'un arrêt de règlement du 11 avril 1735 ⁽¹⁾.

La nécessité de faire inventaire prouve que le haut-justicier n'était pas saisi des biens du défunt; il ne pouvait d'ailleurs se faire adjuger les biens qu'à défaut de parents légitimes, et si un parent se présentait dans un délai de trente ans ⁽²⁾ à compter du jour de l'ouverture de la succession et demandait mainlevée des biens saisis, le seigneur lui faisait ordonner par son juge de prouver sa parenté. Si sa demande était justifiée, la mainlevée était accordée et le commissaire, établi par le seigneur, lui rendait compte de sa gestion.

Lorsque les biens composant une succession en déshérence étaient restitués par le seigneur haut-

(1) Merlin, V^o Déshérence, Ed. Tassain, *Le droit de déshérence*, p. 66.

(2) Quelques rares coutumes fixaient ce délai à vingt ans, notamment celle de Vitry (art. 3), de Laon (art. 4), de Châlons (art. 94), de Reims (art. 315).

justicier, celui-ci devait être remboursé de tous les frais raisonnablement faits et la coutume de Troyes (art. 118) lui donnait à cet effet le droit de rétention. Par application des principes du droit romain, le seigneur faisait les fruits siens, parce qu'il avait été possesseur de bonne foi.

22. *Successions vacantes par renonciation*. — En droit romain, une succession à laquelle les ayants droit avaient renoncé était considérée comme *jacente* et non *vacante* pendant le délai accordé pour délibérer ⁽¹⁾, et ce n'était qu'à l'expiration de ce délai que le fisc pouvait l'appréhender. Cette même règle était appliquée en droit français ⁽²⁾.

On nommait pour gérer cette hérédité *jacente* un curateur auquel on faisait prêter serment en audience de bien soutenir les droits de la dite hérédité; il défendait aux demandes des créanciers ou autres prétendants-droit sur les biens, et formait toutes les demandes que le défunt aurait pu former lui-même. Comme ce curateur n'agissait que par la nécessité de sa charge, il ne pouvait être condamné aux dépens que comme curateur, c'est-à-dire que les dépens retombaient toujours sur l'hérédité ⁽³⁾.

Si, l'héritier ayant renoncé, il existait des parents d'un degré plus éloigné qui n'avaient pas fait connaître leur décision, le fisc ne pouvait agir parce que les héritiers avaient trente ans pour exercer leur faculté d'option ⁽⁴⁾.

(1) Un an pour les héritiers directs, cent jours pour les autres héritiers.

(2) Loyseau, *Traité des seigneuries*, chap. 12, n° 60.

(3) Claude Serres, *Les institutions du droit français*, liv. 2, tit. 14, p. 262.

(4) Cette règle n'a pas été reproduite par le Code civil.

CHAPITRE III

Droit intermédiaire

23. *L'Œuvre de la Révolution française.* — La révolution de 1789 modifia radicalement en France l'état de choses qu'elle trouva établi; elle abolit le régime féodal et fit disparaître la suprématie que le roi tenait de sa qualité de seigneur. Proclamant la nation souveraine et maîtresse de son territoire, elle reconnut les particuliers propriétaires du sol; elle décréta en outre que le *domaine direct* devait faire retour au *domaine éminent* dès qu'il n'est revendiqué par aucun citoyen et elle modifia le régime héréditaire.

Ses réformes, dont le député Enjubault avait tracé le programme⁽¹⁾, ont été consacrées, en ce qui concerne *les biens vacants et en déshérence*, par la loi des 22 novembre-1^{er} décembre 1790, dont l'article 3 porte que : « Tous les biens et effets, meubles
« et immeubles, demeurés vacants et sans maître,
« et ceux des personnes qui décèdent sans héritiers
« légitimes ou dont les successions sont abandon-
nées, appartiennent à la nation. » Cette disposition a été reproduite dans les articles 539, 713, 723, 724 et 768 du Code civil, qui établit entre *les successions*

(1) *Moniteur universel* des 9 et 10 nov. 1790, n^{os} 313 et 314 : « Votre Comité (des Domaines) a considéré, disait le rapport fait par ce député, que toute nation a le souverain domaine de l'universalité du territoire qu'elle occupe. Ce domaine éminent qui ne diffère de la puissance publique que comme la cause diffère de son effet, lui assure la propriété directe de toutes les portions de ce territoire qui, par leur nature ou leur destination, ne peuvent appartenir à personne en particulier, et de celles encore qui demeurent vacantes et sans maître. Les grands chemins, les il-uves, les rivages de la mer, etc., sont de la première classe; les biens vacants et les successions délaissées faute d'héritiers, sont compris dans la seconde. . . . » (Cité par René de Récy, *Traité du Domaine public*, t. 1^{er}, n^o 148).

en déshérence et les *successions vacantes*, une distinction marquée basée sur la différence essentielle qui existe entre elles.

La succession vacante implique, en effet, que l'hérédité n'est réclamée par personne, pas même par l'État, tandis qu'une succession est en déshérence lorsque l'État la revendique à défaut de parents au degré successible, de légataires, d'enfant naturel ou de conjoint survivant.

La matière des successions vacantes est actuellement régie en France par les articles 811 à 814 du Code civil et 998 à 1002 du Code de procédure civile (2^e partie, liv. II, titre X).

24. *Rôle de l'administration des Domaines.* — Avant 1789, les biens de la couronne étaient gérés par les préposés du contrôle des actes, mais les modifications radicales apportées l'année suivante au régime général des Domaines, devait entraîner des changements dans leur mode d'administration et la loi des 23-28 octobre, 5 novembre 1790 décida qu'ils seraient administrés par les corps administratifs. Un décret du 7 février 1791 en confia définitivement la régie à l'administration de l'Enregistrement, qu'une loi des 18-27 mai 1791 organisa sur les bases qui subsistent encore aujourd'hui. Cette administration est en conséquence chargée, depuis lors, d'appréhender les biens vacants et sans maîtres, ainsi que les *successions en déshérence*.

JULES MAGUELONNE,

Président de la *Société archéologique de Constantine*.

LAMPE BYZANTINE

EN BRONZE

trouvée à **Bellâa** (Commune mixte des Eulmas).



Dans des travaux entrepris à Bellâa (commune mixte des Eulmas), à 8 kilomètres nord-est de Saint-Arnaud, et que dirige M. Kast, conducteur des travaux de colonisation, il vient d'être trouvé une magnifique lampe byzantine, qu'il a bien voulu nous confier pour en déterminer la date et la photographier.

L'examen de cet objet intéressant nous a donné les résultats suivants. La lampe de Bellâa est composée de trois parties : 1^o le réservoir à huile ; 2^o les deux becs ; 3^o le brûle-parfums.

1^o Réservoir.

Le réservoir est à peu près sphérique, légèrement aplati et porte en son centre supérieur une petite ouverture de deux centimètres fermée par un clapet circulaire qui était fixé par une charnière. Ce clapet, qui a disparu, servait probablement à régler la combustion de la lampe.

Le réservoir a sept centimètres de diamètre et porte sur ses flancs deux chrismes en relief soulignés des deux lettres classiques *alpha* et *oméga*.

Les croix ansées grecques ressortent bien et ont trois centimètres de haut sur deux de large.

2° Becs

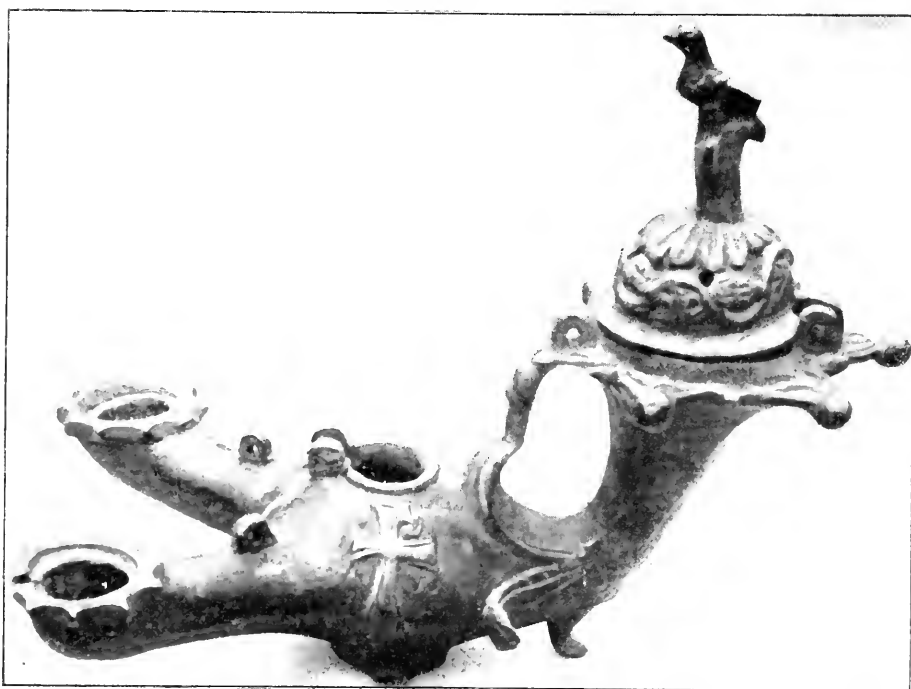
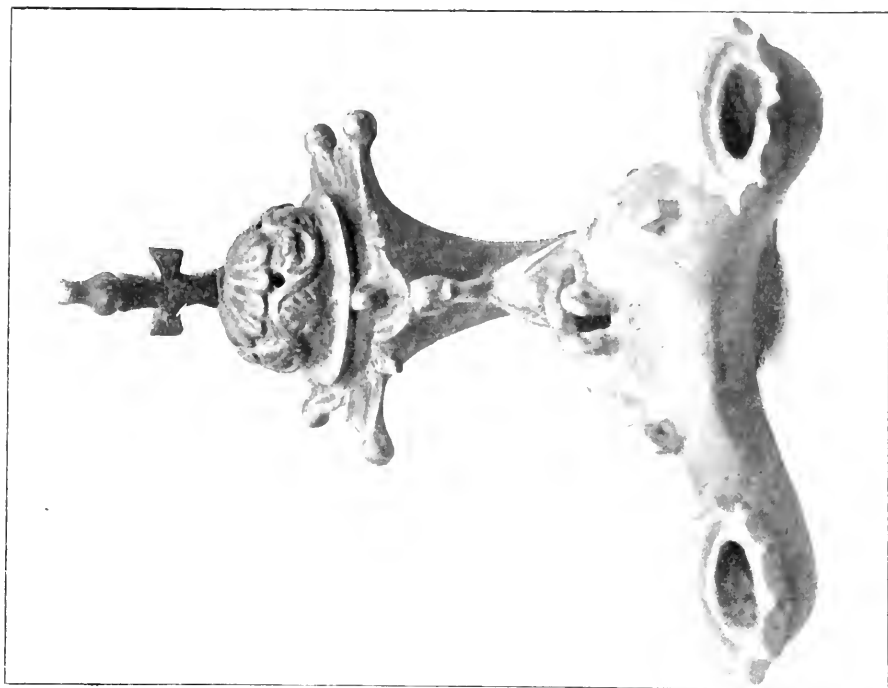
Les deux becs sont cylindriques, légèrement aplatis, reliés entre eux à la façon des branches d'un U et communiquant avec le réservoir. Longs de sept centimètres, leur extrémité est ouverte et légèrement recourbée en manière de cuvette, bordée d'un bourrelet ornementé ; l'ouverture des deux becs a deux centimètres de diamètre.

En raison de ce rebord, on peut supposer que les deux becs étaient fermés par deux couvercles mobiles, destinés à empêcher la poussière de pénétrer. L'un de ces becs (celui de droite lorsqu'on regarde de face la lampe) a une petite canelure qui servait à l'écoulement de l'huile.

3° Brûle-parfums

Cette troisième partie de la lampe vient se souder en arrière du réservoir par un cornet plein, recourbé gracieusement et enserrant le réservoir d'un pavillon en forme de calice, ressemblant à une fleur fantaisiste de campanule à quatre pétales.

Le cornet se continue et se termine par un petit récipient de forme hémisphérique, dont le rebord donne une figure géométrique régulière en étoile ayant six branches et dix centimètres de diamètre. Chacune de ces branches a la forme d'une feuille et est munie, à sa pointe, d'une petite boule. Ce récipient devait servir à brûler les parfums : myrrhe, encens, benjoin ; il a trois centimètres de diamètre et ne communique pas avec le réservoir.



LAMPES BYZANTINES

Clichés ROBERT

Ce brûle-parfums est pourvu d'un couvercle également hémisphérique fixé par une charnière et surmonté d'une croix de vingt-huit millimètres de hauteur et vingt deux millimètres de large, sur laquelle se trouve une colombe de vingt millimètres de hauteur.

Le tour de ce couvercle est orné d'une couronne de feuillage et quatre petits trous y ont été percés afin de laisser échapper les vapeurs des résines odoriférantes. L'étoile qui orne le rebord du brûle-parfums comme une collerette, a une de ses branches, celle se trouvant dans l'axe longitudinal de la lampe, légèrement recourbée vers le réservoir et se réunit avec un des pétales du cornet qui, pour la circonstance, a été relevé, constituant ainsi une anse dont l'ouverture a quatre centimètres de hauteur et deux centimètres de large, permettant de tenir la lampe bien en main en engageant l'index et le médus.

Trois petits anneaux placés deux sur les cylindres des becs et un sur la branche de l'étoile qui s'infléchit vers le réservoir servaient à suspendre la lampe; ils étaient fixés, soudés sur la lampe.

La base de la lampe est circulaire et n'a qu'un diamètre de trois centimètres; cette base, en raison du poids formé par le récipient placé à l'arrière, n'aurait pas suffi; aussi l'artiste, prévoyant, a-t-il eu soin de relever légèrement un pétale de la fleur fantaisiste dans laquelle s'emboîte le réservoir, de façon à former un pied qui augmente la stabilité de l'instrument.

L'estimation chronologique que l'on peut tirer de la présence des *signa christi* sur les flancs du réservoir et de la croix surmontée d'une colombe du

brûle-parfums, donne la fin du quatrième ou le commencement du cinquième siècle la forme de l'alpha Λ ∇ indique bien que l'on se trouve en présence d'une lampe byzantine chrétienne de cette époque.

La croix monogrammatique figure, pour la première fois, sur le revers des monnaies frappées en l'honneur d'Aelia Galla Placidia, femme de Constance III, en 421.

La lampe de Bellâa pèse 1350 grammes, a une longueur totale de 21 centimètres, une hauteur de 16 cent. $\frac{1}{2}$ et une largeur (entre les deux becs) de 14 centimètres. Elle devait être destinée à l'éclairage d'une des nombreuses basiliques de la région. Elle constitue une pièce archéologique du plus haut intérêt tant par la forme des plus élégantes que lui a donnée l'artiste que par les motifs religieux et l'ornementation qui la décorent (*Voilà les photographies.*)

Il est bien heureux que cette magnifique lampe de bronze (unique croyons-nous, du moins en Algérie) soit tombée entre les mains de M. Kast qui, en amateur intègre, se dispose à en faire la remise à son distingué chef M. Leygues, ingénieur, chef de service, pour être offerte au Musée des antiquités algériennes.

ACHILLE ROBERT,

Membre titulaire,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

CONCERNANT

LA RÉGION DE TOCQUEVILLE

I.

La Chapelle de Thamallula

Grâce à une subvention du Gouvernement général de l'Algérie, nous avons pu déblayer le sanctuaire chrétien de *Thamallula* (Tocqueville), où fut découverte une inscription mentionnant des reliques de Saint Vincent (Voir *Rec. de Const.*, 41^e vol., 1907, p. 231 et suiv.).

C'était une pauvre chapelle, mesurant 18^m20 de longueur totale et 11^m85 de largeur. Elle était fort mal construite en matériaux de petit appareil, avec de rares pierres de taille. Deux rangées de quatre colonnes la divisaient en trois vaisseaux : une nef centrale, large de 5 mètres environ, et deux collatéraux de 2^m40. Nous n'avons recueilli que trois tronçons de fûts et les deux chapiteaux dont nous parlons plus loin. Presque toutes les bases sont à leur place; elles proviennent de monuments antérieurs; leurs dimensions varient de 0^m45 à 0^m65 de côté.

Sauf l'abside, qui, d'après la nature des décombres, semble avoir supporté une voûte en béton, le bâtiment était couvert en tuiles plates à rebords et en tuiles demi-cylindriques.

L'unique entrée (largeur 1^m40) s'ouvrait à l'ouest, au milieu de la façade. Le vaisseau principal et le bas côté de droite sont carrelés en briques de diverses grosseurs; à gauche, il n'existe aucune trace de dallage.

Des pierres plates brutes constituent le pavé du chœur. Cet espace était circonscrit par un petit mur de 0^m45 d'épaisseur, à hauteur d'appui probablement, prolongeant, à droite et à gauche, l'hémicycle du *presbyterium*. La clôture reliait ensuite les deux dernières colonnes de chaque rangée, et laissait par devant, au fond de la nef, un passage de 0^m80 entre deux fûts cylindriques, plantés sans bases dans le sol. Ces fûts sont distincts de ceux de la double colonnade; ils forment, pour ainsi dire, les montants de la porte du chœur.

Nous avons retrouvé, à l'emplacement de l'autel, deux des encastremets où venaient s'emboîter les pieds de la table du saint sacrifice. Ce sont des cavités rectangulaires ménagées dans le pavé, entre quatre briques posées de champ perpendiculairement l'une à l'autre.

Deux petits escaliers d'une marche conduisent du chœur à l'abside, surélevée de 0^m62. Le sol de cette partie du monument est cimenté. A droite, une sacristie communiquait sans doute avec le collatéral. Derrière le chevet, à l'extérieur, un tombeau, fait de dalles grossières, contenait un squelette d'enfant, la tête à l'ouest. C'est la seule sépulture que les fouilles aient mise à jour.

Nous avons recueilli parmi les décombres :

1^o Au fond de la nef, à gauche, un bloc parallélépipédique de béton, long de 0^m94, large de 0^m70, épais de 0^m25, légèrement arrondi à deux de ses angles. La surface supérieure est unie et bordée sur trois côtés d'une feuillure de 0^m03 de hauteur, qui donne à l'ensemble l'aspect d'une pierre d'évier. C'était, croyons-nous, une table d'agapes, reposant autrefois sur un massif de maçonnerie auquel ont peut-être appartenu des moellons disposés en assises à l'entrée du chœur ;

2^o Vers le milieu de la nef, un chapiteau d'ordre dorique, très dégénéré, portant l'inscription suivante gravée sur le tailloir (hauteur des lettres : 0^m025 × 0^m03) :

LEFAMINI DOMINO ET EXVLII
TEIVSTI ET GLORIE MVR OMNES RE
CTI CORDE BONO QVI ISCRIBSIT

L(a)etamini in Domino et exul(a)te iusti, et gloriemur omnes recti corde! Bono qui iscribsit!

C'est le verset 11^e du psaume xxxi. Voici le texte de la Vulgate :

Laetamini in Domino et exultate iusti, et gloriamini omnes recti corde!

3^o Dans le chœur, à droite, un autre chapiteau de même facture à peu près que le précédent. On lit sur une des faces du tailloir (hauteur des lettres : 0^m02 × 0^m025).

BONO PRESBITERO FAVSTO SVC
IVSSTANTIA ECCLESIA FABRICATA L

M. Gsell restitue ainsi : *Bono presbitero Fausto suv [cu]jus (ins)tantia ec(c)lesia [fabricatu e]st!*

Sur une autre face, le verset 11° du psaume LV :

LOLAVDABO vIK BVINDEOLAV
..BO SERMONE IN DEO SPERAVI
NON TIME VOQVITMIHI FACIAT OMO

[*In D*]eo laudabo verbu(m) in Deo lau[d]abo sermone(m);
in Deo speravi, non time(b,o quit mihi faciat (h)omo. ⁽¹⁾

Au-dessus, une rosace sculptée occupe le centre du chapiteau.

La Vulgate offre quelques variantes : *In Deo laudabo verbum, in Domino laudabo sermonem; in Deo speravi, non timebo quid faciat mihi homo.*

La dernière partie de ce texte se retrouve presque identique sur une *fenestella confessionis* découverte à trois kilomètres environ d'Aïn-Fakroun, et aujourd'hui au Louvre : *In Deo sperabo, non timebo quid michi (sic) faciat homo.* ⁽²⁾

Tandis que l'inscription de l'autel est byzantine, les autres remontent, au plus tard, au début du V^e siècle. La déposition des reliques semblerait donc bien postérieure à la construction de la chapelle. Toutefois, comme certains morceaux d'architecture, en particulier les bases des colonnes, proviennent de monuments plus anciens, il est possible aussi qu'on ait emprunté les chapiteaux aux ruines d'une basilique détruite, pour les utiliser, à une basse époque, dans le sanctuaire misérable et disparate dont nous avons exhumé les vestiges.

(1) omo pour homo est conforme à la prononciation vulgaire de ce mot en Afrique. Voir *Saint Augustin, Confess.* I., 19.

(2) *C. I. L.*, t. VIII, n° 18712. — *Rec. de Const.*, 25^e vol., année 1888, page 113.

II.

Fouilles opérées à la mechta Aïn-Zer'aba

A 5 kilomètres environ au nord-ouest de Tocqueville, au lieu dit Kherbet-Baroud, près de la mechta Aïn-Zer'aba et de la ferme Messaoud ben Haroun (ancienne ferme Cros), nous avons copié les inscriptions suivantes ⁽¹⁾ :

1. Sur une pierre en forme de pyramide quadrangulaire tronquée. Long. maxima, 0^m77; haut., 0^m40; épaisseur, 0^m40. Hauteur lettres : 0^m055.

D O P E R

A droite de l'inscription, une palmette.

2. Long., 0^m60; larg., 0^m57; épais., 0^m12. Haut. lettres : 0^m08.

L · T · S A N C

T I · R O

G A T I A N I

M A R T I R I S

A et N sont liés dans *sancti*. A la seconde ligne, après TI, il y a une sorte de Z qui n'est sans doute qu'un défaut de la pierre. Même ligne, avant O, lettre martelée, un O probablement, que le graveur a mal réussi et qu'il a recommencé ensuite.

Nous aurions voulu sauver cette inscription qui mentionne le nom du saint martyr Rogatien. Elle a été enlevée, à notre insu, ainsi que le n° 7 de nos inscriptions païennes, depuis moins de deux mois. A 20 mètres de l'endroit où elle gisait, M. Messaoud ben Haroun, en épierant le terrain, qui est sa pro-

⁽¹⁾ Sur cette ruine, voir S. Gsell, *Satapis et Thamalla dans Mélanges de l'École de Rome*, t. xv, p. 67 et suiv.

priété, a trouvé deux colonnes d'un beau travail, qui flanquent aujourd'hui la porte de son habitation. Il a recueilli aussi, non loin de là, une auge longue de 1^m25, large de 0^m60, haute de 0^m42, ornée, sur une de ses grandes faces, d'un chrisme entouré d'un cercle.

A l'aide d'une subvention que la *Société archéologique de Constantine* a bien voulu nous accorder, nous avons commencé, à l'emplacement de ces découvertes, des fouilles qui mettront peut-être à jour un édifice chrétien intéressant, et pourront nous fournir les éléments pour identifier ce Saint Rogatien que nous croirions volontiers le compagnon de Saint Félicissime, d'après certains indices que nous préciserons en temps opportun, si nos recherches confirment les premières données sur lesquelles nous basons nos présomptions.

J^h GAUTHIER,
Curé à Tocqueville.



LA GROTTE DES OURS

GHAR-ZAHAR (grotte qui gronde)
ainsi appelée par les Arabes à Constantine (Algérie)



Géologie

Le puissant massif sur lequel repose Constantine et les monstrueux rochers voisins appartiennent à l'étage turonien. Aux découpures bizarres et fantasques, parfois ils affectent des crêtes ruiniformes du plus pittoresque effet ; tantôt, c'est une dentelle étrangement dessinée et tantôt aussi les interminables et épaisses bandes qui constituent cette division du crétacé, lui donnent un aspect d'une régularité étrange. Les murailles véritables, d'une hauteur prodigieuse, interminables et superposées comme des constructions cyclopéennes, font de ce site un des coins les plus merveilleux du monde. Partout, le phénomène de l'érosion a laissé des traces et la grande quantité d'eau tombant principalement sur quatre mois de l'année, fait que le ruissellement a, sur ces rochers, une influence immédiate.

Constellé de déchirures, de failles, de trous et de grottes apparentes ou non, notre puissant massif abrite bien des secrets des civilisations passées, des premières civilisations dirons-nous même et ce sont ces secrets que nous nous proposons de percer.

Situation

Ainsi que nous l'avons vu, d'après la formation géologique du sol, le créacé particulier sur lequel est construite la ville de Constantine, ménage une assez grande quantité de grottes et d'abris sous roche, souvent n'offrant que le roc comme sol, mais parfois aussi un apport et un remplissage de terre épais dans lequel on peut rencontrer des traces d'habitat à différentes époques.

La gigantesque crête parfois ruiniforme qui se dirige vers le nord, oblique ensuite assez franchement à l'est lorsqu'on arrive à la hauteur du second tunnel de la voie ferrée allant à Philippeville. Presque au sommet de l'angle formé par cette nouvelle direction, on trouve une grotte vaste et spacieuse, de plain-pied, ne mesurant pas moins de 60 mètres de longueur, 6 mètres de largeur moyenne avec une hauteur parfois assez considérable.

L'ouverture principale est au nord, elle affecte la forme ogivale presque régulière et en raison de ses grandes proportions elle a un certain caractère majestueux.

À l'ouest, existe une seconde ouverture un peu en orifice de four, également de grandes dimensions, mais inaccessible, à pic qu'elle est à une respectable hauteur au-dessus de la voie ferrée. De cet endroit, on commande un horizon merveilleux sur la vaste vallée du Rhumel, couronnée au loin par les hautes chaînes en amphithéâtre, et les primitifs habitants de cette grotte, se trouvaient au moins de ce côté en absolue sécurité.

Cette ouverture se continue en s'élargissant de chaque côté pour former une vaste salle en rotonde, et rejoindre ensuite le long et large couloir de la grotte principale (*Plan fig. 1*).

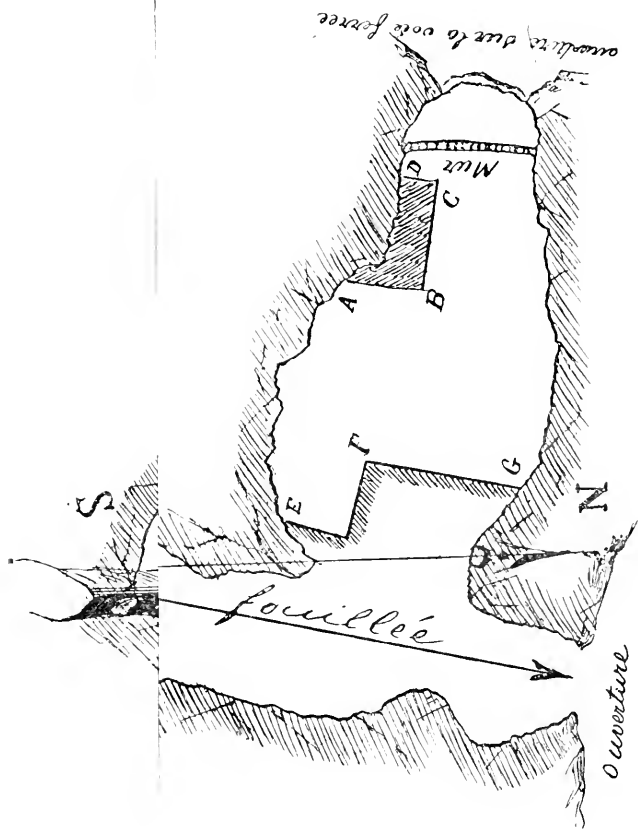
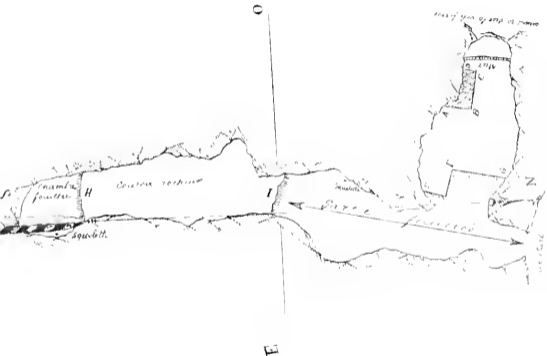


Fig. 1. Plan de la grotte à l'échelle de 0^m003 par mètre.

A B C D fouille de reconnaissance

E F G point ou s'arrête la fouille.



Origine

Au cours de nos recherches dans cette partie du massif, hiver (1907-1908), nous avons exploré une première fois cette grotte et de suite il nous avait été donné d'y recueillir quelques preuves de son habitat à l'époque qui nous intéresse. En effet, sur le plateau voisin et aux abords, nous avons trouvé quelques silex, des ossements assez anciens et certains débris de poterie d'un caractère franchement néolithique. Toutefois, les débris seraient certainement plus nombreux dans le sous-sol, car, le vaste cône de déjections naturel descendant des hauteurs supérieures s'amoncele de plus en plus, et a pu recouvrir considérablement l'horizontalité correspondante à l'occupation, et sur laquelle les recherches seraient, pensons-nous, plus fructueuses.

D'autre part, parmi les nombreux éboulis de rochers et les déchets de carrières d'exploitation, on distingue sur ce plateau des restes de murs berbères, des alignements particuliers ayant tout l'air de ruines d'enceintes préhistoriques, et enfin, nous avons pu relever quelques dolmens en fort mauvais état, effondrés qu'ils sont actuellement.

Du plateau, la vue se porte tout naturellement sur la vaste ouverture donnant accès dans la grotte qui va faire l'objet de notre travail. Les indigènes, perpétuant une ancienne tradition, lui ont conservé le nom de « *grotte qui gronde* » Ghar-Zahar, vraisemblablement en raison de l'écho qui s'y observe, comme du reste dans toutes les grottes surtout profondes.

Nous lui donnons un nom plus en rapport avec les circonstances « *grotte des ours* », car nous en avons recueilli des restes nombreux.

Fouille

A l'aide d'une subvention de la *Société archéologique de Constantine*, le 1^{er} avril, nous entreprenions la fouille de cette curieuse grotte.

A cet effet — fort pris que nous étions par notre service administratif — afin de mieux conduire le travail, nous faisons venir de Bougie un ouvrier, que nous avons occupé là-bas pendant cinq ans, celui-ci était très au courant de nos sortes de recherches et pouvait nous rendre les plus grands services.

Tout d'abord, il nous fallait une autorisation régulière, et nous avons dû lutter longuement avant de l'obtenir, car le terrain et la grotte même se trouvent appartenir à une riche indigène; c'est un bien habous. Nous devons, en cette circonstance, remercier tout particulièrement M. Misellati, fondé de pouvoirs de cette dame, il a été pour nous un précieux auxiliaire.

L'autorisation accordée, retirée, rendue, il nous fallait nous soumettre à une condition formellement imposée; depuis une quinzaine d'années, la grotte servait d'écurie pour les troupeaux d'un locataire — un mur avec porte, en ferme même l'entrée — et il était dit que nous devions la laisser absolument en état en vue de cette servitude.

D'ores et déjà, nous devons donc prévenir, que pour un œil peu exercé, on ne se douterait guère qu'un travail considérable a été fait en ce lieu et que plus de 400 mètres cubes de terre ont été remaniés. Sous peu de temps même, quand la surface aura de nouveau été battue par les troupeaux, il ne subsistera aucune trace.

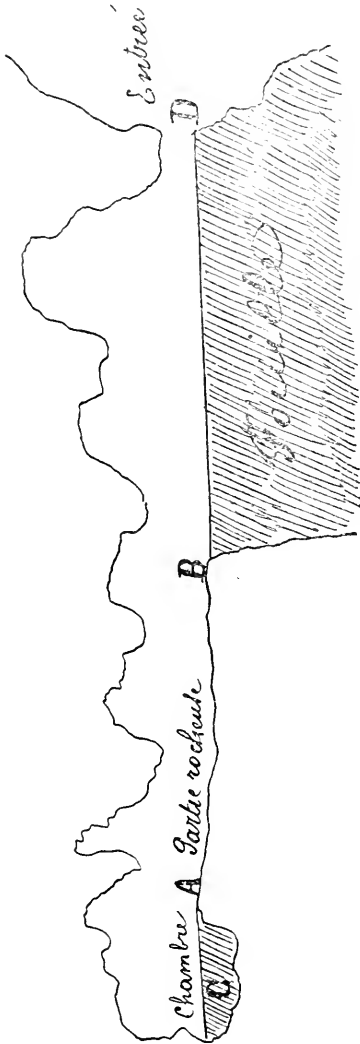
Quoiqu'il en soit, nous y avons recueilli un mobi-

lier archéologique considérable, documents qui resteront comme souvenirs probants et comme preuves de l'occupation de cette grotte à différentes époques.

Sur la paroi verticale de droite en entrant et à 5 mètres environ du sol actuel, on remarque diverses

entailles régulières et assez profondes, dans lesquelles pouvaient s'emboîter des poutrelles qui devaient aller s'appuyer sur un ressaut saillant de la paroi de face. Nous présumons qu'à l'époque romaine, l'ouverture principale du nord pouvait se condamner à volonté, au moyen d'une forte tenture, de façon à éviter le violent et parfois gênant courant d'air qui existe à cet endroit.

Vers le milieu du long couloir de 60^m00, presque sur l'horizontalité actuelle et sur toute la largeur le rocher est apparent et monte insensiblement vers le sud pour former tout au fond une chambre un peu en rotonde et assez spacieuse. Nous donnons (*Figure 2*) une



(Fig. 2). Coupe longitudinale, non à l'échelle, de la grotte

coupe longitudinale de la grotte pour la compréhension du phénomène de sa formation.

A une époque reculée, les eaux ont dû jouer là un rôle très important, on le constate un peu partout. Les suintements stalagmitiques, lents à présent, et ne se faisant sentir qu'à la saison des pluies, portent tout spécialement entre la partie A et B, beaucoup plus accentués en se rapprochant du point B. Là, il existe un tablier naturel sans doute, mais fortement alimenté et exhaussé par les dépôts. En C, est une chambre sèche que nous avons fouillée en dernier lieu, et dont nous allons parler plus loin. La déclivité naturelle du rocher amène en B les eaux d'infiltration et au début de nos fouilles (1^{er} avril) nous nous sommes trouvé aux prises avec de sérieuses difficultés, car c'est un peu dans un véritable mortier qu'il fallait diriger nos recherches.

Il ne nous a pas été possible de reconnaître le fond rocheux de la grotte, nos recherches s'arrêtant à la couche qui ne renferme plus de matières organiques, mais il est à présumer que, soit par la pente naturelle, soit même par les profondeurs insondables, les eaux s'écoulaient ensuite dans la direction D, vers l'extérieur. L'opinion que nous émettons est aussi celle de M. Joleau, géologue, lequel a eu l'occasion de nous accompagner à différentes reprises aux cours de nos travaux.

Les plans ayant été faits à la boussole et à l'échelle par nos soins, avec le gracieux concours d'un de nos amis, M. Buhler, du service des Ponts et Chaussées, lequel nous tenons à remercier, nous ne donnerons aucune dimension au cours de notre compte rendu. Ainsi qu'il est facile de le constater par la coupe

(Fig. 2), la chambre C se trouve très protégée contre les suintements, du moins actuels, elle est relativement sèche et les terres ont pu être retournées avec beaucoup de facilité. La fouille a porté jusqu'au sol rocheux rencontré à 1 mètre et 1^m59, selon les sinuosités. La terre est noirâtre, cendreuse, avec de rares ossements d'actualité et quelques charbons. Nous n'avons recueilli là, essentiellement, que des preuves d'occupation à l'époque romaine et nous avons eu tout lieu d'en être surpris. En raison des industries préhistoriques trouvées en contre-bas, il est à présumer que pour des besoins particuliers, les Romains avaient opéré le nettoyage de cette chambre.

A l'emplacement désigné au plan, existait un squelette complet, de l'époque correspondante vraisemblablement ; placé dans un sens longitudinal à la paroi, il n'était accompagné d'aucun mobilier particulier et nous n'avons aucune remarque à en faire. Il a été réenfoui, du reste, par nos soins, après examen, dans un autre endroit de la grotte. Au cours de cette fouille, nous avons rencontré beaucoup de débris de tuiles ordinaires, tuiles plates à rebords, vases, et retenu une petite lampe presque complète, ainsi que deux couvercles de vases curieux.

Nous noterons en passant, que le jour donné par l'ouverture de face, sauf pour ce réduit, a été suffisant pour nous permettre de nous dispenser de lumière.

La fouille, véritablement intéressante, porte en réalité du ressaut B jusqu'à l'ouverture du nord D.

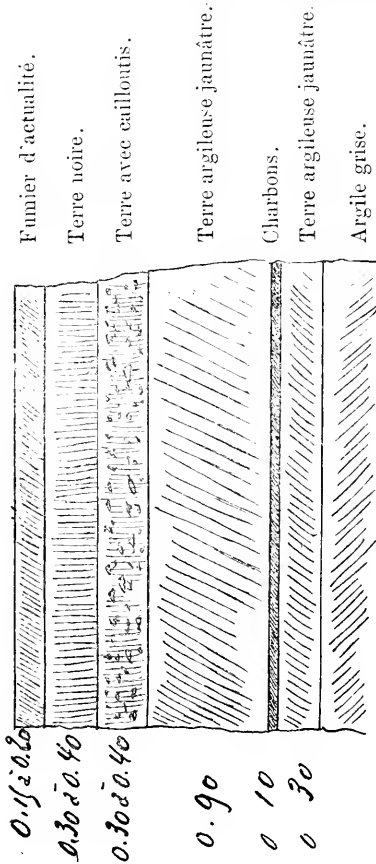
En raison des conditions restrictives imposées, il nous fallait évidemment prendre des dispositions particulières de fouille, et c'est ainsi que pour la

plus grande commodité et pour profiter le plus possible de la lumière naturelle, nous commençons par le haut en tranchées larges, puis nous recomblons au fur et à mesure toujours en descendant méthodiquement et graduellement vers l'ouverture.

Remaniées et mêlées jusqu'à une certaine profondeur — tant pour les besoins actuels de servitude que sans doute aussi à l'époque romaine — ce n'est guère que sur la moitié de la surface que les couches

sont en place. Toutefois, une constatation s'impose; la couche la plus ancienne avec industrie paléolithique est nette, parfaitement caractérisée, sans remaniement, et en contact avec une faune particulière fort intéressante dont il sera parlé plus loin.

Nous n'avons pas l'intention de faire assister nos collègues à toutes les péripéties d'une fouille longue et méticuleuse, nous allons avec quelques détails, esquisser simplement une coupe et en décomposer les couches (*Fig. 3*).



(Fig. 3). Coupe des couches

Sur toute la surface, on trouve une 1^{re} couche de fumier, surtout de moutons et de bœufs, très compacte, avec empâtements de débris d'actualité, romains, et même quelques silex à la base. L'épaisseur varie de 0^m15 à 0^m20.

Puis, sur une moyenne de 0^m30 à 0^m40, on rencontre, couche (2), une terre très noire, cendreuse, avec de nombreux charbons, se poursuivant en mélange, couche (3), par un puissant cailloutis de 0^m30 à 0^m40 d'épaisseur.

Ces deux couches, nous ont procuré une industrie néolithique, antérieure au cuivre, dont il n'a pas été rencontré la moindre trace : pierre polie, os poli, silex et poterie.

La terre devient ensuite jaunâtre, compacte et argileuse sur une épaisseur moyenne de 0^m90. Nulle industrie et très rares ossements, couche (4).

A cette profondeur, près de 2 mètres, existe, couche (5), une faible bande très noire et charbonneuse de 0^m10 environ d'épaisseur. Au voisinage de cette bande, par dessus, et jusque 0^m30 à 0^m50 plus bas, la terre est toujours argileuse et nous avons pu recueillir une industrie franchement paléolithique, avec de rares silex de taille moustérienne et de nombreux quartzites.

La faune très ancienne en contact avec cette industrie méritait seule d'être retenue, elle n'a aucune parenté avec celle de la surface et nous lui consacrerons un chapitre spécial.

A partir de la profondeur où cesse l'industrie, le sol devient argilo-sablonneux en mélange avec un gravier non roulé et très fin et, par places, des argiles à poterie, fines, d'une teinte jaunâtre, blanchâtre et

verdâtre. La fouille s'est arrêtée à cette profondeur moyenne de 3 mètres, là où il n'existe plus traces de matières organiques.

La vaste salle en rotonde venant se ramifier sur le long couloir formant la grotte principale et ayant son ouverture à l'ouest, par sa disposition particulière, pouvait nous ménager d'heureuses surprises.

La fouille se poursuivait donc de ce côté, mais le caractère changeant du sol nous obligeait à pratiquer différemment.

Au-dessous de la couche de déjections d'actualité, on rencontrait toujours une couche épaisse de terre noirâtre et cendreuse, mais tellement remaniée qu'il fallait bien admettre une cause récente et particulière. Plus trace de préhistorique; des débris romains en contact avec des débris tout récents (ferrures diverses, outils de mineurs, bouteilles brisées, pipe Gambier, plâtres avec lettres estampillées, etc.).

Une fouille de reconnaissance du terrain était entreprise plus loin vers la gauche et là nous pouvions acquérir la preuve que toute cette partie de la grotte était beaucoup plus artificielle que naturelle, et qu'une véritable carrière d'exploitation y avait été ouverte.

Une autre remarque curieuse est également à signaler.

Nous avons vu que partout sur la surface existait une épaisseur assez considérable de fumier et, d'autre part, nous avons dit que, dans cette partie de la grotte, existait un courant d'air pour ainsi dire continu. Le fumier pouvait donc sécher facilement, car il a été constaté que sur toute l'épaisseur jusqu'au roc reconnu, à 1^m50 environ, la terre était

dépourvue d'humidité. Il y a quelques années un incendie a consumé toute la surface et on trouve sur 0^m10 à 0^m20 d'épaisseur une cendre pure et légère, formant une bande curieuse blanche ou rougeâtre.

Nous jugions donc inutile de poursuivre nos recherches plus loin de ce côté.

En dehors du mur élevé jusqu'à 1 mètre du sol, en vue d'éviter les accidents — l'ouverture, on a pu le voir, étant presque à pic au-dessus de la voie ferrée — il existait un petit réduit ayant la forme d'un sarcophage. Nous l'avons dégagé, pensant qu'il avait été utilisé à l'époque romaine, mais sans succès.

La fouille se termine là et nous allons passer aux industries reconnues.

Epoque romaine

Nous avons déjà pu voir que le passage des Romains dans cette grotte était suffisamment indiqué, les débris de céramique sont nombreux et nous allons nous contenter de citer les quelques objets à peu près complets recueillis.

Petite lampe en terre rouge à encadrement linéaire et circulaire de la surface. Un sujet paraît avoir existé sur la périphérie du trou central, mais il n'est plus possible de le déterminer; pas de marque de potier.

Les deux tiers environ d'un vase très plat de 0^m13 de diamètre, 0^m06 de hauteur en terre rouge et fine. La bordure est rentrante; vers le milieu une seconde bordure saillante devait supporter deux anses larges et plates, une seule subsiste. Le fond est conique et repose sur un large bouton également saillant de

0^m015 de diamètre. Le tout devait constituer un genre de casserole originale.

Deux épingles en os, l'une à tête en forme d'olive aplatie, la seconde à tête à quatre pans en losange.

Un petit bronze de Constantin, très fruste, ainsi qu'un autre grand bronze sur lequel il n'est plus possible de rien reconnaître.

Un petit camée de 0^m008 de diamètre — sans doute un chaton de bague — à tête couronnée regardant à droite, très fine et fort saillante, en test de coquille, d'après M. Hinglais, et à transparence calcédonienne. Cette tête aurait, selon M. G. Mercier, beaucoup d'analogie avec la tête de nos monnaies et médailles de 1818, on sait du reste combien ces effigies et même celles actuelles sont copiées de l'antique.

S'il avait été possible d'utiliser le tamis, nous ne doutons pas qu'en ce qui touche à l'époque romaine, nombre de petits objets auraient pu être recueillis.

Epoque néolithique

Céramique. — A l'époque qui nous intéresse et d'après l'examen de tous les débris recueillis, l'usage du tour pour la fabrication de la poterie ne paraît pas encore être connu. On remarque toujours un lissage particulier produit par l'emploi de la batte ou du bouchon de paille. Les aspérités et bavures disgracieuses sont enlevées avec un outil tranchant dont on relève les traces sur la plupart des fragments en notre possession.

Sur divers débris de fonds de vases, on trouve des empreintes très caractéristiques et il semblerait que l'on soit en présence du décalque d'une toile

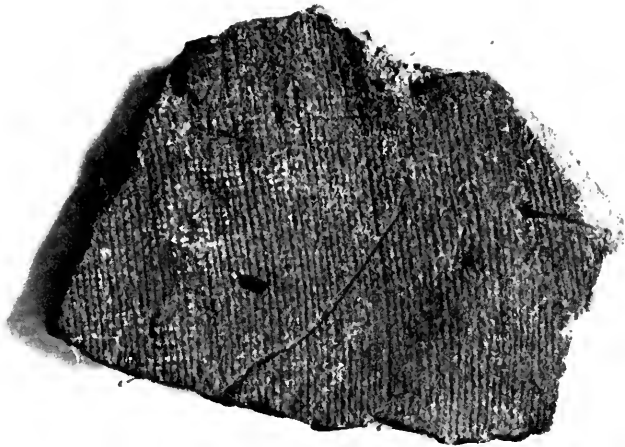


Figure 1 - Poterie

aux larges et assez régulières mailles. Il est à présumer qu'avant complet séchage, certains vases paraissant les plus larges, étaient exposés sur des espèces de tamis simplement posés à terre. Soit pression intentionnelle, soit même à la suite de la lourdeur naturelle des récipients, on peut constater à différents endroits des inégalités qui ne peuvent être produites que par les aspérités du sol, voire par les petites mottes de terre ou cailloux reposant sur la surface. En tous cas, les empreintes laissées sont nettes et donnent l'impression du contact d'une étoffe grossière. C'est la première fois qu'il nous a été permis, dans nos diverses fouilles, de faire pareille constatation et bien que n'ayant rencontré nulle trace de cuivre, en présence des industries que nous passerons en revue, il est permis de supposer une époque bien voisine du néolithique récent et correspondante à la belle période lacustre.

Nous donnons (*fig. 4*) une reproduction d'un de ces curieux fragments.

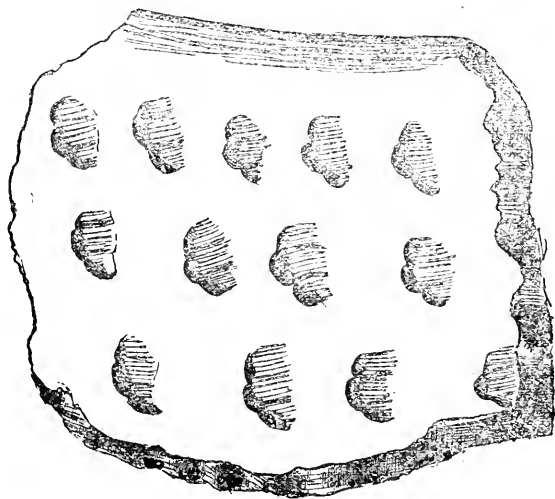
L'argile employée conserve toujours beaucoup d'impuretés, peu malaxée, le travail en est fort primitif.

Pour la préhension et la suspension, nous avons pu relever trois modes divers : les trous coniques, les bourrelets en forme de tétons ou de boutons larges et aplatis, puis enfin des anses véritables quoique grossières. De nombreux fragments comportent dans leur pâte une grande quantité de paillettes mycacées, argentées ou dorées du plus curieux effet. La forme en calotte si commune aux époques néolithiques est excessivement rare, et, presque tous les débris en notre possession, ont appartenu à des récipients larges et évasés.

Sur quelques-uns de ces débris, on relève une teinte carminée, que nous avons déjà signalée à Bougie et que nous ne nous expliquons pas. La cuisson est généralement très imparfaite, cependant il est à remarquer qu'elle est plus accentuée et plus régulière quand l'argile comporte une certaine quantité de paillettes mycacées dont il a été parlé. Y aurait-il là une influence particulière? Peut-être.

A côté de cette poterie ordinaire, nous avons recueilli ce que nous désignerons comme poterie de luxe à dessins véritables, tout primitifs qu'ils sont; nous allons les passer en revue.

Poterie ornementée. — (Fig. 5). Fragment de bordure de vase, terre grisâtre, mal cuite et renfermant de nombreux petits grains de quartz.



(Fig. 5)

Le dessin obtenu paraît avoir été fait avec un simple éclat de bois dont les aspérités n'auraient même pas été enlevées. Epaisseur 0^m007.

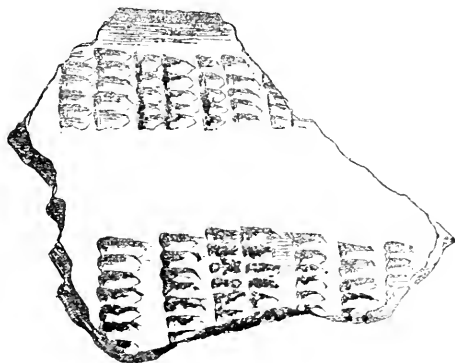
(Fig. 6). Morceau de bordure saillante en dehors, en terre rougeâtre, mal cuite et renfermant de nombreuses impuretés.

Le dessin régulier paraît avoir été obtenu avec un poinçon de bois préalablement préparé. Epaisseur : 0^m 01.



Fig. 6).

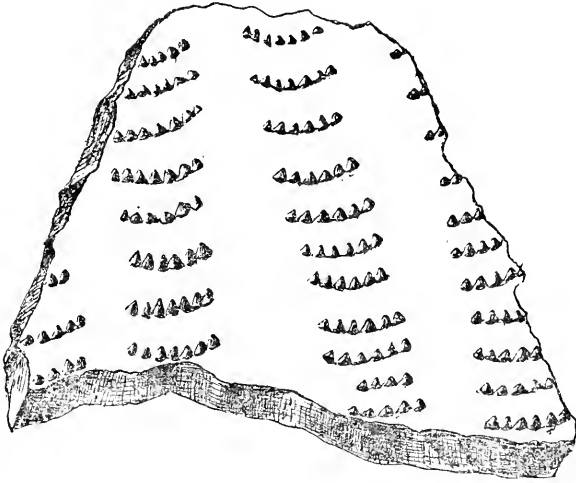
(Fig. 7). Fragment de bordure de vase, arrondie, terre grisâtre et grossière bien que plus cuite. Renferme également beaucoup d'impuretés.



(Fig. 7)

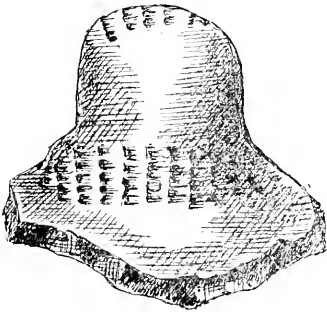
Le dessin, analogue au précédent, a été obtenu en juxtaposant le poinçon d'une façon assez irrégulière. Epaisseur : 0^m 006.

(Fig. 8). Morceau de vase d'assez forte dimension d'après la courbe interne, en terre plus fine, mieux épurée et plus cuite; de couleur mi-rougeâtre, mi-grisâtre.



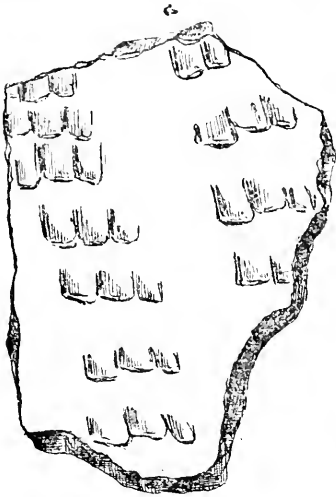
(Fig. 8)

Le dessin, toujours obtenu par le même procédé, est original mais peu régulier. Défaut d'application sans doute, car le nombre des points varie souvent dans la composition de chaque empreinte. Epaisseur : 0^m006.



(Fig. 9). Bourrelet de suspension d'un vase de même facture et de même dessin que sur un autre fragment dont nous jugeons la reproduction inutile. Terre rougeâtre, mal cuite, avec toujours beaucoup d'impuretés. Le poinçon a été appli-

qué sur tout le bourrelet dans un sens transversal ainsi qu'en cercle à la base.

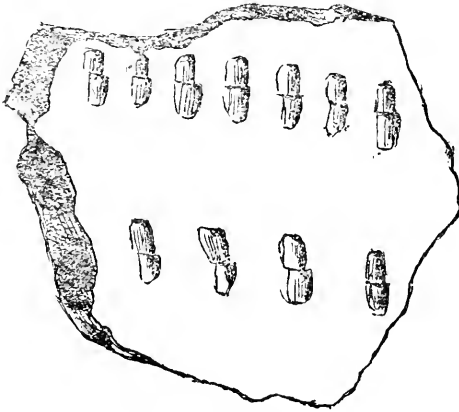


(Fig. 10)

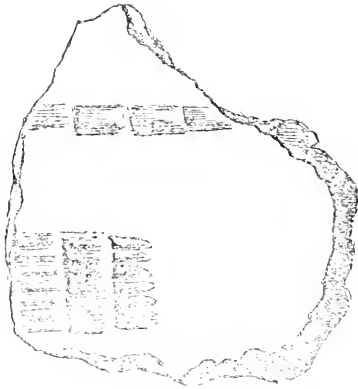
(Fig. 10). Fragment de vase en terre noirâtre et fort cuite. La pâte comporte en suspension une grande quantité de paillettes argentées du plus curieux effet.

Dessin au seul petit poinçon reporté plusieurs fois sur la périphérie assez irrégulièrement. Epaisseur : 0^m008.

(Fig. 11). Morceau de poterie de même composition que le précédent, avec également une grande quantité de paillettes argentées. Sans le dessin qui diffère, on pourrait admettre que les deux fragments proviennent du même vase.



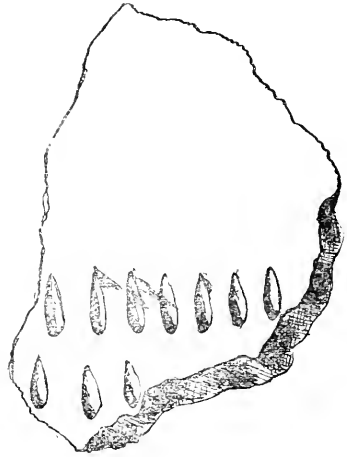
(Fig. 11)



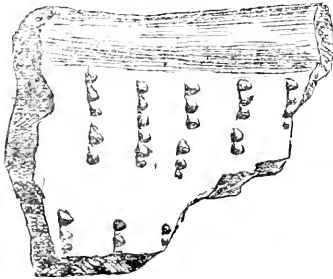
(Fig. 12)

(Fig. 13). Morceau de vase de faible dimension, quoique assez épais, 0^m011. Terre rougeâtre et à cuisson interne. Quelques paillettes de cristaux de quartz.

Dessin au simple poinçon de bois ou pointe d'un silex, profondément marqué.

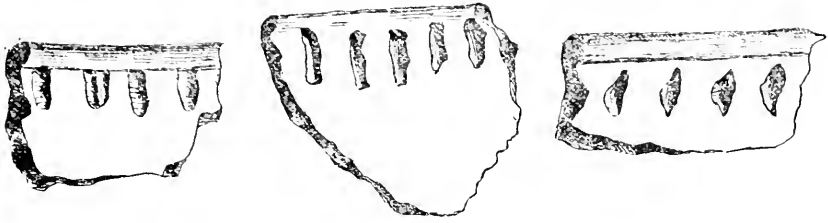


(Fig. 13)



(Fig. 14)

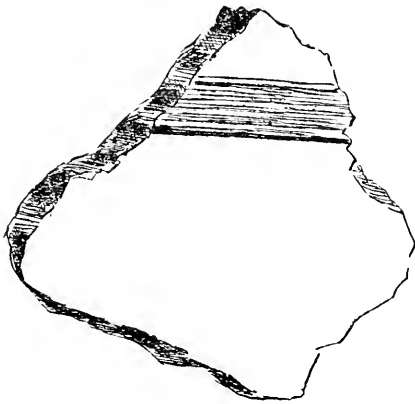
(Fig. 14). Bordure de vase assez saillante et irrégulière, forme calice, terre grisâtre. Le dessin reproduit est analogue à un de ceux précédemment signalé. Epaisseur : 0^m008.



(Fig. 15)

Trois débris de bordures de vases, dont deux à rebords saillants et irréguliers. Terre toujours assez grossière et mal cuite, de couleur terne (Fig. 15).

L'un des dessins obtenus paraît avoir simplement été fait avec l'ongle. Ces trois fragments proviennent de récipients de faibles dimensions.



(Fig. 16)

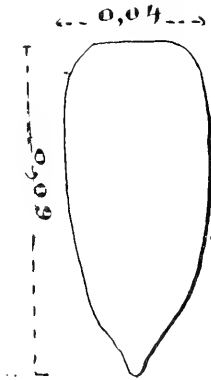
(Fig. 16). Fragment de vase en terre très grossière, noirâtre et mal cuite, renfermant beaucoup d'impuretés.

Le dessin, reporté sur la périphérie, a été obtenu en promenant un petit peigne en bois, dont les deux bords sont entaillés un peu plus profondément.

Les diverses remarques faites pour la poterie ordinaire s'observent également pour cette seconde variété et, en général, la cuisson est défectueuse.

Pierre polie. — Bien que les haches polies recueil-

lies au cours de notre fouille ne soient pas très nombreuses, elles ont au moins l'avantage d'avoir le sérieux intérêt, qu'elles diffèrent presque toutes, quant à la forme et aux dimensions. L'homme paraît surtout s'être attaché à leur donner la forme d'un coin, se rapprochant beaucoup du type marteau.

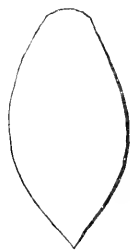


(Fig. 17)

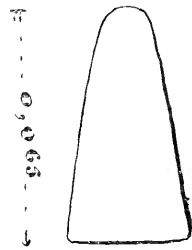
La (Fig. 17) nous montre une hachette-marteau très caractéristique; elle est de la forme dite en boudin et paraît avoir longuement servi aussi bien du côté de la tête que du côté du tranchant.

Elle est en ophite (1).

La (Fig. 18) nous fait voir également une petite hachette-marteau, mais d'un type différent.



Profil



Face

(Fig. 18)

(1) D'après M. Joleau, géologue, les gisements ophitiques les plus proches seraient dans la région de Djidjelli.

Mieux polie que la précédente le tranchant surtout a longuement servi.

Représentée de profil, elle a beaucoup d'analogie avec une massette de cantonnier. Roche ophitique.

Nous n'avons pu recueillir complète la belle hache en boudin, toutefois cette taille particulière existait aussi, car nous en possédons différents tronçons, dont les deux (*Fig. 19*) qui paraissent provenir du même sujet.

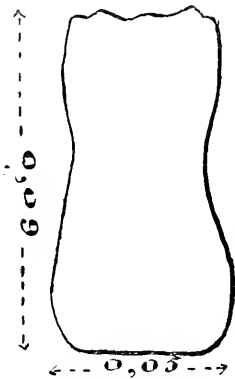
Le sommet forme la pointe arrondie et le tranchant est superbe. Ces deux fragments — ainsi que tous les autres recueillis — sont en ophite et, bout à bout, ils mesurent déjà 0^m16 de longueur et 0^m05 de diamètre.

Le type de la (*Fig. 20*) nous montre une forme bien particulière, que nous ne nous souvenons pas avoir déjà vu signaler en Algérie.



Profil

(Fig. 19)



Face

(Fig. 20)

Sur toute la périphérie et vers le milieu, elle offre une dépression nettement concave, certainement intentionnelle et pour l'emmanchement. La partie tête est cassée et le tranchant est très usagé.

Toujours en ophite; cette roche devait avoir les faveurs des anciens troglodytes de l'époque, sans doute en raison de sa plus grande résistance, comparativement aux roches locales.

Dans toutes nos précédentes fouilles, jamais nous n'avions

rencontré la hachette plate. Nous avons été plus heureux dans cette grotte puisque nous avons pu en trouver deux. La (*Figure 20*) nous en donne une reproduite demi-grandeur de face et de profil. Les



Face

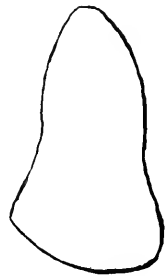
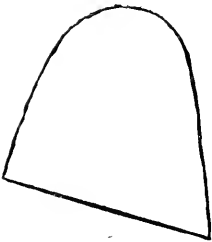


Profil

tranchants sont surtout parfaitement polis et toutes deux sont en schiste dur, l'une noirâtre tirant sur le vert et l'autre bicolore et comme veinée de gris et de marron.

(Fig. 20)

A côté des haches polies, nous signalerons une certaine quantité de polissoirs et de broyeurs. La (*Figure 21*) représente, à gauche, un fort fragment de hache polie en ophite, côté de la tête. La base atteste un long usage et se trouve soigneusement polie.



(Fig 21)

Le dessin du centre montre aussi une autre variété de polissoir également en ophite. Toutes les faces arrondies sont fortement usées, tandis que la base est polie par l'usage.



Figure 22 - Industrie de l'Os.

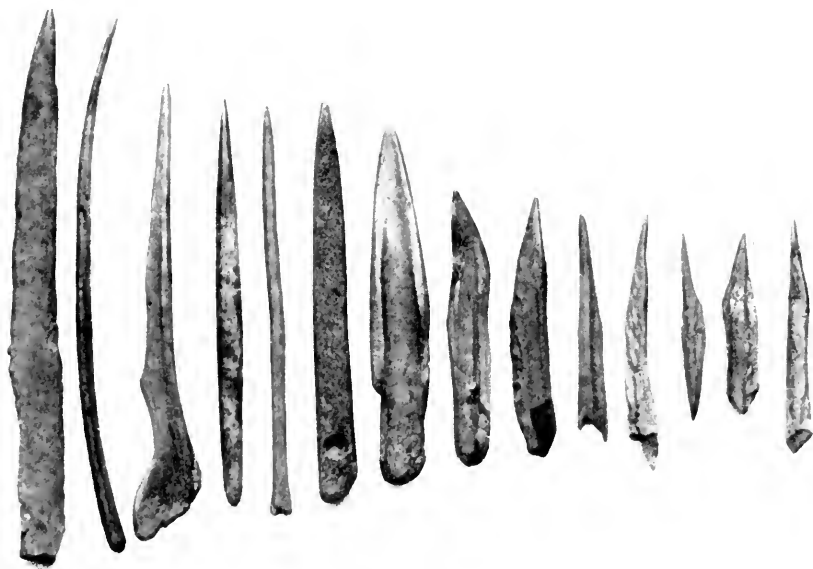


Figure 23 - Industrie de l'Os.

A droite, n° 3, c'est un curieux rognon ferrugineux, bien en main, lequel a dû servir de broyeur.

Nous possédons de notre fouille quelques grès tendres, dont plusieurs faces sont nettement usées et polies par la servitude.

Os poli. — L'industrie de l'os poli occupe, dans notre fouille, une place considérable et si une grande quantité des objets recueillis sont incomplets, soit qu'ils aient été déjà cassés à l'époque même d'occupation, soit dans le tassement des terres, soit enfin au dégagement parfois fort difficile, les spécimens complets sont encore nombreux et les quatre planches que nous en donnons sont significatives.

(*Fig. 22*), de gauche à droite :

- 1° Lissoir à bout arrondi et épais ;
- 2° Lissoir à bout carré et en ciseau ;
- 3° Lissoir à bout épais et anguleux ;
- 4° Forte pointe, taillée et polie, provenant d'un os épais ;

5° Outil tranchant des deux côtés ;

6°, 7° Deux forts éclats, taillés longitudinalement et dont les pointes sont soigneusement polies et amincies ;

8° Os long, finement poli, lequel, quoique ébréché, ne laisse aucun doute sur son affectation et il semble bien que nous nous trouvions là en présence d'une véritable cuillère.

(*Fig. 23*), de gauche à droite :

1° Long stylet, grossièrement poli sur une bonne partie de la longueur, puis franchement effilé et poli à la pointe.

2° Longue aiguille recourbée avec soin, finement polie, dont le côté tête a disparu ;

3°, 4°, 5° Trois superbes poinçons ou perçoirs ;

6° Forte aiguille avec chàs ;

7° Os creux, aux bords arrondis et la pointe un peu élargie.

Cet outil, d'un poli brillant, atteste un long usage ;

8° à 14° Sept éclats d'os divers, dont les pointes seules sont polies.

(*Fig. 24*), de gauche à droite :

1°, 2°, 3° Objets taillés dans des défenses de sanglier ; les stries laissées par l'outil en silex qui a servi à les façonner sont très apparentes ;

4° Fragment de carapace de tortue de Mauritanie, perforé pour être porté en amulette⁽¹⁾ ;

5° Petit os taillé à deux pointes, en forme de losange allongé ;

6°, 7° Deux pointes arrondies pour lisser ;

8° Curieux os creux, sans doute d'oiseau, les deux extrémités polies et arrondies, on ne s'explique pas trop pourquoi ? si nous considérons cet os comme un simple manche préparé pour recevoir un silex.

(*Fig. 25*). Dix-sept poinçons, aiguilles très finement effilés et polis.

Un curieux outil est celui que nous représente la (*Fig. 26*), il était en deux morceaux trouvés assez loin l'un de l'autre, la teinte même diffère un peu, par suite de la nature du sol, et ce n'est qu'au rapprochement que nous avons pu nous apercevoir qu'il s'agissait du même objet.

(1) Notre collègue, M. Robert, administrateur, au cours de la fouille de la grotte de Bou-Zabouïue, à Aïn-M'lila, a recueilli quelque chose d'analogue.

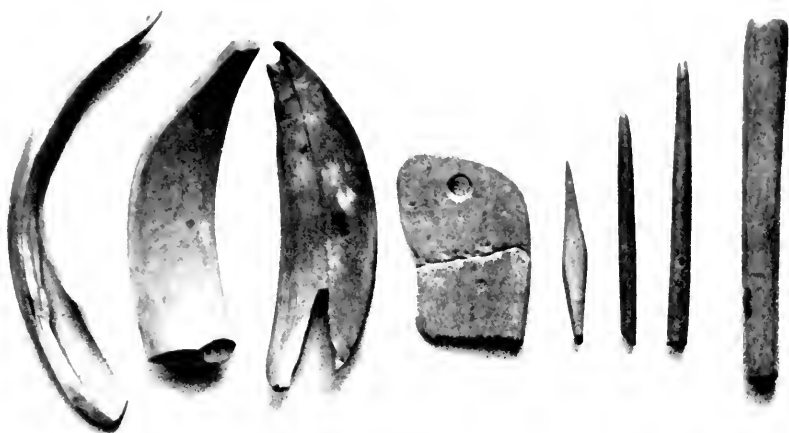


Figure 24 — Industrie de l'Os.

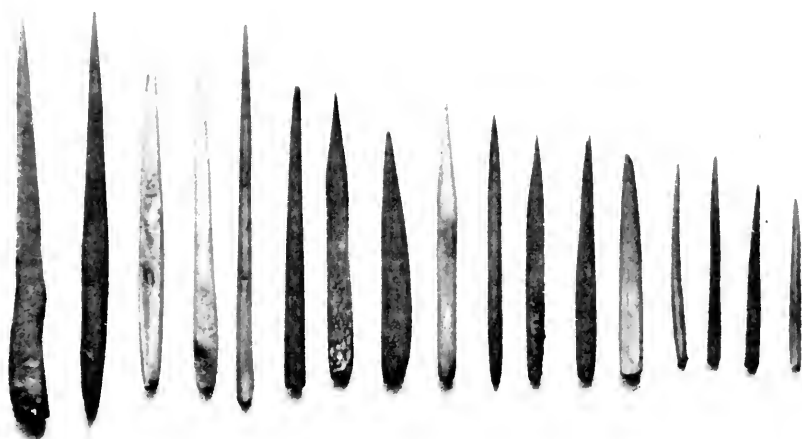


Figure 25 — Industrie de l'Os.



(Fig. 26)

Il mesure 0^m18 de longueur, 0^m008 dans le bout le plus étroit et 0^m02 dans sa plus grande largeur. L'extrémité porte un trou de suspension conique des deux côtés et sa plus grande épaisseur n'est guère que de 0^m002.

Soigneusement raclé et poli sur les deux surfaces, tout le pourtour se trouve aminci et la partie la plus tranchante se tient à partir du milieu, formant échancrure jusqu'à l'extrémité la plus étroite.

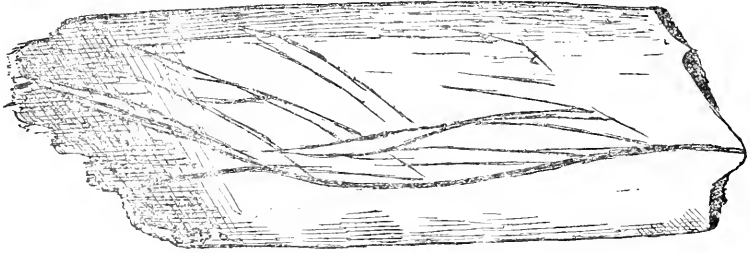
La taille particulière de cet objet lui donne une vague ressemblance et imitation à une jambe d'animal.

A quoi a-t-il pu servir ? Comme couteau, il n'était pas assez tranchant ; comme écorchoir, la pointe est arrondie ; nous ne pouvons guère former que des conjectures.

Sur un morceau de côte très plate, que nous avons fait reproduire grandeur naturelle, scié par le milieu, les côtés soigneusement amincis et polis, on relève des lignes nombreuses se ramifiant sur une ligne plus accentuée beaucoup plus nette et assez profonde.

Malheureusement brisé de longue date et un peu rongé vers la partie la plus intéressante, ce frag-

ment mérite cependant une mention toute particulière, car nous voyons là un dessin, lequel, bien que grossier et ne représentant pas grand chose, mérite d'être signalé (*Fig. 27*).



(Fig. 27).

Un autre fragment de côte, long et arrondi comporte de nombreuses traces de raclage. L'une des extrémités a été grossièrement équarrie et de ce côté vers le tiers de la longueur, on relève un sillon profond et sur une seule face, comme si un lien toujours placé au même endroit avait longtemps assujéti notre objet.

Tout à l'entrée de la grotte et à gauche, la paroi du rocher forme une poche assez profonde que nous avons eu beaucoup de mal, en raison du peu d'espace pour se mouvoir, à faire dégager. A la profondeur de 1^m50, en contact avec l'industrie des rares silex et des quartzites plus nombreux, nous avons été surpris de recueillir au milieu des restes de la faune ancienne, trois poinçons grossiers et deux pointes brisées de même facture, travaillés d'une façon indiscutable. Nous en donnons (*Fig. 28*) une reproduction photographique.

On ne peut pas dire que ce soit le polissage véritable et parfait, mais un grattage particulier fait de



Figure 28 - Poinçons grossièrement polis de la couche ancienne.



Figure 29 — Silex Néolithiques.

ces os résistants des outils très primitifs et nous nous trouvons là à l'aurore d'une industrie de début qu'il ne nous est guère possible de classer. A aucun autre endroit de notre importante fouille, nous n'avons rencontré des objets analogues et ils se trouvaient comme réunis au même endroit, vers le fond de la poche signalée. Est-ce une cachette simple et doit-on admettre qu'en pleine époque moustiérienne, l'homme façonnait déjà l'os pour son usage et en confectionnait des outils ?

Si nous avions rencontré une industrie solutréenne, nous pourrions être à peu près fixé, mais les deux seules industries franchement reconnues, nous en éloignent absolument.

Totalement fossilisés et d'une lourdeur extrême, ces curieux poinçons sont tout au moins remarquables et énigmatiques pour être particulièrement décrits.

Silex (Epoque néolithique).

L'industrie du silex occupe aussi dans notre fouille une large place, toutefois on reconnaît, comme du reste la chose a maintes fois été signalée, une tendance à abandonner les fines retouches qui ont pu faire à certaines périodes du néolithique notre admiration véritable.

La plupart sont des éclats intentionnellement préparés et directement utilisés pour couper et trancher. Ils sont trop nombreux pour que nous puissions nous y arrêter et nous nous bornerons à présenter une planche type (*Fig. 29*) de la catégorie des silex avec retouches.

De gauche à droite :

1° Superbe grattoir en silex pyromaque avec arête dorsale vers le milieu longitudinal, le séparant pour ainsi dire en deux parties égales par deux éclats nettement enlevés ;

Le conchoïde a été rabattu ; très finement retouché tout autour, il offre un ensemble parfait du type classique allongé ;

2° Scie en silex grisâtre dont la croûte rogneuse subsiste sur l'une des faces. Les dents encore très apparentes d'un côté ont disparu de l'autre ;

3° Grattoir à emmanchure, en silex jaunâtre translucide. C'est la première fois que nous rencontrons ce type bien caractérisé. Retouché sur toute la périphérie, un éclat a été enlevé sur un tiers de la longueur du côté de la base et il se trouve finement retouché intérieurement pour pouvoir être emmanché ;

4° Autre grattoir allongé en silex blanchâtre et opaque, du même type que le premier signalé, avec une arête longitudinale le séparant en deux vers le milieu. Retouché d'une façon particulière il a dû servir en second lieu d'éclateur ;

5° Scie grattoir en joli silex jaune translucide. A droite, la croûte est intacte ; à gauche, les dents sont encore bien indiquées. L'une des extrémités est arrondie et retouchée en grattoir très fin, tandis que l'autre un peu échancrée se trouve retouchée à l'opposé comme pour l'emmanchement ;

6° Grattoir circulaire en silex noirâtre ;

7° Grattoir lame en silex jaunâtre et translucide, à arête dorsale vers le milieu. Très finement retouché des deux côtés, une extrémité est arrondie en quart

de cercle pour servir de fin grattoir, la base est cassée;

8° Grattoir long et double en silex noir et brillant. Arête de milieu et très finement retouché sur toute la périphérie;

9° Grattoir circulaire en silex noirâtre très bien retouché sauf à la base conchoïdale; surface à éclats multiples;

10° Jolie pointe en silex jaunâtre et translucide;

11° Lame en silex marron légèrement translucide, finement retouchée des deux côtés;

12° Pointe de forte lame cassée, en bec de perroquet, silex jaunâtre translucide sur les parties les moins épaisses, finement retouchée sur la partie dorsale ainsi que sur la partie tranchante;

13° Curieuse flèche de côté en silex noir assez brillant, retouchée d'un seul côté. La pointe pour l'emmanchement est un peu cassée et comme flèche bien caractérisée c'est la seule que nous ayons rencontrée;

14° Pointe épaisse et assez grossière en silex noir et brillant. Retouchée sur toutes les faces, elle rappelle la taille de l'époque solutréenne.

Industrie paléolithique

Silex et quartzites. — Nous avons vu qu'au dessous d'une épaisse couche argileuse et à 0^m90 en moyenne plus bas que les premières couches à silex, nous avons rencontré une bande charbonneuse au contact de laquelle nous avons recueilli une assez grande quantité de quartzites et de rares silex. Il faut reconnaître là une industrie qui a beaucoup d'analogie

avec le moustiérien, mais qui pourrait bien lui être antérieure.

En effet, si quelques types rappellent la belle taille particulière à cette époque, il faut convenir que c'est l'exception et la généralité des spécimens recueillis sont plutôt grossiers (*Fig. 30 et 31*).

Ici, comme à Bougie, ainsi que nous avons eu l'occasion de le signaler⁽¹⁾, on trouve encore une persistance de la taille chelléenne, et, il y a lieu de considérer aussi que la faune, à cette profondeur, est absolument typique.

Nous serions donc, pensons-nous, à une période de transition entre le chelléen et le moustiérien, ce que d'aucuns ont appelé le chelléo-moustiérien.

La quantité des quartzites retenus est trop considérable pour que nous puissions les décrire tous, nous nous sommes borné, comme pour les silex néolithiques, à en faire tirer deux planches qui donneront suffisamment un aperçu de cette curieuse industrie.

C'est, du reste, une industrie que nous avons déjà décrite et analogue à celle que nous avons rencontrée dans notre fouille de la station quaternaire « Ali-Bacha », à Bougie; nous ne nous y arrêterons donc pas.

Ornement

Si l'ornement n'occupe qu'une très faible place dans le produit de notre importante fouille, cela ne peut provenir que des difficultés que nous avons rencontrées, car ainsi que nous le disions précédem-

(1) *La station quaternaire Ali-Bacha à Bougie* (Bulletin de la Société archéologique de Constantine, vol. XXX, année 1906.

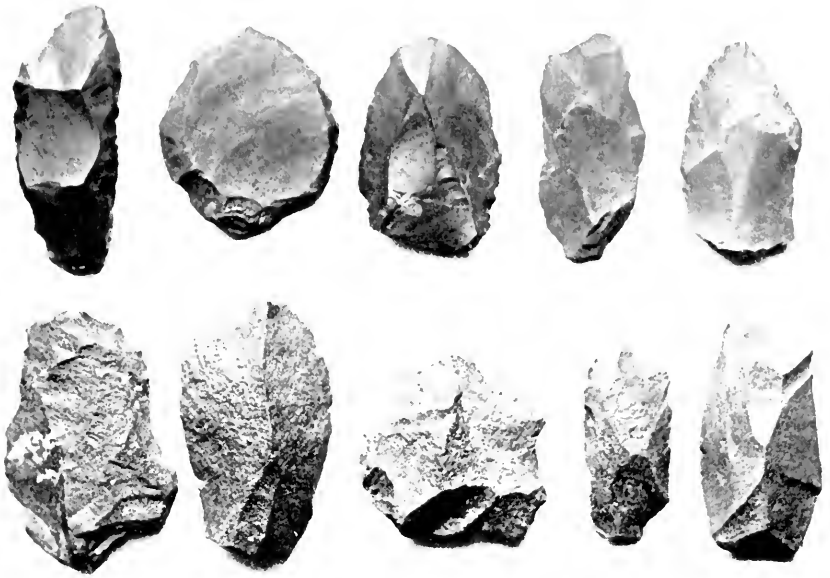


Figure 30 — Industrie Paleolithique.

1^{re} rangée : Silex et calcaires siliceux — 2^e rangée : Quartzites, 1/2 grandeur.

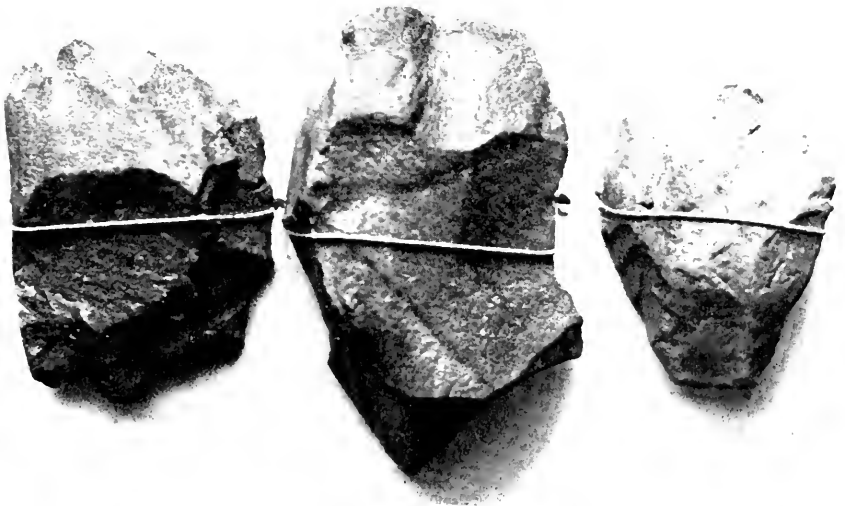


Figure 31 — Quartzites et calcaires, 1/2 grandeur

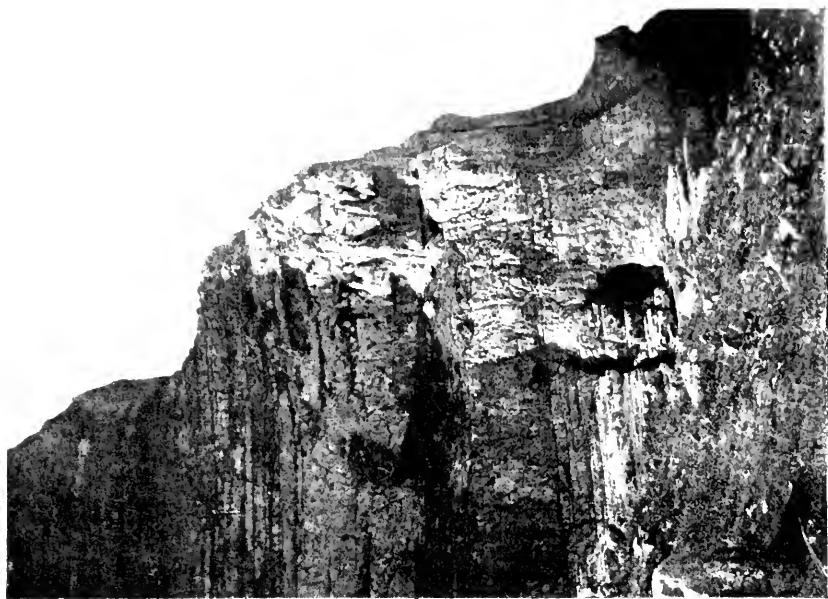


Figure 311 - La Grotte, vue à 170 mètres.



Fig. 312 - La Grotte, vue de près.

ment, il nous a été impossible de tamiser en raison de l'humidité, de la diversité et de la consistance des terres rencontrées. Cependant, le goût de l'ornement devait être très répandu à l'époque qui nous intéresse, s'il faut s'en rapporter aux rares objets recueillis.

Rappelons pour mémoire la pendeloque-amulette faite avec un fragment de carapace de tortue; puis nous citerons : plusieurs valves de *pectunculus violacescens*, toutes perforées au sommet par usure et du côté de la charnière; quelques disques en coquille d'œuf d'autruche; une perle en cornaline veinée du plus curieux effet et, enfin, une petite coquille marine, *columbella rustica*, dont les dernières spires ont été enlevées. Polie sur l'ouverture obtenue, on a dû l'abandonner ensuite quand on s'est aperçu que par cette perforation on ne pourrait rejoindre l'ouverture de la bouche.

Nous donnons, d'autre part, deux vues photographiques de la Grotte des Ours, l'une prise d'assez loin donne une idée de la puissance du massif crétacé à cet endroit; l'autre montre le chemin d'accès que nous avons dû établir pour nos travaux.

Faune

Nous avons confié l'étude des divers ossements recueillis, à notre excellent ami M. Pallary, il nous adresse la note très documentée ci-jointe, que nous reproduisons en entier. Tout en le remerciant de sa précieuse collaboration, nous croyons devoir ajouter pour terminer, que nous ne partageons pas tout-à-fait sa manière de voir en ce qui touche la période plus ou moins longue d'occupation à l'époque qua-

ternaire. Cette période pourrait bien avoir été beaucoup plus longue qu'il ne le pense, il suffit de se rapporter à notre coupe de terrain et à la quantité relativement considérable des quartzites et silex recueillis.

D'autre part, nous ne pouvions évidemment pas lui adresser tous les ossements rencontrés, beaucoup ont été abandonnés, d'autres faisaient double emploi. Dans le nombre, il en existait de fendus dans le sens longitudinal, ainsi qu'on l'a pour ainsi dire toujours constaté dans les fouilles de ce genre.

Doit-on en conclure que l'homme faisait sa nourriture de l'ours, dont nous avons trouvé tant de restes ? La chose paraît assez probable, car il ne serait guère admissible de rencontrer, au-dessus de notre bande charbonneuse aussi bien qu'en dessous, l'industrie toujours en contact avec les restes de ce peu sociable voisin.

De nouvelles fouilles et d'autres documents nous permettront, sans doute, un jour, d'élucider cette question. Quoiqu'il en soit, nous dirons avec M. Pal-lary, cette faune qu'il a si bien décrite, est du plus haut intérêt.

NOTE

SUR

LES VERTÉBRÉS FOSSILES

trouvés par M. DEBRUGE

M. Debruge m'a communiqué un lot d'ossements, trouvés au cours de ses fouilles, sur lesquels j'ai fait quelques observations intéressantes.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans l'examen des ossements, c'est leur cachet d'ancienneté : ils sont tous, en effet, fortement fossilisés ; leur teneur en phosphate est telle que le poids d'un canon d'équidé a plus que doublé. J'en conclus que l'analyse des terres qui ont été extraites ferait découvrir une notable proportion d'acide phosphorique, qui serait probablement suffisante pour permettre l'emploi de ces terres comme engrais.

En second lieu, l'association des espèces ressemble tellement à celle que Bourguignat a signalée dans la grande grotte du Djebel-Taya, ainsi qu'on le verra à la fin de cette note, qu'on est conduit à la même conclusion, à savoir que l'abri exploré par M. Debruge a été un repaire d'ours.

Ce qui confirme encore cette observation, c'est que tous les ossements de ruminants que j'ai eus en mains sont fracturés tandis que les os d'ours sont, pour la plupart entiers.

Enfin, cette faune est bien celle du pléistocène algérien : on y trouve le rhinocéros, le zèbre, le sanglier, le cerf, des gazelles, le gnou, l'alcéphale, le mouflon, deux bœufs, la panthère, la hyène, le chacal et l'ours.

Quelques-unes de ces espèces se sont bien maintenues durant le néolithique ancien, mais en très petit nombre (Gazelles, gnou, alcéphale, le grand bœuf), tandis que les autres avaient déjà émigré plus au sud (les grands pachydermes 'entre autres). Puis, les autres ont suivi le mouvement à l'exception d'un très petit nombre d'espèces qui se sont éteintes sur place (le bœuf opisthosome, l'ours), ou qui sont restées définitivement dans le pays (Sanglier, cerf, alcéphale, mouflon, panthère et chacal).

Ainsi que l'a fait très justement remarquer M. Boule (1), la faune pleistocène de l'Algérie est identique à celle qui vit actuellement au Zambèze. Cette remarque essentielle, qui facilite tant l'étude de notre faune ancienne, avait échappée à feu Pomel. L'énumération que nous allons donner ne fera que confirmer la justesse de cette observation.

Pachydermes imparidigités

Rhinocéros. — Un fait digne de remarque est la fréquence relative du rhinocéros dans les stations anciennes de l'âge de la pierre. A Constantine, M. Debruge a trouvé une grosse molaire supérieure; dans les abris de la Mouïlah, j'ai également mis à jour plusieurs molaires; je le connais encore de deux abris d'Oran tandis qu'on n'a trouvé des restes de

(1) *L'Anthropologie*, t. x, p. 571.

son compagnon, l'hippopotame, qu'à Terniline (ou Palikao) et à Kàrar.

La molaire de Constantine est de forte taille, mais elle se rapporte parfaitement au *Rh. simus* Burchell, actuel, dont les individus pleistocènes ont servi à Pomel à nommer son *Rh. mauritanicus*.

Cette molaire est la seule pièce de rhinocéros découverte par M. Debruge.

Solipèdes

Zèbre. — Pendant longtemps nous avons rapporté au vulgaire cheval (*Equus caballus*) les ossements trouvés au cours de nos fouilles jusqu'au jour où M. Boule, d'après les matériaux mis à sa disposition par MM. Thomas et Gentil, a pu prouver que ces équidés étaient des Dauw⁽¹⁾ (*Hippotigris Burchelli*). En comparant les molaires trouvées à Palikao, à la Mouilah et à Constantine j'ai pu me convaincre que ces chevaux étaient également des zèbres. On doit donc très probablement trouver dans notre pleistocène la même faune d'équidés que dans le sud de l'Afrique, c'est-à-dire des : Dauw, Couagga et zèbres.

Jusqu'à maintenant aucune étude ostéologique de détail de ces espèces n'ayant été faite, il est impossible de préciser la part qui revient à chacune dans les ossements que nous avons examinés. Nous nous bornerons donc à les mentionner sous le nom un peu impersonnel de zèbres.

Les pièces que nous avons vues sont des molaires très fossilées, une phalange et le noyau osseux d'un sabot (phalange unguéale).

(1) *Observations sur quelques équidés fossiles* (Bull. Soc. Géolog. France, 1899, p. 532.

Le zèbre, si commun dans le pléistocène, paraît manquer dans le néolithique, d'après nos fouilles dans les cavernes oranaises.

Pachydermes paridigités

Sanglier. — Le sanglier n'est représenté que par de rares pièces : une défense de grande taille, une molaire supérieure et un métacarpien.

La défense, qui est fortement fossilisée, indique un solitaire de taille robuste. Les molaires sont également un peu plus grosses que celles d'un fort sanglier moderne.

C'est à tort que Tissot ⁽¹⁾ affirme que Pline a écrit que le sanglier ne vivait pas en Numidie. Ce naturaliste ne parle que de l'Arabie : « *At in Arabia suillum genus non vivit.* »

Pline a assez d'inexactitudes sur son compte sans surenchérir encore !

Le sanglier, au contraire, est un ancien habitant du nord-ouest de l'Afrique où il s'est si bien trouvé, qu'il a refusé de suivre ses autres compagnons du pléistocène et du néolithique ancien dans le sud de l'Afrique. On trouve, en effet, le sanglier dans toutes les stations depuis Ternifine jusqu'au néolithique récent et dans les sépultures berbères. Aujourd'hui, encore, ce suillien n'est pas rare dans nos forêts où même les indigènes se livrent à sa chasse. On peut donc affirmer que, de tout temps, cet animal n'a cessé d'habiter la Berbérie.

(1) *Géographie de la province d'Afrique*, I, p. 316, cité par Gsell, n *Bull. archéol.*, 1899, p. 439.

Ruminants

Cerf. — Je rapporte au cerf, mais sans pouvoir préciser l'espèce, faute de matériaux de comparaison, quelques molaires provenant du gisement. Si un membre de la Société pouvait me procurer une tête osseuse du cerf qui vit dans le département de Constantine, il m'obligerait grandement.

Gazelles. — *Gazella subkerella* (Pomel). Une corne d'antilope se rapproche beaucoup du *G. subkerella*, dont elle ne diffère seulement que parce que le sillon médian n'arrive pas jusqu'à la naissance de la corne comme cela a été figuré par Pomel.

Gazella atlantica (Bourguignat). Cette jolie gazelle, trouvée pour la première fois dans la caverne du Djebel-Taya et qui était inconnue à Pomel, a été retrouvée par M. Debruge. Les pièces que j'ai pu voir ne sont pas douteuses : tout d'abord, un noyau osseux de corne conforme à la figuration de l'auteur (pl. 10, fig. 11-15) avec cette seule différence que cette corne est du côté droit au lieu que celle figurée est de gauche.

Un humérus est également semblable à celui dessiné mais il est plus complet. Enfin, d'après la coloration des os, leur degré de fossilisation et leur rapprochement anatomique, je rapporte à cette espèce une portion de mâchoire inférieure gauche avec les trois dernières molaires, dont il serait désirable d'obtenir la figuration.

La gazelle atlantique est bien caractérisée par ses cornes très courbées, mais grosses et courtes.

Gnou. — Je n'ai pu inscrire cet étrange bosélaphe que d'après une seule arrière molaire. Le gnou a été

déjà signalé dans bon nombre de stations paléolithiques (Ternifine, Kârar, Aboukir, La Mouïlah).

Alcélaphe. — L'alcélaphe de Constantine me paraît être beaucoup plus voisin de l'espèce nommée par Pomel *Alcelaphus saldensis* que de l'*A. probubalis* qui est si abondant dans les dépôts de l'Oranie. Je n'ai vu de cet animal que des débris de mâchoires inférieures, un noyau osseux de corne et un humérus complet. Ces rares pièces, ajoutées à celles qui ont été figurées par Pomel, permettront de mieux connaître l'alcélaphe de Bougie, qui n'a été décrit que d'après un très petit nombre d'ossements.

Mouflon. — Quoique je rapporte ce mouflon au *paleotragus*, je dois dire, tout d'abord, qu'il en diffère au point de vue de la taille car les ossements que j'ai examinés sont tous plus grands que les pièces correspondantes de l'espèce décrite par Pomel. Quoique cela puisse provenir simplement d'une question de sexe ou d'individu, je crois utile de signaler cette différence dans le cas où ce caractère de taille serait constant.

Les débris de mouflon exhumés consistent en des métacarpiens et des métatarsiens, un humérus et des fragments de noyau osseux de cornes.

Bœufs. — *Bos opisthonomus* (Pomel). J'ai reconnu deux espèces de bœufs parmi les ossements extraits de l'abri : les plus nombreux se rapportent au grand bœuf ou bœuf opisthonyme d'Hérodote, les autres, peu nombreux, appartiennent à un bœuf beaucoup plus petit, très probablement le *Bos curvidens*, de Pomel.

Du grand bœuf, nous avons vu : une tête d'hu-

mérés, deux calcaneums, des astragales et des molaires.

Cet énorme bovidé est très commun dans toutes les stations de l'âge de la pierre; aussi, c'est un des animaux de la faune mammalogique ancienne de l'Algérie les mieux connus. Pomel l'a longuement décrit dans sa *Monographie des Bœufs-taureaux*. Toutefois, ainsi que l'a fait remarquer M. Boule ¹, il est très vraisemblable que ce bœuf opisthonome est le même que celui qui a été déjà signalé ⁽²⁾ par notre excellent et distingué ami, M. Philippe Thomas, sous le nom de *Bos primi genius mauretanicus*.

Bos curvidens (Pomel). Le second bœuf, dont nous n'avons que de faibles restes : une astragale et deux molaires, est de taille moindre (un tiers au moins à en juger par l'astragale). Nous le rapprochons, à cause de la courbure des dents, du *Bos curvidens*, de Pomel.

Carnassiers

Panthère. — Ce félin n'a offert que de rares débris mais très caractéristiques : une demi-mâchoire inférieure avec toutes ses dents et une canine isolée. Ces débris n'offrent absolument aucune différence avec les parties correspondantes d'une panthère adulte moderne.

Hyène. — Ce carnassier a laissé comme restes des portions de mâchoires supérieure et inférieure se rapportant à plusieurs individus car les uns pré-

(1) In « *L'Anthropologie* », t. XI, p. 13. — Les molaires figurées (12 et 13) sur cette page sont bien du grand bœuf plutôt que du buffle antique.

(2) Recherches sur les Bovidés fossiles de l'Algérie, in *Bull. Soc. Zool. Fr.* 1881.

sentent la dentition de lait tandis que d'autres ont les molaires déjà usées.

J'ai découvert, pour la première fois, cette espèce à Palikao, bien que Pomel (qui cependant a publié la mâchoire trouvée par moi) ait négligé de me citer à ce propos.

La dernière molaire est très caractéristique ; elle est en tous points conforme à la description et à la figuration que Cuvier donne de la *Hyaena spelaca* Goldf.

La hyène des cavernes devait être de plus grande taille que la hyène vulgaire actuelle (*Hy. crocuta* ou *vulgaris*).

Dans son mémoire sur les *Ossements de la caverne du Djebel Thaya*, Bourguignat (p. 66) fait remarquer qu'il n'a pas trouvé un seul ossement de hyène et il en conclut que cet animal n'a jamais fréquenté cette caverne.

Cette conclusion peut être prématurée car la caverne est loin d'avoir été fouillée en entier. Il y a, au contraire, de grandes présomptions pour croire que l'on trouvera au Djebel-Thaya les restes d'un animal aussi commun que la hyène.

Chacal. — Ce canidé est représenté par un crâne dépourvu de ses dents et par des molaires et canines isolées.

La forme allongée du crâne indique bien un chacal ne différant que de très peu du chacal moderne (*Canis aureus* L.), si répandu en Afrique.

La présence de cet animal dans un repaire de carnassiers n'a rien de surprenant ; il y a lieu, au contraire, de s'étonner du petit nombre de ses restes dans le gisement.

Ours. — Dans sa monographie : *Histoire du Djebel-Thaya et des ossements fossiles recueillis dans la grande caverne de la Mosquée*, 1870, pp. 39 à 77, Bourguignat a traité la question des ours fossiles de l'Algérie ¹ : depuis lors, il n'y a guère à ajouter que quelques pages de Pomel dans son mémoire paléontologique : *Les Carnassiers*, 1897 (pp. 18 à 27) qui, non content des quatre espèces créées par Bourguignat, en a encore nommé une autre : *Un libycus*, tant il est vrai qu'abondance de biens ne nuit pas ! ²⁾

A part donc le gisement d'Oran et ceux de la Pointe-Pescade et du Djebel-Thaya, on n'avait plus retrouvé de débris d'ours. M. Debruge en a exhumé bon nombre de débris très caractéristiques entre autres : deux crânes dépourvus de leur dentition, des mâchoires inférieures, des molaires isolées, un humérus, un cubitus, un fémur, un tibia, un coecys.

Ces restes indiquent un ours de grande taille, très apparenté à l'*Ursus spelaeus* que Bourguignat a décrit et figuré sous le nom d'*Ursus Latertianus*.

Ainsi que le fait remarquer Pomel (*loc. cit.*, p. 26-27), je ne crois pas qu'il soit possible de séparer les *Ursus Laterti* et *etourneurii*. En effet, le caractère différentiel de ces deux espèces repose sur la perforation ou l'imperforation de la cavité oléocranienne de l'humérus. Or, normalement, les ours ont l'oléocrane habituellement perforé, mais dans les vieux sujets cette per-

(1) Toutefois, Bouguignat était convaincu qu'à cette époque l'*Ursus Rouvieri* ou *Faidherbei* vivait encore (p. 66-67).

(2) Ceux qui se reporteront au texte de Pomel auront à corriger une erreur d'impression. Le texte porte, en effet, des guillemets qui n'auraient dû encadrer que la citation de Pline, mais qui n'ont été fermés que plus loin. Nous engageons également ces lecteurs à méditer les dernières lignes de la page 26. Le reproche adressé à Bouguignat, de multiplier les espèces, est quelque peu ironique sous la plume de Pomel.

foration s'oblitére de sorte qu'on ne peut en faire état au point de vue spécifique.

Les os qui ont été soumis à mon examen étaient complets pour la plupart; je veux dire que les os longs n'étaient pas brisés et étaient munis de leurs diaphyses. Cette remarque prouve à elle seule que l'Homme n'a pas utilisé cet animal pour sa consommation, car dans toutes les stations humaines, les os longs sont toujours fracturés. Il est peu admissible, d'autre part, que l'Homme ait pu coexister avec un voisin aussi insociable que devait être un ours de la taille d'un cheval ! Il faut donc conclure que l'Homme n'a pu habiter que temporairement cet abri qui a dû servir alternativement de repaire à l'ours des cavernes et de demeure à l'Homme. A moins encore (car il faut envisager toutes les hypothèses) que l'occupation de la caverne par l'ours soit antérieure à celle de l'Homme. Toutefois, la coexistence d'autres espèces animales de la faune pleistocène que l'on trouve également dans d'autres stations humaines (Ternifine, Aboukir, Lac Kârar, La Mouïlah...) donne peu de vraisemblance à cette dernière supposition.

Malgré les fouilles, déjà nombreuses exécutées dans l'ouest de l'Algérie, la présence de l'ours dans les grottes préhistoriques n'a pas encore été constatée jusqu'à ce jour.

Enfin, je rapporte avec beaucoup de doute au porc-épic, une seule incisive trop mutilée pour affirmer la similitude.

En plus de ces vertébrés, M. Debruge a encore recueilli des plaques osseuses de tortue d'eau.

On ne manquera pas d'être surpris de l'absence de l'autruche, de l'Homme, comme aussi de coquilles

terrestres et marines, qui accompagnent d'ordinaire les restes de l'industrie préhistorique.

Le séjour de l'Homme a dû donc être très court puisque sa présence n'a pu être constatée que par quelques pierres taillées.

Si, maintenant, nous comparons la faune de cette caverne à celle du Djebel-Thaya, nous constaterons la présence d'un grand nombre d'espèces communes comme le prouvent ces deux listes :

DJEBEL-THAYA

CONSTANTINE

Hippotigris...

Suscrofa.

Hystrix cristata.

Antilope Faidherbi.

— *Rouvieri.*

— *atlantica.*

Ovis tragelaphus.

Bos sp?

Felis leo.

Felis pardus.

Ursus Laterti.

Canis aureus.

Macacus inuus.

Rhinoceros simus.

Hippotigris Burchelli.

Sus scrofa.

Hystrix cristata?

Antilope subkecella.

Antilope atlantica.

Connochaetes guu.

Boselaphus saldensis.

Ovis palaeotragus.

Bos ophistonomus.

Bos curcidens.

Felis pardus.

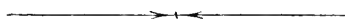
Hyaena spelaea.

Ursus Laterti.

Canis aureus.

On voit donc que ces deux faunes sont aussi semblables que possible : je ne doute pas que de nouvelles recherches, tant au Djebel-Thaya que dans d'autres repaires, apporteront encore plus d'unité à cette si intéressante faune paléolithique.

PAUL PALLARY.



LA

Kalaa des Beni Hammâd

d'après deux publications récentes (1)



Deux publications nouvelles viennent de rappeler à l'attention des archéologues la Kalaa (2) des Beni Hammâd, qui fut capitale de royaume au XI^e siècle de notre ère. Il y a onze ans, Paul Blanchet, dont la curiosité était toujours en éveil et fut souvent clairvoyante, y avait entrepris, grâce au concours de la *Société archéologique de Constantine*, des fouilles, trop hâtives sans doute, mais qui cependant faisaient pressentir tout l'intérêt de ces ruines pour l'histoire de l'art musulman. En un premier article, paru dans le *Recueil de la Société* (3), il retraça les fastes de la

(1) *Description des monuments de la Kalaa des Beni-Hammâd*, commune mixte des Maâlid, province de Constantine (Algérie), par M. P. Blanchet, avec notes de M. H. Saladin (1901-1905). Extrait des *Nouvelles Archives des Missions scientifiques*, t. xvii, p. 1-21, pl. I-XVIII. — Général L. de Beylié, *La Kalaa des Beni-Hammâd, une capitale berbère de l'Afrique du Nord au XI^e siècle*, Paris, Leroux, 1909, 114 pp., 39 pl., 88 fig. Du même auteur, voir aussi un article ap. *Journal asiatique*, septembre-octobre 1908, p. 193-211.

(2) J'adopterai dans le présent article l'orthographe *Kalaa*, qui est l'orthographe officielle et que les auteurs cités ont employée, quoique la transcription *Qal'a* soit plus conforme à l'orthographe et à la prononciation arabes.

(3) Blanchet, *La Kalaa des Beni-Hammâd*, ap. *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1898, p. 97 et suiv. — Du même auteur, voir aussi un article ap. *Le Tour du Monde*, 29 janvier 1898 (*A travers le Monde*, p. 33) et *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres*, 3 septembre 1899.

cité disparue. La mort ne lui permit pas de publier entièrement les résultats qu'il avait acquis. Cinq ans après, M. Robert donna dans le même *Recueil* une bonne description des ruines ¹. Puis M. Saladin, interprétant les relevés de Blanchet, étudia dans deux articles donnés en 1904 et 1905 au *Bulletin archéologique* ⁽²⁾, le style des monuments hammâdites. Il vient enfin de publier, comme un dernier hommage à la mémoire du regretté savant, le manuscrit que celui-ci avait préparé pour faire connaître ses travaux ; il y joint d'intéressantes remarques personnelles.

C'est sur le conseil de M. Saladin que le général de Beylié résolut, l'année dernière, d'entreprendre de nouvelles fouilles sur l'emplacement de la Kalaa. Durant trois mois et demi environ, quatre-vingts ouvriers indigènes ont été occupés sous ses ordres au déblaiement des ruines. Ces travaux, auxquels il a bien voulu m'associer, ont permis d'établir les plans de deux palais et de la mosquée, d'éclaircir certains points importants concernant la formation du style musulman, enfin de mieux connaître une des époques les plus brillantes à coup sûr, et jusqu'ici les plus ignorées de la civilisation berbère. Le livre abondamment illustré où il vient d'enregistrer le résultat de ses recherches contient un aperçu historique sur l'empire des Beni Hammâd et sur les destinées de leur capitale, une description de l'en-

(1) Robert *La Kalaa et Tihamamine*, ap. *Rec. de la Soc. archéol. de Const.*, 1903, p. 217 et suiv. — Du même auteur, voir aussi *La Kalaa des Beni-Hammâd*, ap. *Revue Nord-Africaine*, t. vi, p. 291 et suiv. (16 mars 1907).

(2) Saladin. *Note sur la Kalaa des Beni-Hammâd*, ap. *Bull. archéol.* 1904, p. 213-216; *Deuxième note sur les monuments arabes de la Kalaa des Beni-Hammâd*, *ibid.*, 1905, p. 185-198.

ceinte, des réservoirs et des conduites qui alimentaient la ville, du palais du Famal, du triple palais des Emirs dont la partie inférieure est connue sous le nom de Dâr el-Bahar, de la Mosquée, des fragments de céramique, de verres et de métal qui ont été réunis au cours des travaux⁽¹⁾, enfin une note sur Bougie. On sait que cette ville devint capitale des Beni Hammâd, quand ceux-ci eurent abandonné la Kalaa; le même art monumental dut y être transplanté et y fleurir; l'auteur a cru intéressant de rapprocher l'étude de cette seconde cité de ce que ses recherches personnelles venaient de lui apprendre sur la vieille citadelle où la dynastie berbère avait fondé sa puissance.

C'est une histoire singulière que celle de cette ville placée par une tribu çanhadjienne sur le versant du djebel Maadid qui regarde le Hodna⁽²⁾. Le pays est peu fertile, le climat rigoureux, mais l'accès en est malaisé et la situation stratégique avantageuse. Ce furent sans doute ces considérations qui fixèrent le choix de l'émir Hammâd lorsqu'en 1904, se trouvant maître d'un vaste territoire qui s'étendait de l'Aurès et des Zibans jusqu'à Tiarèt, il se crut assez fort pour se séparer des Beni Zirî, maîtres de Qairouan, et pour répudier la suzeraineté du Khalife fatimide⁽³⁾.

(1) Les trouvailles du général de Beylié ont été réparties entre le musée des Arts décoratifs, le musée céramique de Sèvres, les musées d'Alger, de Constanline et de Bougie.

(2) Sur l'histoire de la Kalaa, on peut consulter l'excellente étude de Blanchet, ap. *Revue de Constant.*, 1898, p. 100-115, celle de M. Robert, *ibid.*, 1903, p. 239-268, celle du général de Beylié, *loc. cit.*, p. 5-27, Mercier, *Hist. de l'Afrique septentrionale*, t. 1, p. 389, 391-6, 408, II, p. 8, 27-8, 35-7, 56, 58, 92, 116, 127 et les sources indiquées plus bas.

(3) Hammâd, en répudiant la suzeraineté du Khalife fatimide, reconnut celle du Khalife abbâsside (1014), cf. Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, éd. de Slane, I, p. 222, trad. II, 11; il reviendra aux Fatimi les quand les

Le site était d'ailleurs connu et depuis longtemps habité ; les avantages militaires qu'il présentait avaient été mis à profit dès l'époque romaine. Deux pans de mur en grand appareil trouvés à quelque distance au sud de la ville ont révélé la présence d'un fortin romain ou de quelque établissement plus important. Non loin de là, les fouilles du général de Beylié ont mis au jour une jolie mosaïque, actuellement au musée d'Alger, représentant le triomphe d'Amphitrite. Une villa romaine devait s'élever là, sur les bords de l'oued Fredj, à l'endroit où il sort d'une gorge profonde. Il est probable que le lieu continua d'être peuplé à l'époque chrétienne. Il est certain que les hauteurs dominant les ruines actuelles furent le retranchement habituel des tribus remuantes qui habitaient la région. Deux sommets commandaient la plus grande partie de la ville ; ils portent les noms caractéristiques de Guerboùssa (berbère Tàgerboust) et de Gorein : le trousquin et le pommeau. La ville, qui les enveloppait dans le périmètre de ses murs, en descendait comme un pan du tapis de la selle. Pendant la lutte que le khâredjite Abou Yezid soutint contre les Fatimides au milieu du X^e siècle, il eut pour alliés les 'Adjica, et ce fut dans leur montagne qu'il chercha un suprême refuge. La citadelle de Kÿâna, qu'il faut probablement identifier avec le Guerboùssa, vit le dernier acte de cette sanglante tragédie (2).

Zirides rompront avec ceux-ci (1041), cf. Ibn Khaldoun, *ibid.*, éd. I, p. 223, trad. II, 46. Ces rapports politiques contribuèrent sans doute pour une large part à faire prévaloir l'influence de Bagdad et de la Mésopotamie dans l'architecture des Çanbadja.

(2) Sur le récit de cette lutte cf. Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, trad. de Slane, I p. 285, II 538, III 211, — Ibn Hammâd, trad. Cherbonneau, ap. *Journal asiatique* 1852, t. II, p. 490, — Ibn el-Athir, *Annales*, trad. Fagnan, ap. *Rev. africaine*, 1899, p. 87-90, — Ibn 'Adhari, *Al-Bayânô'l-Moghrîb*, trad. Fagnan, t. I, p. 319, — El-Bekri, *Description de l'Afrique*, trad. de Slane, ap. *Journal asiat.*, 1859, p. 119-120.

Du sommet escarpé de Guerboûssa, la citadelle, devenue capitale, s'étendit au sud vers la vallée. Sans doute, elle connut des heures difficiles, soutint des sièges, fut à plusieurs reprises sur le point de disparaître; à travers ces dangers et ces épreuves elle s'accrût et se peupla. Aux Canhadja groupés autour de Hammâd, aux berbères montagnards venus du voisinage, au reste de population chrétienne qui y conservait un évêque et une église (1), vinrent s'ajouter des éléments d'origines diverses. Suivant un procédé habituel aux princes berbères, le transport en masse de plusieurs populations vaincues y amena des contingents nouveaux. Msila, Hamza, ruinés par Hammâd, furent évacués au profit de la capitale naissante. Les Djerâoua de l'Aurès furent également contraints d'y venir habiter; cependant, ainsi qu'il arriva souvent dans les villes de Berbérie peuplées d'éléments ethnographiques d'origines diverses, ils eurent leur quartier spécial qu'un mur séparait du reste de la ville. L'invasion des Arabes hilaliens, qui devait dans la suite déterminer l'abandon de la Kalaa, favorisa tout d'abord son développement; elle profita de la chute de Kairouan, sa rivale (1057), en accueillant en foule les Kairouanais fugitifs. C'était vers 1070 une grande cité, opulente et redoutable, où affluaient les caravanes de l'Orient et de l'Occident (2).

(1) Voir la *Chronique du Mont Cassin*. Ann. 1111, et la discussion de ce document ap. Blanchet, *Recueil de Constant.*, p. 113-115. — Rappelons aussi que Ibn Hammâd, *Journ. asiat.* 1852, p. 493, attribue à un esclave chrétien nommé « Boumache », une part importante dans la construction des édifices de la Kalaa.

(2) Sur la fondation de la Kalaa, sa lutte avec Kairouan et son agrandissement après la chute de cette ville, Ibn Khaldoun, *Hist. des Berb.*, texte de Slane, I, p. 203-4, 221-2, trad. II, 18, 19, 43, 45, Ibn El-Athir, *Annales*, texte IX 337, X 29, trad. Fagnan *loc. cit.*, 1900, p. 167, 185, Ibn 'Adhari, *Bayan*, texte I 275, 287, trad. Fagnan, I 392, 411, El-Bekri, *Description de l'Afrique*, trad. de Slane, ap. *Journal asiat.* 1859, p. 129. Yaqout, *Kitâb Mo'djem el-Boldân* IV, 162.

Cependant la marée montante des tribus hilaliennes s'étend vers l'ouest, remplissant le Hodna, isolant la Kalaa et ses maîtres. Ceux-ci, se sentant menacés, cherchent dans leurs états une région moins exposée aux coups de mains des nomades. C'est à Bougie qu'ils transportent le siège de leur gouvernement; mais avant d'abandonner la citadelle où leur puissance s'est fondée, ils semblent vouloir la doter de monuments qui en augmentent la splendeur. Un texte important d'Ibn K̄haldoun nous donne les noms de quatre palais construits à la Kalaa par El-Mançour : ce sont les palais du Gouvernement, du Fanal, de l'Étoile et du Salut⁽¹⁾. Faut-il voir là des constructions véritables datant toutes quatre de l'année 1089, entre l'avènement d'El-Mançour et son départ pour Bougie, ou de simples restaurations d'édifices antérieurs, ainsi que le propose le général de Beylié⁽²⁾? On ne saurait le dire; quoi qu'il en soit, à partir de ce temps, c'est-à-dire quatre-vingt-dix ans à peine après la fondation de la Kalaa, la vie s'en retire peu à peu. Elle reste encore une puissante place de guerre, une sorte de seconde capitale, en avant-garde aux confins du Tell, où fréquemment réside un des fils du souverain. En 1148, le sultan Yahya se rend à la Kalaa pour en enlever tous les objets de valeur et même probablement plus d'un morceau d'architecture; il dote de ces dépouilles les édifices de Bougie⁽³⁾:

(1) Le texte égyptien du *Kitāb el-'Ibar*, vi 175, l. 3, donne comme nom du quatrième palais *Qaṣr eb-Chām* que de Slane corrige, éd. 1 227, l. 9, trad. II, 52, en *Qaṣr es-Selām*, El-Tidjani, *Voyage dans la Régence de Tunis*, trad. Rousseau, ap. *Journ. Asiat.* 1852, p. 164, nous parle également de 'Ain es-Selām et du palais de 'Aroussein construit par En-Nacer ben 'Alennas (1062-1088).

(2) De Beylié, p. 22.

(3) De Beylié, p. 35.

de tels remplois ne sont pas rares dans les fondations musulmanes. Quatre ans plus tard, 'Abd el-Mou'min, le conquérant almohade, entra vainqueur dans la ville et la saccageait de fond en comble ⁽¹⁾. Toutefois, l'histoire de ses malheurs ne s'arrête pas là; probablement réduite au seul quartier des Djeràoua et du Faual, elle dut subir encore un siège de trois jours pendant les campagnes des Beni Ghànya ⁽²⁾. Au XVI^e siècle enfin, elle joue un instant son rôle primitif de fort d'arrêt et de refuge pour le prétendant hafside El 'Abbàs, poursuivi par son oncle ⁽³⁾. Puis elle disparaît à tout jamais de l'histoire de l'Afrique septentrionale; et le souvenir de sa puissance et de sa chute ne survit plus que dans les légendes mer-

(1) Sur les rapports de Beni Hammâd avec les Arabes, la décadence de la Kalaa et la fondation de Bougie, Ibn Khaldoun, *Hist. des Berbères*, éd. 1 205-6, 223-230, trad. II 22, 23, 46-53, 55, 56, Ibn el-Athîr, *Annales*, trad. Fagnan, ap. *Rev. africaine* 1900, p. 187, 189, *ibid.* 1900, p. 112, Ibn 'Adhari, *Bayan*, trad. Fagnan, 1 416-7, *Istibqar*, trad. Fagnan, ap. *Rev. de la Soc. archéol. de Constantine* 1899, p. 31, Edrisi, *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. Dozy et de Goeje, texte 86, 91, trad. pp. 99-100, 106-107. — Au sujet de la conquête almohade, il convient de noter les divergences qui existent entre Ibn Khaldoun *loc. cit.*, éd. I 231, trad. II 58 « Les Almohades prirent d'assaut la Kalaa et la détruisirent de fond en comble », *id.* I 313, trad. II 190. « Cette place fut emportée d'assaut et livrée aux flammes ». Ibn el-Athîr, *Annales*, XI 104, 5, trad. Fagnan, *loc. cit.* 1901, p. 112 « Le fort fut pris, on pillà tout ce qu'il contenait, et 'Abd el-Mou'min en opéra le partage entre ses compagnons. » et Merrâkechi, *Hist. des Almohades*, trad. Fagnan, p. 178 « Devenu maître de Bougie, de la Kalaa et des pays qui dépendent de ces deux villes, 'Abd el-Mou'min installa des Almohades chargés de les garder et de les défendre ». Ibn Khaldoun, *loc. cit.*, éd. I, 250, trad. II, 89, fait d'ailleurs allusion au gouverneur almohade de la Kalaa en 1185.

(2) Sur la Kalaa pendant les guerres des Beni Ghànya, Ibn Khaldoun *loc. cit.*, éd. I, 250, II, 104, trad. II, 90, III, 339. — Merrâkechi, *Histoire des Almohades*, trad. Fagnan, p. 235, Bel, *Les Benou Ghànya*, p. 46-7

(3) Cf. Mercier, *Hist. de l'Afrique septentrionale*, II, 427. — D'après Féraud, *Hist. des villes de la province de Constantine (Bordj-bou-Arréridj)*, p. 216, une partie de la population de la Kalaa des Beni Hammâd en sortit à la fin du XV^e siècle, pour peupler la Kalaa des Beni Abbès. Le même auteur (*ibid.*, *Les Mokranî*, p. 231), nous raconte le pillage de la Kalaa des Beni Hammâd par les Arabes sur l'ordre de Mokranî, en punition du manque de charité des habitants pendant une année de disette (deuxième moitié du XVI^e siècle).

veilleuses ou édifiantes qui se transmettent à son sujet. MM. Méquesse et Robert en ont recueilli un certain nombre⁽¹⁾ ; j'en ai moi-même entendu plus d'une de la bouche des fellahs qui moissonnaient ou qui poussaient leurs troupeaux parmi les ruines des grands palais écroulés.

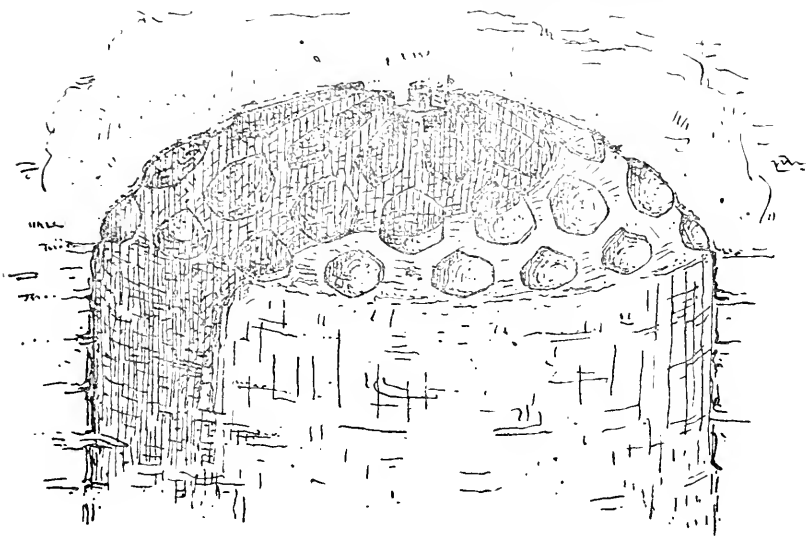
Et certes, il restait fort peu de chose de ce qui, pendant un siècle, fut la plus grande ville du Maghreb central, car l'enceinte et les portes sont au ras du sol ; de la salle hypostile et de la cour de la mosquée, du palais du Salut et de l'énorme palais des Emirs, on ne distinguait, avant les fouilles, que des monticules de terre et de pierres entrecoupés de champs d'orge. Seuls le minaret de la mosquée s'élève encore fièrement à vingt-trois mètres de hauteur, tandis qu'à l'autre extrémité de la ville, surveillant la coupure qui s'ouvre sur le Hodna, le donjon du Fanal, la vieille tour à signaux, grâce à laquelle la Kalaa correspondait avec les hauteurs avoisinantes et la plaine, domine de sa masse imposante quoiqu'à demi ruinée le ravin profond de l'Oued Fredj. Encore est-il fort à craindre que cette belle ruine ne se dresse plus longtemps au-dessus de l'escarpement des rochers : « Déjà la partie supérieure de la tour surplombe de soixante centimètres les assises de la base ! »⁽²⁾

Ce donjon du Fanal (*El-Menâr*), qui se rattachait à tout un système de constructions constituant le palais proprement dit, était composé d'un édifice carré de 20 mètres de côté, flanqué sur deux de ses faces par un avant-corps de 1^m50 de saillie. Les murs et

(1) Méquesse, *Revue africaine*, 1886, p. 277. — Robert, *Rec. de la Soc. archéol. de Const.* 1903, p. 231.

(2) De Beylié, p. 53.

les avant-corps étaient décorés de grandes camelures verticales terminées à leur partie supérieure par une demi-coupole aplatie (*fig. 1*). Cet amortissement monolithe est défoncé de caissons en hexagone rayonnant autour du milieu de l'arc de tête. C'est là un exemple très net, et le plus ancien que l'on connaisse du « nid d'abeilles », ornement en usage dans plusieurs provinces de l'art musulman et auquel se rattache l'encorbellement à stalactites, mais dont l'origine nous reste encore assez mystérieuse. ¹⁾

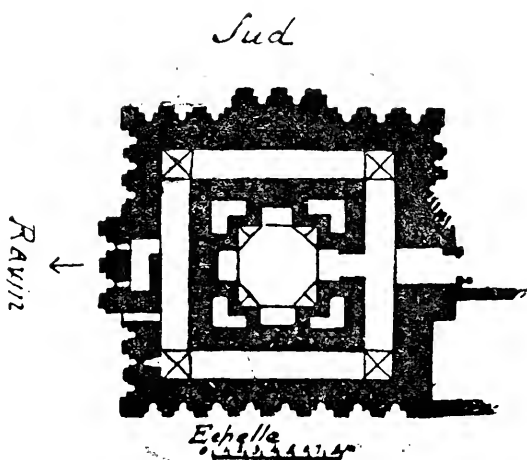


(Fig. 1)

Une porte s'ouvrant sur la face ouest donne accès dans une rampe en pente douce et voûtée en berceau. Cette rampe fait le tour d'une salle carrée,

(1) Sur l'origine de l'encorbellement à stalactites, on peut consulter : de Vogüé, *L'architecture civile de la Syrie centrale*, t. 1, p. 15; Dienlatoy, *L'art antique de la Perse*, v, p. 153; Van Berchem, *Note d'archéologie* ap. *Jour. asiat.* 1891, t. 1, p. 483; R. Phéne Spiers, *La Voûte stalactite* ap. *L'Architecture* 1888, p. 591 et suiv.; Saladin, *Manuel d'art musulman*, p. 317-320.

basse et obscure, sorte de prison ou de magasin dont la seule issue était une poterne conduisant à l'extérieur de la ville, puis s'élève à une seconde salle couverte en coupole et à une chambre de tir donnant sur le ravin. Une dernière révolution du plan incliné conduisait sans doute à une terrasse enveloppant la coupole de la salle centrale. Cette salle (fig. 2) est construite d'après un plan cruciforme assez curieux que les fouilles ont permis de déterminer.



(Fig. 2)

Sur chacun des côtés du carré central était aménagé un renforcement voûté en berceau dont le cintre, légèrement outrepassé, s'appuyait peut-être sur des colonnes dégagées. La coupole centrale portait aux angles sur quatre demi-voûtes d'arête, d'après un dispositif que l'architecture du Maghreb emploiera couramment plus tard ; des jours percés dans cette coupole devaient éclairer l'intérieur de la salle.

Paul Blanchet avait déjà signalé la valeur archi-

tecturale et l'intérêt archéologique de cette belle ruine ¹⁾. Avec ses hautes façades et l'alternance de leurs saillies et de leurs défoncements, elle évoque l'idée de certains édifices gothiques aux grands murs décorés de contreforts. Par maintes dispositions constructives, elle s'apparente aux palais de la Ziza et de la Cuba que les rois normands édifièrent à Palerme, pendant la seconde moitié du XII^e siècle. Les pavillons s'avancant au milieu des côtés, les longues niches divisant les façades, les circulations entourant la salle centrale, la structure de la voûte couvrant la salle basse sont autant de traits qui se retrouvent dans les deux palais siciliens. La mise au jour du plan cruciforme de la salle centrale est venu préciser cette analogie; le donjon du Fanal apparaît bien comme un des ancêtres possibles de la Ziza. Il se peut, en effet, que l'architecte des palais normands se soit souvenu des monuments de la vieille capitale maghrébine ou des palais de Bougie, qui en reproduisaient les dispositions. Il se peut également que les uns et les autres aient été inspirés séparément par des modèles communs, qu'ils aient porté la marque des mêmes influences orientales. Sur ce point, les fouilles du général de Beylié fortifient les conjectures de M. Saladin ²⁾. Les pavillons en saillie, les défoncements verticaux se suivant régulièrement, le chemin de ronde faisant le tour de la salle semblent empruntés aux palais de Mésopotamie. La demi-coupoles alvéolée en ruche d'abeilles est très probablement une copie provinciale d'un modèle créé à

(1) *Nouvelles arch. des Missions*, t. xvii, p. 11-13.

(2) Saladin, *Deuxième note* ap. *Bulletin archéologique*, 1905, p. 189-190 et fig. 2.

Baghdâd, à Racca ou dans quelque autre centre asiatique.

Les mêmes influences orientales sont visibles dans les autres édifices ainsi que dans les fragments céramiques trouvés dans l'enceinte de la ville.

Le palais des Emirs, où Blanchet avait fait exécuter quelques sondages et dont les dernières fouilles ont permis de restituer le plan, présente un vaste assemblage assez disparate de constructions atteignant 170 mètres dans leur plus grande largeur et s'échelonnant sur une pente de près de 230 mètres de long. Trois demeures princières, entrecoupées de cours, de passages, de réservoirs, de terrasses rocheuses et de jardins, occupaient cet énorme emplacement qui va du centre de la ville jusqu'au pied de l'escarpement du Tâqerboust, ensemble incohérent où l'on peut voir, soit des bâtiments adaptés aux divers besoins de la vie d'un palais, salles de réception, logements pour le personnel de la Cour, habitation privée du sultan, appartements du harem, soit des constructions datant de plusieurs époques, agglomérées les unes aux autres sans plan d'ensemble, sans ordre préconçu, au cours des règnes successifs, et successivement habitées par les maîtres du pays.

L'extrémité sud, du côté de la plaine, était occupée par ce que les indigènes appellent Dâr el-Bahar (le Palais de la Mer). Les façades en étaient, comme celles du Fanal, garnies de cannelures et de contre-forts répartis sur des saillants et des rentrants régulièrement alternés. Il convient de signaler que ce décor, dont j'ai indiqué les origines asiatiques probables, était également employé à l'intérieur du même édifice en bordure de l'une des cours.

L'axe du palais était orienté de l'est à l'ouest. Une entrée monumentale s'ouvrait sur la façade de l'est ; elle était (peut-être à la suite de remaniements qui en modifièrent le plan primitif) coudée, ainsi que les portes de maints palais et de maintes villes musulmanes. Venaient ensuite des salles rectangulaires qui, interposées entre le dehors et l'intérieur de l'édifice, étaient sans doute affectées à la justice, à l'administration, à la garde du palais. De là, on pénétrait dans une vaste cour entourée de portiques. Elle était occupée en partie par un bassin qu'alimentaient des canalisations placées au nord, au fond de niches décoratives. Un corps de bâtiment fort important limitait cette cour à l'ouest. Il comprenait trois salles principales couvertes en coupole qui pouvaient servir aux réceptions officielles. Deux d'entre elles, de grandeur médiocre, communiquaient directement avec la grande cour. La troisième, celle du centre, était beaucoup plus vaste ; on y pénétrait par deux antisalles ornées de défoncements rectangulaires et de colonnettes. Une porte coudée permettait de passer de cette salle centrale dans une seconde cour ouest. Cette cour était de dimensions plus réduites que la première et dépourvue de portiques ; des couloirs la bordaient au nord et au sud. Sur la face ouest, s'ouvrait une série de petites chambres dont il est assez difficile de déterminer l'usage. Des jarres de terre noyées dans un massif de maçonnerie à l'un des angles de ces salles devaient contenir une provision d'eau.

Enfin, des salles de dimensions encore plus réduites, disposées au nord du corps de bâtiment central, étaient édifiées sur des hypocaustes et munies de tuyaux et

de dallages en briques. C'étaient des bains, annexe indispensable des grandes habitations musulmanes.

Un mur d'enceinte, composé d'un noyau de pisé entre deux parements de pierre, reliait le Dâr el-Bahar aux deux systèmes de construction qui se superposent le long de la pente, vers le nord. Le premier, orienté sud-est nord-ouest, comprenait trois cours dont le sous-sol était sillonné de longs réservoirs parallèles. Une grande citerne circulaire, située à un niveau inférieur, réunissait les eaux descendues de la montagne après leur passage dans les réservoirs.

Au-dessus de ce palais s'étendait, suivant une orientation sud-ouest nord-est, un troisième groupe d'édifices. Une tradition encore subsistante dans le pays le désigne comme ayant été l'habitation particulière du sultan. Ici, comme au Dâr el-Bahar, deux cours étaient entourées de bâtiments de grandeur variable. Les salles sont des rectangles très allongés parfois munis, ainsi que la salle du Fanal, de *livân* ou niches carrées s'enfonçant dans une des parois. L'entrée des corps de logis est fréquemment coudée ou détournée en sorte qu'à une ouverture s'oppose un mur plein. Une des portes, celle qui donne accès dans le bâtiment du centre, présente, d'après M. Saladin, une frappante analogie avec une des portes de la mosquée d'El-Mehdia (X^e siècle).

Les fouilles n'ont pas permis de reconnaître l'entrée de six salles parallèles où abondaient les débris de vases en terre cuite et de lampes. Il est possible qu'on se trouve là en présence de magasins.

Une tour située à l'extrémité supérieure de l'enceinte, au pied de l'escarpement, dominait la pers-

pective à la fois grandiose et pittoresque de ces palais avec leurs coupes et leurs toits de tuiles, des jardins qui les parsemaient et de la ville toute entière.

Une décoration abondante enrichissait les intérieurs. Le stuc, le marbre gris et le marbre blanc, la terre cuite émaillée y étaient à la fois mis en œuvre.

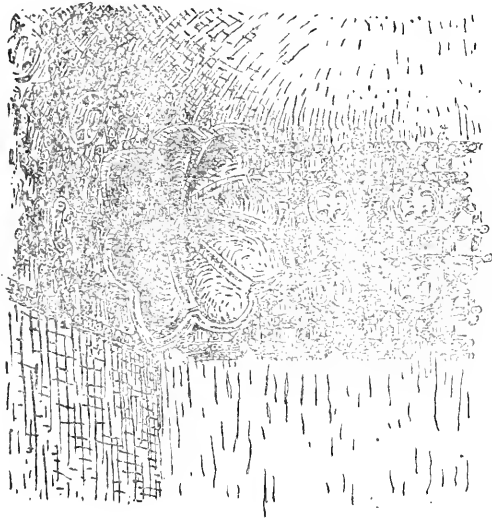
Le stuc sculpté, et revêtu de couleurs vives où dominant le bleu, le rouge et l'or, avait sa place dans les intérieurs. Il formait les colonnettes d'angle et les chapiteaux, les plafonds, l'encadrement des arcs, les parements des murs et les frises (1).

Les chapiteaux sont des déformations maladroitement du composite et du corinthien. Une ou deux couronnes de feuilles d'acanthé frustes, surmontées de volutes : telle est la formule en usage à la Kalaa. C'est dire que les décorateurs hammâdites n'ont pas su modifier les modèles chrétiens qui les entouraient.

Le style des chapiteaux est, il est vrai, un des seuls traits par où se révèle clairement la survivance des traditions locales. La composition des plafonds porte au contraire la marque d'un art musulman assez nettement individualisé. La coupolette à côtes et la coquille sont au nombre des motifs les plus complaisamment répétés. Posées obliquement à l'angle supérieur des salles, les coupolettes jouent le rôle de trompes, et sont ainsi substituées aux niches qu'employa le premier art de l'Islam, à Damas comme

(1) Au palais du Fa'al, dans la partie attenante au donjon au nord, des sondages ont mis au jour des parements de stuc où des motifs simples (pastilles et bandes simulant des moulures) sont seulement peints ou dessinés en noir et colorés, mais non sculptés.

à Cordoue, à Kairouan comme à Sedrata (*fig. 3*). Posées dans le plan horizontal, les coquilles constituent des sortes de caissons et se groupent pour garnir des plafonds (*fig. 4*).

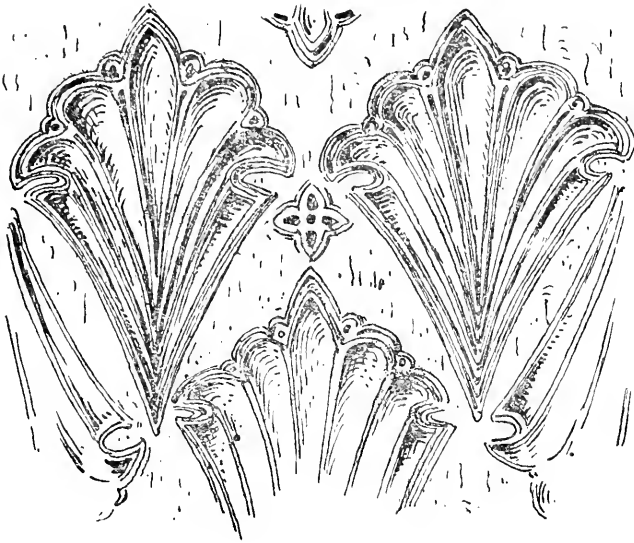


(Fig. 3)

Musulman aussi est le style des garnitures d'arceaux et des frises. L'écriture y tient une assez large place; les caractères monumentaux dits coufiques sont, semble-t il, les seuls employés. Plus fleuries et accusant des tendances plus ornementales que les inscriptions des monuments d'Espagne et du Maghreb extrême qui datent de la même époque, les épigraphes de la Kalaa sont assez analogues à celles de la Tunisie.

L'arabesque à entrelacs, rectiligne ou curviligne, y apparaît déjà avec tous les caractères d'un style

en pleine possession de ses ressources. Les combinaisons sont simples mais ingénieuses. Les rinceaux élégants et souples garnissent, sans maigreur et sans surcharge, des surfaces bien circonscrites. Les feuilles



(Fig. 1)

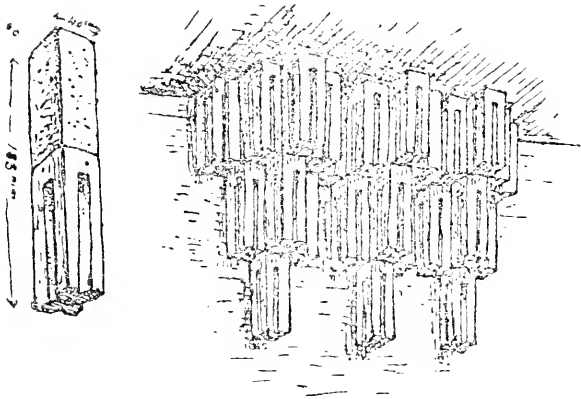
et les fleurons qui s'y adaptent sont déjà, conformément aux traditions musulmanes, stylisés et conventionnels, dépourvus de toute intention pittoresque et de toute tendance naturaliste.

Le marbre gris formait l'encadrement festonné des arceaux, le dallage et peut-être les lambris de certaines salles. La technique employée est simple et quasi fruste, mais d'un bon effet décoratif et d'une polychromie discrète. Des traits gravés y circonscrivent des cordons méplats; des défoncements légers

y sont remplis de stuc ou incrustés de fragments découpés dans le marbre blanc.

La pierre devait composer des balustrades et des encadrements de portes. Peu de fragments en ont été trouvés dans les palais mis à jour.

Enfin, un rôle important était sans doute réservé à la céramique dans l'ornementation intérieure et extérieure ; mais il est souvent malaisé de reconnaître à quelle combinaison appartiennent les découpages géométriques qui apparaissent dispersés au pied des murs ou enfouis dans les tranchées. Peut-être faut-il voir dans certains parallélépipèdes, dont la partie inférieure seule est émaillée, les éléments d'une frise de stalactites rectilignes (*fig. 5*), rappelant certaines



(Fig. 5)

stalactites de Perse ⁽¹⁾. Des briques taillées en biseau constituaient peut-être au sommet d'un mur, en s'opposant par leur côtés parallèles, des merlons

(1) Voir un chapiteau de la grande mosquée d'Ispahan ap. Saladin, *Manuel d'art musulman*, p. 333, fig. 255.

triangulaires. Des plaques émaillées de vert et ajourées pouvaient former, soit des garnitures de fenêtres, soit des balustrades. Des croix épaisses, reliées les unes aux autres par des tenons et laissant entre elles des vides réguliers, pouvaient fort bien constituer de véritables treillis céramiques, analogues à ceux que l'on rencontre en Palestine et en Perse ¹.

Moins conjectural est l'usage des tuiles demi-cylindriques, émaillées de vert ou sans émail : elles couvraient les divers pavillons du Dâr el-Bahar. ² De même pour les carreaux céramique découpés en étoile, en hexagone, en demi-cercle : ils composaient probablement des revêtements verticaux, plus certainement des pavages dans les salles et les cours. Quelques mètres d'un pavage de ce genre, finement coloré de blanc crème et de bleu turquoise, furent trouvés en place dans une de galeries du Dâr el-Bahar.

Les émaux les plus généralement employés sont le blanc, le vert, le bleu et le violet de manganèse. Enfin, une grande quantité de croix de faïence à reflets métalliques entraient dans la composition de revêtements, tant au Fanal qu'au Palais des Emirs. J'en dirai plus loin quelques mots.

La mosquée est l'édifice que Paul Blanchet étudia avec le plus de soin. Il en a donné un plan qui diffère assez sensiblement de celui du général de Beylié. Le mauvais état dans lequel nous la voyons actuellement autorise, en effet, plus d'un doute au sujet de

(1) Cf. de Vogüé, *Temple de Jérusalem*, p. 98, Saladin, *Manuel*, p. 376.

(2) Nous avons dit d'ailleurs, à propos du Fanal, et un texte poétique, cité par Et-Tidjani, semble établir que cette architecture comportait également des coupels apparentes.

ses dispositions primitives. Il semble cependant certain que cette mosquée, de périmètre à peu près carré, se composait, comme les plus vieux temples musulmans de Mésopotamie et d'Égypte, d'une cour rectangulaire et d'une salle hypostile. Des galeries bordaient la cour sur ses quatre faces intérieures; une grande citerne, maintenant éventrée, était aménagée dans l'espace découvert. Un mur percé de portes nombreuses faisait communiquer cette première partie de la mosquée avec la salle qui comptait treize nefs orientées du nord au sud et huit travées. Les nefs étaient couvertes de charpentes. Dans le mur sud, au fond de la nef centrale, s'ouvrait la niche du mihrâb. Une murette, probablement surmontée de colonnes, d'une balustrade ou d'une grille en bois, isolait autour du mihrâb une maqçoura large de cinq nefs et profonde de quatre travées.

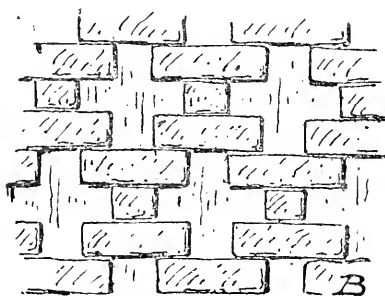
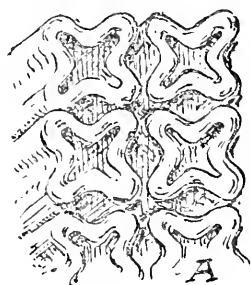
Il n'y a pas de porte dans le mur nord. C'est au milieu de ce mur qu'est placé le minaret.

« Le doyen des monuments de l'Algérie musulmane ⁽¹⁾ », bien que privé du crénelage et de l'édicule terminal qui le couronnaient, mesure encore vingt-trois mètres de haut, et mériterait sans doute que quelques travaux discrets vissent prévenir la chute de ses assises de pierre. Construit sur plan carré, ainsi que les premières tours syriennes, andalouses, tunisiennes et maghrebines, il n'est décoré que sur la face sud, qui regarde la mosquée.

Un défoncement, montant du sol et se terminant au sommet par un arc brisé, divise la façade en trois parties dans le sens de la largeur. Six ouvertures,

(1) Blanchet, *Nour arch. des Missions*, xvii, p. 8.

simulées ou véritables, se superposent dans le cadre formé par ce défoncement; la porte, dont l'arc en tiers-point s'appuyait sur deux colonnettes, en occupe la base; une plaque sculptée, mais dépourvue d'inscription, est encastrée au-dessus du tympan; cinq fenêtres constituent les autres étages : les deux premières, en partant du bas, sont lobées, la troisième est en plein cintre, les deux dernières sont des cintres brisés meublés par deux arcs gémisés. Quant aux espaces flanquant le défoncement central, ils portent des arcatures aveugles au niveau des deux étages supérieurs et plus bas des niches allongées se terminant en coquille. Des motifs en poterie, d'un vert bleuâtre, régulièrement incrustés dans l'enduit, garnissent les deux arcatures du sommet (*Fig. 6 A*); des briques à la tranche émaillée de même couleur se combinent pour former un semis de croix dans les deux arcatures qui viennent au-dessous. (*Fig. 6 B*).



(Fig. 6)

Paul Blanchet s'est attaché à mettre en lumière les analogies qui reliaient cette tour hammâdite aux édifices de Sicile, à la Cuba de Guillaume I^{er}, à des monuments datés du XII^e siècle à Palerme et à

Monreale. ⁽¹⁾ Il a montré également que la division des façades en registres verticaux et la composition générale du décor apparentaient le minaret de la Kalaa à la Giralda de Séville et aux minarets de l'Andalousie et du Maghreb. L'examen de ce monument apporte donc un supplément d'informations en ce qui concerne la transmission des formules architectoniques. Elle permet d'établir une relation entre des provinces de l'art musulman qui semblaient à peu près indépendantes les unes des autres, de situer d'une manière plus précise ce style berbéro-asiatique dans l'ensemble des styles de l'Islam occidental.

L'étude de la céramique hammâdite nous fournit un nouvel exemple de ces rapports, sans toutefois nous permettre encore d'élucider les questions complexes qui s'y rattachent.

Les spécimens en sont innombrables; mais de toutes les poteries trouvées dans les champs avoisinant les ruines, de toutes celles que les fouilles ont fait découvrir dans le palais des Emirs et le Fanal, fragments de jarres, de cruches, de pots, de bols, de terrines, de plats ou de lampes, il n'y a pas une pièce intacte, pas une dont les morceaux permettent de reconstituer un ensemble complet.

Quel que soit l'état pitoyable de ces fragments, ils n'en sont pas moins du plus haut intérêt pour l'histoire générale de la céramique, ainsi que pour celle de l'art musulman de Berbérie. Ils mériteraient une étude détaillée que jè ne puis entreprendre ici. Je me bornerai à proposer une classification d'après les techniques employées, et à en esquisser les caractères généraux.

(1) *Nouv. arch. des Missions*, xvii, p. 9.

Une première famille serait composée de poteries gravées et estampées. Elle se subdiviserait elle-même en poteries non revêtues de vernis, poteries partiellement vernissées et poteries vernissées sur toute leur surface. Les trois genres sont en effet représentés. Le premier comprend des pièces tournées et modelées à la main ou striées à l'outil de méandres et de cannelures. Un grand nombre d'autres pièces sont siggillées à l'aide de matrices en terre cuite (?); elles portent soit de petites empreintes le plus souvent circulaires ne se reliant pas les unes aux autres, soit des motifs plus étendus juxtaposés pour constituer des bordures à répétition. On peut noter, parmi les ornements les plus habituels, l'arcature lobée, les caractères d'écriture coudée ou cursive, les motifs végétaux, les étoiles à huit pointes et les tresses. Les mêmes éléments se retrouveront dans le second genre; mais un vernis déposé sur certaines zones du décor en augmente l'effet. Un émail vert couvrant le dessin tout entier sans lui enlever la finesse de ses reliefs, enrichit les poteries du troisième groupe.

Ces fragments, dont quelques-uns sont d'une bonne exécution technique et d'une rare élégance de dessin, sont très comparables par la facture et le style aux grandes jarres et aux margelles de puits, dont l'origine andalouse semblait jusqu'ici assez nettement établie. Les musées espagnols, celui de Séville principalement où se trouvaient un centre important de fabrication, les musées du Louvre et de Cluny, ceux de Tlemcen et d'Alger, et le Kensington Museum en conservent de notables exemples. M. Migeon, qui a étudié ces poteries, ne pense pas qu'elles soient

antérieures au XIV^e siècle ⁽¹⁾. Les fragments recueillis à la Kalaa reculent de trois siècles l'époque de cette fabrication en Occident; ils autorisent peut-être à lui rechercher une origine orientale, ils nous fournissent, en tous cas, une indication utile sur son développement en pays berbère ⁽²⁾.

Quelques pièces décoratives « à réserves » établissent une transition entre la famille qui précède et les faïences décorées. Dans ces pièces, des émaux ont été déposés au pinceau sur la terre, celle-ci étant laissée nue par places sans qu'un trait gravé ou une cloison vint circonscrire les parties émaillées.

Les pièces de faïence sont de deux genres principaux : dans les unes, la terre rougeâtre et assez grossière est revêtue d'une engobe, couche de terre blanche sur laquelle le décor est peint directement; les autres sont revêtues d'un émail stannifère et les motifs ont été tracés sur ce fond. L'émail en est généralement d'un blanc assez pur, parfois légèrement verdâtre; dans quelques pièces, le fond opaque sur lequel les décors se détachent est d'un bleu turquoise très doux. Les tons employés dans le décor sont le brun violacé à base d'oxyde de manganèse (?) qui sert pour le trait, le vert et le jaune citron. Les motifs sont très variés. Des tresses garnissent fréquemment le marli, des bandes rayonnent autour du fond, des treillis, des étoiles à huit pointes, des fleu-

(1) Migeon, *Manuel d'Art musulman (les Arts plastiques)*, p. 318-321.

(2) Il conviendrait sans doute de rattacher à cette famille les petits carreaux de pavement estampés et émaillés que l'on rencontre à Tlemcen au musée et dans les monuments eux-mêmes (cf. nos *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 237, 321, fig. 42, 43, 82, et W. Marçais, *Musée de Tlemcen*, pl. x, 1, 3, 4). Je crois bon de signaler aussi un très beau fragment de vase du même genre, estampé mais non émaillé portant l'inscription coufique *El-Moulik* « la royauté », trouvé au cours de travaux de terrassement à Arles, et conservé au musée de cette ville.

rons sont les décors coutumiers de ces faïences. Une inscription coufique déformée semble un véritable cliché des céramistes de la Kalaa. Enfin, un certain nombre de fragments portent des figures d'animaux ; le cheval, le mulet, le chameau, les oiseaux sont interprétés librement, parfois avec une remarquable habileté manuelle.

Une dernière famille et non la moindre en importance, puisqu'elle comprend à la fois des vases et des revêtements architecturaux, est celle des faïences à reflets métalliques. Les décors sont de même nature que ceux qui garnissent la faïence ordinaire, mais sont souvent traités plus sommairement : les tresses, les losanges arrondis et les motifs coufiques se rencontrent sur les étoiles de revêtement trouvées dans les palais. Une tuile en demi-cercle porte en réserve sur un champ lustré une chimère bleu turquoise, dont l'inspiration asiatique n'est pas douteuse.

L'origine orientale de cette technique paraît certaine. Les carreaux à reflets de la mosquée de Sidi 'Oqba ⁽¹⁾ à Kairouan (IX^e siècle), les plus anciens que l'on connaisse, furent envoyés de Baghdâd. Les faïences lustrées de la Kalaa qui, parmi celles trouvées en Occident, viennent chronologiquement les secondes, et qui sont antérieures de trois siècles aux beaux produits de Malaga, ont-elles été créés en Orient et importées en Berbérie, ou sont-elles une application berbère d'une technique née en Perse ? Sans doute ce problème demeurera longtemps encore insoluble. La forme des étoiles de revêtement et le style de certains décors font supposer que ces faïences

(1) Saladin, *La Mosquée de Sidi-Oqba*, p. 7, 96, fig. 47. — Migeon, *Manuel d'art musulman (Les Arts plastiques)*, p. 257-8.

sont, sinon des importations orientales, du moins des copies de modèles orientaux.

Là encore, ainsi que dans les procédés d'architecture, les influences asiatiques sont visibles. Comme El-Mehdia, la capitale tunisienne des Fatimites, la Kalaa des Beni Hammâd emprunta tout ou partie de sa civilisation à la Mésopotamie et à la Perse. Quand, par suite d'une évolution naturelle de leur puissance, les nomades Çanhadja se fixèrent et fondèrent des villes nouvelles, ils durent s'efforcer de prendre pour modèles les grandes cités dont ils reconnaissaient la suzeraineté politique et dont le rayonnement intellectuel s'étendait jusqu'aux extrêmes limites occidentales de l'Islam, le Caire, Racca et Baghdâd (1).

La parenté des poteries estampées de la Kalaa avec les produits similaires de Séville, de Tlemcen et d'Alger, ainsi que les analogies constatées pour certaines formes décoratives (2) relie d'autre part l'art hammâdite aux autres arts musulmans occidentaux. Mais s'il est permis d'affirmer un apport de formules orientales en ce point de la Berbérie, peut-on de même admettre une transmission de ces formules aux centres espagnols et maghrebins? Cet art berbère du X^e siècle a-t-il agi sur l'Andalousie comme il agissait sur la Sicile? Ces artistes, disci-

(1) M. Saladin (Ext. des *Nouvelles arch. des Miss.*, xvii, p. 19-21), a remarqué que bon nombre des dimensions des édifices de la Kalaa (Fanal, Mosquée), étaient des multiples exacts de la coudée perse de 0^m20. L'examen du Dar el-Bahar donne de même : largeur de la porte, 5 coudées; élargissement du porche, 10 coudées; longueur de la première salle, 32 coudées, largeur, 5 coudées. La grande salle du bâtiment central a 20 coudées sur 25; la cour de l'ouest a 37 coudées sur 48.

(2) C'est surtout dans la découpe et l'ornementation des arcs que se marquent les analogies entre l'art de la Kalaa et l'art du Maghreb et de l'Espagne, les arcs lobés et les galons noués et entrelacés qui les bordent (de Beylié, fig. 39, 59, 70) se retrouvent à Grenade, à Séville comme à Tlemcen; il en est de même des demi-voûtes d'arête.

ples de maîtres étrangers, ont-ils fait école à leur tour ? Les innombrables formes originaires d'Orient que nous constatons dans le style mauresque espagnol à ses débuts sont-elles toutes des importations directes de Syrie, de Mésopotamie et d'Égypte ? La propagation des styles de l'est à l'ouest, notamment celle des formules mésopotamiennes, a-t-elle parfois emprunté la route de terre, et la Kālaa marque-t-elle une étape sur cette route ? Telles sont les questions que soulève l'étude de ces ruines et que des recherches futures, tant en Orient qu'en Occident, permettront peut-être d'élucider un jour.

GEORGES MARÇAIS.



UNE
MONNAIE DE SYPHAX



La monnaie dont nous donnons ici la reproduction et que la légende peu visible du revers nous avait empêché de déterminer est une monnaie rare de Syphax, roi de Massecylicie ou Numidie occidentale (213-202 av. J.-C.).

M. Babelon, conservateur du Cabinet de France, à Paris, à l'examen duquel nous l'avons soumise a bien voulu nous faire connaître qu'en la rapprochant d'autres exemplaires on pouvait, en toute certitude, reconstituer ainsi cette légende :

מִפְּק הַמְּמֹלְכָה

Ciphaq Hammelket-Syphax, roi

Muller, dans son ouvrage sur la *Numismatique de*

l'Ancienne Afrique, reproduit des pièces analogues ; mais, par suite d'une erreur de lecture, il les attribua à tort à Bocchus II, roi de Mauritanie occidentale, entre 80-50 av. J.-C. (vol. III, p. 91, 1860). Il est revenu, d'ailleurs, sur son premier jugement dans un supplément qu'il a publié, en 1874, sur les monnaies des rois de Maurétanie, et il reconnaît que les noms inscrits sur ces monnaies désignent bien des rois et non des personnages préposés au monnayage comme il l'avait supposé primitivement.

Avant lui, et le premier, M. le duc de Luynes, l'érudit numismate, avait rendu la légende :

מַפְּקַ הַמְּוֹלָכָה

syphax regnum

et attribué ces monnaies au roi de Masecylie.

Aujourd'hui, le doute n'est plus possible.

Nous regrettons que le dessin que nous avons fait de cette monnaie ne donne qu'une idée imparfaite de ce petit monument qui nous intéresse doublement en raison de sa rareté d'abord et aussi à cause de son côté artistique.

En effet, le personnage du revers, lancé sur un cheval au galop, a, sur tous les spécimens décrits par Muller, le bras gauche levé et armé d'une baguette tandis que la main droite tient une courte lance. Ici, nous avons une attitude différente : la tête casquée, le corps penché en avant, le cavalier frappe de sa main droite la croupe de sa monture, et, la jambe droite repliée, il l'éperonne de son talon.

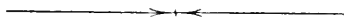
Si cette différence de posture entre les personnages des médailles de Muller et celui de notre monnaie

constitue pour celle-ci une variante présentant une grande rareté, elle en constitue aussi une beauté.

Il se dégage du petit groupe formé par le cavalier et son cheval, une vie singulièrement intense; et si nous remarquons avec quelle grâce et quelle sûreté ils sont l'un et l'autre modelés, si nous considérons, d'autre part, la finesse de la tête nue à cheveux ras et à barbe pointue qui figure sur l'avers, en songeant que vingt-un siècles se sont écoulés depuis que cette monnaie a été frappée, la constatation du degré de perfection que l'art avait atteint chez ce peuple numide s'impose à notre esprit et vient modifier l'opinion que nous en avons. Enfin, la comparaison que l'on peut faire de ces petits chefs-d'œuvre, vieux de plus de deux mille ans, avec les monnaies de l'époque byzantine frappées dix siècles plus tard, est tout en l'honneur des premiers et par conséquent du peuple à qui ils ont appartenu, car ils dénotent un sentiment de l'art, une science du beau, infiniment supérieurs aux conceptions sans caractère de la période du bas-empire.

C'est en raison des côtés si intéressants qu'offre l'étude de cette monnaie de Syphax qu'il nous a semblé utile de la reproduire, et précisément parce que sa physionomie diffère de celles décrites par Muller, nous avons pensé que sa place était toute indiquée dans le *Recueil* de notre Société.

J. CARBONNEL.



INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DU

CERCLE DE TÉBESSA







Les inscriptions chrétiennes que nous publions ci-dessous, et qui proviennent de diverses localités du Cercle de Tébessa, ont été découvertes depuis deux ou trois ans par M. le Commandant Guénin, Commandant supérieur de ce Cercle. Elles sont extraites d'une série de mémoires, encore inédits, et intitulés *Inventaire archéologique du Cercle de Tébessa*, que M. Guénin a adressés à la Commission de l'Afrique du Nord, et où il a relaté les résultats de sa longue et heureuse *Enquête*. L'*Inventaire archéologique* donnera lieu à une publication d'ensemble de l'auteur des découvertes. En attendant, M. Cagnat, membre de l'Institut, secrétaire de la Commission de l'Afrique du Nord, a bien voulu me communiquer les textes chrétiens, dont plusieurs présentent un grand intérêt ; puis, avec l'assentiment de M. Guénin, il m'a prié

de les étudier et de les publier. Je remercie M. le Commandant Guénin et M. Cagnat de la confiance qu'ils m'ont témoignée. Je remercie également la *Société archéologique de Constantine* d'avoir bien voulu accueillir ce gros mémoire épigraphique, qui, d'ailleurs, est de son domaine.

Tout l'honneur des découvertes revient donc à M. le Commandant Guénin, dont on ne saurait trop louer le zèle infatigable, la compétence et le dévouement à nos études. Les textes chrétiens, malgré leur intérêt, ne sont que la moindre partie de ses trouvailles. Ces textes, nous ne les connaissons, pour la plupart, que par ses copies; pour quelques-uns seulement, nous avons eu communication d'estampages. Les indications sur les ruines, principalement sur les basiliques, où ont été trouvées les inscriptions, sont également empruntées à M. le Commandant Guénin. Notre rôle a consisté exclusivement à transcrire et interpréter les textes, à en marquer le sens et l'intérêt, à en donner la lecture et le commentaire.

Voici le recueil de ces inscriptions chrétiennes, presque toutes inédites, qui ont été trouvées dans le Cercle de Tébessa, la plupart au sud-ouest de cette ville, quelques-unes à l'ouest ou au sud-est. Elles sont classées ici, autant que possible, par zones parallèles, de l'ouest à l'est, et, dans chaque zone, du sud au nord ou inversement, d'après les indications fournies par l'*Inventaire archéologique* de M. Guénin et par l'*Atlas archéologique* de M. Gsell (feuilles 28, 39 et 40).

1. Aïn-Ghorab (au sud-ouest de Tébessa; au sud-est de Khenchela).

ADHANCDO		<i>Ad hanc do-</i>
MVMDEITR		<i>rum Dei tr-</i>
IBVNALBASI		<i>ibunal basi-</i>
LICAEDOMI		<i>licae domi-</i>
NAECASTAE	5	<i>nae Castae</i>
SANCTAE AC		<i>sanctae ac</i>
VENERANDE		<i>venerand(a)e</i>
MARTIRI 		<i>martiri </i>
SABINIANVS		<i>Sabinianus</i>
VNACVMCON	10	<i>una cum con-</i>
IUGEETFILIS		<i>juge et filis</i>
VOTVM PER		<i>votum per-</i>
FECIT 		<i>fecit </i>

Dédicace d'un monument élevé à la martyre Casta, dans une basilique, par un certain Sabinianus. L'inscription, très bien conservée, en treize lignes, est gravée en beaux caractères, hauts de 0^m06, sur un pilastre, bordé à droite et à gauche d'une moulure, haut de 1^m50, large de 0^m40, qui a été trouvé près d'une basilique, sur le flanc sud de la ruine de Ghorab. La dédicace paraît dater du iv^e siècle. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Lignes 1-2. — La formule *domus Dei*, avec le sens d'église, s'est déjà rencontrée plusieurs fois en Numidie, notamment dans une dédicace de Thamugadi, qui date du vii^e siècle.

L. 2-4. — *Tribunal basilicae*. Formule nouvelle. Il s'agit probablement d'une abside (*absis, suggestum, bema, credra*) destinée au tombeau de la martyre Casta : sans doute, une abside secondaire, aménagée dans une nef latérale ou une dépendance de la basilique (*ad hanc domum Dei*). Le pilastre où est gravée l'inscription devait être placé à l'entrée de cette abside.

L. 4-5 — Le titre *dominus* ou *domnus*, donné à des martyrs, se retrouve dans des inscriptions de Sicca, de Maseula, de Cuicul, d'Henchir Magroun.

L. 5. — *Castae*. Martyre inconnue. Un martyr Castus, qui paraît avoir succombé le 22 mai 203, est mentionné par le calendrier de Carthage, par Cyprien et par Augustin. Un martyr du même nom figure dans une inscription de Bordj-R'dir. On a trouvé à Carthage l'épithaphe d'une Casta.

L. 8. — Après le mot *martiri*, une palme.

L. 9. — *Sabinianus*. Personnage inconnu. Le nom même est nouveau dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique.

L. 12-13. — *Votum perfecit*. Formule nouvelle en Afrique ; mais *perfecit* est d'emploi courant dans les dédicaces. Après le dernier mot, deux palmes croisées.

L'inscription signifie sans doute que Sabinianus, à la suite d'un vœu, a fait construire le *Tribunal basilicae* de la martyre Casta.

2. Henchir Aouïnet-er-Raïane (près d'Aïn-Ghorab).

SECUNDIANI ✠

Secundiani ✠

Sarcophage rectangulaire, enterré à fleur du sol, et présentant à l'intérieur, au milieu de l'extrémité d'un des petits côtés, une niche arrondie, destinée sans doute à recevoir la tête du mort. L'inscription est disposée transversalement au-dessus de cette niche; elle est suivie d'un monogramme constantinien, qui est incliné à gauche, et dont la boucle est également tournée à gauche. Après le chrisme, une palme sculptée (Copie de M. le Commandant Guénin).

D'après la forme du chrisme, l'épithaphe est du iv^e siècle. *Secundiani*, au génitif, est évidemment le nom du défunt. Ce nom est nouveau dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique.

Peut-être y a-t-il une autre inscription sur l'un des côtés, encore enfouis, du sarcophage.

3. Henchir Adjedj (à l'ouest-sud-ouest de Tébessa; au sud-est de Khenchela).

<i>a</i>	IVSTIT QVAEPAT	<i>Justit</i> [<i>iae</i> . . .] <i>Quae Pat</i> [<i>ris</i> . . .]
<i>b</i>	IDEIDOM IRTVTIVSI	[. . .] <i>idei dom</i> [<i>us</i> . . .] [. . .] <i>irtutibus i</i> [<i>nclita</i> . . .]
<i>c</i>	QVAM TORIS	. . . <i>quam</i> . . . [<i>geni</i>] <i>toris</i> . . .
<i>d</i>	SIDETOM VDIBVSE	[. . .] <i>pos</i>] <i>sidet om</i> [<i>nis</i>] [. . .] <i>la</i>] <i>udibus e</i> [<i>quat</i>]
<i>e</i>	SAVLAPV NCHTA	[. . .] <i>domu</i>] <i>s, aula pu</i> [<i>doris</i>] [. . .] <i>i</i>] <i>nclita</i> . . .
<i>f</i>	NIS QVAT	[. . .] <i>om</i>] <i>nis</i> [. . .] <i>e</i>] <i>quat</i>

*Justit[iae sedes, f]idei dom[u]s, aula pu[doris],
[Haec est quam cernit pietas], quam [pos]sidet omnis,
Quae Pat[ris et Fili r]irtutibus inclita [gaudet],
[Auctoremque suum Geni]toris [la]udibus (a) equat.*

Dédicace métrique, composée de quatre hexamètres, et gravée en deux longues lignes sur une arcade, à l'entrée d'une église, ou plutôt, de l'abside d'une église. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Les six fragments retrouvés se lisent sur des pierres cintrées de mêmes dimensions. Lettres de 0^m085.

Les quatre premiers fragments étaient déjà connus (*C. I. L.*, viii, 10698. — Cf. notre *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, n^o 194). Les deux derniers fragments sont inédits et ont été découverts par M. le Commandant Guénin. Ils justifient pleinement les restitutions proposées par De Rossi, qui a reconnu dans l'inscription d'Henchir Adjedj la reproduction exacte d'une dédicace placée dans l'abside de la basilique constantinienne de Saint-Pierre à Rome : dédicace conservée dans plusieurs Anthologies épigraphiques.

Fragments *a-d*. — Pour ces quatre fragments déjà connus, les copies de M. Guénin confirment les lectures antérieures.

Fragment *e*. — Ce fragment fait suite au fragment *b*, et comble en partie les lacunes du dernier hémistiche dans les vers 1 et 3. A la ligne 2, où la copie de M. Guénin porte $\overline{\text{VCHIT}}\Lambda$, il faut lire évidemment [*i*]nclita.

Fragment *f*. — Suite du fragment *d*, et fin de l'inscription. Ce fragment comble entièrement la lacune à la fin des vers 2 et 4.

Il ne manque plus que trois ou quatre fragments analogues pour reconstituer le document complet.

4. Henchir Adjedj.

Adeudatus episcopus fecit

Monogrammes gravés en lettres élégantes, qui forment ornement, sur les côtés d'une sorte de corbeau plat, long de 1^m, large de 0^m50, épais de 0^m20, qui provient probablement d'une basilique. (Dessin de M. le Commandant Guénin).

Ces deux monogrammes sont si compliqués, ou plutôt, les lettres y sont disposées si capricieusement, que nous devons renoncer à les reproduire ici. Mais l'interprétation ne nous paraît pas douteuse, et elle est confirmée par l'analogie avec d'autres documents de Numidie. L'un des monogrammes se résout en *Adeudatus*; l'autre, en *episcopus fecit*. Le même *Adeudatus episcopus* se retrouve, tout près de là, à Kemellel, sur un chapiteau (*C. I. L.*, viii, 10714); des évêques homonymes, à Milev, dans la région de Thagaste, et ailleurs. Ce nom d'*Adeudatus* ou *Adeudatus*, qui était très commun en Afrique à l'époque chrétienne, se lit dans beaucoup d'inscriptions.

L'*Adeudatus* d'Henchir Adjedj est probablement l'évêque qui avait fait construire la basilique dont proviennent les deux monogrammes : peut-être le même édifice que celui où l'on avait reproduit la dédicace métrique de la basilique Vaticane.

5. Henchir Adjedj.



CEKSIOTI/·OVI·CEDI
SITFEMVLTAAOVOTASIB



*Celsi di[ae]oni reli[qui(a)e hic po-]
sit(a)e, multa[que] vota sib[i] vindicant*

Linteau de porte, long de 1^m10, haut de 0^m32; brisé à droite. Dédicace en deux lignes, précédée d'une grande croix monogrammatique accostée de l'x - ω et enfermée dans un cercle. (Copie de M. le Commandant Guénin).

D'après la forme du chrisme, l'inscription ne doit pas être antérieure au milieu du v^e siècle; elle est probablement du vi^e. C'est ce que paraît indiquer aussi la paléographie: à la ligne 1, la forme de k; à la ligne 2, la ligature de L et de T.

La restitution que nous proposons est naturellement hypothétique. Mais l'inscription paraît se rapporter à une chapelle qui contenait les reliques d'un certain Celsus, peut-être un diacre martyr.

6. Henchir Adjedj.

OLTIVOTS
NCTVS



L. 1. — ...*devot(u)s*?

L. 2. — . . [*sa*]uctus?

Linteau de porte, long de 1^m, haut de 0^m40; brisé à gauche. Inscription en deux lignes, de basse époque et en caractères grossiers; vers l'extrémité de droite, une croix latine. (Copie de M. le Commandant Guénin).

A en juger par la présence de la croix latine, l'inscription date du temps de la domination byzantine. Elle paraît se rapporter à une chapelle de martyr ou de saint (l. 2), construite par quelque dévot (l. 1).

7. Henchir El-Abtine (près d'Henchir Magroun, à l'ouest-sud-ouest de Tébessa).

INVIDEVIVI//////////;//////////;//////////.//////////MELIOR

. *Invide, vice, [et videbis. Intra, exibus] melior*

Linteau de porte d'une basilique qui avait 20^m de long, sur 15 mètres environ de large. Sur ce linteau, entre deux palmes, se déroulait une grande inscription d'une seule ligne, gravée en caractères grossiers hauts de 0^m12. Cette inscription est très mutilée, et fruste au milieu. M. le Commandant Guénin n'a pu en déchiffrer que le commencement et la fin.

D'après les mots conservés, l'inscription d'Henchir El-Abtine appartenait à une catégorie d'acclamations monumentales dont nous avons de nombreux et curieux spécimens en Numidie et dans les régions voisines. Elle débutait par une invective contre les envieux, et se terminait sans doute par une exhortation à entrer dans l'église pour y inaugurer une vie meilleure. C'est en ce sens, et d'après les documents analogues, que nous avons tenté une restitution, d'ailleurs tout hypothétique, de l'acclamation qui se lisait sur le linteau de l'église d'Henchir El-Abtine.

Dans cette même localité, M. Guénin signale les ruines d'une autre basilique, un peu plus grande, longue de 26 mètres.

8. Ksar Ouled Zid (au sud-ouest de Tébessa, à l'ouest de Cheria, au pied du Djebel-Hamamir).

HEIDABITVRBOBISQVERITE ETINBENIETIS.
IRIADOMVCIRCVS AVIEPLC EXPECTAVSPONTI
FICVMS CRDTMFFPRO DELICTA POPVLI

[Peti]te, et dabitur (v)obis; qu(a)erite, et in(v)enietis.

[Est ap]erta domu(s) Chr(isti) pulsante p(o)p(u)lo, expectans pontificum s(a)c(e)rd(o)t(u)m p(reces) pro delicta populi.

Linteau de porte, brisé à gauche, et provenant d'une église. Inscription en trois lignes, avec quel-

ques ligatures et de nombreuses abréviations (Copie de M. le Commandant Guénin).

Cette inscription, qui était évidemment placée à l'entrée de l'église, ne présente de formules originales qu'à la fin. Le commencement est une simple reproduction, et le milieu une paraphrase, d'un verset des *Évangiles* : « Petite, et dabitur vobis ; quaerite, et invenietis ; pulsate, et aperietur vobis. » (Matth., vu, 7 ; Luc., xi, 9. — Vulgate).

Ligne 1. — Reproduction littérale des deux premiers tiers du verset.

Au lieu de ΠΕΙ, lire [*peti*]te, et.

Bobis = *vobis*.

Inbenictis = *invenietis*.

L. 2. — Paraphrase du dernier tiers du même verset : « Pulsate, et aperietur vobis. »

Au lieu de ΙΡΙΑ, lire [ap]ERTA.

Au lieu de CIRCUSANTE, lire probablement CIRPVL-SANTE = *Christi pulsante*.

L. 3. — Au lieu de FF, lire PP = *preces*.

La formule finale (*expectans pontificum sacerdotum preces pro delicta populi*) est nouvelle, et vise sans doute le sacrement de la pénitence. C'est peut-être une réponse aux Donatistes et à leur prétention de ne jamais pécher.

9. Henchir El-Abiod (à l'ouest-sud-ouest de Té-bessa, près d'Henchir Magroun).

† PAX DEI VONA † CARITASS † CI

† *Pax Dei (b)ona* † *Caritas s(an)c(t)i* † . . .

Sarcophage à deux compartiments, long de 1^m95, large de 0^m57, haut de 0^m45. L'un des grands côtés

est entouré d'un bandeau plat rectangulaire, et orné, vers le milieu, d'une rosace encadrée dans une figure géométrique que termine en bas un angle aigu. Sur cette face, en une ligne, et en lettres de 0^m06, se déroule l'inscription, accompagnée de trois croix latines : l'une, au début ; la seconde, après le troisième mot ; la dernière, au milieu du dernier mot. (Copie de M. le Commandant Guénin).

L'inscription se continuait peut-être sur le petit côté du sarcophage, par le nom d'un saint ou d'un martyr. Elle est à rapprocher d'une série de dédicaces et d'acclamations chrétiennes d'Afrique, qui expriment le même souhait par le même mot *pax*. La plupart de ces documents paraissent viser la paix religieuse, le rétablissement de l'unité par la suppression de l'hérésie ou du schisme, surtout du Donatisme. Mais ici, sur un sarcophage, il est possible que les mots *pax Dei* ne cachent pas d'intention polémique.

Les deux termes *pax* et *caritas* sont associés également dans une inscription de Tipasa, l'épithaphe de l'évêque Alexandre : *caritati pacique dicatus*. Ici, la fin de l'inscription s'explique probablement par la présence de reliques dans la tombe.

D'après les croix latines, le monument ne doit pas être antérieur au milieu du vi^e siècle.

10. Henchir Guellil (à l'ouest-sud-ouest de Tébessa, près d'Henchir El-Abiod et d'Henchir Magroun).

HICDOM

Hic dom[us orationis]

Pierre cintrée, dont la largeur va en diminuant de

gauche à droite. Elle a été trouvée au milieu de débris d'architecture, colonnes, chapiteaux, fragments d'arcades, qui proviennent de deux chapelles différentes. La pierre qui nous occupe est décorée, à gauche, d'une grande rosace; en bas, le long de la partie cintrée, elle est bordée par un large bandeau sculpté, qui se compose d'un cadre de moulures et de feuilles reliées deux à deux par leurs extrémités. Au-dessus de ce bandeau, l'inscription. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Cette inscription, dont on a retrouvé seulement le début, et qui se prolongeait à droite sur les pierres cintrées voisines, était évidemment placée à l'entrée d'une des chapelles.

On peut hésiter entre diverses restitutions, également autorisées par d'autres documents de la région : *Hic dom[us orationis]*; ou : *Hic dom[us Dei et Christi]*; ou : *Hic dom[nus Petrus et Paulus]*; etc.

11. Aïoun Bedjen (à l'ouest-sud-ouest de Tébessa; au nord d'Henchir Adjedj et d'Henchir Magroum).

a  A E C L E
FIATPA
ETABUN

b AEDOMVINDLOVIVITUR
IVIRTUTETUA
ITURRIBUSTUIS



*Ecle[si]ae domu(s). In Deo vivitur.
Fiat pa[x i]n virtute tua,
et abnu[dantia i]n turribus tuis.*



Linteau de porte, trouvé à deux kilomètres au nord de la source, dans les ruines d'une chapelle, à l'en-

droit où aboutit un chemin romain venant d'Henchir Bou-Saïd. Le linteau est brisé, mais il ne manque qu'un petit fragment, qui prendrait place entre les deux parties retrouvées. Longueur totale de la pierre, 2 mètres; largeur, 0^m35; épaisseur, 0^m66. A droite et à gauche du linteau, un grand monogramme constantinien accosté de l'x et de l'ω, qui occupe presque toute la hauteur de la pierre. Entre les deux chrismes, l'inscription, disposée sur trois lignes, est gravée en caractères assez grossiers, hauts de 0^m04 en moyenne. (Copies de M. le Commandant Guénin, et estampages).

D'après la forme des chrismes, l'inscription date probablement de la fin du iv^e siècle ou de la première moitié du v^e. Le linteau où elle est gravée surmontait la porte de la chapelle.

L. 1. — Formules nouvelles dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique. L'expression *Ecclesiae domus* est une des plus anciennes qui aient servi à désigner les sanctuaires chrétiens; on la rencontre dans la littérature africaine dès le temps de Tertullien.

A la fin de la ligne, M. Guénin avait lu d'abord : MDESUETUR. Il a lu ensuite : INDESUETUR. Sur ses estampages, qui nous ont été communiqués, nous lisons : INDEUUITUR = *In Deo vivitur*. C'est une variante de l'acclamation courante *In Deo vivas*.

L. 2-3. — Reproduction littérale d'un verset des Psaumes, qui se chante aux vêpres de l'Office ordinaire de la Vierge (*Psalm. 121, 7*).

C'est une exhortation à la paix religieuse, à la réconciliation avec l'Eglise. Il est à remarquer qu'Augustin, dans ses polémiques, opposait aux Donatistes ce même verset. Il est donc très vraisemblable que

l'inscription de la chapelle d'Aïoun Bedjen, inscription contemporaine d'Augustin, vise le Donatisme.

12. Henchir Bou-Saïd (près d'Aïoun Bedjen ; au nord d'Henchir Adjedj et d'Henchir Magroun).

INNOMINEDEI

In nomine Dei

CRECIVSFE

Crecius fe-

CITIN ✠ O

cit in (Christ)o.

Clef de voûte de l'arceau d'une basilique. Sur l'une des faces verticales de la pierre, dans un grand demi-cercle qu'enferme un large bandeau sculpté, rectangulaire en haut, demi-circulaire en bas, l'inscription est gravée en trois lignes, en caractères réguliers, hauts de 0^m04. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Cette inscription est la dédicace de l'église. D'après la forme constantinienne du chrisme de la troisième ligne, elle date du iv^e siècle.

L. 1. — *In nomine Dei*. Formule fréquente dans les dédicaces. On l'a rencontrée à Theveste, à Henchir-Akhrîb, à Kherbet-Dra-el-Abiod. En beaucoup d'endroits, elle entre dans la composition de formules plus complexes.

L. 2. — *Crecius*. Nom nouveau dans l'onomastique chrétienne d'Afrique. Peut-être faut-il lire *Grecius*.

L. 2-3. — *Fecit in Christo*. Formule nouvelle en Afrique. Mais *in Christo* figure dans beaucoup d'autres combinaisons épigraphiques, et *fecit* est d'emploi courant.

Crecius est probablement le nom du donateur qui a payé les frais de construction de l'église. Ce monument avait 15 mètres de long, sur 13 mètres de large. Il était divisé en trois nefs, séparées par des piliers carrés de 0^m40 de côté, qui supportaient des cintres.

Le dallage existe encore. La construction était assez soignée, quoique la basilique ait été bâtie en partie avec les pierres tombales d'une nécropole païenne voisine.

13. Henchir Bou-Saïd.

AUSEIUSINOBEME

INEXALTAUTM

[*Semper U*] *aus ejus in ore me*[o...].

[*Et nom*] *en exaltari t(un)m...*

Pierre brisée, longue de 0^m60, large de 0^m50, épaisse de 0^m30 ; trouvée dans les ruines de la basilique. Fragment d'inscription en deux lignes. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Les deux premières lettres conservées de chaque ligne sont douteuses. Les U sont arrondis.

L'inscription paraît être la reproduction, plus ou moins libre, de versets bibliques.

L. 1. — C'est la reproduction du verset : « *Semper laus ejus in ore meo* » (*Psalm. 33, 2.* -- Vulgate).

L. 2. — Il y a peut-être ici une réminiscence d'un autre verset du même psaume : « *Magnificate Dominum mecum ; et exaltemus nomen ejus in idipsum* » (*Psalm. 33, 4.* -- Vulgate).

14. Henchir Bou-Saïd.

VOTVMCOM

PLETYMDEO

GRATIAS A

GAMVSEX

5 OFFICINA

FORTVNI

ET VICTO

RISFILI

Votum completum.

Deo gratias agamus.

*Ex officina Fortuni
et Victoris filii.*

Pierre à section de trapèze, haute de 0^m50, large de 0^m35 à la partie supérieure, de 0^m25 à la partie inférieure. Elle porte en-dessous une sorte d'anneau de suspension en pierre, finement exécuté. Sur l'une des faces verticales, dans un cadre qui a, comme la face, la forme d'un trapèze, l'inscription est gravée en huit lignes de plus en plus courtes, en caractères réguliers et très bien conservés, hauts de 0^m035. (Copie de M. le Commandant Guénin).

La pierre a été trouvée dans la source même de Bou-Saïd. C'est la clef de voûte de l'abside d'une église, sans doute d'une basilique dont on voit les ruines tout près de là : un édifice long de 19 mètres, dont les trois nefs étaient séparées par de belles colonnes de pierre blanche, surmontées de jolis chapiteaux et supportant des arceaux sculptés. La dédicace se rapporte probablement à la construction de la basilique, élevée en vertu d'un vœu. Elle se compose de trois parties : formule d'ex-voto (L. 1-2) ; formule d'actions de grâces (L. 2-4) ; signature des entrepreneurs (L. 4-8).

L. 1-2. — *Votum completum*. Formule nouvelle en Afrique, mais qui est une variante de formules courantes comme *votum complevit* ou autres analogues.

L. 2-4. — *Deo gratias agamus*. On sait que *Deo gratias* était en Afrique la devise des Catholiques, réponse au *Deo laudes* des Donatistes. On a relevé cette formule sur un chapiteau de Bagaï, le grand centre de l'Église schismatique. Il est très vraisemblable que le *Deo gratias agamus* d'Henchir Bou-Saïd, comme le *Deo gratias* de Bagaï, vise les Donatistes.

L. 5-8. — *Ex officina Fortuni et Victoris filii*. On a déjà rencontré cette formule sur des monuments

chrétiens de Carthage, de Thagaste, d'Aïn-Ghorab. Fortunius et son fils Victor sont sans doute les entrepreneurs qui construisirent la basilique, ou qui fournirent la pierre destinée à la construction.

15. Kemellel (entre Tébessa et Khenchela).

MERIA ARMIGERORVM
BOTVMCONPLEBIT DOGS

Me(mo)ria Armigerorum.

(V)otum comple(x)it D(e)og(ratia)s.

Pierre cintrée à sa partie inférieure; trouvée au milieu de colonnes, de chapiteaux et d'autres pierres cintrées, sur l'emplacement de l'abside d'une église (longue de 20^m; large de 10^m, dans le groupe de ruines occidental, près du débouché de la rivière dans la plaine, au point le plus élevé et à l'est de l'Henchir. La pierre qui nous occupe était évidemment la clef de voûte de l'arcade de l'abside. Sur l'une des faces verticales de cette pierre, inscription en deux lignes, gravée en caractères assez grossiers, mais très lisibles, hauts de 0^m07. (Copie de M. le Commandant Guénin).

L. 1. — *Me(mo)ria Armigerorum*. Le mot *Memoria* désigne souvent, comme ici, une chapelle de martyrs; nous en avons d'innombrables exemples en Afrique. Noter la forme syncopée *Meria* pour *Me(mo)ria*, qu'on a déjà rencontrée en Numidie, notamment à Henchir Akhrib, et qui s'explique sans doute par un déplacement de l'accent du mot: *mémoria*, au lieu de *meméria*.

Ces *Armigeri*, à qui était dédiée la chapelle, étaient probablement des soldats-martyrs, d'ailleurs incon-

nus. Ils devaient appartenir à ce corps des *Equites armigeri juniores* qui tenait garnison en Afrique, et qui est mentionné par la *Notitia dignitatum* comme par une inscription chrétienne de Rusguniae.

L. 2. — *Botum couplebit* = *Votum conplevit*. Formule nouvelle dans les dédicaces.

De)og(ratia)s est évidemment ici un nom propre, le nom du donateur. Ce nom est très fréquent en Afrique, notamment à Carthage.

16. Kemellel.

NNA//AN//VC

[..... Ia-]

nua[ri]au[us] r(otum) c(onplevit).

Chapiteau trouvé dans les ruines de la *Memoria Armigerorum*. Inscription mutilée. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Les chapiteaux de la *Memoria* des *Armigeri* sont d'un style lourd et grossier. A la partie inférieure, des moulures plates. Au milieu, une large bande en forme de trapèze, décorée d'un triangle à peu près équilatéral, dont une des pointes est tournée vers le bas dans l'axe du chapiteau, et qui enferme une feuille de lierre. A la partie supérieure, une autre bande, beaucoup plus étroite, qui est encadrée, à droite et à gauche, par deux lignes courbes imitant des volutes, et qui contient une inscription.

M. le Commandant Guénin a relevé trois de ces inscriptions sur chapiteau. Elles sont, malheureusement, très mutilées. C'étaient des inscriptions votives rappelant des offrandes de divers donateurs, dont chacun avait peut-être payé les frais d'une colonne. Chacune des inscriptions devait commencer sur le

mur au-dessus de la colonne, et se continuer sur le chapiteau. Chacune d'elles parait s'être terminée par la formule *V(otum) c(on)plevit*, écrite en abrégé. La lecture ou la restitution est d'autant plus vraisemblable, que cette formule se lit en toutes lettres dans l'inscription précédente, gravée sur la clef de voûte de l'abside de la basilique.

17. Kemellel.

RIANIVO
[. . . . *Ianua-*
riani v(otum) c(on)plevit].

Inscription gravée sur un autre chapiteau de la *Memoria Armigerorum*. (Copie de M. le Commandant Guénin). Cf. n^o 16.

A la fin de l'inscription, au lieu de *vo*, lire probablement *vc = V(otum) c(on)plevit*.

18. Kemellel.

////////TACC
[... ..] *ta [v(otum)] c(on)plevit* ?

Inscription gravée sur un troisième chapiteau de la *Memoria Armigerorum*. (Copie de M. le Commandant Guénin). Cf. n^{os} 16 et 17.

On doit lire probablement *vc = V(otum) c(on)plevit*.

19. Kemellel.

S I L S B E I
INDEO
Spes in Deo [sem]per ?

Pierre longue de 0^m90, épaisse de 0^m20 ; encastrée dans le mur d'un fort byzantin carré (14^m de côté), dans le groupe occidental des ruines. Inscription en

deux lignes, aux deux bouts de la pierre. (Copie de M. le Commandant Guénin).

A gauche, il n'est pas douteux qu'on doive lire *Spes in Deo*. C'est une formule courante dans l'épigraphie chrétienne ; on l'a rencontrée dans toutes les parties de l'Afrique.

A droite, il y avait peut-être [*sem*] *per* ; ce qui donnerait la formule plus complexe *Spes in Deo semper*, déjà connue par un monument d'Henchir Abdallah. On peut supposer aussi que la formule de gauche était répétée à droite : [*S*] *pes* [*in Deo*].

20. Henchir Bou-Chekifa (près Kemellel).

ATOR CONT

.....*ator cont*.....

Pierre cintrée, découverte dans les ruines d'une chapelle, et provenant de cet édifice. Elle est divisée en trois bandes parallèles, que séparent des moulures. Dans la bande du milieu, fragment d'une inscription monumentale, qui commençait et continuait sur les pierres cintrées voisines, et dont le sens nous échappe.

Dans la même ruine, M. le Commandant Guénin signale encore les restes d'une basilique, longue de 20^m, large de 12^m, avec des piliers et des arceaux épars ; puis, un petit oratoire, long de 4^m environ, avec des chapiteaux de pilastres grossièrement sculptés, présentant le monogramme du Christ au-dessus de feuilles d'acanthé, et un pilastre où est figuré, au milieu d'un cadre de feuillage, un javelot ou une lance.

21. Henchir Gaga (près d'Henchir El-Hamacha, à l'ouest de Tébessa).

	ACEN		SA
	DONA		TIKKE
	SVE		KKE
	VIX		ITIN
5	PAC		E
	AN		NIS
	XIII		ME
	NONI ^o		

[M]ensa Donatill(a)e [p]uell(a)e.

Vixit in pace annis XIII, me(usibus) noni(s).

Table de pierre, longue de 0^m70, large de 0^m50 ; trouvée à un kilomètre au-dessous de la source, dans une enceinte fortifiée (40^m de côté) et entourée d'un fossé. Au milieu d'un cadre rectangulaire, un grand monogramme constantinien, accosté de l'α-ω, et enfermé dans un double cercle ; à droite et à gauche du cercle, est disposée l'inscription, en huit lignes. (Copie de M. le Commandant Guénin).

C'est l'épithaphe d'une jeune fille, nommée Donatilla. D'après la forme du chrisme, elle date de la fin du iv^e siècle ou de la première moitié du v^e.

L. 1. — Il faut restituer sans doute [M]ensa, formule initiale d'une foule d'épithaphe de Numidie et de Sitifiemie, surtout au iv^e siècle.

L. 2. — *Donatill(a)e*. Ce nom avait dû être popularisé chez les chrétiens d'Afrique par la *Passio* de la célèbre martyre de Thuburbo, que mentionnent des inscriptions de Tichilla et de Rouïs. Cependant, en dehors de la martyre, on n'avait encore rencontré ce nom que dans une épithaphe mutilée de Carthage.

L. 3. — Au lieu de *Suell(a)e*, nom bien bizarre, nous proposons de lire [*p*]uell(a)e. La Donatilla d'Henchir Gaga aurait été une *puella*, c'est-à-dire une vierge consacrée à Dieu, comme la martyre de Thuburbo.

L. 4-6. — *Vixit in pace annis*. Formule banale à Carthage, fréquente dans le reste de la Proconsulaire et en Byzacène, mais beaucoup plus rare en Numidie.

L. 8. — Peut-être faut-il lire *NOVE(m)*. Le dernier signe ° paraît être, non une lettre, mais un signe de ponctuation, un petit cercle ou une feuille de lierre.

22. Henchir Metkidès (au sud-ouest de Tébessa).



FELICIF
ORTUNO

Felici, Fortun(i)o.

Linteau de porte, brisé à droite, long de 1^m25, épais de 0^m25 ; trouvé dans la petite ruine appelée *Dehîret Tasbent*, au sud du monument funéraire dit *Souma Tasbent*. A l'extrémité gauche du linteau, un grand monogramme constantinien, enfermé dans un double cercle ; au centre, une tige formant boucle et terminée à chaque bout par un gros fruit ; à droite, une colombe. L'inscription est disposée sur deux lignes dans la partie centrale, au-dessus et au-dessous de la tige. Lettres mal gravées, hautes de 0^m05. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Cette inscription, gravée sur un linteau de porte au milieu de symboles, se rapporte sans doute à des martyrs ; d'après la forme du chrisme, elle date du iv^e siècle. Un document d'Henchir Certouta mentionne un martyr Fortunius ; quant aux saints du nom de Felix, ils sont innombrables.

23. Henchir Metkidès.



LVCILLA VIC
XIT IN PACE
ANNIS L

✱ *Lucilla vixit in pace annis L.*

Table de pierre rectangulaire, un peu plus haute que large ; entourée d'un cadre à moulures. Inscription en trois lignes, au-dessous d'un grand monogramme constantinien. (Copie de M. le Commandant Guénin).

C'est l'épithaphe d'une femme nommée Lucilla, morte à cinquante ans. D'après le chrisme, elle date du iv^e siècle.

L. 1. — Ce nom de Lucilla, célèbre dans l'histoire des origines du donatisme, ne s'était encore rencontré dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique que sur une mosaïque de martyrs à Uppenna.

L. 2-3. — Sur la formule *vixit in pace annis* en Numidie, voyez plus haut, n^o 21.

24. Henchir Bou-Zriba (au sud-ouest de Tébessa ; à l'ouest de la route de Tébessa à Tellidjen).

N // CABAS †
[I]n [Dc]o [vi]bas †

Fragment de pierre, peut-être un coussinet de chapiteau ; long de 0^m80, large de 0^m40 ; trouvé dans les ruines d'un fort byzantin (16^m environ de côté), au milieu de pierres sculptées, de montants et de linteaux de portes. Inscription mutilée, en une ligne,

suivie d'une croix latine. Lettres de 0^m15. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Peut-être faut-il restituer $[i]_N[de]o[vi]_{BAS} =$ *In Deo vivas*, formule fréquente sur les chapiteaux, comme sur les monuments de tout genre.

D'après la croix latine qui la termine, l'inscription date de la période byzantine.

25. Henchir Touta (au sud-ouest de Tébessa ; un peu au nord du Bordj de Tellidjen).

SPES IN DEO

Spes in Deo.

Linteau de porte, long de 0^m80, large de 0^m40, épais de 0^m50 ; trouvé dans le fort byzantin. Inscription en une ligne ; lettres de 0^m12. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Sur la formule *Spes in Deo*, voyez plus haut, n° 19.

26. Henchir Touta.

HICPAX  INDEO

Hic par (Christi) in Deo.

Montant de porte, long de 2^m ; trouvé au milieu de pilastres et de corbeaux sculptés, ou autres fragments d'architecture, provenant de deux basiliques voisines (toutes deux longues de 19^m environ, sur 15^m de large). Inscription en une ligne, disposée à gauche et à droite d'un grand monogramme constantinien accosté de l'z- ω . Lettres de 0^m20. (Copie de M. le Commandant Guénin).

D'après la forme du chrisme, l'inscription date de la fin du iv^e siècle ou de la première moitié du v^e.

La formule *Hic pax in Deo* ou *Hic pax (Christi) in Deo* est nouvelle en Afrique. Comme les formules équivalentes, généralement contemporaines d'Augustin et de la lutte contre le donatisme, elle paraît exprimer le souhait du rétablissement de la paix religieuse ou de l'unité, et, par suite, être dirigée contre l'Église schismatique.

Outre les deux basiliques d'Henchir Touta, M. le Commandant Guénin signale encore, à un kilomètre au nord de la ruine, sur un mamelon isolé, les restes d'une église, dont l'architecture était assez soignée. Sur les bases des colonnes sont sculptés des cerfs et autres animaux, entourés de guirlandes ; près de là, on voit d'assez beaux chapiteaux. Une voie romaine reliait cette église à l'Henchir Touta.

27. Henchir Touta.

DIU NTATE FAVENTE

CRSCENTES FELICES

D(e)i un(i)tate favente.....

Cr(e)scentes felices.....

Linteau de porte, brisé à droite ; long de 1^m, haut de 0^m30 ; trouvé dans le fort byzantin, au milieu de colonnes, de chapiteaux et de corniches. Inscription en deux lignes, dont il ne reste que la partie gauche. Lettres de 0^m08. (Copie de M. le Commandant Guénin).

L. 1. — *D(e)i un(i)tate favente*. Formule nouvelle en Afrique, au moins dans l'épigraphie ; car elle se trouve dans la littérature polémique du pays. C'est sans doute une allusion au donatisme. Il s'agit probablement d'une église ou d'une chapelle, restaurée pendant une des périodes dites « de l'unité », au

milieu du iv^e siècle, ou après les lois de 405, ou après la conférence de 411. On pourrait lire également *Dir(i)n(i)tate favente*, formule qui se trouve dans des constitutions impériales de l'époque byzantine. Mais l'inscription paraît plus ancienne et la première interprétation est la plus vraisemblable.

L. 2. — *Cr(e)scentes felices*. Le sens n'est pas clair. On pourrait songer à lire : *Cr(e)scintis, Felicis...* En ce cas, ce serait une liste de donateurs ou de martyrs.

28. Henchir Retem (au nord-est d'Henchir Touta ; à mi-chemin entre Rouïs et Tellidjen).

BONOTVO



*Bono tuo [Spera in]
(Christum).*

Linteau de porte, brisé à droite ; trouvé au débouché sud du col de Reguiba, près d'un fortin (de 12^m de côté) qui gardait le passage, dans les ruines d'un petit oratoire, dont les pilastres étaient surmontés de chapiteaux sculptés, d'un dessin assez original, où figurent des palmiers. Début d'une inscription en une ligne ; au-dessous, un monogramme constantinien. (Copie de M. le Commandant Guénin).

D'après la forme du chrisme, l'inscription date du iv^e siècle. La formule est nouvelle dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique.

29. Henchir Retem.

OTVO

[*Spera in (Christum) bon]o tuo.*

Autre linteau, brisé à gauche, trouvé dans les ruines du même oratoire, mais beaucoup moins haut, et provenant d'une autre porte. Longueur du fragment, 0^m70. Fin d'une inscription analogue à la précédente. Lettres de 0^m12. La partie conservée est précédée d'un arbre ou d'une tige. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Sur la formule, cf. n° 28.

30. Henchir Deheb (au sud-ouest d'Henchir Retem, près d'Henchir Touta et de Tellidjen).

NCTORVM  PETRIETPAVL

[*Memoria sa*]nctorum  *Petri et Paul(i)*

Linteau de porte, brisé à gauche, trouvé dans les ruines d'une chapelle, au milieu de colonnes et de chapiteaux. Il est orné de sculptures assez soignées. Au centre, un grand monogramme constantinien, qui occupe presque toute la hauteur du linteau. En bas, de chaque côté du chrisme, une grosse tige. En haut, entre deux moulures horizontales, l'inscription, dont il manque le début. (Copie de M. le Commandant Guénin).

C'est l'inscription d'une chapelle des Apôtres Pierre et Paul. D'après la forme du chrisme, elle date du iv^e siècle. Elle est à rapprocher des nombreux monuments en l'honneur des deux Apôtres que l'on a découverts en Afrique, et surtout de la *Memoria domni Petri et Pauli*, d'Henchir Magroun, qui appartient au même temps.

Dans le voisinage de la chapelle des Apôtres, M. le Commandant Guénin signale encore, sur le bord de la route, les ruines d'une basilique, où l'on voit de beaux chapiteaux, des pilastres ornés d'une palme en relief, des corbeaux décorés de coquillages, des cancels sur les faces desquels sont représentés des poissons.

31. Henchir Zoura (au sud-ouest de Tébessa).

IN DEOSEMPER		TVQVIDVCIS MVL //////BVSINVIDEAS TVSETNONLESI LIVIDENEMOTIBI ISTALIBENTERO//IT
VICTORIAMNIBANT		

a *In Deo semper victoriam inibant.*

b *Tu qui mul[ta] ducis [laudi]bus invidias,
Fuge, (e)t non lege(s).
Licide, nemo tibi ista libenter o[b]it.*

Linteau de porte, long de 2^m, large de 0^m60, épais de 0^m35. Au milieu, une grande croix monogrammatique avec *R* latine, accostée de l'*z*-*ω*, occupe presque toute la hauteur du linteau. A gauche, une inscription en deux lignes. A droite, une autre inscription, en cinq lignes. Lettres inégales, dont la hauteur varie de 0^m03 à 0^m05. (Copie de M. le Commandant Guénin, et estampage).

D'après la forme du chrisme, ce document ne doit pas être antérieur au milieu du v^e siècle; il date probablement du vi^e siècle, de la première période de l'occupation byzantine. Il célèbre la victoire de quelque général, probablement sur des indigènes.

Inscription *a* (à gauche). — La formule *In Deo*

semper victoriam inibat est nouvelle. C'est sans doute une paraphrase de la devise de Constantin, qu'on lit sur des monuments de Carthage et de Sicca : *In hoc signum semper vinces*. On en retrouve l'équivalent à Calama : *In hoc signum vincimus inimicos* ; et à Constantine : *A Deo datur victoria*.

Inscription *b* (à droite). — Il n'est pas douteux que le rédacteur du document ait eu ici des prétentions poétiques. L'inscription commence et se termine par un pentamètre, d'ailleurs boiteux.

L. 1-2. — Le graveur paraît avoir interverti les mots d'un pentamètre :

Tu qui multa duris laudibus invidias.

L. 3. — Restitution hypothétique. La première lettre ressemble à un *T*, mais peut être un *F*. La troisième peut être un *G* ayant la forme d'un *S* : confusion fréquente dans la paléographie des inscriptions africaines de basse époque.

L. 4-5. — Autre pentamètre. Il paraît signifier que le poète n'a pas plaisir à raconter aux envieux les hauts faits de son héros.

32. Henchir Seid (au sud-ouest de Tébessa ; à dix kilomètres au sud-ouest de Cheria).

STATHIOS

VS·PACE//

[En]stathios

r(enerabilis) s(acerdos) ? (in) pace..

Fragment de pierre, d'origine incertaine. Débris d'une épitaphe en deux lignes. Lettres négligées et inégales, dont la hauteur varie de 0^m06 à 0^m08. Cette épitaphe nous est connue seulement par un estam-

page de M. le Commandant Guénin : estampage qui ne portait pas d'indications, mais qui était joint à des estampages d'une inscription païenne d'Henchir Seid. Faute de renseignements précis, nous attribuons provisoirement à la même localité l'épithaphe chrétienne.

L. 1. — [*Eustathios*]. Nom grec. L'inscription est de très basse époque, presque sûrement de la période byzantine. Un Eustratius, évêque de Sufes sous Genséric, est mentionné par Victor de Vita.

L. 2. — *V(enerabilis) s(acerdos)*. Si cette lecture est justifiée, Eustathios aurait été un évêque.

33. Henchir Belfrouts (au sud-ouest de Tébessa ; au sud-est du Bordj de Tellidjen).

ARIM

[*Memoria ianu*]ari m[*artyris*] ?

Claveau sculpté, trouvé dans les ruines d'une chapelle avec des pilastres, des chapiteaux et d'autres claveaux sculptés. Débris d'une inscription monumentale qui commençait et continuait sur les pierres voisines de l'arcade. Lettres de 0^m06 (Copie de M. le Commandant Guénin).

A l'extrémité nord du même Henchir, M. Guénin signale encore les ruines d'une construction assez importante, longue de 20^m, terminée à l'est par une abside, qui paraît avoir été une basilique. A l'intérieur, on voit de grandes colonnes et des chapiteaux sculptés.

34. Henchir Redir El-Fras (près et au sud d'Henchir Belfrouts).

RECININOV		//////////i/i/i/i/i//
PISINEFVAS		.//////////i/i/i/i/i//
TESINFESCON-IN		HONES//////////

- a* *A(djuva) † n(os).*
- b* *B(onis) b(ene).*
- c* *Regina nor[a caeli, reci-]*
pis inte(r) tuas [mannus innocen-]
te(s) gentes consili(i) hones[ti]?

Linteau de porte, long de 2^m50, épais de 0^m50. Au centre, dans un cadre hexagonal, très allongé et à lignes concaves, qui ressemble vaguement à une amphore, l'inscription *a*, disposée de part et d'autre d'une croix latine ou d'un *T* symbolique. A droite et à gauche, deux grands *B*, tournés tous deux vers la partie centrale, et occupant presque toute la hauteur du linteau. Aux deux extrémités de la même face du linteau, l'inscription *c*, en trois lignes que séparent en deux parties égales les inscriptions et les symboles de la décoration centrale. Caractères irréguliers et très superficiellement gravés, couverts d'un dépôt calcaire qui rend impossible la lecture de la partie droite. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Inscription *a*. — L'interprétation que nous proposons nous paraît à peu près certaine ; elle est justifiée par la comparaison avec bien des monuments analogues. Le *T* central pourrait être le *Tau* symbolique, une des formes de la croix ; mais, à notre avis, le monument original, sûrement byzantin, doit présenter à cet endroit une croix latine. Nous lisons donc : *A(djuva) † n(os)*. Cette invocation à la Vierge, en

toutes lettres ou en abrégé, se retrouve sur des monuments de Carthage, de Cillium, de Bou-Fieha, de Neferis. Un carreau de Cillium porte l'invocation complète : † *S(an)ct(a) Marii, aiuba nos*. D'après cela, il ne nous semble pas douteux que le linteau d'Henchir Redir El-Fras était placé à l'entrée d'un sanctuaire byzantin de la Vierge.

Inscription *b.* — La formule *B(onis) b(ene)*, d'origine païenne, se lit sur une série de monuments chrétiens de Numidie.

Inscription *c.* — Cette inscription, comme les sigles de l'inscription centrale, paraît avoir contenu une invocation à la Vierge. D'après la copie incomplète que nous en possédons, on ne peut la reconstituer avec quelque certitude. Aussi la restitution proposée ci-dessus est elle tout hypothétique ; et nous ne la donnons que sous toutes réserves, pour suggérer une idée approchante du contenu.

35. Henchir Foum Metleg Guebli (au sud-ouest de Tébessa ; au sud de Rouïs).

MEMO

RIAEV

ATIXV

Memoria Deu[d]ati ✱ v

Dalle de 0^m73 sur 0^m60, épaisse de 0^m15 ; trouvée dans les fouilles d'une basilique. Inscription en trois lignes. Lettres peu profondes, irrégulières, d'une hauteur moyenne de 0^m11. (Copie de M. le Commandant Guénin, qui est tenté de reconnaître dans la dalle une table d'autel).

L. 1. — Le mot *memoria*, suivi d'un simple nom

propre au génitif, et sans qualificatif, indique une épitaphe. Rien ne permet de croire que le monument se rapporte à un martyr ou un saint.

L. 2-3. — Il faut lire sans doute *Deu[d]ati*, nom fréquent à l'époque chrétienne.

A la suite du nom propre, il y a probablement un monogramme constantinien et un signe de ponctuation : ✠ v.

M. Guénin donne d'intéressants détails sur la basilique où il a découvert la *Memoria Deudati*, et où il a fait quelques fouilles. Cet édifice est situé au sud et un peu en dehors de la ville antique. Il est presque partout rasé au niveau du sol ; une porte latérale est encore debout, mais elle appartient peut-être à une autre époque. L'église est longue de 22^m, large de 11^m. Elle se composait de trois nefs, séparées par des colonnes qui supportaient des arcades ; autour de l'édifice sont épars des chapiteaux corinthiens, des colonnes en pierre blanche (longueur, 2^m50 ; diamètre, 0^m39), des bandeaux sculptés et des corbeaux à rosaces. L'abside, large de 4^m, est flanquée, de chaque côté, d'une sacristie. La porte principale, dans l'axe de la nef centrale et de l'abside, a 3^m50 d'ouverture ; elle est précédée d'un perron et d'escaliers en demi-cercle. De chaque côté, aux angles de la façade, est une chambre carrée (4^m de côté). Aux murs nord et sud de l'église paraissent avoir été adossés d'autres bâtiments.

36. Henchir Reguiba ou Henchir Krebit El-Hallouf

(au sud-ouest de Tébessa; tout près et au sud-ouest de Rouïs).

/IΧΥΔΡΤΑΥ

[Ἀντιρῶν τὸ] Χ(ριστοῦ, ὑδ'ω'ρ τὰ ὁ λιλά)

Linteau de porte, long de 2^m, haut de 0^m50, épais de 0^m50; trouvé dans les ruines d'une chapelle, d'architecture très pauvre. Le linteau est décoré de plusieurs ornements ou symboles sculptés : à droite, dans un cadre, deux rosaces; à gauche, dans un autre cadre, une grande croix grecque, puis une longue tige, de vigne ou de lierre, dessinant une large boucle. Au-dessus de ce dernier cadre, l'inscription en caractères grecs. (Copie et dessin de M. le Commandant Guénin).

Cette inscription n'est pas inédite, puisqu'elle figure au *Corpus* (*C. I. L.*, VIII, 16745), où elle a été reproduite d'après une copie médiocre, et où elle est restée une énigme. Le monument était même plus complet autrefois : l'extrémité gauche a disparu, et, avec elle, le bras gauche de la croix, une seconde tige de vigne ou de lierre, et deux lettres de l'inscription. Mais M. Guénin nous apporte une copie plus correcte du document; et cette nouvelle copie permet peut-être de trouver la clef de l'énigme. Une inscription de Rouïs, que nous donnons ci-dessous, et qui reproduisait les mêmes sigles, semble indiquer qu'avant X il faut lire, non pas IS (comme dans la leçon du *Corpus*), mais TO.

A notre avis, les linteaux où sont gravées ces mystérieuses inscriptions byzantines, étaient placés au-dessus de la porte d'un baptistère. Ces sigles

sont l'abrégé d'une formule liturgique, comme celle-ci : ὕδατις ἐκ τοῦ Χριστοῦ ἁλοῦσθαι τὴν ψυχὴν (l'eau du Christ, c'est-à-dire l'eau du baptême, fait disparaître les impuretés de l'âme).

37. Henchir Rouïs (au sud-ouest de Tébessa).

//ΑΥΧΤΟ//
[Ἑλκυσίς] ἐκ τοῦ Χ(ριστοῦ) ὁδ[ὸς] τὴν ψ(υχὴν)

Fragment d'un linteau de porte, long de 0^m45, large de 0^m50, épais de 0^m12. Débris d'une inscription grecque, en une ligne, et entre deux moulures. Lettres de 0^m04, espacées de 0^m08. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Les trois premières lettres conservées sont les mêmes que dans l'inscription précédente; mais elles sont disposées à rebours. Les deux autres lettres manquent aujourd'hui dans le document d'Henchir Reguiba, et permettent de le compléter. Il est certain que les deux inscriptions, trouvées dans deux localités voisines, étaient deux répliques de la même formule liturgique. Nous proposons donc une restitution identique; et nous pensons que le linteau de Rouïs, comme celui d'Enchir Reguiba, était placé à l'entrée d'un baptistère de l'époque byzantine.

38. Henchir Rouïs.

⊕ LABORAVIT CAIVLIADI///ATVRIANVA
MONNICA F EX OFICIN ADRIANI

⊕ *Laboravit ca(lendas) iulia(s) D(e)i [m]a(r)tur
Ianua(rinus). Monica f(ecit) ex of(f)icina Adriani.*

Linteau de porte, long de 1^m35, large de 0^m50,

épais de 0^m20. Inscription en deux lignes, précédée d'une croix byzantine. Lettres de 0ⁿ06. (Double copie de M. le Commandant Guénin, rectifiée sur un estampage).

Plusieurs lettres sont liées, notamment dans le mot *laboravit*.

D'après la croix qui précède, l'inscription date de la période byzantine. C'est la dédicace d'une chapelle élevée au martyr Iuanarius par une femme du nom de Monnica, avec le concours de l'entrepreneur Adrianus; le début de l'inscription indique l'anniversaire (*natale*) du martyr.

39. Henchir El-Gamra (au sud-est de Tébessa; près d'Henchir El-Guiz).

ECLESIA 

Ec(c)lesia  [*sancta* ?]

Linteau de porte, trouvé près des ruines d'une basilique, d'assez grandes dimensions, dont il reste des chapiteaux et des corbeaux sculptés. Inscription monumentale, en une ligne, dont la partie droite a disparu. Lettres de 0^m20. A l'extrémité droite du fragment, subsiste la moitié gauche d'un monogramme constantinien, accosté de l' α - ω , et enfermé dans un cercle. (Copie de M. le Commandant Guénin.)

D'après la forme du chrisme, l'inscription de ce linteau date de la fin du iv^e siècle ou de la première moitié du v^e.

On peut songer à restituer soit *Ec(r)lesia [sancta]*, comme dans des inscriptions d'Orléansville et de Cæsarea; soit *Ec(c)lesia [mater]*, comme à Thabraca; soit *E(c)lesia[e domus]*, comme à Aïoun-Bedjen. (Voyez plus haut, n^o 11)

40. Henchir Draa Zenad (près d'Henchir El-Gamra et d'Henchir El-Guiz).

A T O I I 

Fragment d'un linteau de porte, long de 0^m40; trouvé dans les ruines d'une chapelle, d'architecture très pauvre. Partie droite d'une inscription monumentale, en une ligne, suivie d'une croix dans un cercle. (Copie de M. le Commandant Guénin).

41. Henchir Zaâba (au sud-est de Tébessa et d'Henchir El-Guiz; tout près et au nord-est de Bir Oum Ali).

EMIMVSEDE//////////AMITVSSCORVIOVIFVVCTVSEVE
CABIMVS//////////: VORIT///N///ESSVORELINONOVAT

Linteau de porte, long de 2^m, large de 0^m60, épais de 0^m30; trouvé dans les ruines d'une basilique. Inscription en deux lignes. Lettres de 0^m06, mal gravées et très mal conservées. (Copie de M. le Commandant Guénin.)


En l'absence d'estampage, il nous paraît impossible, pour le moment, de rien tirer de cette inscription. Tout au plus, peut-on soupçonner qu'elle était

placée à l'entrée d'une chapelle de martyrs ou de saints. Cf. ligne 1 : ...*S(an)c(t)orum?*

M. Guénin a vu à Henchir Zaâba les restes de plusieurs basiliques ou chapelles. L'une d'elles contenait une série de niches, les unes simples, les autres doubles, séparées par des pilastres cannelés. Les voûtes de ces niches étaient également cannelées; plusieurs étaient décorées de serpents sculptés, seuls ou enlacés.

42. Henchir Zaâba.

VENERIET  AVEINAE

[*M*]e[*mo*]ri(a) [*S(anc)*]t(ae)  *Aufinae?*

Linteau de porte, long de 1^m60, large de 0^m60, épais de 0^m25; trouvé dans les mêmes ruines. Inscription monumentale en une ligne, de part et d'autre d'un chrisme à six branches enfermé dans un cercle. Lettres de 0^m12. (Copie de M. le Commandant Guénin).

D'après la présence du chrisme, l'inscription est sûrement chrétienne; aussi la leçon *Veneri* est-elle très suspecte. A en juger par l'analogie avec de nombreux documents de la même région, cette inscription d'Henchir Zaâba devait être placée à l'entrée d'une chapelle. On peut donc songer à une restitution comme celle-ci : *Memoria S(anc)t(ae) Aufinae.*

43. Henchir Ceïdra (près d'Henchir El-Guiz et d'Henchir Zaâba, à la frontière de Tunisie).

B B *B(onis) b(ene)*

Pierre qui a peut-être été un linteau de porte;

trouvée dans les ruines d'une basilique (longue de 13^m; large de 12^m), au milieu de colonnes et de chapiteaux byzantins grossiers. Dans un cartouche à queues d'aronde bien dessiné, deux grands B, hauts de 0^m15.

Sur la formule *Bonis bene* des monuments chrétiens de Numidie, voyez plus haut, n^o 34.

44. Henchir El-Begueur (au sud-sud-ouest de Tébessa).

MORIA SANC

[*Me*]moriam sanc[ta...] ou sanc[ti...]

Pierre cintrée, longue de 0^m80, haute de 0^m55; trouvée au milieu d'autres fragments d'architecture, richement sculptés, dans les ruines d'une chapelle, au nord-ouest du fort byzantin et de la *Memoria sancti Montani*. La partie inférieure du cintre est ornée d'un bandeau sculpté, où une série de feuilles se touchent deux à deux par leurs extrémités. Au-dessus, l'inscription en lettres de 0^m10. Copie de M. le Commandant Guénin.

L'inscription commençait et continuait sur les pierres cintrées voisines. Elle devait mentionner le nom du saint ou des saints à qui était consacré le sanctuaire.

45. Henchir El-Begueur.



Ama D(eu)m.

Linteau de porte, trouvé dans la même chapelle que l'inscription précédente. Il est orné d'une guirlande et d'un cercle où se dessine une croix mono-

grammatique avec R latine; dans les trois autres compartiments du cercle, les lettres A, M cursif et Δ.
Copie de M. le Commandant Guénin.

Peut-être faut-il interpréter : *Ama D(eu)m.*

46. Henchir El-Begueur.

FELICI	<i>Felici</i>
SA///VI	<i>sa[ncto].Vi-</i>
TAFELI/	<i>ta felix]</i>
INDEO	<i>in Deo.</i>

Clef de voûte, longue de 0^m60, large de 0^m55, épaisse de 0^m55; trouvée devant l'abside, à l'entrée de la nef, dans la basilique du fort byzantin. Cette pierre était la clef de voûte de l'arc de l'abside (large de 4^m30; haute de 4^m63 au-dessus du sol). Elle présente une couronne en relief (diamètre, 0^m40; relief, 0^m05; épaisseur, 0^m05), avec deux appendices latéraux (longs de 0^m08). La couronne enfermait une inscription, en quatre lignes.

Lettres de 0^m04. (Copie de M. le Commandant Guénin et estampe).

On ne peut identifier ce saint Felix, à qui était consacrée la basilique.

La formule *Vita felix in Deo* contient un jeu de mots sur le nom du saint.

47. Henchir El-Begueur.

S(ancti) Felicis

Clef de voûte de l'arc central de la nef principale, dans la basilique du fort byzantin. Elle porte une couronne sculptée en relief et munie de deux appendices. Dans la couronne est gravée un monogramme, où l'on peut reconnaître les lettres S, F ou E, L, I, C. (Copie de M. le Commandant Guénin).

Ce monogramme était connu depuis longtemps, et figure au *Corpus* (*C. I. L.*, VIII, 10664). De Rossi l'avait interprété *Celsi*, et cette lecture avait été généralement acceptée. Mais elle devient très invraisemblable depuis les découvertes de M. Guénin, qui a lu distinctement le mot *Felici* dans une autre couronne sculptée en face, sur la clef de voûte de l'abside. (Voyez n° 46). Si la basilique était dédiée à un saint Félix, il n'est guère douteux que le monogramme gravé sur la clef de voûte de la nef centrale doive s'interpréter : *S(ancti) Felicis*.

48. Henchir Djenen-Khrouf (au sud de Tébessa).

✠

IIIIQVSIV
MIASMAT
ALESVA
RAQIETCO
MITIVS

✠

III idus iunias,
natale s(an)c(ti) Varagi
et comit(um) [e]jus.

Pierre trouvée par M. le Commandant Guénin, et transportée au musée de Tébessa. Inscription en cinq lignes, gravée au pointillé. (Copie de M. Cagnat).

Cette inscription, qui était évidemment placée dans une église ou une chapelle, avait pour objet de rappeler l'anniversaire d'un groupe de martyrs.

L. 1. — *III idus iunias*. Date de l'anniversaire des martyrs, du jour de leur fête. — La boucle du *D* est tournée vers la gauche.

L. 2. — *Natale*. Expression consacrée pour désigner un anniversaire; on l'a déjà rencontrée en Afrique dans des inscriptions de Sitifi, de Cuicul, de Sillègue, d'Aïn-Turk, d'Aïn-Regada. — Les *N* sont retournés.

L. 3. — Après l'S, restes d'un petit signe, peut-être le U de *S(an,c(ti)*.

Varagius. Martyr inconnu. A la date indiquée, le calendrier de Carthage mentionne un martyr Gallo-nius.

L. 4-5. — On doit lire probablement *et comit(um)* [e]jus, comme dans d'autres inscriptions africaines.

PAUL MONCEAUX.

APPENDICE

49. Tozeur (ancienne *Thusurus*, dans la région des Chotts tunisiens).

Linteau, qui jadis servait de seuil à la porte de l'école française arabe. Il nous est connu par un estampage qui a été envoyé en 1892 à la Commission de l'Afrique du Nord, par M. du Paty de Clam, contrôleur civil, et qui nous a été obligeamment communiqué par M. Héron de Villefosse. Il a été autrefois signalé sans commentaire (*Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 493); et nous en avons récemment noté l'intérêt dans un rapport lu à la Commission de l'Afrique (*Extrait des Procès-verbaux*, février 1908, p. xxvi). Il n'en est pas moins resté inédit. Bien qu'on en ait annoncé la reproduction dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, nous en donnons ici la description pour éviter de plus longs retards. Le monument est assez original, comme on le verra; et il mérite d'être tiré de l'oubli.

Le linteau est brisé aux deux extrémités et échancré en bas. Longueur, environ 1 mètre; hauteur, 0^m40.

Il porte une curieuse ornementation sculptée. D'abord, trois grandes rosaces (diamètre 0^m30). Celle du milieu renferme, dans une couronne, une croix pattée, haute de 0^m19. Dans la partie gauche du linteau, un palmier, haut d'environ 0^m30. Entre la première et la deuxième rosace, deux colombes, l'une en haut, l'autre en bas. Entre la seconde et la troisième rosace, un guerrier debout, dont l'attitude rappelle celle des guerriers dans les bas-reliefs égyptiens; il est haut de 0^m26; il porte le costume libyen, serré à la taille; de la main gauche, il tient une lance.

Dans la partie inférieure du linteau, au-dessous des rosaces, se développe sur une seule ligne une inscription, en caractères de basse époque, dont la hauteur varie de 0^m04 à 0^m015. D'après la forme des lettres, comme d'après la présence de la croix pattée, le monument date du temps de l'occupation byzantine.

L'inscription présente des lacunes, causées surtout par l'effritement de la pierre. Voici ce que nous avons pu en déchiffrer, avec l'aide de M. Cagnat.

C'est probablement un vers, qu'on pourrait restituer ainsi :

...REPONE DOMINE MONVNCY VOTA B^{EV}LVAT

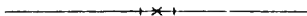
[*Arma*] *reponē domi; nemo nunc vota rex[o]lvat.*

« Dépose les armes au logis; que personne ne fasse plus de vœux (pour la guerre). »

Il s'agirait d'un monument commémoratif de quelque expédition dans le sud, au temps de la domination byzantine. Avec cette hypothèse s'accordent bien les symboles figurés sur le linteau : la croix

pattée, le guerrier à la lance, le palmier rappelant la victoire ou les oasis du désert, les colombes symbolisant la paix.

PAUL MONCEAUX.



VESTIGES ANCIENS

DÉCOUVERTS

DANS LA COMMUNE MIXTE DES MAADID



Dans le dernier *Recueil de la Société archéologique*, année 1907, j'avais donné, d'après des renseignements qui m'avaient été fournis, la copie de deux inscriptions romaines trouvées à Galbois, dans la maison Germain.

N'ayant pas vu les pierres, je n'avais pu donner leurs dimensions exactes ni contrôler la lecture. J'ai fait apporter ces deux pierres à Bordj-bou-Arréridj où elles ont été placées dans le jardin public.

Voici leurs dimensions et les inscriptions rectifiées :

N° 1.

L
O FELCI AVG
TEL° ♡ TH
S C A N I
V M V
V M

Hauteur : 0^m44 ; largeur : 0^m42 ; épaisseur : 0^m20 ;
hauteur des lettres : 4 à 6 centimètres.

N° 2.


IMP CAES
CIVLIO VERO
MAXIMINO
PIO FEL'CI AVG
ET CIVLIO VE
RO MAXIMO
NOBILISSIMO

Hauteur : 0^m61; largeur : 0^m42; épaisseur : 0^m25;
hauteur des lettres : 6 centimètres.

L'observation de la Commission sur la première lecture de cette dernière pierre était absolument judicieuse : c'est IVLIO VERO qu'il faut lire aux 2^e et 5^e lignes et non TOVERO.

Bordj-Redir

Il a été trouvé dans la propriété de M. Champetier, l'inscription suivante :

DVLVI CLE
MENTINE 
V. A. LXXV
H. S. E.

Hauteur : 0^m80; largeur : 0^m45; épaisseur : 0^m22.

Douar Maadid

Au cours des fouilles effectuées par le Général De Beylié aux ruines de la ville berbère, la Kalaâ des Beni-Hammad, un indigène a informé cet officier supérieur qu'une mosaïque romaine se trouvait près des habitations arabes situées en dehors de l'enceinte de la Kalaâ (à 800 mètres environ), sur le bord gauche de l'Ouad-Fradj.

Cette mosaïque, que nous avons vue, représente le triomphe d'Amphitrite; la déesse de la mer est de face sur un cheval marin entourée de poissons divers. Les couleurs de cette mosaïque sont très vives, les petites pierres qui la constituent ont environ un demi-centimètre cube.

Un mosaïste, envoyé d'Alger, a découpé fort adroitement la mosaïque et l'a emportée pour la reconstituer et la remettre au Musée des antiquités algériennes.

Sidi-Embarek

En construisant l'école sur l'emplacement des ruines de l'église romaine, on a retiré des fouilles effectuées pour les fondations, une colonne ayant 2^m20 de haut sur 0^m33 de diamètre.

Propriété Corbie

M. Corbie a trouvé dans sa propriété, sise près de la gare de Tassera, une lampe romaine ordinaire sans inscription.

Mechta El-Kkreb

Fraction des Oulad-M'hammed, douar Hasnaoua (Bordj-bou-Arréridj)

A environ dix kilomètres au nord de Bordj-bou-Arréridj, l'inscription suivante a été relevée :

NVN DINA
ANNV QVOD
PRAECEPT
IOVIS ET IV
BA ED GENIVS
V. ANIS NESI
QVOD PRECEPE
RVNT DH INCI
ROZO CHZVV

Mechta Sidi-Ghalem

Fraction Oulad-Zid, douar Oulad-Haniche (Bordj-bou-Arréridj)

Il a été découvert dans la mechta Sidi-Ghalem l'inscription suivante surmontée de deux personnages, un grand et un petit.

S X X X

V R Δ I

I S L X X

ACHILLE ROBERT,

*Administrateur Principal de commune mixte,
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.*



Monographie Géographique et Historique

DE LA TRIBU

DES M'ZALA (ARRONDISSEMENT DE BOUGIE)

Description géographique

Limites. — La tribu des M'zala, riveraine de la mer, est située au nord de la commune mixte de La Soummam, arrondissement de Bougie, département de Constantine.

Distante de Bougie de 58 kilomètres, elle est limitrophe de la commune mixte d'Azeffoun, arrondissement de Tizi-Ouzou, département d'Alger.

Elle est limitée au nord, par la Méditerranée; à l'est, par les douars d'Abbarès, tribu des Beni-Amran, et de Tassafits, tribu de Toudja, commune mixte de La Soummam; au sud, par les douars de Garets, tribu des Aït-Ahmed-Garets, de Taourirt-Ighil et de Kebouch, tribu des Aït-Ameur, même commune; et à l'ouest, par le douar des Beni-K'sila, de la tribu du même nom, également de la commune mixte de La Soummam.

Elle comprend deux régions distinctes :

1° Celle des Aït-Amar-Ouadali, composée des villages de Takaba, d'Anegradj, de Mendjou, de Taguelmint, de Tizouyar et d'Aït-Mendil ;

Et 2° celle d'Imzallen, formée des villages de Tabouda, de Djebblâa, de Djerah, d'Imarihoun, d'Ilamadien-Abed, de Bezit-Iharben, de Bicher, d'Aguemoun-Mayou, d'Ikhzer-Abbès et d'Aït ou Makhlouf.

Montagnes. — Le territoire des M'zala, enserré entre l'Oued-Flidoune, l'Oued-Dess et l'Oued-Djouadi, affecte la forme d'un quadrilatère allongé dans le sens du nord au sud. Il consiste en une série de contre-forts montagneux coupés de profondes dépressions au fond desquelles coulent des *ighzer* (cours d'eau), tributaires de la mer ou des trois rivières précitées, les seuls cours d'eau importants et ne tarissant pas pendant l'été.

A peu près à égale distance des limites orientale et occidentale, descend vers la mer une crête principale de montagne venant du Djebel-Kebouche et qui forme pour ainsi dire la colonne vertébrale de la tribu.

Sur l'arête de cette crête principale, ou à peu de distance, on voit les villages d'Ighzer-Abbès, de Djebbla, de Takabla (dont dépend le hameau de Tizarouine), de Minjo, d'Aït-Mendil, de Tizouïar.

De cette crête principale se détachent des contre-forts dont les plus importants sont les suivants :

Sur le versant occidental :

1° Une crête secondaire partant du village d'Ighzer-Abbès et passant par les villages d'Aguemoun-Mahio, de Bichem, pour aboutir à un embranchement

de l'Acif-Medjalet, formé par un affluent qui prend sa source au sud du village de Djebila;

2° Une autre crête, commençant à ce village, constitue la ligne de partage des eaux entre ce dernier cours d'eau et celui portant, à son embouchure, le nom d'Acif-Tebourt. Sur cette crête sont placés les villages de Djerrah, d'Imorghiouène, d'Ahmadijène, de Bezit et d'Iharbiène. Elle bifurque au point occupé par le village de Djerrah : la ramification qui s'en détache supporte le village d'Abbad et va mourir sur le bord de l'Acif-Tebourt;

3° Une autre crête partant de la montagne de Takabba et qui passe par le grand rocher de Timeri-Bougui, entre l'Acif-Tebourt et un autre cours d'eau ; on y trouve le village d'Ighzer-Amokran ;

Sur le versant oriental :

4° Deux crêtes partant de Minjo et se terminant à la mer après avoir passé : la première par Talalimène, la seconde près du village de Taguelmint ;

5° Une crête descendant de la montagne de Takabba, entre deux affluents de l'Oued-Dess, l'Ighzer-Mejjou et l'Ighzer-Nedjir ; on y remarque les villages d'Agrage, d'Assaïno et un hameau désigné sous le nom d'Azib ;

6° Une autre crête de la rive gauche de l'Oued-Dess, entre l'Ighzer-Nedjir et l'Ighzer-Tirzert ; sur son versant méridional se trouve le village d'Aït ou Makhlouf ;

7° Une crête finissant également à l'Oued-Dess, sur laquelle est situé le village de Thabouda.

Le territoire de la tribu des M'zala est très accidenté et entrecoupé de ravins assez profonds, encaissés

entre des montagnes dont l'altitude moyenne atteint 350 mètres.

Cours d'eau. — Les principaux cours d'eau sont :

1° L'Oued-Igrounia qui prend sa source sur le versant est du Djebel-Akfadou, limite la tribu avec celle des Aït-Ameur, se jette dans l'Oued-Flidoune en face du village de Tardam-Toudja, pour former l'Oued-Dahs qui sépare les M'zala des Beni-Amran jusqu'à son embouchure à la Méditerranée;

2° L'Oued-N'taïda qui prend aussi sa source sur le versant nord-est de l'Akfadou, traverse une partie des M'zala et, après avoir reçu de nombreux affluents de peu d'importance et à sec pendant l'été, va aboutir à la mer au-dessous du village d'Aguemoun-N'taïda, auquel il a donné son nom et qui a été récemment distrait de la tribu pour être rattaché à celle des Beni-Ksila.

Nous citerons aussi les rivières secondaires de Tassift ou Djouadi et Tassift ou Atouche qui coulent seulement pendant la saison pluviale.

Sources. — Les sources sont très nombreuses et l'eau généralement est très fraîche et de très bonne qualité. Chaque village en est pourvu; mais la plupart de ces sources suffisent tout juste à l'alimentation des habitants et à l'abreuvement des bêtes de sommes ou de labour. Le menu bétail s'abreuve ordinairement dans le fond des ravins.

Les irrigations sont insignifiantes et s'appliquent seulement à des jardins potagers et de minime étendue.

Voies de communication. — Les principales voies

de communication qui traversent le territoire qui nous occupe sont, en dehors des nombreux sentiers qui desservent les propriétés privées, les chemins non carrossables de :

1° Ighzer-Abbès à Grounia (Aït-Ameur) ; 2° Ighzer-Abbès à Djerah ; 3° Djenah à l'Oued-Taïda ; 4° Djeblàa à l'Oued-Dahs ; 5° Djeblàa à El-Kseur et 6° Takabba à la mer.

Historique

Au point de vue ethnologique, la population de la tribu des M'zala est très mélangée comme celle de tous les pays kabyles. Aussi, les habitants de chaque village s'attribuent-ils une origine différente. Les uns prétendant venir de Seguiat-el-Hamra (Maroc), les autres, des descendants du fondateur de la Kalaa des Beni-Hammâd (Mâadid) ; d'autres, enfin, des Beni-Yala (Guergour), Beni-Yahia et Beni-Meuguellet (Djurdjura), etc... ; mais ces traditions locales reposent surtout sur des légendes et sont relativement récentes, eu égard à l'époque de l'histoire à laquelle elles nous ramènent par rapport à l'installation des berbères dans cette portion de l'Afrique ; elles ne prouvent peut-être simplement que l'ignorance des populations qui se les sont transmises.

Elles établissent, dans tous les cas, que, lors des invasions arabes, une certaine infiltration s'est produite dans ce pays, et que, parmi les nouveaux envahisseurs et principalement dans l'élément religieux, il s'est trouvé des personnages dont la notoriété s'est perpétuée à travers les âges au point, — les légendes et le fanatisme aidant, — de les faire considérer comme les véritables fondateurs des vil-

lages et d'éclipser jusqu'au souvenir lointain des autochtones.

La population de la tribu n'est cependant pas exclusivement d'origine berbère; elle est métissée : 1° de colons romains, venus de la région voisine des Beni-K'sila, où des ruines assez importantes attestent l'occupation, par les Romains, d'une partie du littoral; 2° de descendants d'autres colons romains de Tiklat (*Tubusuptus*) et du territoire des Senhadja, qu'une tradition, — la seule très nette dans le pays, — fait refluer dans la montagne, — lors des invasions arabes; 3° de débris de troupes installées dans la région sud au moment de la disparition des forces romaines et byzantines et dont les points d'attache étaient K'sar-Kebouche et Aguemoun (Ait-Ameur), où se trouvent encore des vestiges de l'occupation romaine; et 4°, enfin, de familles maraboutiques originaires de l'ouest et qui prétendent venir en droite ligne de Seguiat-el-Hamra (Maroc), mais qui ont dû, comme toutes celles qui se targuent de cette origine, fournir de nombreuses étapes avant de devenir sédentaires et se métisser entre temps d'arabe et même de berbère; malgré ces fusions imposées par les événements, il est plus que probable que l'élément berbère provenant de la grande tribu Chamitique qui, dans les temps les plus reculés, quitta le Yémen et se répandit dans l'Afrique septentrionale, constitue le fond même de la population de la tribu des M'zala. Et, en dépit des traditions fantaisistes et des légendes non moins fantastiques, c'est cette origine berbère que nous assignerons à la grande généralité des habitants de cette section.

Au surplus, les nouveaux venus se sont fondus

avec les premiers occupants, et le temps a fini par former de ces éléments hétérogènes une population ayant la même religion, la même langue, les mêmes mœurs et les mêmes coutumes, au point qu'il est impossible, à l'heure actuelle, de démêler les signes distinctifs des races, car l'Islamisme, comme dans tous les pays où il s'est implanté, a opéré son œuvre de dépression morale, d'anéantissement de la pensée et du raisonnement, et les cerveaux d'origine romaine sont depuis longtemps aussi étroits que ceux des berbères.

Quelques ruines romaines très peu importantes se remarquent encore auprès du village d'Iharben, à l'endroit appelé Aftis, mais ce sont les vestiges d'un poste stratégique qui témoignent d'une occupation militaire plutôt qu'ils n'attestent une exploitation agricole que la médiocrité des terres eût, d'ailleurs, rendue bien peu fructueuse.

Il ne semble pas que les habitants de la tribu des M'zala aient joué un rôle prépondérant dans aucun événement historique considérable; mais en revanche, ils ont toujours participé activement aux guerres de tribu à tribu, qui, de temps immémorial, ont ensanglanté cette portion de l'Afrique.

Ils furent en relations avec les Turcs de la garnison de Bougie, mais ceux-ci ne tentèrent jamais de les soumettre à leur domination et ils conservèrent leur autonomie jusqu'à l'époque de leur soumission.

Cependant, en 1830, ils furent parmi nos adversaires à la bataille de Staouéli et ne regagnèrent leurs montagnes qu'après qu'Alger fut tombé entre nos mains.

En 1833, ils envoyèrent également des contingents

au secours de la garnison turque de Bougie et ne se retirèrent que devant le succès de nos armes.

Ils résistèrent cependant à l'appel de la guerre sainte que leur adressa Abdelkader par l'organe de son lieutenant Ben Sallem.

Après la victoire du maréchal Bugeaud sur les Beni-Abbès et sa marche audacieuse et triomphante à travers la vallée (mai 1847), les tribus situées sur les rives de la Soummam firent leur soumission. Les habitants de celle des Beni-K'sila manifestèrent l'intention de suivre cet exemple et d'aller se rendre au Bach-Agha des Amraoua, Si Belkacem Naït Saïd, auquel le maréchal Bugeaud avait confié, sous notre contrôle, l'administration de plusieurs tribus, mais leurs voisins des M'zala s'y opposèrent *manu militari*, et ces deux tribus ne firent leur soumission qu'en 1851, lors du passage de la colonne Bosquet à Taourirt-Ighil.

Deux ans plus tard, les habitants de la tribu d'Acif-el-Hammam ayant cherché à se soustraire à l'autorité de notre représentant, Si Belkacem Naït Saïd, auquel ils avaient refusé de payer l'impôt, une petite troupe sous les ordres du capitaine Wagner, fut envoyée pour châtier les rebelles. Les habitants de la tribu des M'zala se joignirent à nous et leur caïd, Mohammed Amzian ou Daddouche, fut tué dans nos rangs au combat d'Ighil ou Hachèche.

Ils se tinrent ensuite en dehors des mouvements insurrectionnels qui se produisirent en Kabylie, notamment en 1857. Mais, en 1871, ils furent des premiers à répondre aux sollicitations du cheik El Haddad, dont le fils s'était emparé de Taourirt-Ighil.

Messaoud Naït Ali ou Messaoud, du village de

Djebllâa, reçut le commandement des forces insurgées de la région et les conduisit sous les murs de Bougie où elles restèrent jusqu'au déblocus de cette ville par la colonne Lallemand.

Séquestrée collectivement par arrêtés des 22 mai 1872, 31 août 1875 et 8 septembre 1875, la tribu des M'zala paya sa participation à l'insurrection d'une contribution de guerre de cinquante mille francs.

Elle versa, en outre, une somme de quarante mille francs à titre de rachat du séquestre dont furent frappées les propriétés des insurgés.

En conséquence, un arrêté de M. le Gouverneur Général en date du 6 septembre 1877 (*Mobacher* du 22 septembre 1877, n° 1789), prononça la mainlevée du séquestre collectif apposée sur la tribu par les arrêtés précités.

Lors des incendies de forêts de 1881, la conduite des habitants de M'zala fut des plus mauvaises. Ils nous opposèrent cette force d'inertie commune à tous les peuples de l'Orient et qui est un des principaux obstacles que nous aurons à vaincre pour assurer à l'Algérie l'avenir auquel elle est appelée.

Autrefois, ils étaient divisés en deux fractions dont l'une, la plus rapprochée de la mer, appartenait, avec les Beni-Amran, les M'zaïa, les Aït-Ahmed-Garets et quelques fractions des Aït-Ameur, au çof Loutani qui avait à sa tête les Oulad-Abd-el-Djebbar, tandis que l'autre fraction faisait partie du çof el Foukani avec les Fenaïa et leurs partisans. Avant la soumission du pays aux Français, la guerre était continuelle entre ces deux partis ; aussi, la vallée de l'Oued-Sahel s'appelait-elle, pour ce motif, Bled-el-Baroud (*le pays de la poudre*). Les hostilités n'étaient sus-

pendues d'un commun accord que deux fois par an : à l'époque des ensemencements et au moment de la moisson.

Climat. — Agriculture. — Industrie. — Commerce

Le climat est salubre et tempéré en été. En hiver, le froid est vif sur les points les plus élevés qui sont à plus de 600 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que l'altitude moyenne est d'environ 300 mètres. Le pays, orienté vers le nord, est très exposé aux vents qui s'y déchainent souvent avec une grande violence.

Le sol, généralement schisteux, est de qualité très médiocre ; sur la superficie totale, 600 hectares environ seulement se prêtent à la culture des céréales.

Aussi, les indigènes se livrent-ils surtout à l'arboriculture ; le figuier et l'olivier, principales ressources des habitants, y viennent mal et produisent peu. Le caroubier donne davantage ainsi que le figuier de Barbarie (*Cactus*). Les autres arbres fruitiers sont rares ; mais la vigne est plus répandue. Le frêne fournit un feuillage dont les animaux sont fort friands.

Ils ne tirent aucun parti du voisinage de la mer, même pour leur alimentation, la pêche leur est pour ainsi dire inconnue.

Foncièrement réfractaires à tout progrès, leur seule industrie est la fabrication de l'huile d'olive au moyen de moulins rudimentaires. Ils vont vendre à Bougie l'huile qu'ils ont ainsi fabriquée, les figues et les caroubes qu'ils ont récoltées ; ils en vendent aussi sur la plage d'Aguemoun-Taïda à des marchands

qui y envoient de légères embarcations pendant la belle saison.

Les conditions économiques dans lesquelles ils se trouvent obligent la plupart des hommes valides, pour subvenir à leurs besoins et payer leurs impôts, d'aller chaque année, à l'époque de la fenaison et de la moisson, offrir leur main-d'œuvre aux colons des environs de Sétif et de Philippeville. D'autres, les plus jeunes, s'en vont passer annuellement quelques mois à Alger où ils exercent la profession de porteurs d'eau ou de portefaix.

Les habitants de la tribu des M'zala sont généralement de petite taille, excessivement robustes et vigoureux. Ils travaillent avec passion et conservent jalousement de père en fils cette terre qui les paye si mal de leurs efforts. Ils édifient eux-mêmes leurs maisons construites en pierres et recouvertes en tuiles ; ils savent aussi confectionner et réparer leurs outils agricoles (charrues, faucilles, pioches, hachettes, couteaux, etc.), et tresser des cordes en sparterie.

Ils fréquentent, le lundi, le marché d'El-Kseur ; le mercredi, celui de Sidi-Aïch, le vendredi, celui de Beni-Amran (douar d'Abrarès).

Un marché se tient, tous les samedis, sur leur territoire, dans le voisinage des villages de Djebba et Tabouda. On y vend quelques moutons ou chèvres, un peu de blé, d'orge, de fèves, des étoffes, du cuir, du café, du sucre, des épices, du savon, du tabac, etc...

Langue. — Religion. — Mœurs

Les M'zala parlent la langue berbère. Ils sont musulmans, mais sans fanatisme. Ils se groupent

par villages sur des points élevés, le plus souvent sur des crêtes ou des mamelons.

Les femmes non voilées jouissent d'une grande liberté, elles circulent à leur gré, moissonnent et aident aux autres travaux des champs ; elles apportent, sur leur dos, de l'eau dans de grosses cruches en terre cuite et des fagots de bois. Elles soignent les bêtes à l'étable, traitent le lait, font le beurre, nettoient les écuries et la maison, font la poterie du ménage, marmites, plats, cruches, gargoulettes, etc., et fabriquent de grands récipients évasés dans lesquels on emmagasine les grains, les figues et les caroubes, elles tissent les vêtements de laine, broient les grains au moyen de moulins à mains, préparent les aliments, etc... Elles ne s'occupent pas des travaux à l'aiguille qui sont réservés au sexe fort.

Les hommes sont portés à l'indépendance, vindicatifs et souvent violents. Les attentats contre la propriété sont rares ; mais il n'en est pas de même de ceux qui intéressent les personnes, dont la plupart ont la vengeance pour mobile.

Relativement peu enclins au vol, ils sont en revanche, très prompts au meurtre et l'on peut dire qu'aujourd'hui encore la vendetta, ou plutôt la *rekba* s'y pratique très fréquemment.

Aussi lâche qu'il est vindicatif et haïeux, le kabyle de cette région ne frappe jamais son ennemi en face : il attend patiemment des années, s'il le faut, l'occasion propice de se venger sans courir aucun danger immédiat. Familiarisé avec le formalisme outré de notre système judiciaire, si peu fait pour des gens qui, au point de vue de la civilisation, sont pour ainsi dire tombés en léthargie depuis plusieurs

siècles et qui facilement ne semblent pas devoir s'éveiller de l'engourdissement intellectuel dans lequel le fanatisme les a plongés, le Kabyle n'a vu, dans nos informations et contre-informations, non pas l'idée supérieure de justice qui préside à notre procédure trop compliquée pour lui, mais le moyen d'échapper à la répression, et avant la perpétration de son crime, il a soin, maintenant, de s'entourer de précautions qui lui assurent le plus souvent l'impunité.

Chez ces individus, pour qui le mensonge est une habitude invétérée et un devoir lorsqu'ils s'adressent au Roumi, surtout si ce Roumi détesté détient une parcelle quelconque d'autorité, le faux témoignage ne revêt aucune importance. Il est même devenu une véritable industrie chez quelques-uns, et se pratique, dans tous les cas, à titre de revanche, par tous ou à peu près tous.

Situation actuelle de la tribu. — Impôts. — Droits d'usage

La superficie de la tribu et sa délimitation actuelles sont exactement ce qu'elles étaient à l'époque de l'occupation française. Au moment de la conquête de cette partie de la Kabylie, les huit villages suivants : Timri-Moussa, Abdelmoumen, Akmoun-Taïda, Tala-Messaoud, Ahaunou, Timsiet, Timri-Malou et Tala-Kelâa, dépendant de la tribu voisine des Beni-K'sila, firent leur soumission en même temps que les gens de la tribu des M'zala ; ils furent pour ce motif rattachés administrativement à cette dernière tribu. En 1895, au moment de l'application du Sénatus-Consulte de 1863 dans la tribu des Beni-K'sila, ils furent de nouveau rattachés à cette dernière tribu, avec laquelle ils

avaient une commune origine; ce rattachement fut ordonné par une décision de M. le Gouverneur Général du 10 février 1895.

Les opérations d'application du Sénatus-Consulte du 22 avril 1863, dans la tribu des M'zala, ont été homologuées par un arrêté de M. le Gouverneur Général du 3 avril 1901.

La tribu n'a formé qu'un douar auquel a été conservé le nom de M'zala; la propriété y affecte le caractère melk.

Ce douar possède une population de 6,550 habitants; sa superficie de 10028 hectares comprend : 1901 hectares 80 ares de forêts domaniales, 1270 hectares 60 ares 40 centiares de communaux, 7432 hectares 31 ares 63 centiares de terres de propriété privée et 233 hectares 27 ares 97 centiares représentent le domaine public (routes, chemins, sources, lits de rivières, etc...). On y compte 3230 têtes de bétail, bœufs, vaches, mulets, ânes, moutons, chèvres.

Elle paie 1,681 fr. 31 d'impôts (*lezma*) et 639 fr. 02 de centimes additionnels. Soit au total : 2,320 fr. 33

Les gens de la tribu de M'zala possèdent des droits d'usage sur les forêts domaniales; ces droits, maintenus par l'arrêté d'homologation précité du 3 avril 1901, consistent dans la faculté de récolter les glands, de s'approvisionner de bois, de diss, d'écorces de liège, et d'y faire pacager leurs troupeaux.

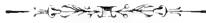
Avec les écorces de chênes-liège, ils couvrent en partie leurs maisons et font des ruches pour les abeilles.

JULES MAGUELONNE,
Président de la *Société archéologique*.



LA
CAVERNE MIRACULEUSE

DE SIDI-BOU-YAHIA
ET LE CULTE DE MITHRA



Mila est une bourgade importante située à 55 kilomètres ouest de Constantine, sur la route qui conduit de cette ville à Djidjelli et sur l'itinéraire romain de Cirta à Cuicul (Djemila) et à Sitifis (Sétif).

Son ancien nom est Milev ou Milevum, que nous croyons pouvoir traduire par *la ville aux mille ruisseaux*, c'est-à-dire la ville bien arrosée ⁽¹⁾. Elle est, en effet, abondamment pourvue d'eau, et ses nombreux jardins — où viennent les palmiers, les citronniers, les grenadiers, la vigne, etc. — lui font une magnifique ceinture, dont la fraîcheur jouit dans toute la région d'une renommée justement méritée.

Mila comprend un gros village européen à cheval sur la route départementale et une ville indigène bâtie un peu à l'écart, entourée d'une muraille byzantine ⁽²⁾ percée de deux portes et exhaussée par les Turcs,

(1) Du mot *ec*, eau, que nous retrouvons dans évier — Evian, Genève, Genova, etc.

(2) Elevée par Justinien, en 540.

bordée à l'est, au nord et à l'ouest par des ravins au fond desquels coulent des ruisseaux qui ne tarissent jamais, et dans laquelle on trouve à chaque pas des vestiges de l'époque romaine⁽¹⁾.

Entre les deux agglomérations est un petit bois d'oliviers plusieurs fois centenaires, occupant le dos d'un éperon compris entre deux ravins dont l'un, celui de l'est, le sépare de la ville arabe, et l'autre du village français.

Au nord de cet éperon, on trouve la *mechta* ou village du Kouf, adossée à d'anciennes citernes romaines, et, plus bas, un petit plateau cultivé sur lequel M. C. Viré a recueilli quelques outils en silex⁽²⁾.

Ces silex, les nombreuses inscriptions libyques, phéniciennes, bilingues, romaines et koufites, les légendes locales, les noms d'Oued-Koton (Koton signifie forteresse, en phénicien) et de Ouled-Baala, les curieuses murailles du djebel Lek'hal, les cavernes sanctuaires de R'ahr-Brid et des Ouled-Baala, etc., témoignent suffisamment que le pays fut fortement occupé de toute antiquité et habité par les races les plus diverses.

Il n'est donc pas surprenant qu'on ait pu relever sur place d'intéressants documents et qu'il en reste encore beaucoup à étudier, même parmi ceux déjà et depuis longtemps connus.

Un séjour de trois années à Mila en qualité de Juge de paix à compétence étendue, nous a permis de connaître de façon aussi complète que possible toute

(1) Milev fut une des quatre colonies formant ensemble confédération. Les autres étaient Cirta, Rusicade et Chullu.

(2) Comme aussi, d'ailleurs, sur les pentes qui dominent au sud le village européen.

la région; et notre profession nous ayant amené à différentes reprises à la djemaa (*mosquée et école*) de Sidi-bou-Yahia, nous avons été frappé de l'aspect singulièrement impressionnant du sanctuaire souterrain qui en dépend et au fond duquel les plaideurs musulmans étaient parfois appelés à descendre et à prêter un serment solennel.

Ce serment, pour en dire un mot en passant, est de deux sortes : personnel, pour les arabes; et dans la partie kabyle du canton, obligatoire pour l'individu cité et pour six de ses proches, d'où son nom de "serment des sept". Dans la Grande Kabylie, ce serment est même déferé parfois à douze ou à trente des parents et des amis de la partie en cause. Il est prêté devant le marabout, ou, comme ici — le marabout étant mort depuis longtemps — sur son tombeau et entre les mains d'un personnage religieux, ayant la charge de l'entretien de cette sépulture.

C'est l'antique serment des Germains apporté peut-être en Afrique par les hordes Vandales, avec plus d'une autre coutume ayant subsisté jusqu'à notre époque...

Voyons maintenant en quoi consiste le sanctuaire.

Sous un bouquet d'oliviers séculaires et de très vieux frênes, dont les racines énormes rampent sur un sol rocheux et soulèvent de tous côtés des pans de murs romains à demi-enfouis, s'élève la pittoresque zaouïa de Sidi-bou-Yahia. Elle se compose d'une petite cour précédant la mosquée et entourée de quelques pièces servant au logement particulier du gardien ou utilisées comme hangars pour y remiser la civière des morts, les nattes et les ustensiles de ménage des jours de zerda (fête annuelle avec

repas public), etc. A droite de l'entrée est le bassin contenant l'eau réservée aux ablutions et en face s'ouvre l'unique porte de la mosquée.

Pénétrons dans la djemaâ : c'est une grande pièce au plafond assez bas, soutenu par six piliers, dont quatre fûts cylindriques, évidemment romains, et deux colonnes à section carrée construites en maçonnerie indigène. Elle est pourvue, en outre, du *mihrab* ou chaire à prêcher (représentée ici par une simple niche), d'un emplacement destiné à recevoir les offrandes en nature, sorte de dime prélevée par les officiants et le gardien sur la foi crédule de leurs coréligionnaires, d'un bassin pratiqué dans la muraille (derrière la porte) et d'une banquette en façon de tribune qui occupe toute la partie nord de la salle.

C'est sous cette banquette que s'amorce l'escalier de descente, au plafond très surbaissé, aux marches inégales et grossièrement taillées, aux murs blanchis à la chaux mais laissant apparaître encore les rugosités de la roche mal taillée.

Sur un premier palier, un banc de pierre (*a*) permet aux infirmes et aux malades de se reposer un instant pendant que le gardien allume un cierge ou une bougie, dont la mosquée est toujours abondamment pourvue grâce la générosité des fidèles.

Encore trois marches, et l'oukil (préposé, gardien) ouvre la porte de la grotte : c'est maintenant l'obscurité, de tous temps si propice aux mystères des religions, et le décors change brusquement (*A*).

Nous sommes dans une première grotte de forme très irrégulière et l'oukil nous montre, dans un renfoncement, le tombeau de la *merabta* ou maraboute, parente ou descendante du marabout (*B*). Rien de

particulier sinon, derrière le sarcophage en bois, une petite anfractuosité (*b*) pratiquée au ras de sol et utilisée pour les besoins du culte : on y dépose la poterie à brûler l'encens, la réserve de bougie, etc. Le plafond, très bas, permet à peine de se tenir debout dans les parties les plus hautes de la grotte, qui paraît creusée par la nature dans une roche assez dure.

Trois marches encore et nous voici dans le sanctuaire proprement dit.

C'est une excavation naturelle, longue de 6 à 7 mètres, large de 2^m50 à 3^m50 et orientée presque exactement est-ouest. La voûte est un peu arrondie en forme de berceau et couverte de stalactites, formant des pointes très aiguës contre lesquelles il ne fait pas bon se heurter et qui diminuent encore la hauteur de cette caverne, réduite à 0^m80 sous les aspérités, et dont le maximum n'atteint pas 2 mètres. Le côté Ouest est vide. Le côté Est occupé par une banquette taillée dans le roc et sur laquelle s'appuyent deux piliers également réservés dans la roche. A l'extrémité nord de ce banc à trois places ou compartiments, nous remarquons, au ras du sol, un trou s'enfonçant en terre (*c*), d'un diamètre d'environ 0^m50 et d'une profondeur égale.

Le tombeau de Sidi-bou-Yahia est placé parallèlement au banc, à l'est de la grotte *mais dans une position nord-sud qui est contraire à l'orientation est-ouest que les musulmans donnent toujours à leurs tombes*. Ce sarcophage, en bois, mesure 2^m20 de long ; il est caché sous de nombreuses couvertures, housses et draperies, plus ou moins chamarrées et qui sont une des formes sous lesquelles se manifeste la générosité des croyants fortunés à

l'égard du saint local. Des paquets d'énormes cierges pendus à la voûte témoignent que les dons moins riches sont, d'ailleurs, également acceptés.

Devant le catafalque est un emplacement carré de 2^m50 sur 2^m75, délimité par quatre planches peintes et posées de champ. C'est là que les plaideurs viennent prêter serment, en étendant la main sur le rustique mausolée.

Si nos mensurations, prises avec beaucoup de difficultés, on le comprend, dans ce trou irrégulier, obscur et plein d'angles pointues, sont exactes, la grotte inférieure doit se trouver exactement sous la partie sud de la mosquée et la grotte supérieure sous la partie centrale.

La caverne de Sidi-bou-Yahia est certainement l'œuvre de la nature et l'homme n'y a contribué que pour tailler la banquette, approprier peut-être le trou (*c*) et pratiquer les marches d'accès.

Telle quelle, elle est vraiment impressionnante et mérite d'être visitée. Ce n'est qu'en y pénétrant, surtout à l'occasion d'un serment solennel, qu'on peut arriver à se faire à peu près une idée de certaines cérémonies religieuses de l'antiquité.

Car la caverne de Sidi-bou-Yahia doit être assurément ou un ancien antre de Mythra ou quelque sanctuaire du même genre. En la considérant, par rapport à la mosquée qui la surmonte, elle nous rappelle les cryptes qu'on trouve assez fréquemment sous les très anciennes églises ⁽¹⁾ de France.

Il suffirait d'une mise en scène un peu étudiée pour faire revivre, dans ce décor resté sans modification

(1) Telles que les cryptes de Saint-Laurent, à Grenoble, et de Saint-Hippolyte, à Thonon.

aucune depuis des siècles, les cérémonies d'un de ces mystères antiques que notre imagination moderne a quelque peine à se figurer...

Mais, maintenant que nous connaissons les lieux, voyons à son tour la légende : nous aurons à en déduire tout à l'heure certaines conclusions.

Disons tout de suite que certains traditionnistes ont voulu retrouver dans le santou musulman le souvenir de saint Optat, évêque de Milev, vers 360, et très connu pour sa lutte contre les donatistes. Cette opinion, ne reposant sur aucune donnée sérieuse, ne saurait être utilement retenue.

Quant à la légende, la voici :

Il y a cent ans et plus⁽¹⁾ Mila existait déjà, mais l'emplacement où devait s'élever plus tard la zaouïa était encore couvert d'une immense forêt très épaisse, refuge d'innombrables animaux sauvages.

C'était sous la domination turque et au temps où Ben Redjem administrait la province au nom du Sultan⁽²⁾.

Un indigène de la ville, du nom de Ben Tebal, s'étant un jour égaré à la chasse, fit inopinément la rencontre d'un lion d'une taille énorme. Comme c'était un chasseur au cœur intrépide, un pieux musulman, ne redoutant pas la mort, il ne fut pas autrement alarmé par les formidables rugissements du fauve. Ayant vivement recommandé son âme à Dieu (le Tout-Puissant !), il coucha son arme en joue et s'apprêta à tirer.

(1) Un siècle ou plusieurs, c'est tout comme pour les indigènes du peuple.

(2) S'agit-il de Redjeb-Bey qui vivait au XVII^e siècle ? Nous ne connaissons pas de bey du nom de Redjem.

Mais alors, ô prodige ! le lion disparut tout à coup et, à sa place, Ben Tebal aperçut un homme d'âge déjà mûr, au regard fier et doux en même temps, et au visage orné d'une belle barbe brune, lequel — s'adressant au chasseur — lui parla à peu près ainsi :

— Oh ! homme ! que t'ai-je donc fait pour que tu cherches à me ravir l'existence ? et quelle nécessité si pressante t'obligeait à tenter de donner la mort à une créature de Dieu (l'auteur de toute chose !) ?

A la vue de cet événement extraordinaire, Ben Tebal comprit qu'il avait devant lui un être surnaturel, envoyé du Seigneur (ses desseins sont immenses !) et il se prosterna devant l'apparition en invoquant l'Unité de Dieu.

— Lève-toi et suis-moi ? ordonna l'homme-lion.

Et il s'enfonça sous bois, suivi de notre nemrod plus mort que vif.

Parvenu au cœur d'un fourré qui eût semblé à première vue impénétrable, il écarta les branches d'un bras vigoureux, déplaça quelques racines énormes et démasqua de la sorte l'entrée d'une espèce de souterrain, dans lequel il se glissa après avoir fait à Ben Tebal signe de l'imiter et de le suivre.

Tous deux se trouvèrent bientôt au fond d'une caverne où régnait un demi-jour mystérieux : c'était la grotte que nous avons décrite plus haut.

Dardant alors sur son compagnon l'éclat fulgurant de ses yeux de fauve, l'inconnu dit à Ben Tebal :

— Je suis Yahia, l'anachorète. Cette forêt qui nous entoure est mon domaine et ce lieu est ma demeure. Je t'ai montré tout à l'heure quel était mon pouvoir et, de mon côté, j'ai pu m'assurer que tu étais un homme courageux. Je te connais d'ailleurs depuis

longtemps, sans que tu le saches. Jure d'observer la discrétion la plus absolue sur ce que tu vas voir et entendre et tu seras sous la protection d'Allah (que son nom soit vénéré) et sous ma garde !

— Le chasseur prêta le serment demandé et les deux compagnons s'assirent alors sur un quartier de roc.

Ce qui se passa ensuite, le chasseur ne l'a jamais révélé. Mais quand il quitta la caverne, il semblait transfiguré et jamais plus il ne chassa, ni se livra à aucune occupation profane.

Seulement, on remarqua qu'il se rendait plus fréquemment encore dans la forêt et qu'il y séjournait parfois des journées entières sans reparaitre à Mila. Puis, plus tard, il rassembla la djemaâ (réunion des notables) et lui fit part de son aventure merveilleuse. C'est de ce moment que commença la réputation de Sidi-bou-Yahia, réputation qui ne fit que s'accroître avec le temps.

Les indigènes de Mila et des environs, puis bientôt les habitants de toute la région prirent l'habitude de venir consulter le marabout, et ses miracles, autant que ses bons conseils, lui firent une renommée qui ne s'éteignit même pas à sa mort.

Il fut enterré au lieu même où il avait confié ses secrets à Ben Tebal et ce dernier lui éleva une modeste koubba qui devint, dans la suite, un lieu de pèlerinage des plus fréquentés : telle fut l'origine de la zerda annuelle qui continue d'avoir lieu encore de nos jours.

—

Nous ne saurions passer sous silence maintenant une autre tradition relative également à Mila. Nous la donnerons aussi brièvement résumée que possible.

Il y avait à l'époque romaine un personnage nommé Mellou qui vint se réfugier à Mila avec sa femme Marioussa, pour échapper aux persécutions des Italiens (?), alors en guerre avec Rome. Tous deux vinrent demander asile dans un temple qui occupait alors l'emplacement actuel du « Jardin du Cadi » ⁽¹⁾, appelée aussi « Djenan Mellou. »

Mellou et Marioussa se firent remarquer par leur vie simple et leur jugement droit. Leur réputation grandit avec les années et les habitants du voisinage les consultait sur toute chose. Ces visites amenèrent la création d'une sorte de marché ou foire annuelle qui attirait une foule d'étrangers. Les deux époux profitaient de ces grandes réunions d'hommes pour enseigner la morale et chacun les écoutait avec plaisir. Le temple ne désemplissait pas et les dons y affluaient, de plus en plus nombreux.

Mellou, cependant, vint à mourir. Quelques années après sa mort, les Italiens firent encore la guerre aux Romains et vinrent attaquer Mila. Marioussa organisa la résistance et se défendit longtemps. Se voyant enfin vaincue elle se jeta du haut d'une tour et se tua, préférant la mort à la servitude. La paix ayant été conclue les Italiens élevèrent un temple à la femme héroïque qu'ils avaient combattue, lui édifièrent une statue (qui fut sculptée à Bône) et chargèrent un collège de vierges de veiller sur le temple. L'ombre de Marioussa reparut dans les jardins jusqu'à l'arrivée des Français dans le pays.

De tout ce qui précède nous retenons qu'il y eut

(1) On fut découvert une statue colossale (*la ghoule*), aux abords d'un grand et beau monument qu'on n'a pas encore entrepris de déblayer.

à Mila, à une époque imprécise mais évidemment très ancienne, un ou plusieurs personnages mystérieux, jouissant du don de faire des miracles et ayant laissé une grande réputation de sainteté.

Si nous nous rappelons la façon bizarre dont Bou-Yahia se montra pour la première fois à Ben Tebal, sous la forme d'un lion dont il eut tôt fait de dépouiller la peau, et si nous rapprochons cette légende d'abord de l'habitude d'élever des lions dans la zaouïa de Sidi M'hamed ben Aouda ⁽¹⁾ et ensuite de la coutume des Egyptiens de sculpter, sur les murs de leur temples, des figures d'hommes à têtes d'animaux, si nous tenons compte d'autre part que cette région de Mila renferme plusieurs cavernes qui ne sont probablement — étant donné leur forme et les détails de leur architecture ⁽²⁾ — que d'anciens sanctuaires païens, il nous semble que nous pouvons affirmer que toutes ces légendes, que toutes ces traditions, ne sont autre chose qu'un souvenir effacé du culte de Mithra — qui a laissé une trace plus reconnaissable cependant dans la *fête du taureau*, que nous avons vu célébrer naguère à Relizane ⁽³⁾.

LUCIEN JACQUOT,

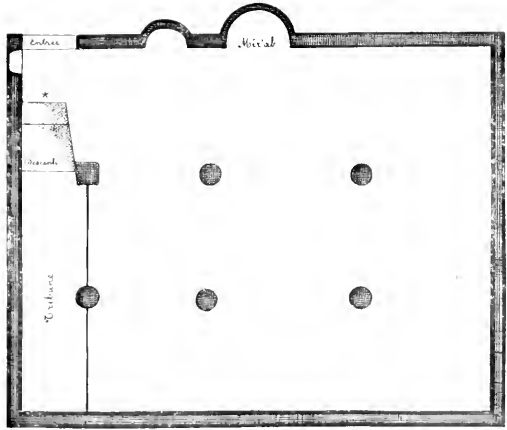
Juge honoraire

à Grenoble, rue Fantin-Latour, 6.

(1) Arrondissement de Mostaganem.

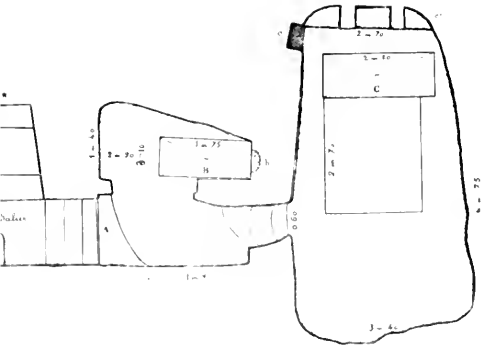
(2) Grotte de Rahr-Brid' et grotte des Ouled-Baala, *Recueil des Mémoires de la Société archéologique de Constantine*, vol. 28 et 34.

(3) Voir la *Revue Algérienne*, 1890, n° 5 (Fête nègre).



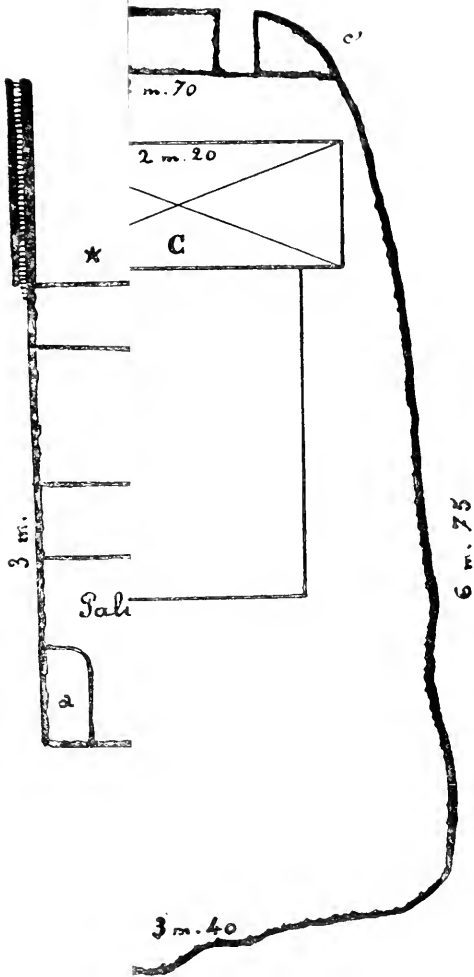
1

Pl I
Plan de la Mosquée



Pl II

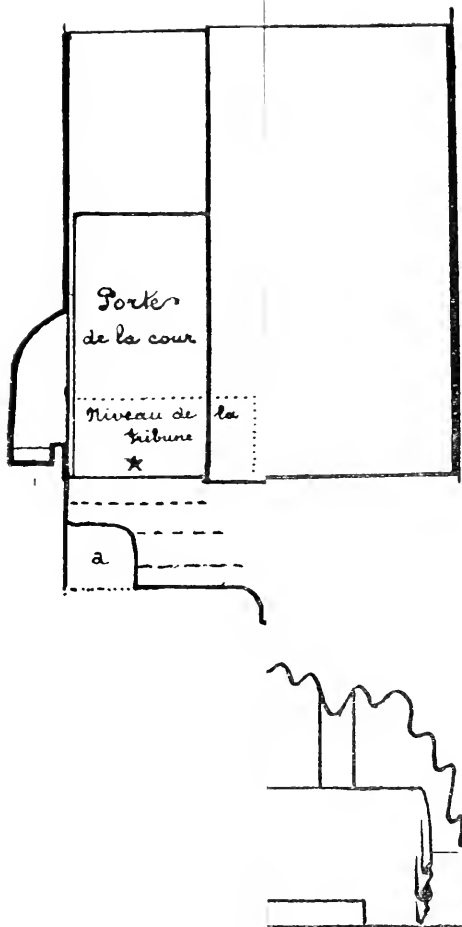
Plan de la cave souterraine



Pl. II

Plan de la Caverne souterraine

- A) Porte,
 a) Banc ; Banquette en dessus du sol.



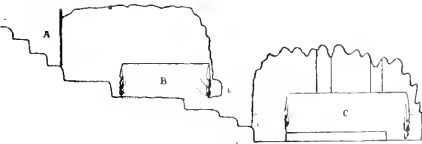
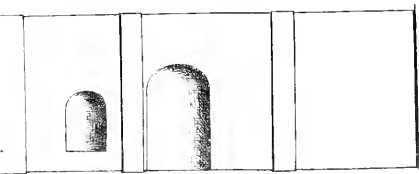
Mosquée

Première grotte
et tombeau de la Merabta
Haut. : 1^m90

Sanctuaire
et tombeau de Sidi bou Yahia
Haut. 2 mètres

Pl. III

Coupe de l'ensemble des différents étages



M. 1000

1000

200

Pl III

Coupe de l'ensemble des différents étages

CHASSE A COURRE

représentée sur une lampe païenne de Bulla Regia



Les fouilles que j'ai dirigées dans les nécropoles païennes de Bulla Regia m'ont fourni une grande quantité de lampes, qui ont figuré à l'Exposition de 1889. Près de 300 d'entre elles offraient des sujets très variés qui ont constitué la première collection de lampes du musée du Bardo.

J'ai donné le signalement sommaire de chacune d'elles dans le rapport que j'ai publié sur ces fouilles (1). L'une d'entre elles, la plus remarquable peut être, a été égarée. Comme je n'ai jamais rencontré, sur la lampe d'Afrique, le sujet qu'elle présente, je pense qu'il peut être intéressant de publier le calque que j'avais pris, par un heureux hasard.

Elle porte la signature bien connue des potiers *Fulleni*. De forme ronde, elle avait l'anse perforée, ornée de sillons longitudinaux. Le bec, en forme d'enclume, était relié au corps par deux volutes.

La partie circulaire était encadrée d'un étroit filet simulant des faisceaux de feuillage. La partie inférieure, voisine du bec, était séparée du reste par une

(1) *Bull. archéol.* 1900. *La Nécropole de Bulla Regia, fouilles opérées en 1889*, p. 66.

ligne formant corde. Elle portait des reliefs très effacés, dont quelques-uns assez semblables à des caractères.

L'autre offrait le sujet suivant :

Un homme à cheval, vêtu seulement d'une espèce de braie, sans selle, ni rênes, frappe à tour de bras,



de la main gauche, sur sa monture lancée à fond de train, qu'il dirige de la main droite. Il poursuit un

lièvre aux oreilles démesurées, qu'un lévrier happe au moment où il s'apprête à bondir. Au second plan, se dresse un arbre, dont les trois branches portent des fleurs en forme d'étoile à bords concentriques. Derrière le tronc, on voit la moitié antérieure d'un animal qui peut être un chien, en arrière duquel un personnage apparaît au-dessus du cavalier, les bras écartés, le droit paraissant porter un bracelet. Le bas du corps se fond dans le champ de la lampe au milieu de légers reliefs qui semblent représenter un nuage, Ce personnage et l'animal qui le précèdent, quoique se trouvant au second plan, sont bien plus grands que les autres.

On saisit facilement qu'il s'agit ici d'une chasse à courre, du moins en ce qui se passe au premier plan. Les proportions plus grandes du personnage du fond, son attitude m'ont fait penser qu'il s'agit peut-être d'une divinité. Mais il est possible qu'il représente tout simplement un piqueur.

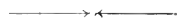
Cette lampe se trouvait dans une petite case cubique formée de cinq tuiles, disposées tout à fait comme les quatre supports et la table d'un dolmen. La chambre funéraire, ainsi constituée, renfermait encore un ossuaire en forme de petite auge, contenant des ossements incinérés et une petite amphore.

DOCTEUR CARTON.





INSCRIPTIONS DE L'ANNÉE 1908



Constantine

A la page 263 de notre *Bulletin* de l'année dernière, nous avons publié l'inscription suivante :

1

V · I · F · V ·

O · TV · SEX ·

A · SI · CI · VS

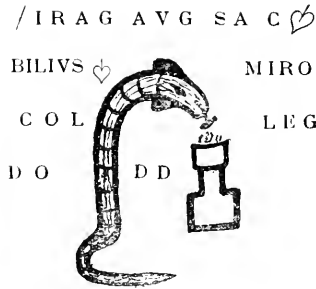
TA · BER · NA ·

R IVS · D · D · V

M. Cagnat, notre éminent Membre honoraire, en a demandé un estampage. Il nous a signalé que la lettre F de la première ligne paraît être un E, et, qu'à son avis, le haut de la pierre étant brisé, l'inscription semble devoir être lue : *vi(a)e votu(m) Sex. Asicius Tabernarius d(e)d(ica)v(it)*.

Nous lui avons également envoyé l'estampage d'une dédicace trouvée dans les démolitions de l'annexe du Lycée, que nous ont signalée MM. Tarabella et Solignac. La première lettre de la 1^{re} ligne a disparu et au milieu de la pierre est sculpté, en relief, un serpent qui mange sur un autel.

2



M. Cagnat a lu cette dédicace : *Tjirag(io) Aug(usto) Sac(rum). Bilius Miro, Colleg(io) ou collegis do(no) d(e)d(it)*. Il a ajouté : à la 1^{re} ligne, RAG paraît sûr, non RAC, le G est clair sur l'estampage ; il pourrait y avoir aussi IL, mais j'y crois moins. En tous cas, c'est un nom de divinité locale, celui du serpent figuré sur la pierre et qui mange les offrandes déposées sur l'autel. Le culte du serpent était très répandu en Afrique, cf. *C. I. L.* VIII, 15247, 15378, *Draconi Augusto*, à Dougga ; *Numini Nynpharum* et *Draconi*, à Khenchela, 17722, etc.

3

////////////////////
 EQVO PVBLICO AED. QVAEST. III VIR
 PRAEF. I. D. COL. MINERVIA CHVLLV
 FLAMEN //////////////////////

Hauteur des lettres : 0^m03.

Ces lignes sont gravées sur un dé d'autel en marbre blanc qui a été coupé à son sommet et à sa base. Les lettres de la 1^{re} ligne n'ont conservé que leurs extrémités inférieures et celles de la 3^e ligne, que leurs extrémités supérieures. Il manque le commencement et la fin de la dédicace. Elle mentionnait un grand personnage de l'antique Cirta, qui fut gratifié

d'un « cheval public, édile, questeur, triumvir, préfet
« juredicundo de la Colonie Minervienne de Collo,
« flamine... »

Cette pierre a été trouvée en 1886, dans les démolitions de la maison située à l'angle des rues d'Orléans et Caraman, en face de la Cathédrale, d'où a été tirée la dédicace à Paccia Marciana, première femme de l'empereur Septime Sévère. Elle est aujourd'hui placée, comme un chapiteau, sur un pilier, au jardin de M. Valz, rue du Mansourah, n° 7. Elle nous a été indiquée par notre confrère Solignac.

4	5
D / /	D M /
Q· CLO////	P· ATILIVS
Q· F· C////	//////////

Épithaphes brisées, placées dans un ponceau, au jardin Pérals, près des Arcades romaines.

6

VIBIA LIB////
ANN XLVIII //
EST OTBQ

Dans une ruine, à un kilomètre au sud du cimetière. Signalée par notre aimable concitoyen M. Coulomme.

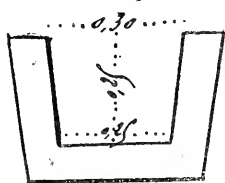
Les quatre épithaphes ci-après ont été trouvées à l'entrée de la route du Bardo, au-dessous du square Valée, dans une tranchée creusée pour construire le mur de soutènement de la promenade de Sétif.

7	8	9
D M		D ♡ M
C IVLIVS NEP	CAVIA L F	C DOMITIVS
TVNALIS VIC	VRBANILLA	SISARIO PIVS
ANIS	VA VI HSE	V A L
LXXXI	OTBQ	H S E

Henchir Ali-el-Bani et Henchir Ain-Bou-Sbâ

Notre dernier *Bulletin* mentionne, page 259, une dédicace au “Génie du Bain public du Château de Mastar”, trouvée à l’Henchir-Ali-el-Bani.

Cette année, nous avons de nouveau visité ces ruines et avons découvert, au niveau du sol, la conduite qui amenait l’eau au bain en question.



Cette conduite a un évidement de 0^m25 de hauteur et 0^m30 de largeur. Ses murs sont en maçonnerie de petits cailloux et épais de 0^m30. De distance en distance, on en aperçoit des tronçons encore intacts mais qui sont remplis de terre.

La source qui alimentait cette conduite s’appelle aujourd’hui Ain-bou-Sbâ. Elle est située sur le flanc nord du Chettaba, à 1,500 mètres au sud de l’Henchir-Ali-el-Bani. Elle est encore telle que les Romains l’avaient aménagée. L’eau jaillit dans une chambre d’eau, profonde de 2 mètres et large de 1^m50, dans laquelle on peut pénétrer. Elle coule ensuite dans un canal large de 0^m40, qui la déverse à 20 mètres plus loin, dans un bassin rectangulaire, profond de 1^m50, long de 6 mètres et large de 3 mètres.

Ce bassin, encore intact, répartissait l’eau entre plusieurs jardins voisins et la conduite de l’Henchir-

Ali-el-Bani dont l'amorce est également intacte sur 50 mètres de longueur.

A 500 mètres de la source, la conduite fournissait de l'eau à un village romain, dont les ruines appelées Henchir-Aïn bou-Sbâ occupent une superficie d'un hectare. Elle se dirigeait ensuite vers l'Henchir-Ali-el-Bani, à 200 mètres au sud duquel existent les restes d'un petit aqueduc.

Le nom arabe Aïn-bou-Sbâ signifie en français : *la source de l'homme qui n'a qu'un doigt* et les indigènes prétendent que ce nom vient des Romains. Pour nous, nous pensons qu'il est plutôt d'origine numide. Sa racine serait " Bu " ou " Buss ", mais nous n'avons pu définir son étymologie. Cette hypothèse paraît confirmée par le fait que la chambre d'eau de l'Aïn-bou-Sbâ est considérée comme un lieu consacré. Les femmes des mechtas voisines viennent y déposer, à certains jours, des brûle-parfums, à côté du pilier central. Or, l'on sait que les anciens Numides et les Romains avaient attribué aux sources le nom de génies qui les protégeaient.

MM. Solignac et Marcou, qui nous accompagnaient, ont trouvé, ce jour-là, les épitaphes suivantes :

11	12	13
D M	M CS	D M
M GALERIVS	MVSTEO	Q PAPI
MARCELLVS	LVS VI	NIVS
VICSIT AN	XSIT ANIS	ACARIVS
NIS SFMA	LXXXV	XXXXI

11. Près du cimetière de Sidi-Ali-el-Bani.

12. Dans une ruine qui couvre un mamelon garni d'azeroliers, à 600 mètres à l'est de Sidi-Ali-el-Bani.

13. Dans les ruines de l'Henchir-Aïn-bou-Sbâ.

14	15	16
MEMORIAE	////////	D M D M
C IVLI CRS	/VSTATVS	C ANINI PISSII
CENTIS	V AN	A IVCVN //////////
VI A LXXV	LXXXXV	DA V A ASVTVS
		LXII V A LX

14, 15. Dans une ruine située à 300 mètres au sud de l'Henchir-Ali-el-Bani.

16. Epitaphe double, située près de l'Aïn-er-Regad (commune de Rouffach), à 2 kilomètres à l'ouest de l'Henchir-Ali-el-Bani et à côté d'un sentier qui était autrefois une voie romaine allant de Cirta à Mila.

Nécropole de Bouguechguech

Dans le dernier *Bulletin*, page 254, nous avons donné une vingtaine d'épithaphes provenant de Bouguechguech, parmi lesquelles cinq avaient été publiées inexactement par M. Vars, qui les tenait de M. Joseph Bosco. Or, M. Bosco a déclaré que nous avons mal relevé ces inscriptions et a maintenu la lecture qu'il en avait donnée à M. Vars.

Pensant nous être trompé, nous sommes revenus à cette nécropole et nous avons vérifié les cinq épithaphes en question qui sont bien telles que nous les avons écrites ⁽¹⁾. Les voici de nouveau :

17	18	19
D M	////////ROGA	////////
IVLI	TVS VA CI	VIXIT
A NI	HSE O	NIS LX
NAV		
A LXXXXI		
HSE		

(1) Nous sommes revenus à Bouguechguech le 7 mars 1909 et en avons rapporté les pierres comportant les n^{os} 19 et 21, que nous avons déposées au Musée. Nous avons constaté, ce jour-là, que l'inscription n^o 17, concernant Julia Nina, a disparu.

20	21
D M	//////
M MATINA	////VS PF
V A C	////MVS
OTQ	////XCV

A cette notre visite à Bouguechguech, nous avons relevé trois autres épitaphes gravées sur des pierres très frustes, même sur des cailloux ronds. C'étaient sans doute des Berbères romanisés, mais peu habiles, qui habitaient la région et gravaient eux-mêmes, aussi simplement, les épitaphes de leurs défunts.

22		23	24
D M	////S	D M	//////
SINICIVS	//////I	Q Q M	NV S
TIN · V	//////S	VA XX	V AN
A XXX	//////C	X	LXXV
OTBQ			

Aïn-Smara

25

L IV L I V S
S V C C E S S V
V A V I I I
H S E

Epitaphe placée dans le parapet ouest du pont situé au 14^k300, de la route nationale de Constantine à Sétif.

Sedjar (Guettar-el-Aïech)

26

D M	D M
I V L I A	Q I V L I V S
M A R	R V F I N V S
C E L A V	V A
//////	L X X X V

Epitaphe double, située à 4 mètres au nord du

bassin Delorme, à Sedjar. A 100 mètres à l'ouest de ce bassin, existe l'épithaphe D M MACASATVS XXXV, publiée dans notre *Recueil* de 1868, p. 410, mais qui a été omise dans nos Tables.

Coudiat Karba, à 3 kilomètres nord de Sigus

27		28		29
D M S	D M S	D M S		D M S
A IVLIV	P MAX	MARCE		L SITT I
S MVS	IMA	VA LXXX		VS MA
OLICVS	V A	HEB Q		SCEL M
V AN	LX			S I T T I
LXVIII	HEB Q			M A S C
HTBQ				V L I F
FILIFEC				Q V A
RVNT				LXXV
				O T B Q



Stèles de dimensions énormes (Hauteur 1^m60, largeur 0^m80). Sur le n° 27 est sculptée une hache, dont le fer est long de 0^m21 et large de 0^m06.

Bernelle

Notre distingué confrère, M. Desjardins, ayant passé deux mois en villégiature à Bernelle, y a recueilli diverses inscriptions qu'il nous a communiquées à son retour. Ces inscriptions ont été copiées avec un remarquable talent, par M. Siébert, agent des Ponts et Chaussées, à qui nous adressons nos remerciements.

Plusieurs ont été publiées par M. Gsell, en 1893. Nous ne les donnerons pas, nous contentant de reproduire celles qui nous paraissent inédites.

PLVTONI > A VGVST

IMP > CAE > M > AVRELIO P IIFANTONNO
 AVG > MEDI > GER > MAX > TR OT > PATRI PATRIAE
 TEMPLVM PER > VE T VST A DILABSVM C V RA
 EIVS > ASOL O AMPLIA T OI E SVA PEC > RESTIV
 IDEM > Q > DE > DIC

Dédicace à Pluton, roi des enfers et dieu des morts, gravée sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle. Trouvée en 1900, près du pont de l'Oued-el-Ma, à 2 kilomètres à l'est de Bernelle. Longueur de la pierre : 1^m60; largeur, 0^m50. Hauteur des lettres : première ligne, 0^m055; deuxième ligne, 0^m05; lignes suivantes, 0^m045. Cette dédicace est placée près de la maison cantonnière du pont de l'Oued-el-Ma.

31	32	33
IMP CAES	D M /	D M S
DIVI SEPTIMI	ER FO///	M VLPVS PR
SEVERI PII NEP	OANO RV///	OVETANVS V
OS DIVI MAGNI	O PATRO///	IXIT AN LXXX
ANTONINI PII FI	CIRTESIEE//	FRATRI RARI
LIO M AVRELIO	NEVS SV/////	//// MRENTI
SEVERO //////////////	ONIVGI ME//	//// INSTIIVIT
////// PIO FELICI	AM FECI VIXI/	
AVG PONTIF	ANIS XXV DF/	
MAX TRIB PO		
TEST COS P.P		
M III		

31. Borne milliaire, datée du règne de l'empereur Alexandre Sévère, dont le nom est martelé. Trouvée au lieu dit : "Draâ-el-Klalouch", colline située à 18 kilomètres au nord de Bernelle, dans le douar Ouled-Mehanna. Elle a été apportée à Bernelle et placée à l'entrée du jardin communal. Hauteur de

la borne : 2^m10; diamètre : 0^m35. Hauteur des lettres : 0^m04.

32. Pierre extraite de la ruine El-Henchira, située à 3 kilomètres à l'ouest de Bernelle. Lettres de 0^m06. Cette pierre forme le montant d'un portail, chez M. Béroud, à Bernelle.

33. Ruine d'El-Henchira. Près du fortin, situé à 30 mètres au nord de la route qui va à Corneille.

Périgotville

M. Murat, administrateur de Takitount, a eu l'amabilité de nous adresser un fragment d'inscription trouvée à Périgotville, qui vient s'ajouter à une belle inscription métrique en vers, déjà publiée en partie (*Corpus*, n° 20,267), qui concernait la restauration d'un établissement thermal.

Quelques lettres manquent à la dernière ligne. Cette lacune ne permet pas de connaître l'année exacte de cette reconstruction. On peut supposer, cependant, qu'elle eut lieu entre les années 379 et 383 sous le règne simultané des empereurs Gratien, Valentinien II et Théodose, en même temps que la restauration d'un aqueduc qui amenait l'eau à Satafis, nom de la cité romaine dont les ruines subsistent à Périgotville.

Nous donnons ce fragment ci-après, en lettres majuscules. Nous avons écrit en petits caractères trois autres fragments déjà connus, de l'inscription.

31

///mmas cinere sque suos nova surgere Poenie
///ne ut pulera r enoretur fab rica mole
///ne facis cui la ulem nobile corpus
///es peperere suae quibus omnia polles
////ro muleo genit um quem ste mate patrum
////m mauris claro perm I-ST HONORE
/////uris thermis ONO-ISTERE SVRGET
/////m gaudet sibi met VTRISSE SATAFIS
pr cccxx II

(Fragment nouveau).

Tocqueville

Notre dévoué confrère, M. l'abbé Gauthier, a recueilli à Tocqueville les inscriptions suivantes :

35

C////
F////
OS//
RI//
ER///
TEA//

Au presbytère. Fragment provenant de la meçta Aïn-Baou, à 1500 mètres ouest des ruines de Thammallula. Hauteur, 0^m50; largeur, 0^m11; hauteur des lettres, 0^m06.

36

D M S
CLODIVS
PRIMVS
V A XXX

A 300 mètres à l'est du fort byzantin. Stèle : hauteur, 0^m90; largeur, 0^m35. Hauteur des lettres, 0^m05.

37

D M S
A E L I A
S A T V R
N I N A V I
X I T A N
N I S L X X X X
E T H I C
S E P V L T A E S T
F F E C I T D D Q Q (*sic*)

Autrefois à l'angle d'un gourbi, derrière l'ancienne Poste. Cette inscription a disparu.

Lettres liées : Ligne 7 : H-I. Ligne 8 : T-A.
Ligne 9 : I-T.

38

C A E L E S T I A
S A C .
I V L I V S V I C T
I V L I V S F E L I
I V L I V S M O N O

Dédicace à la Dea Caelestis. Dans un gourbi de la meçta Khadra, douar Ouled-Braham, à 8 kilomètres est de Thamallula. Hauteur, 0^m37; largeur, 0^m45. Hauteur des lettres : 0^m04.

39

M E N S A V A L E R I O
R V M G A I I E T S E C V N
D I N I E T M A R C I N I G
A I V S V A X X V I I S E C V
A X X M A R V A V I I I D E D
V A L . G A I V S P A T E O R V M

A la ferme Brusset, 3 kilomètres sud-ouest de Tocqueville. Hauteur, 0^m37; largeur, 0^m52. Hauteur des lettres : 0^m03.

Lettres liées : Ligne 2 : V-M. Ligne 5 : M-A.
Ligne 6 : V-A, A-T et V-M.

40

SALLVSTIA AMBIANA VIR
 O S V O DVLCISSIMO
 BAEBIO GVDVDIONI
 //////////////////////////////////////

Dans la cour de la maison Amagat. Caisson, longueur, 0^m86; largeur, 0^m41. Hauteur des lettres : 0^m03, 0^m04. Au-dessus, buste mutilé. A et M, A et N sont liés dans Ambiana.

Notre confrère, M. Marcel Solignac, nous a communiqué les inscriptions suivantes :

42
 //////////////////////////////////////
 //////////////////////////////////RVS
 VA LXXX
 O B Q

43
 D M
 MAR
 CELLVS
 VA LXXV

44
 D M
 C IVLIA
 V A LI

45
 GETVLA
 VA X V
 O T B Q

46
 //////////////////////////////////////
 //////////////////////////////////OLA
 / A LXXXI

Trouvées au Kreneg, dans une excursion qu'il a faite avec MM. Bosco, Marcou et Tissot.

47

D M

Figures sculptées de deux personnages

//DIRMATAVLE VA//
 ///VLMNA VA C ♠ IV//

Inscription placée dans le mur de la maison Bachler, à Saint-Arnaud. Copiée par M. Charles Ceccaldi.

48

////////////////////////////////////
 ///IS ET CERIALIS ET SILVANI

Trouvée dans le mur de la source Aïn-el-Merra,

au lieu dit Bled-Gasmira, à 200 mètres à l'ouest de Bouguechguech.

Il nous reste quelques inscriptions qui paraissent très intéressantes, mais leur lecture est incomplète et nous préférons les renvoyer au prochain *Bulletin*. Nous aurons ainsi la facilité d'aller les vérifier et d'en donner une bonne description.

AUGUSTE VEL.

L'article de nos inscriptions de l'année 1908 était déjà composé lorsque notre concitoyen, M. Joseph Bosco, nous a remis des inscriptions très intéressantes, recueillies par lui, à Constantine et dans les environs, au cours d'excursions qu'il a faites avec MM. Solignac, Marcou, Humbert, Ceccaldi, Lamy, Ferréol, Grech, Tissot, Zahra et Ouataf.

Cinq de ces inscriptions figurent à l'article précédent; nous ne les donnerons donc pas de nouveau, quelques autres nous ont paru devoir être revues; nous les donnerons dans le prochain *Bulletin*. Mais le Comité se fait un plaisir de publier celles qui vont suivre; toutefois, il les publiera telles qu'elles lui ont été remises, car il n'a pu ni les collationner, ni les vérifier.

Nous remercions vivement M. Bosco et ses jeunes collaborateurs de leur dévouement aux questions archéologiques et nous espérons qu'ils voudront bien continuer de nous faire part de leurs découvertes.

LE COMITÉ.

1	2
D M	//////
IVLIA	AEMILIA
MATR	FABARIA
O N A	VA XIII
VA VII	//////

1. Trouvée par M. Cassar, dans un mur, route Bienfait, maison Gozlan.
2. Route de Philippeville.
3. Maison Teuma.

3	4	5	6
// //	///S	//////	//////M
//SE	VII.I	A ANVS	////INVVI//
VFL/	////	////V//	//////A
/// //	LXX	//////	//////O
LXX	///.		

- 3 et 4. Route de Philippeville, 11, maison Teuma.
- 5 et 6. Même route, maison du général Fontebride.

7	8	9
D M	D M	D M
PVBLICVS	C ANTISTI	PAETRON
MAXIM	VS RVFVS	IE > CALIX
VS VA LX	VA XVII	TE > VA > LXX
	II	S

- 7, 8 et 9. Rue Centrale, 8, trouvées par M. Zahra.

10	11	12
//////	D ///	//////
IVLIA // //	SITTIVS	L FAB///
THERA C//	VITALI	F > QV///
IVX R ///	S VA//X//	VA////
MA VA X/	//////	//////

- 10, 11 et 12. Boulevard Victor Hugo, 32, maison Guichard. On y a trouvé aussi une lampe, une amphore et un sarcophage.

13	14	15	16
QVF//A//	//VDF//	SF//	VC

13. Grandes lettres sur le seuil d'un magasin, rue Nationale, maison Narboni.

14. Hôtel de Paris, au-dessus du bassin de l'ascenseur.

15 Sur la marche d'un escalier, rue Perrégaux, 155.

16. Grandes lettres sur le mur à droite de la porte Djebbia.

17	18	19
SFV//:	//iSIV//	/////
		VA LXV

17. Rue du Rocher, maison Narboni. On y a trouvé aussi un petit torse en marbre blanc qui a été remis au musée.

18. Belles lettres. Mur du chemin de ronde, rue Thiers.

19. Route du Bardo. Dans les fondations du mur de soutènement de la route de Sétif.

20	21	22
FRVGI	/.////	M LOLLIVS
AVG > S >	M C/	SODALIS
EX TE-T	/////	VA IX
A M E N		H S
CL > MA		O T B Q

20. Dédicace à Saturne Frugifer. Trouvée à Bkira (jardin de Salluste), dans le cimetière arabe, près du bordj de la dame Deïkha bent Hafiz épouse Bachtarzi.

21, 22. Trouvées au même endroit.

23	21	25	26
D M	/////	/////	/////
C CORNELI	/ /BIB	///M	M CAR///
VS HOSPES	VA/	//VS	/////
VA XXXV	./////	/////	
O T B Q			

23. Au quartier d'Aïfour, près de la source qui arrose le jardin du bordj Merzoug ben Hocine.

24. Route de Philippeville, à 700 mètres à gauche, en aval du pont d'Aunale.

25, 26. Fragments trouvés à Bouguechguech.



CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE



Comme l'an passé, nous donnons ici, pour les lecteurs de notre *Recueil*, un aperçu des découvertes intéressantes faites dans le Département, en dehors de notre Société, au cours de l'année 1908.

Announa ⁽¹⁾

M. Joly, délégué financier, a continué de déblayer les ruines de l'antique *Thibilis*, les découvertes ont porté aux environs de la porte de l'Est, près de l'arc de triomphe et dans le quartier nord-est de la ville. Non loin de l'arc de triomphe, a été mis à jour un joli monument se composant d'une grande salle de 16 mètres sur 13, possédant des bas-cotés, une estrade précédée de cinq marches, en face laquelle se trouve la porte d'entrée donnant sur la grande voie, et des dépendances sur son flanc sud. A l'ouest du monument, qui a pu servir de tribunal, existe une cour au fond de laquelle s'ouvre un vestibule et sur ce vestibule rayonnent six salles dont une, de 10 mètres sur 7.

Dans l'angle nord, on reconnaît diverses constructions, dont certaines étaient des boutiques parmi lesquelles une boutique de boulanger avec moulin, sou-bassement du four et table pour la vente; un peu

(1) *Journal Officiel* du 11 février 1909, p. 149.

plus bas, une chambre servant également de boutique contenait des jarres en terre cuite; enfin, au centre d'une cour dallée en pierres, on a exhumé un autel servant aux sacrifices et une base honorifique avec l'inscription suivante, bien gravée, dédiée à Mercure et donnant le nom du propriétaire de la maison :

M E R C V R I
A V G
S A C R V M
M . L I V I V S
F E L I X F L A M
A V G O B H O
N O R I B V S
D S P D

Ce Marcus Livius était déjà connu par deux inscriptions tombales dont l'une donne son âge : 45 ans.

M. Joly a trouvé, en outre, une autre inscription donnant le nom de M. Marius Æmilianus, édile, avec trois étalons de mesures linéaires, gravées dans la pierre et mesurant respectivement : 30 centimètres, 50 centimètres et 50 cent. 5.

M'daourouch

Les thermes de M'daourouch ont été entièrement mis à jour, et on y a trouvé une inscription chrétienne curieuse; elle date du IV^e siècle et offre un mélange de formules païennes et chrétiennes; elle présente de l'intérêt par les nombreux symboles qui l'accompagnent : une couronne, deux monogrammes constantiniens, deux plats, une rosace, des fleurs, une ampoule; la voici :

Diis manibus sacrum.
Juli Meggenti in pace fidelis vixit annis LXVI
Hic situs est.

Philippeville

M. Bertrand, conservateur du Musée de Philippeville, signale ¹ qu'il a été trouvé à Philippeville, à l'angle des rues Nationale et d'Orléans, près de l'emplacement du temple de la Victoire, trois chapiteaux, deux mortiers, un fragment de statue en marbre blanc, deux menles à aiguïser et un petit autel votif à Jupiter, en marbre blanc, de 0^m60 de hauteur, 0^m28 de largeur et 0^m20 d'épaisseur, sur lequel on lit :

Jovi Optim(o) Maximo; votum retuli Genio Imp. Cars. M. Aurelii Claudii Invicti Pii Felic(is). M. Aelius Dubitatus, mil(es) coh(ortis) VIII Pra[etorie] c(enturia) Etrii; annis VIII (g)essi stationem Ven(eria) Rusic(ade); Saleis et felici [h(us) comm] anipulis faciendum [cur'avi].

Guelma (2)

Le théâtre romain de Guelma, situé au nord-est de la ville moderne, a été édifié au début du troisième siècle par Anna Celia Restituta, fille du flamme Annus Aelius; il fut détruit au V^e siècle, probablement par les Vandales. M. Joly l'a fait sortir de ses ruines; sous sa direction il a été fort bien restauré et les 15, 16 et 17 mai 1908, les tragédies d'Electre, Saül, Athalie et Phèdre y furent jouées par M. et M^{me} Sylvain et leur troupe.

Sétif

Dans le *Recueil* de la Société de 1907 (p. 183), nous avons rendu compte de la découverte, à Sétif, d'un important château-d'eau romain; les fouilles sont en

1. Extrait du *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* de janvier 1903, p. XI.

(2) *Journal officiel* du 11 février 1909, p. 149.

ce moment très avancées et l'ensemble de ce château est d'un bel effet. Au cours des fouilles on a trouvé l'inscription suivante :

D(iis) M(anibus) S(acrum). Julia Prima v(ixit) a(nnis) XXVI, reliq(uit) filios VII). Titulum col(locavit) Æmilius Felix.

A une petite distance du château-d'eau, on a trouvé les fragments d'une stèle à Saturne, de deux mètres de hauteur, dont les fragments ont été reconstitués et superposés dans le jardin de la ville.

Cette stèle a trois compartiments ou, pour mieux dire, trois étages : dans celui du haut, Saturne est représenté debout appuyant la main droite sur une tête de lion et tenant dans la gauche le couteau du sacrifice. Au-dessous, on lit l'inscription suivante :

V(EO) V(OMINO) S(ANCTO) SATVRNO
AVG(USTO) SACRVM

Dans le compartiment intermédiaire, une femme et un homme sont figurés avec, en-dessous, l'inscription ci-après :

L(ucius) Otacilius L(ucii) fil(ius) Arn(ensi) tribu) caudibus sac(erdos) D(ei) S(aturni) una cum Titiana Sabina con(jug)u) suu) V(otum) l(ibens) a(nimo) s(olvit).

Dans l'étage du bas, se distingue le taureau du sacrifice, l'autel et le sacrificateur, probablement le prêtre *Otacilius*.

Enfin, sur le côté, de petites lettres donnent le nom de l'auteur du monument, avec le libellé suivant :

Ex of(i)c(i)na Lucii Emili Qua(rite)

Bellââ

A Bellââ, à 8 kilomètres de Saint-Arnaud, on a découvert une très belle lampe chrétienne en bronze

dont notre collègue M. Robert a donné, avec une photographie, la description dans le présent volume.

La Kalaa des Beni-Hammâd

Le général de Beylié a déblayé les ruines de la Kalaa des Beni-Hammâd, déjà signalées par Féraud ⁽¹⁾ et explorées par Blanchet. Cette ville, située à 31 kilomètres de Bordj-bou-Arréridj, fut fondée, en 1007, par Hammad de la tribu berbère de Sondjaha; elle fut la capitale du Magreb central et devint célèbre par ses écoles, ses palais et son luxe ⁽²⁾; elle fut abandonnée par Mansour en 1070 pour éviter les incursions des Arabes du Hodna et ses richesses furent transportées à Bougie ⁽³⁾.

M. Marçais, qui avait assisté le général de Beylié dans ses travaux de déblaiement, a donné, dans le présent *Recueil*, une intéressante notice en ce qui concerne le résultat de ces fouilles.

Chemora

M. Cortades, administrateur de la commune mixte d'Aïn-el-Ksar, dont dépend Timgad, a découvert, à 3 kilomètres du village de Chemora, deux basiliques chrétiennes, dont la plus importante mesure 22 mètres de long sur 14 mètres de largeur.

Sur la route de Chemora à El-Mahder et à 12 kilomètres de ce dernier point, M. Cortades a découvert, en outre, une conduite d'eau très bien conservée,

(1) Voir *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1870-1871, t. xv.

(2) *La Kalaa des Beni Hammâd* par le général de Beylié, Ernest Leroux, éditeur, 1909.

(3) Voir *Recueil de la Société archéologique de Constantine*, 1907, 41^e vol., p. 21.

qu'il a fait déblayer et qu'il a fait aménager pour amener l'eau dans la grande plaine qui s'étend au pied du Djebel-Guimal, qui pourra ainsi être irriguée ; c'est dans le Djebel-Guimal que se trouve la source, et le captage a été retrouvé en parfait état de conservation ; la conduite, qui a une longueur de 2,900 mètres, aboutit à un grand réservoir, long de 37^m50 sur 31^m50 ; sa profondeur est de 3 mètres, ce qui donne un cube de 3,500 mètres environ, avec une superficie de 120 mètres. Ce bassin ne servait pas seulement pour l'irrigation ; il était aussi utilisé pour la pisciculture, ainsi que le démontrent les petites alvéoles, en terre cuite, réservées dans l'épaisseur du mur pour permettre aux poissons d'y trouver un refuge et d'y déposer leurs œufs.

Lambèse

A Lambèse, les opérations de fouilles du camp antique ont continué sous la direction de M. Cavalier, contrôleur de la Maison Centrale. L'ensemble des constructions entre la voie Decumane au nord, les Scholæ à l'ouest, le rempart à l'est et le chemin dit de Jouvence, se divise en quatre parties distinctes, sortes de bandes se dirigeant du nord au sud et séparées entre elles par de longs vestibules ou allées de 5 à 6 mètres de largeur.

L'étude de ce camp merveilleux fait amèrement regretter qu'une partie de sa surface ait été couverte par la Maison Centrale et par les routes qui la sillonnent, car toutes les pierres trouvées sur place ont été utilisées pour la construction de la Maison Centrale, sans le moindre égard aux inscriptions qui pouvaient s'y trouver.

Au cours de ces fouilles, on a trouvé : 1° des monnaies d'argent, du module de la pièce de 0 fr. 50, parmi lesquelles un Néron, quatre Domitien, quatre Vespasien, un Trajan, un Nerva, un Antonin le Pieux, une Diva Paula, une plautilla; 2° des médailles en bronze; 3° une bague en or, pesant 2 gr 03, ornée d'une pierre en trois couleurs imitant un œil; 4° enfin des lampes et beaucoup d'autres objets.

Timgad ⁽¹⁾

Les fouilles continuent à Timgad, sous l'intelligente direction de M. Barry. De nouvelles voies ont été découvertes ainsi que de nombreuses maisons; à l'extrémité de la voie prolongée du *Decumanus Maximus Est*, en dehors de la cité, a été mis à jour un édifice de 4^m90 sur 14^m34 de largeur; c'est un arc triomphal, une porte monumentale dont le plan est semblable à celui de la porte de Lambèse, c'est-à-dire que chacune de ses faces est décorée de quatre colonnes corinthiennes détachées, disposées en avant d'autant de pilastres. Sous la porte, les chars ont laissé des traces profondes de leur passage. Une découverte intéressante a eu lieu au cours de ces fouilles; c'est le fragment suivant d'une inscription :

ONINO ARM
TEST XXVIM
IMPERATR
LRVAE A
LEGAT

Il s'agit, selon toute probabilité, d'une dédicace à l'empereur Marc-Aurèle à qui seul parmi les Antonins, peut être attribuée la 25^e puissance tribunitie.

(1) *Journal Officiel*, 11 février 1909, p. 152.

D'après M. Ballu, architecte en chef des monuments historiques, les premières lignes semblent devoir se lire :

(Imp. caes M. Aurelio ant)OMINO ARM(eniaco)
(Po)FEST(ate) XXV IM(peratore V consule III

D'après cette dédicace, la date de l'édification de la porte remonterait à l'année 171 de notre ère, époque où la ville de Thamugadi fut agrandie.

Il a été trouvé plusieurs belles mosaïques, dont deux méritent d'être signalées; l'une, mesurant 1^m80 de large sur 1 mètre de hauteur, représente une déesse marine soutenant ses cheveux de chaque mains et en exprimant l'eau dont ils sont remplis; elle est portée sur une conque par deux génies ailés entièrement nus, comme elle-même, au-dessous de la conque sont figurés deux dauphins et les vagues de la mer; derrière la déesse s'étend une draperie rouge; le sujet est disposé au milieu d'une mosaïque ornementale aux vives couleurs; la conque est bleue avec arêtes noires; sa bordure supérieure est jaune avec liseré gris; les figures se détachent sur un fond blanc.

Une autre mosaïque est aussi admirablement belle; le tableau est ménagé au centre, mais la richesse du dallage est merveilleuse; la disposition de ce dallage est la suivante.

La bordure se compose de cercles s'entre-coupant de façon à former des trèfles à quatre feuilles; les intervalles entre les segments de cercles sont occupés par des carrés.

Le rectangle est orné aux quatre angles de touffes de feuilles d'acanthé se divisant en trois parties principales : le bleu, le vert et le rouge y dominant. De

ce noyau de feuilles s'échappent d'autres feuillages donnant naissance à des rinceaux d'une élégance rare et qui s'enroulent jusqu'au centre du rectangle, dans l'axe transversal du tableau.

La partie médiane du rectangle est décorée par un faisceau de fruits et de fleurs portant une corbeille avec des fruits et des feuilles ; le long de ce faisceau viennent s'enrouler des rinceaux échappés des acanthes de l'angle et aussi des sortes de culots de feuilles grimpant à côté du dit faisceau et laissant partir de nouvelles volutes décorées de fleurs, de fruits, de plantes aussi variées que gracieusement dessinées. Des oiseaux, au plumage magnifique et au nombre de six, reposent sur les tiges courbées et sur les fleurs.

Le fond est de couleur noire ; les cubes sont d'une grande finesse ; les tons, au nombre de sept : bleu, vert, jaune, rouge, blanc, gris, sépia. La composition a beaucoup d'allure, de verve. Les différents éléments tout en se pondérant, comme il convient, ne sont pas symétriques. Aussi résulte-t-il de l'examen de cette mosaïque un imprévu et un charme inouïs.

La partie de la mosaïque consacrée aux figures représente une déesse nue émergeant de la mer dont les eaux occupent les deux tiers de la hauteur du cadre. Les bras coudés, mais écartés de la tête, tiennent les extrémités de la chevelure de la déesse assise sur la queue enroulée d'un triton placé à sa droite (par conséquent sur la gauche du tableau). Un autre triton l'accompagne de l'autre côté ; tous deux tiennent un long voile suspendu au-dessus de la tête de la divinité tandis que, sur leurs bras restés libres, repose une draperie étendue derrière la déesse qui n'est autre que Vénus sortant de l'onde.

Les monstres marins ont un buste d'homme, les pattes antérieures de cheval et la queue serpentine d'un poisson.

Dans le coin gauche et inférieur du tableau on aperçoit la tête d'un dauphin tournée vers l'extérieur. Vénus n'a d'autre ornement qu'un collier enroulé autour du cou et portant plusieurs pendeloques ou bijoux.

Le dessin de cette mosaïque est bon, mais moins remarquable que celui des ornements du rectangle dont on ne saurait trop louer le style et le splendide coloris.

M. Joly a fini de mettre à jour le monastère dont la plus grande partie a été décrite l'an dernier ; c'est une série de chambres qui ont été déblayées et aussi une grande nécropole attenante dont les tombes affectent trois formes différentes :

1° Deux auges ou mangeoires pour chevaux reliées entre elles, avec couvercle en pierre et l'intérieur rempli de chaux : ce sont des sarcophages improvisés ;

2° Tombes en tuiles et briques ayant 1^m00 à 1^m30 de large, formées avec des tuiles plates (*tegulae*) et de grandes briques de dallage ; dans l'intérieur de la tombe, de la chaux entoure le squelette ;

3° Tombes faites avec deux (*tegulae*) se rejoignant par le haut et écartées l'une de l'autre par le bas, ou bien avec deux grandes dalles en terre cuites de thermes ; dans l'intérieur de la chaux.

Parmi les inscriptions découvertes au cours des fouilles, nous devons citer les suivantes :

Q · ANICIO
FAVSTO COS
TEGONIVS
SATVRNI
NVS FL PP
QQ COL THA
MYG PATRO
NO

Q. Anicius Faustus est connu comme patron de la colonie de Tingad (*Corpus* 17870 et 17871); c'était, nous dit M. Cagnat, un légat de la légion de Lambèse ⁽¹⁾.

VR SACR
C · DOMI
TIVS GE
RVLAN
VS F · P ·
S · P · F · I · D ·

(Mercurio) sacr(um) C. Domitius Gerulanus f(lamen) p(erpetuus) s(ua) p(ecunia) f(ecit) i (demque) d(edicavit).

Le flamme perpétuel C. Domitius Gerulanus n'était pas encore connu.

VALVBL
VIRRIAE
SEVERINE TI
PETRONIANAE
M · VIRRI · FL · IV ·
CVRTHAE EQ · R
FL PP FILIAE
POMPEII FVS
CVS ET FELIX
FIDEM PATER
NAE AMICITIAE
ISTA MEMO
RIAE PERPE
TVITATE TES
TANTES L · D · D · D ·

(1) *Journal Officiel* du 21 février 1909, p. 156.

Valubi Viriæ Flavie Severine Petronianæ M. Virri Fl(avii) Jugurthæ Eq(uitis) R(omani) fl(aminis) p(er) p(etui) filie Pompeii Fuscus et Felix filem paternæ amicitæ ista memoriæ perpetiatate lestantes l(aus) d(atus) d(ecreto) d(ecurionum).

Les deux lettres $\tau\iota$, à la fin de la quatrième ligne, sont inexplicables ; elles constituent probablement une erreur du graveur. La base honorifique du père de Petroniana existe au forum de Tingad, à gauche en entrant, du côté de la basilique judiciaire.

Disons, enfin, qu'il a été trouvé à Tingad des têtes de statue en pierre et en marbre, des statuettes en marbre, de nombreuses lampes en terre cuite noire, rouge et blanche, de nombreux objets en bronze, en plomb, en os, en verre et même en argent. Tous ces objets ont été déposés et classés au Musée de Tingad.

Tébessa

Sur la place du marché de Tébessa, à quelques mètres du bastion sud-est du mur d'enceinte de la ville, dans un terrain appartenant à l'Etat, loué à la commune, et sur lequel était installé un chantier de charité, un coup de pioche a mis à jour une gargoulette en terre contenant huit pièces d'or, à l'effigie du sultan Mahmoud ben Mohamed (982 de l'ère musulmane). Ces pièces sont en jaune, pèsent ensemble 28 grammes et ont une valeur d'environ 60 francs. La gargoulette contenait un bien plus grand nombre de pièces, mais les autres ont été soustraites par les travailleurs du chantier de charité.

Bône

On connaît les intéressantes découvertes faites à

Bône par M. Chevillot, sur sa propriété ; la merveilleuse mosaïque : le *Triomphe d'Amphitrite* a fait l'admiration de tous ceux qui ont l'occasion de la voir.

Les fouilles que fait exécuter en ce moment M. Emile Lorquin, bâtonnier de l'Ordre des avocats, sur la propriété dite du Fortin d'Hippone, appartenant à M^{me} Dufour, laissent espérer des résultats peut-être plus intéressants encore. On a d'abord découvert ⁽¹⁾, de l'ouest à l'est, sur une longueur de 45 mètres et une largeur de 18^m75, une vaste salle dallée en marbre, avec deux rangées de huit colonnes monolithes, puis une seconde partie en mosaïque séparée de la première par quatre colonnes ; au milieu, un sous-sol en hémicycles, qui peut désigner une absidiole, transformée postérieurement en puits ; enfin, une belle salle recouverte d'une mosaïque de 8^m30 sur 7^m50 termine ce monument. Presque à l'entrée, se trouve une sorte de bassin plaqué de fin onyx multicolore, à cinq mètres à droite duquel, dans un bloc de marbre de 1^m20, on voit la margelle d'un puits inondé. Voici comment le chanoine Leroy décrit la mosaïque ci-dessus ⁽²⁾ :

« Le sujet représente évidemment une chasse très mouvementée se déroulant dans un parc parsemé d'arbres, de buissons et de rochers. Au centre de ce parc se développe un enclos de forme ovoïde et entouré d'une haie vive de lauriers et de palmes. Cette haie vive est soutenue dans le haut par une rangée de 16 boucliers disposés en ligne d'arc et des-

(1) Extrait du journal *La Corse Algérienne*, du 12 décembre 1908. n° 78.

(2) Extrait du même journal.

quels s'échappent par le bas et symétriquement placés comme les boucliers, autant de torches allumées. Dans le bas, la haie de l'enclos est soutenue par une haie morte faite de gros cordages disposée en treillis. Dans cet enclos bondissent des fauves, un lion, une lionne, et deux panthères. Un autre fauve, un tigre, dévore un soldat étendu par terre et se protégeant d'un bouclier. Autour de cette scène centrale d'une allure superbe, d'un mouvement très bien rendu, se groupent dans les quatre coins et sur les côtés de la mosaïque, les différents sujets que voici :

« C'est d'abord dans le haut un cavalier bien lancé au galop. La physionomie très distinguée de ce soldat, son geste de commandement, son manteau de pourpre très ample et flottant, semblent le désigner comme le chef de cette chasse. Près de lui, un homme à pied, armé de deux lances et d'un bouclier, pousse devant lui deux biches et deux autruches que semblent attendre les fauves de l'enclos. Plus bas, un char attelé de deux mules. Le char est occupé par un soldat avec deux lances et un bouclier. Il tient les guides de l'attelage, tandis qu'un soldat à pied et armé d'un fouet tient les mules par les brides : devant ce groupe, un cavalier toujours au galop et portant également lances et boucliers. De l'autre côté, dans le haut de la mosaïque un cavalier au galop lançant un lasso sur un cheval sauvage, en bas un nègre en chemise blanche et courte, tient d'une main un flacon pansu et l'autre une coupe évasée qu'il offre à deux personnages assis au pied d'un arbre. Près du nègre, se trouve placée, sur du feu, une vaste marmite et à côté un coffre drapé.

« Un char arrêté semble protéger la cuisine, le cui-

sinier et les convives du voisinage des fauves. Entre ces deux derniers sujets on voit, adossés contre l'enclos mais protégé par une rangée de chars, trois groupes d'animaux domestiques : bœufs, mules et moutons. Ces trois groupes sont très réduits. L'encadrement est fait d'une bande très large tressée en nattes colorées (6 mètres sur 3). Le dessin en est très net et la coloration parfaite. Cette mosaïque a certainement son pendant. »

Un grand nombre d'objets ont, en outre, été découverts et sont précieusement recueillis par M^{me} Dufour et notamment un ravissant peigne sculpté portant sur une face, un prêtre entre un guerrier farouche et un jeune néophyte ; sur l'autre face, un ange couronnant un guerrier aux pieds duquel un lion majestueux est paisiblement étendu.

On se demande encore ce que constituait le vaste monument découvert. Nous espérons que M. Lorquin, dont l'amabilité et le dévouement aux choses historiques nous sont bien connues, voudra bien nous tenir au courant.

Djemila

Par arrêté du 14 janvier 1909, M. le Gouverneur Général a confié la direction des fouilles de Djemila à M. de Crézolles, administrateur principal de commune mixte en retraite. On se décide enfin, et nous nous en félicitons, à s'occuper d'une façon sérieuse des ruines de l'ancienne *Cuiculum*.

Canrobert

Notre aimable collègue, M. Ribet, administrateur de la commune mixte d'Oum-el-Bouaghi, fait faire

en ce moment des fouilles à Ksar-Sbahi et nous prépare une notice des découvertes qu'il a faites; nous ferons à son travail le plus chaleureux accueil, car il a trouvé, paraît-il, de bien jolies choses.

Il a également entamé des fouilles à ce qu'on croit être les Casæ Nigræ, ou Cases noires, mentionnées par Saint Augustin. Il a bien voulu nous promettre de nous tenir au courant de ses découvertes.

En attendant, M. Ribet nous a adressé quelques inscriptions, dont quelques-unes ont besoin d'être revues et pour lesquelles nous avons demandé des estampages. Voici la plus lisible :

D M S
P I N A D I V C
A B V S T R
P I V S V A X
H S E

Ziama

M. le capitaine Pousset, chevalier de la Légion d'Honneur, colon à Ziama, nous envoie la lettre ci-jointe, au sujet des ruines de l'ancienne Choba :

Il me faudrait un livre pour vous raconter en détail les découvertes de chaque jour et pourtant je ne consacrais à ce travail que mes heures de loisir. Tantôt c'était un chapiteau corinthien finement sculpté, tantôt plusieurs fûts de colonnes, les uns renversés les autres encore verticaux et scellés sur leurs piédestaux, à l'emplacement qu'ils avaient toujours occupé. Un jour, en cherchant un endroit pour y construire un four provisoire, je dégageais l'entrée de la porte des eaux fortement défendue; le lendemain, en abattant des genêts épineux, je mettais à jour un amas de colonnes renversées près de leurs chapiteaux, au milieu de débris de voûtes et de tuiles romaines.

J'ai dégagé successivement l'enceinte romaine des II^e ou III^e siècle, puis une seconde enceinte en pierres de grand appareil, peut-être d'origine punique, car elle semble avoir protégé d'abord la ville primitive essentiellement commerçante installée sur le bord de la mer; mais plus vraisemblablement relevée à l'époque byzantine en un temps où la garnison romaine, impuissante à défendre l'enceinte des premiers siècles, avait dû se fortifier, sur ce réduit du plateau, en y relevant la muraille primitive au moyen de blocs empruntés aux monuments extérieurs, détruits peut être par les Vandales. Cette seconde enceinte contient, en effet, des pierres de toutes tailles, fort étonnées de se voir ensemble et que le besoin d'organiser une défense hâtive ou peut être un réduit de défense a seul pu faire réunir en cet endroit.

J'ai dégagé complètement une maison romaine et me suis servi des pans de muraille qui restaient debout pour y installer ma cave; j'ai trouvé dans ces fouilles, au niveau du sol, sous cinq ou six mètres de terres éboulées, des débris de poteries romaines de toutes sortes, des lampes plus ou moins historisées, quelques pièces de monnaie à l'effigie des Antonins, des fragments de poteries fines peintes, des fragments de vases en bronze, des défenses de sangliers, des ossements humains, un peu de tout.

Un peu plus loin, j'ai trouvé une terrasse cimentée, des fragments de mosaïques fines, malheureusement épars dans des décombres; des mosaïques communes un peu partout et un curieux fragment de dallage en petites tuiles de terre cuite parallépipédiques.

J'ai recueilli un moulin à blé complet avec son cône meule, une énorme amphore, hauteur 1^m50, en terre cuite, pouvant contenir plusieurs hectolitres. J'ai déterminé l'emplacement et l'alignement des principales voies, ceux de nombreux monuments, palais, temples, basiliques, thermes et peut être théâtre aux gradins en hémicycle, dont il appartient à des fouilles judicieusement conduites de déterminer la destination exacte.

Il y a de tout à Ziama, à une profondeur relativement peu considérable et je crois pouvoir affirmer que jamais aucune recherche sérieuse n'y a été faite. Les arabes ont longtemps labouré le plateau, tourné, retourné et plus ou moins détérioré les fragments de pierres sculptées provenant des parties supérieures des édifices, mais jamais ils n'ont cherché à creuser le sol. Quelques sarcophages ornés de bas-reliefs et qui se trouvaient au niveau du sol, ont seuls été violés et pillés. Les monuments gisent là où les perturbations du sol les ont renversés ; tous les sondages donnent d'abord des tuiles, puis des pierres cubiques, des voûtes, des fragments de charpente carbonisés, des fragments de chapiteaux, des fûts de colonnes, des piédestaux, des dalles, des seuils ou des mosaïques, le tout entremêlé de fragments de poteries et mastiqué de glaises apportées de la montagne par les pluies d'hiver qui inondent la ville à travers les brèches de la muraille sud entièrement rasée.

En résumé, l'antique municipium *Celis Chobæ*, dégagé de son masque de broussailles, se présente aujourd'hui dans les conditions les plus favorables pour être étudié, sondé et fouillé avec fruit par un amateur disposant de quelques ressources. J'estime qu'il y aurait lieu de sonder surtout l'emplacement de certains édifices nettement déterminés. Les thermes, par exemple, dans lesquels on a trouvé la seule inscription intéressante découverte jusqu'à ce jour, doivent être pavés de curieuses mosaïques, les niches destinées à placer des statues et que l'on voit encore en plusieurs endroits laissent à supposer qu'en enlevant soigneusement les décombres, on découvrirait peut être des pièces intéressantes. Nombreux sont les petits monticules, recouvrant les parties essentielles d'édifices importants qui y restent accumulées. Je ne puis ni ne veux vous tracer un plan des travaux à exécuter, mais je vous demande de vouloir bien vous intéresser aux ruines de Choba avant que les marteaux des démolisseurs ou les masses des cantonniers n'aient fait disparaître, au moins à la surface du sol des vestiges

précieux au point de vue des recherches historiques ou archéologiques qui pourraient être faites dans l'avenir. Personnellement, je veille avec un soin jaloux sur mes ruines, mais une grande partie et non la moins intéressante du plateau échappe à ma surveillance. Autrefois, M. le Préfet de Constantine (M. Plantié) m'en avait confié le soin, mais depuis de puissantes influences, sans se préoccuper de savoir si elles gênaient outre mesure, mon essai de colonisation, ni si elles favorisaient ainsi la disparition des ruines de Choba, ont jugé utile de former en concession une bande de terrain qui m'entoure au nord, à l'est et au sud et qui, malheureusement pour le concessionnaire, est inutilisable comme culture, à cause des innombrables monuments qui la couvrent.

Je viens de trouver un fragment d'inscription, où on lit :

D SM
DECIMV
SONVM I

J'espère retrouver l'autre morceau de la pierre et je vous en ferai part.

A cette lettre est joint un plan intéressant des ruines de Choba; nous espérons que l'an prochain, M. Pousset voudra bien nous donner une notice détaillée des découvertes par lui faites, et nous pourrions alors y joindre le plan dont il s'agit, qui pourra d'ailleurs être complété, le cas échéant.

Région de l'Aurès

M. Jacquot, juge honoraire, signale à la Société une ruine romaine assez étendue qui se trouve entre Tingad et Medina et est située sur un éperon faisant partie des contreforts septentrionaux de l'Aurès.

Cette ruine paraît être un ancien poste fortifié défendant le passage de Tingad à Tekkout; il serait

intéressant qu'elle pût être étudiée avant sa disparition.

* * *

Au moment de mettre sous presse nous recevons l'inscription arabe suivante, relevée par M. Joseph Bosco, avec le concours de M. Marcel Solignac, au-dessus de la porte de la mosquée Sidi Abd-er-Rahman El Garoui, à Constantine :

الحمد لله جدد بنيان
هذا المسجد المبارك
سنة ١١٦١ هـ
الوائف باب السموات على
بن حميد بن بركات
تفضل الله منـــــــــــــــــه

Louange à Dieu. A restauré la construction de ce temple béni, l'année 1161 (1) celui qui a espoir de franchir la porte des Cieux, Ali ben Hamida ben Barkat. Que son œuvre soit acceptée de Dieu !

Au centre de l'inscription se trouve une rosace où se lit dans un enchevêtrement artistique et élégant de lettres, le nom de Mohammed ﷺ .

Aux deux extrémités, deux panneaux présentent en lettres coufiques quadrangulaires, l'invocation deux fois répétée : رسول الله محمد *Mohammed est l'Apôtre de Dieu.*

J. MAGUELONNE.

(1) Correspondant à l'année 1738 de l'ère chrétienne.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
PRÉSIDENTS HONORAIRES. — Composition du Bureau pour 1909 et Commission des manuscrits.	III
MEMBRES HONORAIRES.	IV
MEMBRES TITULAIRES.	V
MEMBRES CORRESPONDANTS.	VIII
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.	XI
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	XV
<i>Monographie du Théâtre romain de Philippe-</i>	
<i>rille</i> (Rusicade). — M. LOUIS BERTRAND	1
<i>Fouilles d'un cimetière romain à Collo. —</i>	
M. l'Abbé FRANÇOIS	13
<i>Fouilles à Tahara-li-Chetaïba</i> (Collo). —	
M. l'Abbé FRANÇOIS	24
<i>Nomenclature de vestiges anciens relevés dans</i>	
<i>la province de Constantine</i> (1907-1908). —	
MM. L. JOLEAUD et A. JOLY.	29
<i>Deux lampes chrétiennes et une ampoule de Saint</i>	
<i>Mennas. — M. l'Abbé JAUBERT.</i>	53
<i>Le régime des biens vacants et des successions en</i>	
<i>déshérence en droit romain et au moyen âge</i>	
<i>en France. — M. J. MAGUELONNE</i>	71
<i>Lampe byzantine en bronze trouvée à Bellâa</i>	
<i>(commune mixte des Eulmas). — M. A. ROBERT.</i>	107
<i>Notes archéologiques concernant la région de</i>	
<i>Tocqueville. — M. J. GAUTHIER.</i>	111

	Pages.
<i>La Grotte des Ours.</i> — M. A. DEBRUGE . . .	117
<i>La Kalaa des Beni Hammâd.</i> — M. G. MARÇAIS.	161
<i>Une Monnaie de Syphax.</i> — M. J. CARBONNEL .	189
<i>Inscriptions chrétiennes du cercle de Tebessa.</i> — M. Paul MONCEAUX	193
<i>Vestiges anciens découverts dans la commune mixte des Maadi.</i> — M. Achille ROBERT. .	237
<i>Monographie Géographique et Historique de la tribu des M'zala</i> (Arrondissement de Bougie). — M. J. MAGUELONNE.	241
<i>La Caverne miraculeuse de Sidi-bou-Yahia et le culte de Mithra.</i> — M. Lucien JACQUOT . .	255
<i>Chasse à courre représentée sur une lampe païenne de Bulla Regia.</i> — M. le D ^r CARTON.	267
<i>Inscriptions de l'année 1908.</i> — M. A. VEL . .	271
<i>Chronique archéologique.</i> — M. J. MAGUELONNE.	287





21 55
22 55
23 55
24 55
25 55



EXTRAIT DES STATUTS

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CONSTANTINE



ARTICLE PREMIER. — La Société archéologique du département de Constantine a été fondée en 1852 dans le but de recueillir, de conserver et de décrire les monuments antiques du département; elle a aussi pour but de favoriser l'étude de l'histoire, de la géographie et de l'archéologie algérienne; elle peut accueillir également des communications intéressant l'Afrique septentrionale.

ART. 3. — Le nombre des membres titulaires est illimité. On en fait partie après en avoir fait la demande par écrit, avoir été présenté par deux membres et admis au scrutin secret et à la majorité des voix dans la séance qui suit celle de la présentation.

ART. 22. — Les membres correspondants, sur leur demande écrite et sur leur présentation par deux membres titulaires, sont admis à la pluralité des voix dans la séance qui suit celle de leur présentation. La Société peut aussi conférer d'office ce titre à des personnes qui lui adressent des travaux pour son *Recueil* ou des communications utiles.

ART. 29. — La Société laisse aux auteurs la responsabilité des faits et déductions historiques, archéologiques, scientifiques ou autres, exposés dans les mémoires imprimés dans son *Recueil*.

ART. 32. — Les membres titulaires de la Société sont astreints à une cotisation annuelle de douze francs, les membres correspondants à une cotisation annuelle de cinq francs, payable intégralement dans le courant du mois de janvier.

Le prix du diplôme est fixé à cinq francs pour les membres titulaires ou correspondants.

